14.8.295

COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.
TOME XVII.

Contenant les Mémoires de Mess. Martin du Bellay.

XVIe Siècle.

Il paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection.

Le prix de la Souſcription pour 12 Volumes, à Paris, eſt de 48 l. Les Souſcripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 ſ., à cauſe des frais de poſte.

C'eſt au Directeur de la Collection des Mémoires, &c. qu'il faut s'adreſſer, *rue d'Anjou-Dauphine* N°. 6, à Paris. Il faut avoir ſoin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XVII.

A LONDRES;

Et ſe trouve à PARIS,

Rue d'ANJOU-DAUPHINE, N°. 6.

1786.

NOTICE
DES EDITEURS
SUR LA PERSONNE
ET LES MÉMOIRES
DE MARTIN ET DE GUILLAUME
DU BELLAY,
SEIGNEURS
DE LANGEY.

La famille de du Bellay, originaire de l'Anjou, a toujours joui d'une haute conſidération. Telle étoit l'antiquité de ſa nobleſſe, qu'on la faiſoit deſcendre (a) des anciens Comtes de Poitiers & d'Angoulême. On vit conſtamment ſortir de cette illuſtre Maiſon des guerriers recommandables par leur attachement à nos Rois, & leur dévouement à la Patrie. Guillaume & Martin du Bellay ne dégénérèrent point de la valeur

(a) L'Hiſtoire parle de deux du Bellay, l'un Seigneur de Montreuil ſous le règne de Lothaire, l'autre Sénéchal de Poitou, & que Louis le *Jeune* honora de ſa confiance la plus intime.

ſur lui les regards du Monarque. Tout ce qui portoit l'empreinte du talent étoit accueilli par ce Prince. Langey (c'eſt ainſi que l'Hiſtoire a diſtingué Guillaume du Bellay de ſes freres, dont il étoit l'aîné, & déſormais il n'aura pas ici d'autre nom), Langey offroit à François Ier le double mérite de l'officier intelligent, & du négociateur habile. Ce Monarque marche en Italie; Langey le ſuit, & partage ſon ſort ſous les murs de Pavie. Ce Guerrier traite auſſi-tôt de ſa propre rançon, recouvre la liberté; & au riſque de la perdre une ſeconde fois, il vole à Madrid. On ſçavoit en France que François Ier étoit dangereuſement malade. Les communications étant fermées, les allarmes redoubloient. Langey ſe déguiſe, parvient à la priſon de ſon Maître, revient auſſi-tôt en France, & porte à la Régente, ou plutôt à la Nation entière, des nouvelles qui calment les eſprits. L'année ſuivante on l'envoie en Italie pour veiller aux intérêts de la France. Le Connétable de Bourbon veut ſaccager Florence. Langey découvre ſes meſures; il preſſent les projets du Connétable

être vraiment épique, que préſente notre Hiſtoire. Langey en le tournant en ridicule a malheureuſement eu quelques imitateurs.

ſur Rome, court en avertir Clément VII, & lui indique les moyens de repouſſer la force par la force. Le Pontife, dupe des promeſſes du Vice-Roi de Naples, ne croit point aux conſeils de Langey. Avec quelques troupes ramaſſées à la hâte, Langey combat dans les rues de Rome, & s'efforce d'arrêter l'ennemi. Prêt à ſuccomber ſous la multitude, il obtient la capitulation la plus honorable.

En 1528, il apprend qu'André Doria, le meilleur marin de ſon ſiècle, & ſon ami de tous les temps, eſt perſécuté par une intrigue de Cour. Il ſçait qu'on ſollicite Doria de s'attacher à Charles-Quint. Langey arrive aux pieds du Trône, plaide en faveur des longs ſervices & des talents de ſon ami, prouve qu'en perdant Doria, on perd Gènes, & que l'expédition de Naples eſt manquée; mais on ne l'écoute pas. Le Chancelier Duprat, étayé du crédit de la Ducheſſe d'Angoulême, oſoit beaucoup, & pouvoit tout; il l'emporte ſur les ſages repréſentations de Langey. Les évènements vérifièrent la juſteſſe de ſes conjectures.

Si depuis 1529, juſqu'à l'époque où Langey déploya ſon habileté militaire en Piémont, on le ſuit dans le cours des négociations dont

il fut chargé, on admire partout ſon adreſſe & ſa prudence. L'homme exercé dans la ſcience Diplomatique, peut étudier ſa marche & ſa conduite. Il y trouvera des principes applicables à mille circonſtances.

Devenu Gouverneur de Turin, ſa vigilance ne s'étendit pas moins ſur tout ce qui pouvoit intéreſſer ſon Maître. Du fond de ſa réſidence il influoit ſur l'Italie entière, ſur tous les Royaumes voiſins, & mandoit ſouvent à François Ier, a dit Brantôme, ce qu'on méditoit en Picardie, ou en Flandres. Auſſi lorſque Charles-Quint apprit ſa mort, il avoua *que cet homme ſeul lui avoit fait plus de mal, & déconcerté plus de deſſeins que tous les François enſemble.*

Quoique les forces de Langey en Piémont fuſſent inférieures à celles de l'ennemi, il lui enleva pluſieurs places. Il s'y défendoit avec ſuccès, quand d'Annebaut y arriva. Dès-lors Langey n'eut plus de crédit; d'Annebaut étoit en faveur; Langey n'avoit que ſes ſervices qui parlaſſent pour lui. Il eſt rare que ce contrepoids l'emporte à la Cour. Langey demande ſon rappel, & l'obtient. Il meurt (a) en chemin le 9 Janvier 1543,

(a) Langey mourut endetté de plus de trois cent mille livres dépenſées pour le bien de l'Etat. Au lieu

à St. Saphorin, ſur la montagne de Tarare. Son corps fut porté au Mans, dont un de ſes freres, René du Bellay, étoit Evêque. Ce Prélat lui éleva, en 1557, un mauſolée (a) dans l'Egliſe de St. Julien de cette ville.

Martin du Bellay, Seigneur de Langey,

de tréſors, il laiſſa à ſes frères l'exemple d'un patriotiſme pur, & de grandes vertus à imiter.

(a) Sur le Sarcophage de ce Mauſolée, porté par deux ſphinx de marbre noir, on voit Langey à demi couché, les jambes croiſées. Sa main droite tient un ſabre; la gauche, dont l'avant-bras eſt appuyé ſur un caſque, tient un livre. La jambe droite eſt chauſſée à la Romaine. L'écuſſon ſupporté par un Aigle & un Lion, quatre Vertus exécutées en petit, deux Victoires poſées ſur le ceintre du Mauſolée, accompagnent la Statue principale. Il eſt auſſi orné de bas reliefs, & de deux cariatides; le tout exécuté en marbre. Son Epitaphe en Latin contient les dignités dont il fut revêtu; telles que l'Ordre du Roi, le Gouvernement du Piémont, &c. ſur un fronton de marbre noir. Au deſſous de la corniche du Mauſolée, on lit les Vers ſuivans:

Arreſte-toi, liſant:
Cy deſſous eſt giſant,
Dont le cœur dolent j'ay,
Ce renommé Langey,
Qui ſon pareil n'eut pas,
Et duquel au treſpas
Gecterent pleurs & larmes
Les lettres & les armes.

& Prince (a) d'Yvetot, ſe diſtingua, comme ſon frere, par ſes exploits, & par les ſervices eſſentiels qu'il rendit à l'Etat. On lit dans ſes Mémoires qu'il vint à la Cour de Louis XII en 1513. Il fut le témoin oculaire de la plupart des grands évènements qu'il a décrits. Il partagea avec Montpezat & la Roche du Maine, la glorieuſe défenſe de Foſſan. Charles-Quint évacuant la Provence, apprit à le connoître ; il harcela cruellement ce Prince dans ſa retraite.

Les ordres de la Cour conduiſent Martin du Bellay vers les Pays-Bas. Les détails de ſes opérations prouvent ſa capacité militaire. Veut-on voir ce que peut le courage du Soldat animé par la préſence d'un Chef recommandable ? il faut conſulter la rélation du ſiège de S. Pol.

La mort de Langey, ſon frère, le rappella en France ; mais en 1543, le Piémont fut prêt à nous échapper. L'argent pour la ſolde des troupes manquoit ; on jette les yeux ſur du Bellay ; on ne lui donne pas le quart de ce qu'il auroit fallu ; n'importe, digne imitateur de ſon frère, cet obſtacle ne le retient

(a) Martin du Bellay, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de 50 hommes d'armes de ſes ordonnances, & ſon Lieutenant-Général en Normandie, étoit Prince d'Yvetot, à cauſe d'Yſabeau Chenu, ſa femme.

point. Il emprunte en ſon propre nom ; il arrive, & le murmure des troupes s'appaiſe : elles conſentent à combattre. Le Comte d'Anguien profite de cet heureux moment, & remporte une victoire complette à Ceriſoles. Martin du Bellay rempliſſoit dans cette journée les fonctions d'Aide-Major-Général de l'armée, & participa à la gloire du vainqueur. Une trève ſuſpend les hoſtilités en Italie. Du Bellay vole en Flandres, où la guerre continuoit avec fureur. Préſumant que l'ennemi veut aſſiéger Mézières, il s'enferme dans ſes murs, jaloux de montrer que, ſi Bayard n'étoit plus, il lui reſtoit encore en France des imitateurs. Une maladie contagieuſe déſoloit le fort d'Outrean ; du Bellay toujours actif, craint que les Anglois ne s'emparent de cette place importante. Il s'y jette : l'épidémie la plus meurtrière ne l'effraie point. Enfin la paix ſe conclut. Il ſe retire dans ſes terres ; & c'eſt-là qu'il compoſe ſept Livres des Mémoires que nous publions. Il mourut à Glatigny le 9 Mars 1559.

Après avoir peint Langey & Martin du Bellay, qu'il nous ſoit permis de dire un mot d'un autre de leurs frères, de Jean du Bellay. Compagnon de leur gloire, & l'émule de leurs vertus, il fut comme eux,

un des ornements du ſeizième ſiècle. On le verra ſouvent jouer un rôle important dans leurs Mémoires. Jean du Bellay ſervit l'Egliſe & l'Etat. Né avec un génie ſupérieur, il embraſſa toutes les ſciences. Au milieu des négociations les plus épineuſes, il s'entretenoit avec les Muſes (a). Le Chancelier de l'Hôpital comparoît ſa proſe à celle de Cicéron, & ſes vers à ceux de Virgile.

Ce fut Jean du Bellay qui, de concert avec Budé, engagea François Ier à fonder le Collège Royal. Rien de ce qui pouvoit faire fleurir les ſciences, ne lui échappoit. Nommé ſucceſſivement aux Evêchés de Bayonne, de Limoges, du Mans, de Paris, & enſuite à l'Archevêché de Bordeaux, il obtint en 1535 le chapeau de Cardinal. François Ier connoiſſoit trop l'étendue de

(a) On a de Jean du Bellay une apologie de François I; des Elégies, des Odes & des Epigrammes imprimées in-8°. chez Robert Etienne, en 1546. Son amour pour les Lettres fit de ce Prélat le protecteur de ceux qui les cultivoient. Il s'attacha ſur-tout Rabelais, qui, en qualité de Médecin, le ſuivit, lorſqu'il fut nommé Ambaſſadeur auprès de Paul III. Rabelais par ſes plaiſanteries ſatiriques & mordantes, indiſpoſa contre lui la Cour de Rome. Voyez le précis de ſa vie à la tête du premier volume de ſes Œuvres, édition de Baſtien, in-8°. Paris, 1783.

ſes lumières, pour ne pas les appliquer au bien de l'Etat. Il lui confia pluſieurs ambaſſades. Jean du Bellay brilla ſurtout dans celle qu'il remplit auprès de Henry VIII. Il s'agiſſoit d'empêcher l'Angleterre de ſe ſéparer de la Communion Romaine. Sans les intrigues de quelques Cardinaux vendus à Charles-Quint, ſans la précipitation de la Cour de Rome, peut-être auroit-il prévenu, ou du moins auroit-il retardé le ſchiſme qui éclata dans la ſuite.

Le génie de Jean du Bellay ſe plioit à toutes les circonſtances.

En 1544, deux armées formidables s'apprêtoient à traverſer la France. Paris étoit le point de réunion. Jean du Bellay, chargé de la conſervation de cette ville, y rétablit la ſûreté & la confiance. Le Pariſien aguerri par l'intrépidité du Prélat, ceſſe d'être allarmé.

La mort de François Ier fut le terme des beaux jours du Cardinal du Bellay. La faction des Guiſes le força de ſe retirer à Rome. Sa renommée l'y avoit devancé; & ſi ſa délicateſſe n'eût pas craint de devoir la Thiare à des brigues, il auroit ſuccédé au Pape Marcel II. Il termina ſa carrière le 10 Février 1560, âgé de 68 ans.

Les

Les Mémoires de Martin du Bellay, & de Guillaume de Langey ont été publiés pour la première fois en (a) 1569; on les a ſouvent réimprimés (b). La Croix du Maine (c) s'eſt trompé, en diſant qu'on eſt redevable de leur publication aux ſoins du Médecin Guillaume Cappel; la preuve s'en trouve dans l'Epitre (d) Dédicatoire, adreſſée à

(a) A Paris, à l'Olivier de Pierre L'Huillier, rue S. Jacques, in-folio, contenant 701 pag.

(b) L'Abbé Lambert réduit ces éditions à cinq, tandis qu'il en exiſte neuf, ſans compter la traduction latine de Hugues Sureau en 1574. La dernière de ces éditions fut faite à Genève en 1594. Il y a dans celle de 1582 pluſieurs notes marginales, où ſont expliquées quelques expreſſions ſurannées. On a attribué ces notes à M. de Meme, Seigneur de Malaſſiſſe, Maître des Requêtes, & Magiſtrat connu dans ſon tems par ſon amour pour les Lettres.

(c) Voyez ſa Bibliothèque Françoiſe à l'article *du Bellay*. Nous remarquerons que dans la Bibliothèque hiſtorique du Père le Long, où l'on relève l'erreur de la Croix du Maine, on en a commis une autre. On y lit que le Baron de la Lande étoit gendre de Guillaume de Langey, tandis que l'Epitre dédicatoire atteſte qu'il avoit épouſé la fille de Martin du Bellay. Le Baron de la Lande déclare poſitivement que ſon beau-père étoit mort depuis 10 ans. Or Martin du Bellay mourut en 1559, & la première édition a paru dix ans après.

(d) C'eſt cette Epitre dédicatoire que l'Abbé Lam-

Charles IX, qui précéde la première édition. René du Bellay, Baron de la Lande, nous apprend dans cette Epitre, qu'*en viſitant la Librairie de Meſſire Martin du Bellay, ſon beau-pere, il arriva ſur quelques volumes eſcritz la plupart de la main d'iceluy, leſquels ayant leu à loiſir, je trouvay* (dit-il) *eſtre une belle Hiſtoire des choſes advenues de ſon tems, laquelle toutesfois par modeſtie, il voulut ſeulement appeller Mémoires... J'ai eſtimé* (ajoute-t-il) *que ferois choſe agréable, ſi je tirois ces Livres du thréſor de noſtre maiſon, pour les mettre en lumiere.....* Sur dix Livres que contiennent ces Mémoires, les quatre premiers & les trois derniers ſont de Martin du Bellay : les autres appartiennent à Guillaume de Langey. Langey avoit rédigé les Mémoires de ſon tems en ſept *Ogdoades;* c'eſt ainſi qu'il les intituloit. Les trois Livres que ſon frère (a) nous a conſervés,

bert, dans le premier Volume de ſon édition de du Bellay, intitule : *Préface de l'Auteur.* En la liſant, il auroit dû voir qu'elle n'a point été compoſée par Martin du Bellay, véritable Auteur des Mémoires, mais par le Baron de la Lande ſon gendre, & Editeur de l'Ouvrage.

(a) « Quant aux particularitez de ce Royaume (lit-on dans la Préface de Martin du Bellay), & à ce qui » concerne les guerres que le feu Roy, de très-louable

étoient une partie de ſa cinquième *Ogdoade* : c'eſt-là tout ce qui nous reſte de ſon travail. Martin du Bellay a réuni ces fragmens avec ſes propres Mémoires, de manière qu'il

» memoire, François I de ce nom, a eſté contraint » ſouſtenir & entreprendre; je n'ay veu homme qui ſe » ſoit employé à les deſcrire tant amplement, & par le » menu que feu mon frere Guillaume du Bellay, Sei- » neur de Langey, homme de telle vertu & érudition » que chacun a cogneu; lequel avoit compoſé ſept » Ogdoades latines par luy meſme traduites du com- » mandement de noſtre Roy, en noſtre langue vul- » gaire...

» Toutesfois ſon labeur nous eſt demeuré inutil par » la malice de ceux qui ont deſrobé ſes œuvres... » A raiſon de quoy il m'a ſemblé, eſtant quelquefois » en repos des armes, & employant mon tems, afin de » n'eſtre reputé oiſif (car oiſiveté eſt mere & origine de » tous vices), ne devoir eſpargner ma peine pour faire » publier trois Livres qui reſtent de ſa cinquieme Og- » doade, & les accompagner d'autres ſept contenant » pluſieurs briefs Mémoires, tant de la paix que de la » guerre, dont je puis parler en partie, comme temoin » occulaire; car en pluſieurs endroits, deçà & delà les » monts, me ſuis trouvé en perſonne; & des autres » j'ai pu avoir certain advis par ceux qui ont eſté pre- » ſens... ayant tousjours eſté ſoigneux d'entendre en » quelle ſorte les choſes ſe ſont paſſées depuis qua- » rante deux ans que j'ai commencé à monter à cheval, » juſques au treſpas dudit feu Roy ».

n'exiſte aucune interruption dans la chaîne des évènemens, depuis les deux dernières années du règne de Louis XII, juſqu'à la mort de François Ier. Telle eſt la forme de cet ouvrage, connu ſous le nom de *Mémoires de du Bellay*.

En les liſant, on verra dans Martin du Bellay un ancien militaire, qui raconte avec tant de complaiſance tout ce qu'il a vu, qu'il ne fait grace d'aucun détail. *J'ay dreſſé*, obſerve-t-il dans ſa Préface, *mon but à repréſenter & déduire les choſes au plus près de la vérité qu'il m'a été poſſible, & ne penſe avoir aucunement enrichi la beſogne, pour vouloir flatter, ou taxer autruy; mais ſi j'ay d'avanture quelque choſe omiſe, ainſy qu'il eſt fort difficille d'avoir l'œil partout, il me ſemble que je ſuis d'autant plus excuſable, que moins j'ay eſté nourry aux Lettres, & que j'ay eu aſſez peu de loiſir & de moyen à employer le tems à eſcrire, pour avoir toute ma vie ordinairement ſuivy les armes au ſervice de mon Prince.*

Dans Guillaume de Langey on reconnoîtra l'homme d'état qui médite toujours, & penſe profondément. Une eſpèce d'éloquence naturelle l'entraîne, pour ainſi dire, malgré lui. Et juſques dans ſes récits on retrouve les

formes oratoires. Le Lecteur peut le juger ſainement d'après le Prologue (a), ſervant

(a) Certes (dit-il), ſi on me confeſſe la définition » d'Hiſt. eſtre la vraye & diligente expoſition des choſes » faites, j'en retireray qu'il ne ſuffit dire (quand on voudra eſcrire Hiſtoire), cecy fut dit, cela fut fait, ſans » remontrer comment, par qui, par quel moyen, à » quel tiltre, & à quelle fin. J'accorderay bien pour le » preſent, que quelqu'un ait fidellement & véritablement eſcrit, de maniere que ſon labeur ſe puiſſe dire » vraye narration des choſes : mais je demande lors : En » quoy conſiſte cette diligence, qui, par la confeſſée » définition, eſt néceſſaire? On me dira, qu'en ordre & en » narration des choſes, bien pourſuyvies & bien continuées. Si aucuns doncques veulent garder ceſt ordre » proſecutif ou continu, je veuil que premierement ils » propoſent ce dont ils veulent parler; ſi d'appointements ou alliances, fault reciter les cauſes finales & » inductives, & qui ont à ce meu les parties, fault inſerer de l'une & de l'aultre les remonſtrances, griefs, » debatz, capitulations & traitez : & ſi de guerre, fault » qu'ils me dient à quelle cauſe, & pour quelle occaſion » elle s'eſt mue, fault reciter les querelles debattues, » les parlements, les deffiances, les appareils & entrepriſes, executions, moyens & conduites d'icelles; » mettre les batailles en ordre, repreſenter la rencontre, le conflict, l'execution de l'artillerie, le traict des » Hacquebutiers, Archiers & Arbaleſtriers, poulſiz de » picques, chocs d'hommes d'armes, heurtilz de chevaulx, coups d'epée, chapliz de maſſes, haches & » hallebardes, l'effroy des vaincus, roupte, fuyte, &

d'introduction aux trois Livres que ſon frère nous a tranſmis.

Nous ne diſſimulerons pas qu'on a accuſé Langey de partialité. La critique a prétendu que ſon ouvrage avoit le ton d'un *Factum*, dirigé perſonnellement contre Charles-Quint. On a fait le même reproche à Martin du Bellay ; & on s'eſt plaint des longues deſcriptions de ſièges & de batailles où il s'eſt trouvé. Un de nos anciens Moraliſtes s'eſt permis contre eux une autre imputation. *Il y a* (a), dit-il, *en ces deux Seigneurs un grand déchet de la franchiſe & liberté d'écrire qui reluit ès anciens de leur ſorte, comme au Sire de Joinville, domeſtique de St. Louis, & de plus fraiche mémoire, en Philippe de Comines.....* Nous lui répondrons que ce Comines, qu'il leur oppoſe, a eſſuyé les mêmes reproches. Les recueils d'anecdotes fauſſes, ou vraies, pourvû que la malignité

» déſolation d'iceux ; le cœur, hardieſſe & pourſuyte
» des victorieux, juſques à quelquefois raconter non
» ſeulement le maintien de l'une ou l'autre armée, mais
» ce que chacun de ſon coſté aura particulierement dit
» & fait. Par tous ces poincts fault parvenir à l'effet
» & à l'avanture de l'iſſue. Cette avanture fault encore
» ſpecifier par moult de circonſtances . . . »

(a) Montaigne, Liv. II de ſes Eſſais, Chap. X.

les aſſaiſonne, ſont en général les ouvrages qui plaiſent le plus. Ce n'eſt point là ce qu'il faut chercher dans les Mémoires de du Bellay. Leurs Rédacteurs ont été, comme Comines, des écrivains ſages, qui, ſans vouloir aſſervir le public à leurs opinions particulières, ont raconté les évènements tels qu'ils ſe ſont paſſés. Ils en ont dit aſſez, pour que le Lecteur tire les conſéquences, & faſſe les applications. Ils ne ſont ni deſpotes, ni tranchants dans leurs jugements. Ils indiquent les moyens de juger. Leurs Mémoires offrent le tableau circonſtancié d'une époque d'environ quarante années. Peut-être les deux du Bellay dans leurs apologies de François Ier, ont-ils quelquefois trop écouté leur zèle. Défendant l'un & l'autre l'honneur de leur Maître, qu'on calomnioit, ils ont pu exagérer les torts de Charles-Quint. Ils écrivoient dans un ſiècle où l'Europe entière obéiſſoit à l'impulſion du génie de ces deux Princes. A leur voix, la paix régnoit ſur notre continent, ou bien une partie de l'Europe s'égorgeoit. Eſt-il ſurprenant que leurs ſujets ayent été complices de leurs paſſions ? Si l'on jette un coup d'œil ſur les écrits de leurs contemporains, n'y voit-on pas cette animoſité percer de

toutes parts ? Paul Jove & (a) les écrivains du même parti, noirciſſoient le portrait de François Ier ; nos Poëtes s'égayoient ſur le compte de (b) Charles-Quint ; on ne voit point dans les Mémoires de du Bellay ces écarts & ces emportemens que réprouvent la raiſon & la bienſéance. Sièges, batailles, intérêts de politique & de religion, ambaſſades, négociations, tout y eſt expoſé avec cette ſimplicité noble que comporte la majeſté de l'Hiſtoire. Tout y eſt lié, tout y intéreſſe : auſſi ces Mémoires ont-ils ſervi de

(a) Nous n'en citerons qu'un, dont de nos jours on a réimprimé l'Ouvrage : l'Auteur ne ſe donne pas même la peine de cacher ſa prédilection en faveur de Charles-Quint. Voici le titre de ce Livre : *Hiſtoire générale de l'Europe, depuis la naiſſance de Charles-Quint juſqu'au 5 Juin 1527*, par Robert Macquereau de Valenciennes. Louvain, de l'Imprimerie Académique, 1765, in-4°.

(b) On peut en juger par le titre ſeul d'un de ces pamphlets du tems : *L'Aigle qui fuit la Poule devant le Coq, à Landrecy ; Poëme de la fuite de l'Empereur. Charles-Quint, devant le Roi François I*, par Claude de Chappuys de Rouen, Valet-de-Chambre ordinaire du Roi, ſon Imprimeur ou Libraire. Paris, 1543, in-8°. L'alluſion du titre prête au ridicule ; & les plaiſanteries groſſieres, qui caractériſent cette production, annoncent combien peu les Rois ſe reſpectoient à cette époque.

guides

guides à nos meilleurs (a) Hiſtoriens ; & on ne peut étudier l'Hiſtoire de François Ier, ſans les avoir ſous la main.

Il nous reſte maintenant à rendre compte de la manière dont nous avons préparé nôtre édition des Mémoires de du Bellay. Des critiques (b), faits pour nous en impoſer, ont donné des éloges à l'édition de l'Abbé Lambert, quand elle parut. Nous avons ſenti que les Mémoires de du Bellay, *mis en un nouveau* (c) *ſtyle*, devoient être plus agréables à la lecture. Cependant une ſeule réflexion nous auroit empêché d'en faire uſage. Ce ſont les originaux que nous avons promis, &

(a) Tous en ont fait un fréquent uſage. Liſez ſurtout la nouvelle Hiſtoire de France, par M. Garnier. Cet Ecrivain, recommandable par ſon exactitude & par ſon impartialité, ne s'appuyeroit point auſſi ſouvent du témoignage de du Bellay, s'il n'en eût pas apprécié le mérite.

(b) « L'Abbé Lambert (lit-on dans le Journal des » Sçavans, mois de Mai 1754) n'a pas borné ſon travail » à ſubſtituer les tours & les expreſſions modernes au » langage depuis long-tems ſuranné de du Bellay : il » n'a rien épargné pour offrir à ſes Lecteurs une Hiſ- » toire autentique & complette du règne de Fran- » çois I ».

(c) Ce ſont les expreſſions du Frontiſpice de l'édition de l'Abbé Lambert.

non pas des traductions. Mais euſſions-nous ſouhaité de plaire au public, en nous écartant de notre plan, une comparaiſon ſuivie du texte de du Bellay, avec la traduction de l'Abbé Lambert, auroit bientôt terminé notre irréſolution. Comme cet ouvrage eſt très-répandu, l'amour de la vérité nous force de déclarer que ceux qui croyent lire du Bellay dans l'édition de l'Abbé Lambert, ſe trompent. On peut regarder ſa traduction comme une eſpèce de paraphraſe. Souvent il prête à du Bellay, ce que du Bellay n'a point dit. Les noms y ſont mutilés ou omis : quelquefois de deux perſonnages il n'en fait qu'un. Tout ce qui a pu embarraſſer, eſt retranché; il a ſupprimé des réflexions piquantes, & des faits curieux. Il paroît ſurtout qu'il n'aimoit pas les anecdotes; & cependant ce n'eſt pas la partie la moins intéreſſante de l'Hiſtoire : nous citerons comme un exemple des omiſſions de ce genre, les détails relatifs à l'évaſion du Connétable de Bourbon, & les offres (a) généreuſes du vaillant Créquy, Seigneur de Pont-Dormy, lorſque, pour ſauver l'armée Françoiſe, il propoſa à Lautrec de s'enſevelir ſous les

(a) Liſez cette anecdote dans le premier Volume de notre édition de du Bellay, p. 225.

ruines de Crémone. L'Abbé Lambert a rejetté tous ces faits, & beaucoup d'autres de ce genre. Si on compare ſa traduction avec le texte, on s'apperçoit que le ſens eſt ſouvent affoibli, & que les prétendus ſynonymes qu'il y ſubſtitue, ne rendent qu'imparfaitement cette originalité & cette préciſion, qui caractériſent le ſtyle de l'Auteur.

« Les Suiſſes, lit-on dans le texte, vin-
» rent aſſiéger (la Trimouille) dedans Dijon,
» principale ville de Bourgogne, qui n'eſtoit
» remparée ni fortifiée enſorte du monde;
» mais la vertu des hommes (a) ſervit de
» murailles ».

Un parallelle plus étendu deviendroit ennuyeux, ou du moins inutile. Nous oſons inviter le Lecteur à conſulter les Obſervations & les Notes qui accompagnent notre édition. Quoiqu'on n'y ait relevé que les fautes eſſentielles de l'Abbé Lambert, on verra ſans peine combien le texte a perdu entre ſes mains. Mais en reprochant à cet Editeur les défauts du texte de ſon ouvrage,

(a) Traduction de l'Abbé Lambert, Tome I de ſon édition, p. 32. « Dijon fut aſſiégé, & l'on ne
» pouvoit guères eſpérer que cette place, qui étoit
» ſans fortification, pût ſe défendre long-tems: mais
» la valeur des habitans leur tint lieu de remparts... »

il y auroit de l'injuſtice à ne pas avouer qu'il l'a enrichi de notes & de pièces juſtificatives, intéreſſantes & curieuſes. On n'a point négligé d'en profiter; on a auſſi emprunté de ſa traduction pluſieurs harangues prononcées, ou par Charles-Quint, ou par Langey; mais on les a placées en forme de notes au bas des pages.

L'édition de 1582, ſur laquelle nous avons réimprimé, a été confrontée exactement avec les autres, & ſurtout avec celle de 1569. Comme ces éditions varient entre elles, non pas ſur le fond des choſes, mais ſur un certain nombre d'expreſſions, nous nous ſommes aſſujettis à ſuivre les plus anciennes, comme devant être plus conformes au manuſcrit original.

Fin de la Notice des Éditeurs.

MÉMOIRES

MÉMOIRES

DE MESSIRE MARTIN DU BELLLAY, SEIGNEUR DE LANGEY.

LIVRE PREMIER.

SOMMAIRE

Contenant les évènemens arrivés depuis 1513, juſques en 1521.

Le Roy Louys XII entreprend de recouvrer le Duché de Milan, qu'il venoit de perdre. Louis de la Trimouille, chargé de cette expédition, eſt défait à Novare par les Suiſſes, qui, pourſuivant leur victoire, paſſent les Monts, & viennent attaquer Dijon; pendant que d'un autre côté l'Empereur Maximilien, & Henry, Roi d'Angleterre, battent les François à la journée des Eperons, & prennent Terouanne & Tournai. Louis fait ſa paix avec Henri & les Suiſſes. Donne la Princeſſe Claude, ſa fille aînée, en mariage à François, Duc de Valois. Epouſe Marie

d'Angleterre, & meurt peu de tems après la célébration de ſes nôces. François I du nom, ſon ſucceſſeur, ſignale ſon avénement à la Couronne, par le gain de la fameuſe bataille de Marignan, qui eſt ſuivie de la conquête du Duché de Milan. La protection que la France accorde à Henry d'Albret, & à Robert de la Marck, occaſionne la guerre qui s'allume entre Charles V & François I. L'Eſparre en moins de quinze jours remet toute la Navarre ſous la domination de ſes anciens Maîtres, & en auſſi peu de jours ce Royaume eſt reconquis par les Eſpagnols. L'Empereur, après avoir dépouillé Robert de la Marck de la plus grande partie de ſes Etats, pénétre en France par la Champagne, prend Mouſſon, & aſſiége en vain Mezières. François I de ſon côté porte la guerre dans l'Artois, & dans le Hainaut; ſe rend maître d'Heſdin, & préſente la bataille à Charles V, qui ſe retire avec precipitation à Valenciennes. Henry, Roi d'Angleterre, offre ſa médiation pour reconcilier les deux puiſſances. La paix eſt conclue, & elle eſt preſque auſſi-tôt rompue, à cauſe de la priſe de Fontarabie, par l'Amiral de Bonnivet. Les Impériaux ſe dédommagent de cette perte par la conquête de Tournai, qui ſe rend après un long ſiége. Le

Pape Leon X s'engage par un traité, à unir ſes forces à celles de l'Empereur, pour chaſſer les François de toutes les places qu'ils occupoient en Italie.

AVANT le Roy Louis douzieſme, après l'heureuſe journée de Ravenne, eſprouvé l'inconſtance des choſes du monde en la perte qu'il feit de ſon Duché de Milan, il ſe delibera de chercher tous moyens pour le recouvrer & remettre en ſes mains. Et comme Prince non moins prudent que magnanime, y voulut uſer de la diligence requiſe & neceſſaire en toutes entrepriſes hautes & de grande conſequence. Afin d'y pouvoir donner ordre, avant que l'ennemy ſe put impatroniſer des chaſteaux de Milan, & de Cremone, qui eſtoient encores demourez à la puiſſance des François, eſtant Capitaine dedans le chaſteau de Milan le Chevalier de Louvain, & dedans le chaſteau de Cremone Janot de Herbouville, Seigneur de Bunou (a). A ceſte occaſion, pour ſecourir leſdictes places, & reconquerir ſon Duché de Milan, il voulut pourveoir d'un bon chef à la conduitte de ſon armée, & entre autres choiſit meſſire Louis de

(a) L'Annotateur de Guichardin, Tome III, p. 32, dit qu'il étoit Seigneur de *Brunon*, & non pas de *Bunou*.

la Trimoüille, comme digne de tenir ce lieu en l'armée qu'il dreſſa l'an mil cinq cens & treize après Paſques, environ le temps que je vins jeune à la Cour. Pour l'accompagner de chefs de guerre bien experimentez & vertueux, il depeſcha avecques luy le Seigneur Jean Jacques Trivulce, Mareſchal de France, & Meſſire Robert de la Marck, Seigneur de Sedan, avecques ſept ou huit cens hommes d'armes, huictmille Avanturiers(1)François, & ſix mille Lanſquenets (2) ſoubs la conduite du Seigneur (a) de Fleuranges, fils aiſné dudit Meſſire Robert. Avoit le Seigneur de Sedan inventé un camp de charpenterie (b) qui ſe trainoit par chariots pour clorre l'armée, ſi la neceſſité d'avanture leur ſurvenoit de ſouſtenir une bataille en endroit peu advantageux : toutesfois ſon invention (ainſi qu'entendrez cyaprès) fut de grande deſpenſe, & apporta peu de proffit. Surquoy, pour une parentheſe, je ne vueil oublier, que les feries de Pentecoſte, l'année meſme, fut eſpouſé (c) à Chaſteaudun Mgr. Charles, Comte de Vendoſme

(a) L'Auteur des Mémoires connus ſous le nom du Maréchal de Fleuranges.

(b) Voyez dans les Mémoires de Fleuranges les détails relatifs à ce camp portatif.

(c) Fut marié.

& de Marle avecques Madame Françoiſe d'Alençon, veufve du Duc François de Longueville, qui deceda au retour du voyage de Guienne, duquel voyage je doy faire mention avant que paſſer outre, car la cognoiſſance des choſes paſſées donne grande lumiere à l'hiſtoire de preſent.

Or eſt-il, que peu après la victoire de Ravenne, ſous couleur de l'interdit (3) jetté par le Pape Jules deuxieſme, ſur tous les Roys qui avoient aſſiſté par leurs Ambaſſadeurs au concile de Piſe, donnant en proye toutes leurs terres & Seigneuries, le Roy Ferdinand d'Arragon, feignant d'aſſaillir la France, entra au Royaume de Navarre : & avant que le Roy Jean eut loiſir de penſer à ſe deffendre & fortifier, il ſe trouva deſſaiſy des principales villes qu'il eut en ſon obeiſſance, & meſme de Pampelune, & fut quaſi du tout ſpolié. A raiſon dequoy, le Roy Louis deſirant d'entretenir l'alliance & confederation qu'il avoit avec luy, envoya promptement le Duc François de Longueville, Gouverneur & ſon Lieutenant General en Guienne, avec une armée pour le ſecourir & reſtablir en ce qui avoit eſté perdu ; & avec luy le Duc Charles de Bourbon : mais eſtant adverty que leſdicts de Bourbon & de Longueville ne s'ac-

cordoient gueres bien enſemble, cognoiſſant que telles diviſions peuvent eſtre cauſe de grand deſordre & confuſion en un camp, & bien ſouvent de faire perdre les batailles, deſpecha Mgr. François, Duc de Valois & Comte d'Angouleſme, qui eſtoit le plus proche heritier de la Couronne, & lequel depuis a eſté Roy, afin de les accorder, & aſſoupir la jalouſie qu'ils pouvoient avoir l'un de l'autre. Lors eſtant arrivé avec eux, encor que tousjours la principale authorité demouraſt au Duc de Longueville, à raiſon qu'il eſtoit, comme dit eſt, Gouverneur du pays, il marcha neantmoins juſques à Montjaloux (a), où la bataille fut preſentée aux Eſpagnols qui eſtoient à Saint Jean de pied de porc: laquelle ils refuſerent, diſans leur eſtre deffendu du Roy Ferrand de rien haſarder par une ſeule bataille.

Puis après avoir fait paſſer Roncevaulx au Duc d'Albe, Lieutenant General du Roy Ferrand, le Duc d'Angouleſme & ladite armée feurent contremandez du Roy pour retourner tout court, à l'occaſion que le Roy d'Angleterre, Henry huictieme de ce nom, & l'eleu Empereur Maximilian, à l'inſtigation & par

(a) Montjoui.

la pratique du Pape Jules, faiſoient grands preparatifs pour aſſaillir la Picardie, & de fait ils y firent un merveilleux effort; car ice-luy Roy Henry deſcendit aveç une armée de vingt-cinq ou trente mil hommes de pied, & bon nombre de cavalerie, & le plus grand nombre d'artillerie qui avoit paſſé cent ans au precedent d'Angleterre deçà la mer, pour entrer en France : avec le Roy d'Angleterre ſe vint joindre l'Empereur Maximilian & ſon armée, de ſorte que les deux enſemble eſtoient nombrez à vij. ou viij. mille chevaux, & xlv. mil hommes de pied tant Anglois, Allemans, que Hennuyers, car de Flamens & autres ſubjets du Prince d'Eſpagne, Charles d'Autriche, n'y en avoit aucun : parce que ledict Prince & ſes pays eſtoïent en amitié avecques le Roy, à cauſe que le Roy Dom Philippe ſon pere (a) à ſa mort, voyant qu'il laiſſoit ſon fils, Charles, dont nous ferons cy après mention en ces Memoires, aagé ſeulement de xj. ans, & que le Roy devant qu'il fût en aage, (veu la legereté des Flamens) ſe pouroit inveſtir des pays bas : pour obvier à ce, il ordonna (4) par teſtament le Roy Louis xij. ſon curateur, & le Roy par le conſentement des pays, y or-

(a) En mourant.

donna le ſieur de Chievres de la maiſon de Croüy.

L'armée miſe enſemble, paſſant près d'Ardre & de Saint Omer, vint aſſieger Terouenne, mais en chemin quelque nombre des leurs, qui eſtoient demourez derriere pour conduire l'artillerie, furent rencontrez auprès de Tournehan, de trois ou quatre cens hommes d'armes des noſtres, qui eſtoient partis de Montreuil & Boulongne, où fut gagné ſur eux une double grande couleuvrine (a) nommée Saint Jean, & en avoit l'Anglois douze, portans le boulet de ce calibre nommées du nom des douze Apoſtres: & y furent deffaits quelques gens de pied qui eſtoient en ladite conduite. A l'heure de cette deffaite, eſtoit le Roy d'Angleterre ſur ſon paſſage à venir de Calaiz trouver ſon camp devant Terouenne, lequel faillit d'eſtre rencontré; mais il ſe retira dedans Saint Omer, auquel lieu le vint trouver l'Empereur Maximilian, & allerent de compagnie au camp. Peu de temps après, les garniſons de Montreueil & autres voiſines, & entre autres la compagnie de Mgr. de Vendoſme, conduite par le Seigneur de Moüy, celle du Duc d'Alençon par François

(a) Ce récit de du Bellay s'accorde avec celui du Maréchal de Fleuranges.

de Silly, & le Seigneur d'Imbercourt, celle du Seigneur du Pleſſis Daſſé, & autres juſques à quatre cens hommes d'armes, advertis qu'il devoit partir un grand avitaillement de Guines, pour mener au camp devant Terrouenne, l'allerent attendre près d'Ardres, & ayans rencontré les coureurs des Anglois les chargerent & defeirent : mais la trouppe ne ſe ſentant aſſez forte, ſe ferma du charroy, ayant farcy toutes les advenues d'archers : de ſorte que noſtre gendarmerie les ayans chargez par pluſieurs fois ne les ſceut forcer à cauſe dudit charroy, tellement qu'après avoir long temps combattu, ils ſe retirerent tousjours fermez de leurdit charroy juſques dedans Ardres, qui eſtoit par nous abandonnée, & nous retiraſmes à Boullongne, ayans perdu beaucoup de gens de bien, & entre autres le ſieur du Pleſſis, qui fut frappé d'une fleche par le gouſſet, en levant le bras pour combattre ; & y eut grande perte de chevaux de coups de fleches.

Dedans Terrouenne, le Roy avoit ordonné pour ſes Lieutenans-Generaux de meſme puiſſance & authorité, deux gentils Capitaines, ſçavoir, le Seigneur de Teligny, Seneſchal de Rouergue, avecques cent hommes d'armes de la compagnie de Charles,

Duc de Gueldres, dont il eſtoit Lieutenant, & Meſſire Antoine de Crequy, Seigneur du Pont-Dormy, frere puiſné du Seigneur de Crequy, avecques autres cent hommes d'armes de M. de la Gruture, nouvellement decedé, eſtant, lors de ſon treſpas, Gouverneur de Picardie; avoit ledit de Pont-Dormy ladite compagnie en garde : auſſi y eſtoit le Seigneur de Sercu, ayant charge de cinq cens hommes de pied, le Seigneur de Heilly cinq cens, le Seigneur de Bournonville cinq cens, le Capitaine Brandhec, Aleman, cinq cens Lanſquenets.

En ce temps, environ la Feſte-Dieu, fut eſpouſé à Paris (eſtant le Roy logé aux Tournelles) Claude de Lorraine, Comte de Guiſe & d'Aumalle, avecques Antoinette de Bourbon, ſœur de Charles, Comte de Vendoſme, & ſe feit le banquet en la maiſon d'Eſtampes, devant les Tournelles. L'après-diſnée deſdictes nopces, furent apportées nouvelles au Roy comme le Seigneur de la Trimouille avoit eſté rompu devant Novare, & ſon armée miſe à vau de route.

Il ne ſera (ce me ſemble) impertinent (a) ſi je dy un mot en paſſant des occaſions, & comment l'armée du Roy avoit eſté miſe

(a) Deplacé.

hors d'Italie, pour le recouvrement de laquelle s'eſtoit faicte ceſte entrepriſe. L'an mil cinq cens huict, le Roy, le Pape Jules, & l'Empereur Maximilian firent trouver à Cambray leurs Deputez, auquel lieu ſe feit une ligue entre eux, & fut conclu (5) qu'à frais communs, ils devoient chaſſer les Venitiens hors de la terre ferme d'Italie, les diſans uſurpateurs de ce qu'ils y tenoient, tant ſur l'Empire, que ſur le patrimoine de l'Egliſe, & ſur le Duché de Milan. Pour exécuter ladite entrepriſe, fut conclu (6) que le Roy avecques ſon armée, & l'Empereur avecques la ſienne, & l'armée du Pape ſe joindroient enſemble à un jour dit, l'an mil cinq cens neuf, ſur les limites des terres des Venitiens. Le Roy s'y trouva en perſonne au jour prefix, avecques ſon armée, accompagné des Princes de ſon ſang; mais le Pape & l'Empereur faillirent de leur promeſſe, car nul ne s'y trouva pour eux, ains au contraire ſe trouva l'armée de la Seigneurie en tel équipage, qu'entre Caſſan & Pandin, le Roy ſeul, n'ayant nouvelles de la ligue, leur donna la bataille (a) : laquelle ayant gaignée & pris tous leurs Chefs, & vingt mille des leurs ayant eſté tuez en ladite bataille, & le

(a) C'eſt la bataille d'Aignadel.

chaſteau de Peſquaire pris d'aſſault, ſe rendirent entre ſes mains toutes les places des Venitiens; ſçavoir, Verone, Vincence, Cremone, Creme, Padouë, Breſſe, Bergame, & toutes les villes de la Ghiara d'Adde, & auſſi les autres places que tenoient leſdits Venitiens en terre ferme, horſmis deux ou trois.

Or parce que par ledit traité de Cambray eſtoit dit qu'il ſeroit rendu à l'Empereur ce qui eſtoit de l'Empire, & pareillement au Pape ce qui eſtoit de l'Egliſe : le Roy remit entre les mains de l'Empereur, Verone, Vincence, Padouë, & les autres places entre les mains du Pape, Rimini, Faënce, Cervie, Ravenne, & les autres terres du patrimoine de l'Egliſe. Mais l'année meſme l'Empereur laiſſa perdre Padouë, que les Venitiens reprindrent ſur luy, faute d'y avoir bien pourveu, à la reconqueſte de laquelle le Roy feit aſſiſter à l'Empereur le Seigneur de la Paliſſe, avecques quatre cens hommes d'armes François; mais il n'y feit pas bien ſon proffit, ou pour ſa negligence (a), ou autrement. Le Pape & l'Empereur ſe banderent contre le Roy, & dreſſans leurs armées à

(a) On a vu dans les Mémoires de Bayard la cauſe des mauvais ſuccès de Maximilien.

frais communs, feirent aſſaillir le Duché de Milan, où ils ne proffiterent gueres; car Gaſton de Foix, Duc de Nemours, Lieutenant-General en Italie, l'an mil cinq cen & douze, leur donna la bataille à Ravenne, le jour de Paſques : en laquelle bataille ils furent rompus & deffaits, & Ravenne priſe d'aſſault. Mais le Duc de Nemours pourſuivant ſa victoire, & n'eſtant ſuivy, pour n'eſtre apperceu des ſiens, fut tué : parquoy demoura le Seigneur de la Paliſſe, Jacques de Chabannes, qui eſtoit Grand-Maiſtre de France, depuis n'agueres, par le treſpas de Meſſire Charles d'Amboiſe, decedé l'an précedent, Gouverneur & Lieutenant-General pour le Roy audit Duché de Milan & d'Italie.

Ledit an 1513, le Pape & l'Empereur, encores animez contre le Roy, qui eſtoit leur bienfaicteur, voyans le Roy avoir ſeparé ſon armée, ſuſciterent les Suiſſes, ſoubs le tiltre du Seigneur Maximilian Sforce, fils du Seigneur Ludovic Sforce (qui avoit eſté uſurpateur du Duché de Milan, mais depuis pris priſonnier par le Roy Louis, à qui ledit Duché appartenoit, à cauſe de Madame Valentine, ſa grand'mere, & iceluy Ludovic Sforce eſtoit mort captif dedans le chaſteau

de Loches) leſquels à l'improviſte deſcendirent audit Duché de Milan ; où, devant que nos gens euſſent le moyen de pourveoir à leurs affaires, les ſpolierent dudit Duché, & en mirent en poſſeſſion Maximilian Sforce, fils dudit Ludovic : les Suiſſes le prindrent en leur protection, ce qui eſtoit cauſe que le Roy avoit depeſché le Seigneur de la Trimouille pour reconquerir ledit Duché.

Eſtant le Seigneur de la Trimouille party, & les Suiſſes advertis de l'armée, laquelle en toute diligence marchoit, envoyerent à Meſſieurs des Ligues (7), querir dix mille hommes de ſecours, attendans lequel, & ſçachans bien noſtre armée desja entrée en Dauphiné, partirent de Milan environ ſept à huict mille hommes, pour nous empeſcher de paſſer le pas de Suze : mais advertis que desja avions fait telle diligence, que noſtre armée eſtoit en la plaine, ils ſe fermerent (a) à Novare, pour là attendre leur ſecours, lequel par le Val d'Aouſte (b) venoit deſcendre à Yvrée. Le Seigneur de la Trimouille de ce adverty, les vint aſſieger dedans ladite ville de Novare, ſans attendre le reſte de ſon armée, qui eſtoit encores dedans les

(a) S'enfermerent.

(b) La vallée d'Aoſt.

montaignes, ayant ſeulement en ſa compagnie ſix mille Lanſquenets, & quatre mille hommes, celle de M. de Bourbon de pareil nombre, conduite par le Baſtard de la Cliette (a), ſon Lieutenant, Meſſire Robert de la Marck cent hommes d'armes, le Duc d'Albanie cinquante, le Seigneur de S. André (b) cinquante, M. de Buſſy de Bourgongne cinquante, Jacques le Jeune, dit Malherbe (c) cinquante, de la compagnie du Marquis de Montferrat, dont il avoit eſté nouvellement Lieutenant, par le treſpas du Seigneur de la Crotte, frere du Seigneur du Lude. Avecques ladite armée, la Trimouille vint loger près la ville, où ayant fait furieuſe batterie, feit breſche raiſonnable pour aſſaillir, mais il ne fut conſeillé d'y donner l'aſſaut, pour deux occaſions, l'une

(a) Et non de la Chiette, comme on le lit dans l'édition de du Bellay, par Lambert, p. 20, Tome I.

(b) Gentilhomme Dauphinois, ſelon le Supplément à l'Hiſt. de Bayard, par le Préſident Expilly.

(c) L'Abbé Lambert, en l'appellant ſimplement le Seigneur de Malherbe, a déguiſé ſon vrai nom, qui étoit Jacques le Jeune. Etoit-ce de la même famille que Robert le Jonne, Baillif d'Amiens, dont il eſt parlé dans les Mémoires de Fénin, Tome V de la Collection, p. 505 ? C'eſt ce que nous ignorons.

pour le grand nombre de Suiſſes qui eſtoient dedans, leſquels il ne pouvoit forcer ſans grande perte d'hommes, l'autre, qu'il avoit advertiſſement que le ſecours qui venoit de Suiſſe, par le Val d'Aouſte, approchoit d'Yvrée, lequel arrivant après un ſanglant combat, & eſtant frais, eût pu deffaire noſtre armée, ruinée audit combat, encores qu'elle fut victorieuſe. A ces cauſes, il leva ſon camp, & marcha pour aller combattre ledit ſecours avant qu'ils fuſſent joints enſemble : & pour ceſt effect, alla loger à deux mille de Novare, ſur le chemin de Trecas. Dequoy le ſecours des Suiſſes adverty, laiſſant noſtre armée à main gauche, la nuit ſubſequente ſans rencontre entrerent dedans Novare : auquel lieu eſtant aſſemblez, delibererent de ſortir pour aller combattre le Seigneur de la Trimouille, lequel eſtoit logé mal à propos, d'autant que la Gendarmerie ne pouvoit ſecourir les gens de pied, à cauſe des canaux & grands foſſez qu'il y avoit entre deux. Auſſi le lieu ordonné où la gendarmerie devoit combattre, eſtoit en un maraiz, où les chevaux eſtoient enfangez juſques au genoil. Si ne fut fait diligence de fermer le camp qui avoit tant couſté à charier (choſe qui eut bien ſervy pour arreſter la fureur

des

des Suiſſes, attendant le reſte de l'armée qui eſtoit à venir) & diſoit-on que ceſte faute advint pour ſauver une caſſine eſtant au Seigneur Jean Jacques Trivulce. Qui euſt temporiſé le Capitaine Tavannes (a), qui eſtoit jà arrivé à S. Ambroiſe, au Val de Suze, avec ſix mille Lanſquenets qu'il amenoit, que le Duc Charles de Gueldres avoit envoyez au Roy pour ſon ſecours, y fut arrivé à temps.

Les Suiſſes doncques ayant beu chacun un coup, ſans autre ſejour, ſortirent en campagne; une partie print le chemin à la teſte de noſtre camp, l'autre partie prenant le chemin à la main gauche, & laiſſant noſtre armée à droite, vindrent aſſaillir noz lanſquenets par le coſté qui tire vers Trecas, leſquels ne pouvans eſtre ſecourus de noſtre Gendarmerie, & eſtans en lieu où eux-meſme n'avoient moyen de combattre, furent rompus, & une partie taillée en pieces: & meſme entre autres le Seigneur de Fleuranges, leur General, & le Seigneur de Jamets, ſon ſecond frere, demourerent parmy les morts; dequoy Meſſire Robert de la Marck, leur pere adverty, avecques cent hommes

(a) Nous reviendrons au Capitaine Tavannes dans les Mémoires de Montluc. Leur nom eſt Halluin.

d'armes dont il avoit la charge, tourna la teſte droict à l'ennemy, & fit une ſi furieuſe charge, qu'en bien combattant vint juſques aux lieux où, eſtoient couchez ſes enfans parmy les morts, & chargea l'aiſné ſur ſon cheval, & l'autre ſur celuy d'un ſien homme d'armes, & en deſpit des ennemis les tira hors du danger, non ſans qu'ils euſſent des coups infinis, tant au viſage, à la gorge, qu'autres lieux. Mais à l'ayde de Dieu & des bons Chirurgiens, la vie leur fut ſauvée. Le Seigneur de la Trimouille voyant le deſaſtre tourné ſur luy, & eſtant hors d'eſperance, parce qu'il avoit perdu la force de ſes gens de pied, & eſtoit bleſſé en une jambe, ſe retira le chemin de Verceil, & de-là à Suze : (choſe qu'il fit aiſément, parce que les Suiſſes n'avoient aucune cavalerie); autres des noſtres ſe retirerent (8) par le Val d'Aouſte.

Au meſme temps ayant le Roy fait paſſer par le deſtroit de Zibelterre quatre galeres, ſous la charge du Capitaine Pregent (9), pour reſiſter aux incurſions que faiſoient les Anglois ſur la mer de Ponent, le long des coſtes de Normandie & Bretaigne ; l'Admiral d'Angleterre, lequel avoit donné la chaſſe aux galeres dudit Pregent juſques près de

Breſt, fut combattu par leſdites galeres, & fut bleſſé ledit Admiral, qui mourut peu de jours après. De rechef devant S. Mahié en Bretaigne, le jour de S. Laurens fut combatu par quatre-vingts navires Angloiſes, contre vingt Bretonnes & Normandes, & eſtant le vent pour nous, & contraire aux Anglois, fut combatu en pareille force : & entre autres le Capitaine Primauguet, Breton, Capitaine de la Cordeliere ; navire ſurpaſſant les autres en grandeur, que la Royne Anne avoit fait conſtruire & équiper, ſe voyant inveſty de dix ou douze navires d'Angleterre, & ne voyant moyen de ſe developer, voulut vendre ſa mort : car ayant attaché la Regente d'Angleterre, qui eſtoit la principale nef des Anglois, jetta feu de ſorte que la Cordeliere & la Regente furent bruſlées, & tous les hommes perdus, tant d'une part que d'autre.

Quelque temps après, le Roy ayant entendu la neceſſité des vivres en laquelle ſe commençoyent à trouver ceux de Terouenne, pour desja avoir eſté aſſiegez ſix ou ſept ſepmaines, delibera de leur faire bailler quelque rafreſchiſſement, attendant que ſon armée fut aſſemblée pour les aller ſecourir. Desja il avoit eu nouvelles que le Duc de

Northfolc (a) de la Blanche-Roze, lequel de long-temps avoit eſté fugitif d'Angleterre, luy amenoit ſix mille Lanſquenets. A ceſte cauſe le Roy avoit mandé au Seigneur de Piennes (b), Gouverneur de Picardie, & ſon Lieutenant-Général en l'armée qu'il aſſembloit à Blangy en Ternois, près de Hedin, de trouver le moyen de faire ledit rafreſchiſſement. Le Seigneur de Piennes, avec l'opinion des Capitaines eſtants avecques luy, tels que le Duc Louis de Longueville, Capitaine de cent Gentils-hommes de la Maiſon du Roy, le Seigneur de la Paliſſe, Grand-Maiſtre de France, le Seigneur d'Imbercourt, le Capitaine Bayard, le Baron de Beard, Meſſire Emar de Pryc, le Seigneur de Bonnivet, le Seigneur de Bonneval, le Seigneur de la Fayette, Lieutenant de la compagnie de l'Admiral de Graville, la compagnie du Seigneur de Jules de S. Severin, le Seigneur de Malebert, Lieutenant du Comte de Guiſe de Lorraine, le Seigneur de Clermont d'Anjou, Lieutenant du Duc d'Angouleſme, Nicolas, Seigneur de Mouy, Lieutenant de

(a) Il y a ici une erreur dans le texte de du Bellay : au lieu de Norfolck, il faut lire Suffolck.

(b) La Maiſon des Seigneurs de Piennes eſt originaire de Flandres.

Mgr. de Vendoſme, François de Silly, Baillif de Caen, Lieutenant du Duc d'Alençon, & autres Capitaines de Genſdarmes, avecques le Seigneur de Fontrailles (a) Capitaine-Général des Albanois, conclud d'envoyer ledit Fontrailles avecques ſes Albanois, portant chacun Albanois, ſur le col de ſon cheval, un coſté de lard, & de la poudre à canon, leſquels devoient donner juſques au bord des foſſez de la ville, & jetter ledit lard & poudre en lieu où nos gens, à la garde de leur arcbouzerie & artillerie, le peuſſent ſeurement retirer dedans la ville, & que cependant leſdits Seigneurs de Piennes & de la Paliſſe, avecques quatorze cens hommes d'armes, les ſuivroient juſques ſur le haut de Guigneguatte pour les ſouſtenir : choſe qui fut executée par leſdits Albanois bien & dextrement. Eſtoient allez pluſieurs jeunes hommes pour leur plaiſir avecques eux qui entrerent dedans pour viſiter leurs amis, en eſperance de reſſortir, mais ils n'eurent le moyen. Entre autres y eſtoient le Seigneur d'Anton, ſeul fils de M. (b),

(a) Fontrailles étoit de la Maiſon d'Aſſarac. On y reviendra dans les Mémoires de Montluc.

(b) Humbert de Baternay, Comte de Bouchage, Gentilhomme Dauphinois. (Voyez le Suppl. d'Expilly.)

du Bouſchage, le Seigneur de la Roche-Dumaine, Jean de Mouy, Seigneur de la Mailleraye, l'Eſcuyer Boucar, la Roche Heſmon, la Roche Sendry, & pluſieurs autres.

Ayant executé ce qu'ils avoient entrepris, le Sgr. de Piennes fut d'advis de ſe retirer, mais quelques jeunes hommes eurent envie d'aller recognoiſtre le camp de l'ennemy; autres pour la grande chaleur qu'il faiſoit (car c'eſtoit la mi-Aouſt)ſe voulurent rafreſchir, oſtans leurs habillemens de teſte, montans ſur leurs haquenées, & buvans à la bouteille, n'ayans eſgard à ce que pouvoit faire l'ennemy, & monſtrans peu d'obéiſſance à leur Chef: mais pendant qu'ils s'amuſoient à leur plaiſir, l'ennemy ne dormoit pas; car il fit partir de ſon camp quatre ou cinq mille chevaux, & le nombre de dix ou douze mille hommes de pied, tant Lanſquenets qu'Anglois, & ſept ou huit pieces d'artillerie de campagne, leſquels paſſans la riviere du Lis près de Delette, vindrent attendre noz gens au paſſage de la riviere qui paſſe à Huchin, auquel lieu trouvans noſtre cavalerie en deſordre, devant qu'il euſſent loiſir de monter ſur leurs grands (10)chevaux, & prendre leurs habillemens de teſte, furent mis en tel deſordre qu'il ſe trouva peu des noſtres qui euſſent le moyen

de combattre, & parce que les eſperons ſervirent plus que l'eſpée, fut nommée la journée des eſperons. En ladite roupte furent pris le Duc Louis de Longueville, & le Seigneur de la Paliſſe, [mais icelui de la Paliſſe fut recous (a)] le Capitaine Bayard, le Seigneur de Clermont d'Anjou, Lieutenant de M. d'Angouleſme, le Seigneur de Buſſy d'Amboiſe, & pluſieurs autres tant Capitaines que ſoldats.

Le Roy eſtant à Paris, eut nouvelles de ladite roupte, & parce qu'il eſtoit fort tourmenté des gouttes, ſe feit porter en une litiere juſques à Amiens, & envoya M. d'Angouleſme, qui depuis a eſté Roy, ſon Lieutenant General en Picardie trouver le camp à Blangy, parce qu'il fut bien adverty que ladite deffaite eſtoit advenuë par les partialitez qui eſtoient entre les Chefs de ſon armée, luy commandant expreſſément de ne rien faire ſans l'advis des vieux Capitaines. Lequel prenant l'armée en main, délogeant de Blangy, alla loger à Ancre, delà la riviere de Somme, qui eſt lieu propre pour faire teſte à l'ennemy quelque part qu'il veuille marcher, car c'eſt au milieu de la frontiere : puis le Roy ſe voyant hors d'eſpe-

(a) Repris.

rance de pouvoir aſſembler ſon armée à temps pour ſecourir Terouënne, (car desja vivres deffailloient) feit entendre aux aſſiegez qu'ils trouvaſſent moyen de faire compoſition honorable, ce qu'ils feirent; car après avoir tenu neuf ſemaines, & eſtant en extremité de vivres, ſortirent leurs bagues ſauves, enſeignes deſployées, armet en teſte, & la lance ſur la cuiſſe, & les gens de pieds marchans en bataille, enſeignes deſployées & tabourin ſonnant, & les habitans de la ville leurs bagues ſauves. Ayant ledit Roy d'Angleterre la ville de Terroüenne entre ſes mains, à la ſuſcitation des Flamens, il la feit demolir, remplir les foſſez, & bruſler toutes les maiſons, hormis l'Egliſe & les maiſons des Chanoines.

Au meſme temps que ces choſes ſe faiſoient à Terroüenne, eſtant (comme j'ay dit) le Seigneur de la Trimoüille retiré d'Italie, il fut ſuivy par quatorze ou quinze mille Suiſſes incitez par le Pape Jules (11) & l'Empereur Maximilian, accompagnez de la gendarmerie de la Franche Comté, & de quelques chevaux Allemans conduits par Ulrich Duc de Wirtemberg, leſquels le vindrent aſſieger dedans Dijon, principale ville de Bourgogne, qui n'eſtoit remparée ny

fortifiée en ſorte du monde, mais la vertu des hommes ſervit des murailles. Leſdits Suiſſes ayans eſté cinq ou ſix ſepmaines audit ſiege, & le Seigneur de la Trimoüille ſe voyant hors d'eſperance de ſecours (12), pour eſtre l'Empereur & le Roy d'Angleterre en Picardie, eſtant auſſi la guerre en Guienne du coſté de Fontarabie & de Navarre, chercha moyen de les pouvoir renvoyer, & enfin tant pratiqua envers eux, qu'en leur promettant quatre cens mille eſcus (13), qu'ils diſoient leur eſtre deus pour les ſervices qu'ils avoient faits au Roy aux guerres precedentes en Italie, les renvoya en leur pays, leur fourniſſant vingt mille eſcus comptant, & pour le reſte de ladicte ſomme, leur bailla pour oſtages le Seigneur de Mezieres (a), ſon nepveu, le Baillif de Dijon nommé Roche-fort, & quatre bourgeois de ladite ville; & par ce moyen furent appaiſez leſdits Suiſſes, & ſe retirerent en leur pays, & ceux de Bourgogne demeurerent en leur liberté. Vray eſt qu'il y avoit des conditions audit traité qui n'eſtoient honorables pour un tel Prince que le Roy: mais la neceſſité n'a point de loy pour ſauver une province: auſſi le Roy les ayant entendues

(a) René d'Anjou.

ne voulut ratifier leſdites conditions, mais les reprouva comme indignes de ſa Majeſté.

Le Roy d'Angleterre ayant fait raſer Teroüenne (comme cy-devant eſt dit) & voyant l'armée du Roy ſe preparer, & desja la ſaiſon eſtre tardifve, delibera de laiſſer la Picardie : à l'inſtigation de Maximilian il print le chemin de Tournay, ville de toute ancienneté de l'obéiſſance du Roy : mais pour l'heure eſtoit ſans garniſon, & n'y avoit autres gens pour la garde, ſinon les citadins, parce que jamais le Roy n'euſt preſumé que l'Anglois euſt laiſſé ſon entrepriſe de Picardie pour aller attaquer une place, laquelle ayant priſe luy eſtoit de peu de commodité, pour eſtre enclavée dedans tous les Pays-Bas, ayant d'un coſté le Henault, & d'autre le Comté de Flandres, & loing de la mer : toutesfois à la perſuaſion de l'Empereur, il y alla : & faut entendre que l'armée de Maximilian eſtoit ſouldoyée aux deſpens du Roy d'Angleterre, & meſme ledit Empereur avoit cent eſcus par jour pour ſon plat ; & pour ledit voyage print ſon chemin par l'Iſle en Flandres, qui eſt à cinq lieuës de Tournay. Arrivée que fut ceſte groſſe armée devant Tournay, & les habitans ſe voyans ſans Chef & hors d'eſpe-

rance de ſecours, parce que le Roy n'y pouvoit aller ſans paſſer le Comté de Henault, & deux ou trois groſſes rivieres, & entre autres celle de l'Eſcauld & celle de Carpes (a), après avoir enduré quelque batterie, ils ſe rendirent au Roy d'Angleterre : lequel après y avoir fait faire une citadelle, & laiſſé bonne proviſion de munitions & d'hommes pour la garde d'icelle, & ſe voyant l'hyver à doz, ſe retira en Angleterre, ayant auſſi eu une très-grande (b) victoire contre Jacques IV Roy d'Eſcoſſe, lequel eſtoit mort en la bataille, eſtant le Duc de Northfolk de la Maiſon de Hauvart, Lieutenant-General de l'armée d'Angleterre.

Environ Noüel ſubſequent audit an mille cinq cens quatorze, mourut à Bloys la Royne (14) Anne de Bretaigne, femme du Roy Louis, laiſſant du Roy & d'elle deux filles, l'aiſnée nommée Madame Claude, la puiſnée Madame Renée. Eſtant doncques le Roy en viduité, le Duc Louis de Longueville, qui eſtoit priſonnier en Angleterre, meit en avant le mariage dudit Roy Louis & de Madame Marie ſœur du Roy Henry d'Angle-

(a) La Scarpe.

(b) Il s'agit de la bataille de Flodden. (Voyez l'Obſervation, numéro 46, ſur les Mémoires de Fleuranges.)

tetre, huictieſme de ce nom, afin que par ce moyen on feit une bonne païx entr'eux & leurs Royaumes : choſe qui ſe paracheva ainſi qu'il ſera dit cy après, & deſiroit le Roy ledit appointement afin qu'il peut dreſſer ſon armée pour la reconqueſte du Duché de Milan, ſans eſtre empeſché du Roy d'Angleterre.

Au mois de May enſuivant, Françoys Duc de Valois & Comte d'Angouleſme, apparant heritier de la couronne de France, eſpouſa à S. Germain en Laye Madame Claude, fille aiſnée du Roy, Ducheſſe de Bretaigne, par la ſucceſſion de la Royne Anne ſa mere, lequel mariage ne s'eſtoit ſceu faire du vivant de ladicte Royne Anne, par ce qu'elle aſpiroit pluſtoſt au mariage de Charles d'Autriche, pour ceſte heure Empereur, dont avoit eſté pourparlé longtemps avant, qu'à celuy du Duc d'Angouleſme : & diſoit on que l'occaſion qui à ce la mouvoit, eſtoit pour la haine qu'elle portoit à Madame Louiſe de Savoye, mère du Duc d'Angouleſme : auſſi quelque temps (a) devant que le Roy fut malade à Bloys, ladite Roy ne craignant ſon decez, avoit fait charger ſur la riviere de Loire ſes meubles plus precieux pour porter à ſon chaſteau de Nantes, leſquels furent

(a) Ces évènemens s'étoient paſſés en 1504.

arreſtez près de Saumur par le Mareſchal de Gyé (a), dont elle print telle haine contre luy qu'elle le fiſt chaſſer hors de la Cour.

Environ le commencement d'octobre fut le traitté de mariage, jà commencé par le Duc de Longueville, conclu entre le Roy, & Madame Marie d'Angleterre, par lequel, entre autres articles, le Roy d'Angleterre, inſiſta fort à ce que le Duc de Souvthfolk, qui eſtoit au ſervice du Roy luy fut mis entre les mains, ainſi que le Roy Dom Philippe avoit rendu ſon frere aiſné, choſe que jamais le Roy ne voulut accorder : bien fut content de ne le tenir en ſon Royaume, & le feit retirer à Mets, auquel lieu pour ſon eſtat luy donna ſix mil livres de penſion par an.

Encores que ce ne ſoit la matiere que j'ay deliberé de traitter, des affaires d'Angleterre, ayant entrepris ſeulement de deduire en ces Memoires ce qui eſt advenu en noſtre Royaume, ou aux guerres qu'avons eües dehors, ſi eſt-ce qu'il m'a ſemblé bon de dire incidentement & en brief, qui eſtoit ledit Duc de Souvthfolk, & la cauſe pour laquelle il eſtoit fugitif d'Angleterre, & venu

(a) On peut voir à la Bibliothèque du Roi le procès criminel manuſcrit du Maréchal de Gyé.

au ſervice de noſtre Roy. Le Roy d'Angleterre Edouart IV (duquel Meſſire Philippe de Commines fait mention en ſes Memoires, qui deſcendit en Picardie du temps du Roy Louis unzieſme de ce nom, & qui traita avec ledit Roy Louis à Pequigny) avoit deux freres, l'un nommé Georges Duc de Clarence; l'autre, Richard, Duc de Gloceſtre. Or eſt-il qu'il eut opinion de veoir les propheties de Merlin, pour ſçavoir ce qui devoit advenir à ſa poſterité, qui eſt une ſuperſtition, laquelle regne en Angleterre dès le temps du Roy Arthur. Voyant leſdites propheties par l'interpretation qui luy en fut faicte (car ce ſont comme les oracles d'Apollo, où il y a tousjours double intelligence), fut trouvé que l'un de ſes freres, duquel le nom ſe commenceroit par un G, oſteroit la couronne hors des mains de ſes enfans; or eſt-il qu'il avoit deux fils & deux filles. Le Duc de Clarence (comme j'ay dit) ſe nommoit Georges, par quoy il eut opinion que de luy parloit la prophetie; à ceſte occaſion le fit prendre, & ſans forme de juſtice le feit mourir en une pippe de malvoiſie, ſe perſuadant que par ſa mort la prophetie ne ſortiroit ſon effect: n'ayant eſgard que ſon autre frere eſtoit Duc de Gloceſtre, duquel la pre-

miere lettre du nom de ſon Duché commençoit par G.

Du Duc de Clarence demeura une fille, laquelle fut mariée à un Gentilhomme du pays nommé Pole en ſon ſurnom, dont deſcendit le Millord Montaigu, lequel le feu Roy Henry huictieſme feit decapiter: auſſi en ſortit Regnauld Pole, lequel eſtant fugitif à Rome pour eviter la fureur du Roy, a eſté fait Cardinal, & à ceſte heure vit encores; & un autre frere nommé Geoffroy Pole. Le Roy Edouart, cy deſſus nommé, penſant par la mort de ſon frere le Duc de Clarence, avoir (a) expié la prophetie de Merlin, venant à la fin de ſes jours, laiſſa ſes enfans mineurs en la garde de ſon frere, le Duc de Gloceſtre, lequel par ambition de regner après le decez du Roy ſon frere, feit mourir les deux fils dedans la tour de Londres, donnant à entendre au peuple qu'ils eſtoient morts par accident, s'eſtans precipitez du haut du pont, lequel entre dedans la tour; les filles meit en religion, les declarant baſtardes, diſant que la Royne leur mere eſtoit mariée à un Gentilhomme du pays, & par ce moyen, ayant les forces en main, ſe feit couronner Roy d'Angleterre:

(a) Avoit accompli.

eſtant couronné, tous ceux qu'il ſentit qui en avoient murmuré, les feit mourir de diverſes morts. Le Comte de Richemond, nommé Henry, qui avoit grand credit au pays, craignant la fureur du Roy, s'embarqua pour ſe ſauver en France, mais la tourmente & le vent contraire le jetta dedans les havres de Bretagne, où le Duc de Bretaigne François l'arreſta priſonnier, pour complaire au Roy d'Angleterre, dont il eſtoit allié, auquel lieu il fut detenu juſqu'au treſpas dudit Duc François, lors que le Roy Charles huitieſme, de ce nom, eſpouſa Madame Anne Ducheſſe de Bretaigne ſa fille, lequel le meit en liberté luy donnant penſion pour ſon entretenement.

Le Roy Richard continuant tousjours ſa tyrannie, les Seigneurs du pays d'Angleterre, & meſmes le frere aiſné du Duc de Suffolc (duquel eſt mention cy deſſus, qui eſtoit de la maiſon de la Pole, deſcendu de la maiſon de Lanclaſtre, leſquels portoient la roze blanche, au contraire de ceux de la maiſon d'Yorc, dont eſtoit deſcendu le Roy Richard, qui portoient la rouge) pour mettre le Royaume en repos manderent ſecrettement audit Comte de Richemond, que s'il pouvoit trouver moyen que le Roy de France luy armaſt quelques navires, &

le

le vouluſt ſecourir de cent hommes d'armes, & deux mille hommes de pied pour deſcendre en Angleterre, la pluſpart du pays ſe tourneroit de ſa part, pour expulſer ce Roy Richard, à cauſe de ſa tyrannie. Sa requeſte luy fut accordée par le Roy, & par Madame Anne de France ſa ſœur, Ducheſſe de Bourbon, Regente en France à cauſe de la minorité du Roy ſon frere: l'equipage fut dreſſé à Dieppe, & fut chef de l'armée pour le Roy, le Seigneur de Chandec (a) de Dauphiné, Lieutenant du Comte François de Vendoſme, & maiſtre d'un navire Dieppois nommé le Poullain de Dieppe. La fortune leur fut bonne, car s'ils euſſent fait deſcendre au lieu où ils avoient deliberé, ils euſſent trouvé en teſte le Roy Richard, accompagné de quarante mille hommes: mais le vent leur fut ſi à propos qu'il les jetta à l'oppoſite au pays des Gaulles (b), où tout à leur aiſe ils firent leur deſcente.

Deux jours après eſtant publié par le pays, que le Comte de Richemond avoit pris terre en Gaulles, ceux qui l'avoient mandé, & pluſieurs autres ſe vindrent joindre avecques

(a) Il faut lire Chandieu, ſelon le Supplément à l'Hiſtoire de Bayard, par Expilly.

(b) Au pays de Galles.

luy. Eſtant aſſemblez, il fut conclu de marcher droit à Londres; car qui eſt maiſtre de Londres, commande à tout le Royaume. Le Roy Richard, qui (comme j'ay dit) eſtoit en campagne avec quarante ou cinquante mille hommes, marcha droit à ſon ennemy, qu'il rencontra ſur le chemin de Londres, où eſtans leurs batailles rengées l'une devant l'autre, la pluſpart de ceux qui eſtoient avecques le Roy, l'abandonnerent, & ſe retirerent du coſté du Comte de Richemond. Ce nonobſtant, le Roy qui eſtoit courageux, ne laiſſa de marcher la teſte droicte à ſon ennemy; mais le petit nombre d'hommes qu'il avoit ne put ſouſtenir l'effort du grand nombre qu'avoit le Comte de Richemond, ſi eſtce qu'il combatit avecques telle vertu, qu'il fut tué ſans jamais avoir reculé un ſeul pas. La bataille gaignée, Henry, Comte de Richemond marcha à Londres, auquel lieu eſtant arrivé, aſſembla un Parlement, & fit retirer de religion les deux filles du Roy Edouart IV, dont il eſpouſa l'aiſnée par le conſentement du Parlement, & à cauſe d'elle, ſe feit couronner Roy : la puiſnée, il donna en mariage au Comte de Devonshere, depuis Marquis d'Exceſtre, nommé le Courtenay (a).

(a) Le Comte de Devonshire étoit de l'illuſtre Maiſon de Courtenay.

Eſtant paiſible du Royaume & de la Couronne, encores que le Duc de Sowthfolk euſt eſté l'un des principaux autheurs de le faire paſſer en Angleterre, ſi eſt-ce qu'il l'eut en ſouſpçon, parce qu'il eſtoit deſcendu de la Maiſon de Lanclaſtre, & delibera d'en faire exterminer la race. Le Duc de Sowthfolk avoit deux freres, l'un dont cy-deſſus eſt fait mention, qui eſtoit Lieutenant du Roy en Irlande, l'autre eſtoit jeune de ſept ou huict ans : l'aiſné ayant quelque advertiſſement de la mauvaiſe volonté que le Roy luy portoit, s'embarqua, & s'en vint à refuge en Flandres, devers le Roy Dom Philippe, fils de l'Empereur Maximilian, & de Madame Marie, fille du Duc Charles de Bourgongne : ſon frere qui eſtoit en Irlande, adverty de la fuite de ſondit frere, ſe ſauva par mer au pays des Oſtrelins (a), & de là en Allemagne : le Jeune fut mis priſonnier en la tour de Londres, où je l'ay encores veu en l'an mil cinq cens dix-huict, mais depuis il eſt decedé. Quelque temps après, le Roy Dom Philippe allant par mer de Flandres en Eſpagne, la tourmente le contraignit de deſcen-

(a) On appelloit ainſi les Négocians des villes Anſéatiques. Le Comptoir d'Anvers ſe nomme encore l'Hôtel des Oſterlins.

dre en Angleterre, où il fut recueilly du Roy Henry VII, honorablement : & meſme luy preſta cinquante mille eſcus ſur une fleur de lys, laquelle a eſté depuis rendue, par le traité de Cambray, à l'Empereur Charles-Quint, pour la rançon de Meſſieurs les Enfans de France : ſi eſt-ce que le Roy d'Angleterre ne voulut permettre au Roy Dom Philippe de ſortir hors de ſon Royaume, que premierement il n'euſt remis en ſes mains le Duc de Sowthfolk, cy-deſſus mentionné, qui eſtoit en ſa puiſſance dedans ſes Pays-Bas : vray eſt qu'il promiſt audit Roy Dom Philippe de ne le faire mourir, ce qu'il ne feit ; mais à ſon treſpas & derniere volonté, ordonna ſon fils, le Roy Henry VIII, qui incontinent luy decedé, luy fiſt trencher la teſte ; choſe qui fut executée.

Or eſt-il que le Roy Henry, après avoir obtenu le Royaume d'Angleterre, par le moyen du Roy de France, ainſi qu'avez entendu, deſcendit avecques une armée en France, & vint aſſieger Boulongne : le Duc de Sowthfolk, qui eſtoit fugitif en Allemagne, ſçachant la guerre declarée, vint au ſervice du Roy, avec bon nombre de Lanſquenets ; mais cependant fut fait un traité

entre le Roy d'Angleterre devant Boulongne : auquel traité le Roy d'Angleterre perſiſta fort à ce que le Roy luy remît entre ſes mains ledit Duc de Sowthfolk, choſe qu'il ne luy voulut accorder, voulant garder ſa foy & ſa parolle : bien conſentit qu'il s'en iroit habiter hors de ce Royaume. Et depuis ce temps-là, par tous les traitez de paix qui ont eſté entre les Roys de France & d'Angleterre, ceſt article y a tousjours eſté couché, de ſorte que dès que la paix eſtoit entre les deux Royaumes, il s'abſentoit, & dès que la guerre commençoit, il revenoit au ſervice du Roy, où il a tousjours continué juſques à la bataille de Pavie, qui fut l'an mil cinq cens vingt-cinq, où il mourut, ainſi qu'il ſera dit cy-après.

Maintenant il faut retourner au (15) traité de mariage d'entre le Roy Louis & Madame Marie d'Angleterre. Après que les choſes furent ainſi accordées, le Roy s'approcha de la Picardie, pour recevoir ſa femme future, & arrivé qu'il fut à Abbeville, qui eſtoit environ le dixieſme jour d'Octobre milcinq cens quatorze, il envoya M. d'Angouleſme à Boulongne pour recueillir madite Dame Marie, & avecques luy le Duc d'Alençon, le Duc de Bourbon, le Comte

de Vendoſme, le Comte de S. Pol, & le Comte de Guiſe, & la pluſpart des Princes & nobleſſe qui eſtoient près de luy : auquel lieu de Boulongne eſtant arrivée, madite Dame Marie fut, par leſdits Seigneurs, recueillie magnifiquement, & conduite en grand triomphe juſques à Abbeville, où le Roy alla au-devant d'elle. Puis le lendemain l'eſpouſa en grande ſolennité en une Egliſe qui eſt ſur la place, où l'on vend les denrées. Ce fait, ſe retira vers Paris pour faire couronner ladite Royne à S. Denis, & faire ſon entrée à Paris : & eſtoient venus pour accompagner madite Dame Marie, pluſieurs Princes & grands Seigneurs d'Angleterre : & entre autres le Marquis d'Orſet, & le Duc de Sowthfolk, qui n'eſtoit pas homme (a) de grande maiſon, mais favory & advancé du Roy Henry d'Angleterre, pour ſes vertus, de ſorte qu'il luy avoit donné le Duché de Sowthfolk, l'ayant oſté à ceux de la maiſon de Pole, ainſi que j'ay cy-devant declaré.

Le Roy ſe voyant en patience avec l'Anglois, delibera de dreſſer une armée, pour au printemps reconquerir ſon Duché de Milan, dont il donna la charge au Duc de

(a) On a vu ſon origine dans les Mémoires de Fleuranges.

Bourbon, laquelle il avoit refuſée quand le Seigneur de la Trimouille y alla, parce que l'armée luy ſembloit trop foible pour une telle conqueſte, ainſi qu'il apparut à la roupte (a) du Seigneur de la Trimouille. Pour executer ladite entrepriſe, il feit tirer d'Allemagne quinze ou ſeize mille Lanſquenets, ſous la charge de pluſieurs Capitaines, & entre autres du Comte Wolf, & du Capitaine Brandhec, puis envoya mondit Seigneur de Bourbon devant à Moulins, pour tousjours faire cheminer la gendarmerie; mais le temps ne luy donna loiſir de parachever ſon entrepriſe, car le premier jour de Janvier, environ minuit (b), mille cinq cens quinze, il rendit l'ame à Dieu en ſa maiſon des Tournelles à Paris, dont le corps fut porté en l'Egliſe Noſtre-Dame, & de là à Saint-Denis; auquel lieu, accompagné de tous les Princes de ſon ſang, fut, en grandes pompes funebres, inhumé, ainſi qu'avoient accouſtumé ſes predeceſſeurs. Après ſa mort on eut quelque ſouſpçon que la Royne Marie

(a) A la défaite.

(b) On a remarqué que pendant la nuit où il mourut, il y eut une tempête furieuſe qui occaſionna beaucoup de déſaſtres. (Liſez Belleforeſt, Hiſtoire de France, Tome II, p. 1402.)

fut groſſe, mais ſoudain on fut aſſuré du contraire par le rapport d'elle-meſme. Il eut de grandes (16) adverſitez en ſes jeunes ans : eſtant Duc d'Orleans, il perdit la bataille en Bretaigne à Saint Aubin, & fut empriſonné en la groſſe tour de Bourges, puis (le Roy Charles huictieſme eſtant allé à Naples) il fut aſſiegé dedans Novare en telle extremité, qu'il fut contraint de manger chiens & rats, & moururent beaucoup de ſes ſoldats de faim & pauvreté, juſques à ce que ledit Roy Charles, retournant de Naples, le mit en liberté. Quand il vint à la Couronne, ceux qui l'avoient ſuivy en ſon adverſité, luy voulurent perſuader de ſe venger de ceux qui, du vivant dudit Roy Charles, luy avoient fait la guerre au nom du Roy, meſme de Meſſire Louis de la Trimouille, qui le deffeit & print priſonnier à S. Aubin, eſtant Lieutenant du Roy : il feit reſponce *que ce n'eſtoit à un Roy de France de venger les injures faites à un Duc d'Orleans, & que s'ils avoient ſervy le Roy contre luy, ils feroient le ſemblable pour luy eſtant Roy.*

Advenement du Roy François à la Couronne.

A ce bon Roy, qui fut appellé Pere du

Peuple, ſucceda François (17), Duc de Valois, & Comte d'Angouleſme : lequel ayant receu telle ſucceſſion, voulut uſer du conſeil des Princes de ſon ſang, & autres ſerviteurs du feu Roy; & n'en deſapointa un ſeul, mais les maintint en leurs eſtats : & pour ceſt effet les manda venir devers luy, & par leur opinion fut conclu qu'il partiroit pour aller à Reims ſe faire ſacrer; ce qu'il feit : & fut ſacré environ le vingt-cinquieſme dudit mois (a) de Janvier, mil cinq cens quinze. Puis eſtant de retour à Paris, ayant fait ſon entrée & le tournoy en la rue de S. Anthoine, ainſi qu'ont accouſtumé faire les autres Roys, auquel tournoy menoient les tenans le Duc d'Alençon, le Duc de Bourbon, & le Comte de Vendoſme, il voulut mettre ordre aux eſtats & affaires de ſon Royaume. Premierement il feit Antoine du Prat, pour lors Premier-Préſident en la Cour de Parlement de Paris, ſon Chancellier : parce que au decès du Roy Louis, il

(a) Dans une des Notes manuſcrites attribuées à François de Noailles, Evêque d'Acqs, qui ſe trouvent ſur l'exemplaire de du Bellay, édition de 1582, à la Bibliothèque du Roi, on lit que cette cérémonie ſe fit du 7 au 12 Janvier : mais tous nos Annaliſtes s'accordent avec du Bellay par rapport à la date qu'il indique.

n'y avoit qu'un Garde-des-Seaux, nommé Meſſire Eſtienne Poncher, Eveſque de Paris, & depuis Archeveſque de Sens. Puis après feit le Duc de Bourbon ſon Conneſtable, le Comte de Vendoſme, Gouverneur de l'Iſle de France, M. de Lautrec, Gouverneur de Guienne, le Seigneur de la Paliſſe, qui eſtoit Grand-Maiſtre, le feit Mareſchal de France, & M. de Boiſſy qui avoit eſté ſon Gouverneur en ſa jeuneſſe, le feit Grand-Maiſtre, luy baillant la principale ſuperintendence de ſes affaires, & avecques luy Fleurimont (a) Robertet, principal Secretaire : & avoit ledit Seigneur Roy deux jeunes hommes fort ſes favoris, à ſçavoir Anne, Seigneur de (18) Montmorency, & Philippe Chabot (19), Seigneur de Brion, qui depuis ont eu grand crédit en ce Royaume.

Pendant ces choſes, le Roy deſirant faire le voyage qu'avoit entrepris le feu Roy, de la conqueſte du Duché de Milan, delibera de renouveller les alliances (20) qu'il avoit aux Princes & potentas ſes voiſins : & premierement renouvella la paix faicte entre le feu Roy & le Roy d'Angleterre, moyennant laquelle luy renvoya Madame Marie, vefve du feu Roy Louis, avecques un douaire de

(a) Florimond.

ſoixante mille eſcuz tous les ans : laquelle Marie le Roy d'Angleterre donna en mariage au Duc de Sowthfolk, pour l'amitié qu'il luy portoit. Or avoit ledit Roy Louis, par accord fait avecques les Venitiens, renvoyé Meſſire Berthelemy d'Alviane, leur General, pris à la bataille de Pandin, & Meſſire André Gritty, leur Providadour, pris à Breſſe, avecques certaines conditions, leſquelles le Roy confirma, & furent les conditions telles : Les Venitiens eſtoient tenus de ſecourir le Roy à la conqueſte & conſervation de ſon Duché de Milan : & auſſi le Roy les devoit ſecourir, & aſſiſter à conquerir les terres que l'Empereur Maximilian leur uſurpoit, comme Breſſe, Veronne, & autres places.

Durant que ces choſes ſe traitoient, vint à Paris devers le Roy le Comte de Nanſau (a), Ambaſſadeur de la part de (21) Charles d'Autriche, pour luy faire les foy & hommages des Comtez de Flandres & Artois, & autres terres tenuës de la Couronne de France, ce qu'il feit ; & pour plus grande ſeureté d'amitié entre les deux Princes, fut pourparlé du mariage dudit Charles d'Autriche, avec Madame Renée, fille du feu Roy Louis, & ſœur de la Royne. Pour la con-

(a) Naſſau.

cluſion de ceſt accord, fut envoyé Mgr. de Vendoſme, Ambaſſadeur devers ledit Prince Charles d'Autriche, accompagné de Meſſire Eſtienne Poncher, Eveſque de Paris, & depuis Archeveſque de Sens, du Seigneur de Genly & du Seigneur d'Eſcheney. Le Comte de Vendoſme prenant ſon chemin par le pays de Henaut, traverſant le pays de Brabant, arriva environ la S. Jean, qui eſtoit l'an 1515, à La-Haye en Hollande, où il trouva ledit Prince, auquel lieu fut conclu le mariage : & outre pource que le Prince tenoit le Comte de Nanſau fort ſon familier, fut auſſi conclu le mariage dudit Prince de Nanſau, avec la ſœur du Prince d'Aurenge (a), laquelle eſtoit à la Cour de France : vint le Comte de Nanſau accompagner M. de Vendoſme depuis La-Haye en Hollande, juſques à la Fere-ſur-Oiſe, auquel lieu fut amenée la Princeſſe d'Aurenge par le Seigneur de Givry, & Madame de Mailly de Picardie, & fut là conſommé le mariage. Pour vous dire ce que j'appris en ce voyage que feit Mgr. de Vendoſme, & de la façon dont eſtoit inſtruit ledit Prince d'Eſpagne, le Seigneur de Chievres, que je vous ay dit cy-devant, avoit eſté par le Roy Louis ordonné

(a) Orange.

Gouverneur dudit Prince, approuvé par les bonnes villes de Flandres, le nourriſſoit alors, encore qu'il n'eut attaint les 15 ans de ſon aage, en telle ſorte que tous les pacquets qui venoient de toutes Provinces luy eſtoient preſentez, encores qu'il fuſt la nuict, leſquels après avoir veuz, les rapportoit luy-meſmes en ſon Conſeil, où toutes choſes eſtoient deliberées en ſa preſence. Un jour eſtant le Seigneur de Genly demouré Ambaſſadeur près la perſonne dudit Prince de par le Roy, & moy demeuré, par le commandement de mondit Sieur de Vendoſme, avecques le Sieur de Genly, le Seigneur de Chievres donnoit à ſouper audit de Genly; où, eſtans entrez en propos, M. de Genly dit au Seigneur de Chievres qu'*il eſtoit eſtonné dequoy il donnoit tant de travail à l'eſprit de ce jeune Prince, veu qu'il avoit moyen de l'en ſoulager.* Le Seigneur de Chievres luy reſpondit : *Mon couſin, je ſuis tuteur & curateur de ſa jeuneſſe; je veux quand je mourray, qu'il demeure en liberté: car s'il n'entendoit ſes affaires, il faudroit, après mon decez, qu'il eut un autre curateur, pour n'avoir entendu ſes affaires, & n'avoir eſté nourry au travail, ſe repoſant touſjours ſur autruy.*

Alors que ces choſes ſe faiſoient, le Roy eſtoit à Amboiſe, qui faiſoit en toutes diligence marcher ſon armée à Lyon, auquel lieu de Lyon il ſe trouva environ la fin de Juillet, que mondit Seigneur de Vendoſme le vint trouver pour luy faire rapport de ſa negociation. Auſſi le Roy Ferrand (a) d'Arragon traita avecques le Roy, craignant que les forces que le Roy préparoit pour Italie ne tournaſſent ſur luy, pour reconquerir le Royaume de Navarre, par luy nouvellement uſurpé. Eſtant le Roy à Lyon, ordonna de la forme que marcheroit ſon armée : à Mgr. de Bourbon, bailla ſon avant-garde à mener, & avecques luy François, Monſieur de Bourbon, ſon frere, nouvellement Duc de Chaſtelleraut, le Mareſchal de Chabannes, le Prince de Talemond, fils de Meſſire Louis de la Trimouille, le Seigneur

(a) Ferdinand ne conclut aucun traité avec la France. Il ſe borna à promettre verbalement qu'il reſteroit neutre, ſi on ne le provoquoit point. Mais il ne voulut rien ſigner, à moins que le Pape, le Duc de Milan & les Suiſſes ne fuſſent compris dans l'acte qu'on feroit. Il ne faut pas croire néanmoins qu'il ſe ſoit ligué avec ces différentes Puiſſances, pour empêcher les François d'entrer dans le Milanés, quoique l'Abbé Lambert le diſe dans une Note de ſon édition de du Bellay, Tome I, p. 60.

Jean Jacques Trivulce, Mareſchal de France, le Seigneur de Bonnivet, le Seigneur d'Imbercourt, le Seigneur de Teligny, Seneſchal de Rouergue, le Baron de Beard, le Comte de Sanxerre, & pluſieurs autres Capitaines de Genſdarmes. Quant aux gens de pied, y eſtoit le Seigneur Petre de Navarre, que le Roy avoit mis en liberté, ayant eſté priſonnier à la bataille de Ravenne, eſtant General de l'infanterie Eſpagnolle, le delivra le Roy ſans rançon, luy baillant la charge de ſix mille Gaſcons; outre le Roy y ordonna quatre mille François, ſous la charge de huit (22) Capitaines, ayant chacun cinq cens hommes; c'eſt à ſçavoir, le Seigneur de Lorges, Piraut de Maugeron, Richebourg, Lorteil, le Petit Lainet, Onatilleu, Hercules de Dauphiné, & le Capitaine Commarque, avecques le nombre de huit à neuf mille Lanſquenets.

Le Roy menoit la bataille, accompagné du Duc de Lorraine, du Duc de Vendoſme, du Comte de S. Pol, du Seigneur d'Orval, de Meſſire Louis, Seigneur de la Trimouille, du Duc d'Albanie, du Baſtard de Savoye, de Meſſire Odet de Foix, Seigneur de Lautrec, du Capitaine Bayard (auquel le Roy

fiſt ceſt honneur (a) de vouloir recevoir de ſa main l'Ordre de Chevalerie le jour de la bataille) & de pluſieurs autres Capitaines de Gendarmerie, & de Charles, Duc de Gueldres, Capitaine-General de tous les Lanſquenets, & du Comte de Guiſe ſon nepveu, & frere de Mgr. de Lorraine, leſquels devoient eſtre avecques ledit Duc de Gueldres, ſon oncle. L'arriere-garde fut baillée à Mgr. d'Alençon, avecques bon nombre de gendarmerie & gens de pied. A l'heure que le Roy arriva à Grenoble, eſtoit desja Mgr. de Bourbon entré dedans les eſtapes (b), tirant le chemin d'Ambrun, parquoy après qu'il eut laiſſé l'adminiſtration & gouvernement de ſon Royaume à Madame Louiſe de Savoye, ſa

(a) Nous avons obſervé dans les Mémoires de Bayard, que pluſieurs Hiſtoriens prétendent que ce fut avant la bataille de Marignan, qu'il conféra l'ordre de la Chevalerie à François I : outre Fleuranges, du Bellay l'atteſte, Belleforeſt a adopté la même opinion : en ne nous rangeant pas de leur côté, nous avons ſuivi le ſentiment qui nous a paru le plus général.

(b) C'eſt-à-dire, étoit en marche, les étapes étant ordonnées pour ſes ſoldats. (Voyez du Cange au mot *Stapula*, Tome VI, p. 708.)

mere,

mere, il ſuivit mondit Seigneur de Bourbon juſques à Ambrun; où arrivé qu'il fut, eut advertiſſement comme Proſpere Colonne, grand Capitaine Romain, qui eſtoit venu avecques quinze cens chevaux, envoyez par le Pape Leon au ſecours des Suiſſes, eſtoit logé au pied des montagnes dedans le Piemont, ne ſe doutant de rien, parce que les Suiſſes tenoient tous les deſtroits & paſſages des montagnes. Mais il fut rapporté par quelques bonnes guides, qui eſtoient à Meſſire Charles de Soliers, Seigneur de Morette, qu'il y avoit un paſſage près du Rocque-Eſperviere (a), auquel les Suiſſes ne faiſoient point de garde, parce qu'on n'y avoit jamais veu paſſer gens de cheval : & que par-là on pourroit ſurprendre Proſpere Colonne. Ce rapport fait, le Roy depeſcha le Mareſchal de Chabannes, le Seigneur d'Imbercourt, le Seigneur d'Aubigny, le Seigneur de Bayard, le Seigneur de Buſſy d'Amboiſe, & le Seigneur de Montmorency, pour lors Lieutenant de la compagnie du Grand-Maiſtre de Boiſſy, pour executer ladite entrepriſe, ſous la conduite dudit Seigneur de Morette, & de ſes guides : le Seigneur de Morette mettoit en avant, qu'au cas qu'ils

(a) Rocqueparvieres.

failliſſent à leur entrepriſe, ils avoient moyen d'eux retirer à Foſſan ou à Savillan, attendans que noſtre armée paſſeroit.

Eſtans noz gens deſcendus à la plaine ſans alarme, furent advertis que Proſpere & ſa cavalerie eſtoient à Ville-Neufve de Soliers, parquoy prindrent ledit chemin, auquel lieu arrivez, trouverent qu'ils eſtoient deſlogez & eſtoient allez à Ville-Franche, qui eſt une petite ville aſſiſe ſur le Pau, à deux mille de là : mais il eſtoit jour, il falloit paſſer la riviere du Pau, & n'y avoit pont près de là qu'audit lieu de Ville-Franche. Sur ces difficultez, un guide ſe feit fort de les faire paſſer à gué un mille au-deſſous de Ville-Franche ; ce qu'il feit. Le Seigneur d'Imbercourt qui avoit charge des coureurs, arriva à la porte de Ville-Franche ſur l'heure du diſner : quelques-uns eſtans dedans la ville, voyans approcher leſdits gens de cheval, coururent pour fermer les portes : mais deux hommes d'armes dudit d'Imbercourt, l'un nommé Beauvais le Brave, Normand, & l'autre Hallancour, Picard, donnerent contre la porte à bride abbatue de cul & de teſte, de ſorte qu'iceluy Hallancour, du choc de ſon cheval, tomba dedans les foſſez, ſi eſt-ce qu'il esbranla ceux qui vouloient fer-

mer la porte, tellement que Beauvais eut loiſir de jetter ſa lance dedans la porte, & empeſcha qu'elle ne put ſoudain eſtre fermée; car incontinent arriva le Seigneur d'Imbercourt, lequel mettant pied à terre, força la porte. Pendant ce temps arriva le Mareſchal de Chabannes, & tout le reſte qui entrerent tous à cheval dedans la ville, où fut ſurpris ledit Proſpere (a) Colonne eſtant à table, lequel pour ſauver ſa vie, bailla ſa foy audit Seigneur d'Aubigny. Finablement ils furent tous pris en diſnant, & ſe trouverent des chevaux du Royaume de Naples, gaignez de mille à douze cens. Ce fait, nos gens craignans les Suiſſes qui eſtoient à Cony, avecques leurs priſonniers & chevaux, ſe retirerent à Foſſan, attendans le paſſage de noſtre armée.

Les Suiſſes advertis que les François eſtoient paſſez en la plaine, & leur cavalerie deffaite, & que le Roy avoit desja gaigné le haut de la montaigne au-deſſus de Sainct-Pol, par un lieu où jamais armée n'avoit paſſé, abandonnerent Cony & tous les paſſages pour ſe retirer vers Milan, ſe venant joindre avecques eux le Cardinal de Sion,

(a) Ce récit eſt conforme à celui des Mémoires de Bayard, Ch. 59.

qui eſtoit à Pignerol avecques une partie des forces, eſtant en ladite armée, Legat du Pape, & deputé de Maximilian, eſleu Empereur. Parquoy le Roy, ſans empeſchement, paracheva ſon paſſage, & vint loger à Cony, dont les Suiſſes eſtoient deſlogez le jour precedent. Pendant ce temps, Meſſire Emar de Prie, envoyé du Roy par autre coſté, avecques l'aide des (a) Genevois, prit la ville d'Alexandrie, & la mit en l'obeiſſance du Roy, par le moyen d'aucuns de la part (b) Guelfe qui eſtoient dedans. Le Roy voyant toutes choſes proſperer en ſon entrepriſe, marcha de Cony droit à Carmagnolles, de Carmagnolles à Moncallier, auquel lieu il paſſa le Pau : où vint au-devant de luy le Duc de Savoye, ſon oncle, frere de Madame Louiſe de Savoye, ſa mere, qui eſtoit demeurée Regente en France : lequel le conduiſit à Turin, où il fut receu en grande magnificence, puis ſans faire ſejour, marcha droit à Chivas ; dont les Suiſſes ne faiſoient que de deſloger, ayant ſaccagé la ville &

(a) Labbé Lambert dans ſon édition, ou plutôt dans ſa Paraphraſe de du Bellay, porte à quatre mille le nombre des Genois auxiliaires, tandis que du Bellay ne les ſpécifie point.

(b) Du parti des Guelfes.

bruſlé le chaſteau, & de là à Verceil, qui eſtoit le chemin que prenoient les Suiſſes pour leur retraite, ne leur donnant le loiſir de reprendre leurs eſprits, juſques à ce qu'il les eut remis dedans la ville de Milan. Le Roy partant de Verceil, s'en alla à Novare, dont luy furent preſentées les clefs, & d'icelle fut fait Gouverneur le Mareſchal de Chabannes : auquel lieu arriverent les Bandes-noires, qui eſtoient ſix mille Allemans, nourris & aguerris enſemble depuis vingt ans, que le Duc de Gueldres avoit amenez au ſervice du Roy, dequoy avoit la charge ſous ledit Duc le Seigneur de Tavannes, ſon Lieutenant : ayant doncques le Roy recueilly toutes ſes forces enſemble, print le chemin de Marignan.

Durant ce temps, par le moyen du Duc de Savoye & du Baſtard (23) de Savoye, ſe braſſoit un appointement entre le Roy & les Suiſſes, lequel fut tellement demené, qu'il fut conclu : & eſtoit tel, que le Roy leur fourniſſoit comptant une groſſe ſomme de deniers qu'ils diſoient leur eſtre deus, tant par le feu Roy, que ſes predeceſſeurs, pour les ſervices qu'ils leur avoient faits, & meſme par le traité de Dijon fait par le Seigneur de la Trimouille, moyennant leſquels

deniers ils remettroient entre les mains du Roy le Duché de Milan : & le Roy donnoit ſoixante mille ducats de penſion à Maximilian Sforce, pour lors uſurpateur dudit Duché. Pour trouver leſdits deniers, fut priſe toute la vaiſſelle, tant des Princes, que des Gentils-hommes particuliers, avecques tout l'argent qu'ils pouvoient avoir, leur laiſſant ſeulement dequoy faire leur deſpenſe de huit jours. Le Duc de Gueldres voyant la paix conclue, & ayant nouvelles que les Brabançons eſtoient entrez en ſes pays, prenant congé du Roy, laiſſa ſa charge au Comte de Guiſe, ſon nepveu, & print la poſte pour aller ſecourir ſes ſubjets; mais arrivé à Lyon, eſtant adverty que la bataille ſe donnoit, il en print tel ennuy, qu'il tomba en fievre continue, dont il fut en danger de mort.

Eſtant ledit traitté conclu & les deniers mis enſemble, furent ordonnez les Seigneurs de Lautrec & le Baſtard de Savoye avec quatre cens hommes d'armes pour porter les deniers à Bufalore, auquel lieu ſe devoient trouver les deputez de par les Ligues pour recevoir leſdicts deniers : le Roy penſant que ſuivant le traitté luy deut eſtre livrée la ville & le chaſteau de Milan, marcha juſques auprès de S. Brigide, auquel lieu il ſe logea, eſperant le len-

demain aller loger à deux mille près de Milan. Or eſtoit l'armée du Pape conduitte par le magnifique Laurens de Medicis, nepveu dudit Pape, à Plaiſance, & l'armée du Roy d'Eſpagne conduitte par Dom Raimond de Cardonne, celuy qui eſtoit Chef de l'armée Eſpagnolle, à la journée de Ravenne, près dudit lieu de Plaiſance ſur la riviere du Pau, leſquels encore qu'ils fuſſent fort ſollicitez tant du Duc Maximilian que du Cardinal de Sion de ſe venir joindre avec les Suiſſes, n'y voulurent jamais conſentir pour deux occaſions : l'une que l'on ne ſe fioit à l'autre (a), car le Seigneur Laurens craignoit que Dom Raimond, attendu les diſſimulations dont il uſoit, eut commandement du Roy ſon maiſtre d'ainſi le faire, ayant quelque traicté ſecret avecques le Roy : ainſi Dom Raimond avoit doute dudit Laurens de Medicis, à cauſe que pluſieurs Ambaſſadeurs eſtoient allez de-

(a) Les premiers ſuccès des François déconcerterent le Pape au point qu'il ordonna à ſon neveu, Laurent de Médicis, d'éviter toute action déciſive. Il envoya ſecrettement au Roi Cinthio de Tivoli, ſon homme de confiance, pour l'excuſer ſur ſes liaiſons avec les Eſpagnols. Ceux-ci arrêtèrent Cinthio. Le Viceroi de Naples, ayant lu les Lettres, dont il étoit porteur, ſe tint de ſon côté ſur la réſerve.

vers le Roy de la part du Pape ; & tous deux auſſi en general craignoient d'entrer entre l'armée du Roy tant gaillarde, & celle des Venitiens qu'amenoit le Seigneur Barthelemy d'Alvianne, qui nous donna grand avantage.

Les Suiſſes eſtans prets à deſpeſcher leurs deputez pour aller à Bufalore, furent par le Cardinal de Sion diſſuadez de ce faire, & perſuadez de rompre & faulſer leur foy, leur remonſtrant qu'eſtant le Roy aſſeuré du traité de la paix, il auroit laiſſé ſon armée en nonchalloir (a), & meſmes que le Roy ſur ladite aſſeurance avoit contremandé Barthelemy d'Alviane, qui eſtoit à Laude (b) avec l'armée Venitiene, de ne paſſer outre. Parquoy partans à l'improviſte feroient deux effets : l'un audit Bufalore (c) pourroient ravir l'argent que M. de Lautrec y avoit porté, & quant & quant venir donner la bataille au Roy, luy ne ſe doutant d'aucun ennemy, ayant ſeparé d'avecques luy ſes forces, comme l'armée Venitiene & les quatre cens hommes d'armes qu'avoit mené le Seigneur de Lautrec: mais Lautrec adverty par ſes eſpies de la deliberation faite par les Suiſſes, ſe meit hors

(a) En déſordre.
(b) Lodi.
(c) Bufalora.

du chemin avecques les deniers & ſe retira à Galeras ; parquoy les Suiſſes ne trouvans ce qu'ils cherchoient paſſerent outre pour executer leur entrepriſe ſur le Roy.

Le jeudy treiſieme de Septembre, jour de Ste. Croix, mil cinq cens quinze, environ deux heures après midy, vindrent les Suiſſes donner ſur noſtre avant garde, de laquelle avoit la conduite le Duc de Bourbon, Conneſtable de France : mais ils trouverent ledit Conneſtable en armes, lequel à ceſte premiere abordée les recuillit vigoureuſement, mais non ſans perte : car il entra un effroy en un des bataillons de nos Lanſquenets, tel qu'ils s'eſbranlerent pour ſe mettre à vau de roupte, ayans mis en leur opinion que le traitté que le Roy avoit fait avecques les Suiſſes eſtoit demeuré en ſon entier, & que ce qui ſe faiſoit eſtoit une fainte pour les vouloir livrer entre les mains des Suiſſes leurs anciens ennemis. Mais voyant la Gendarmerie qui ſouſtint l'effort des ennemis, ils reprindrent aſſeurance telle qu'ils retournerent au combat, voyant auſſi le Roy qui marchoit avec les bandes noires, coſte à coſte de ſon artillerie. A ladite charge fut tué François-Monſieur de Bourbon, le Seigneur d'Imbercourt, le Comte de Sanxerre, & pluſieurs autres gens

de bien : & dura le combat juſques à la nuict qui fut ſi obſcure, meſme à cauſe de la grande poulciere que faiſoient les deux armées, que nul ne cognoiſſoit l'autre : & meſme que les Suiſſes portoient pour leur ſignal la croix blanche auſſi bien que les François, ne portans pour differance, ſinon une clef de drap blanc chaſcun en l'eſpaule ou en l'eſtomac : pour mieux ſurprendre noſtre armée, ils n'avoient porté aucuns tabourins : mais ſeulement des cornets pour ſe rallier : & fut la choſe en tel deſordre pour l'obſcurité de la nuict, qu'en pluſieurs lieux ſe trouverent les François & les Suiſſes couchez les uns auprès des autres, des noſtres dedans leur camp, & des leurs dedans le noſtre : & coucha le Roy toute la nuict armé de toutes pieces (hors mis ſon habillement de teſte) ſur l'affuſt d'un canon.

Le jour (24) venu qu'on ſe recogneut, chacun ſe retira ſous ſon enſeigne, & commença le combat plus furieux que le ſoir, de ſorte que je vey un des principaux bataillons de noz Lanſquenets eſtre reculé plus de cent pas, & un Suiſſe paſſant toutes les batailles vint toucher de la main ſur l'artillerie du Roy, où il fut tué, & ſans la Gend'armerie qui ſouſtint le faix, on eſtoit en hazard. A ladite

bataillle fut tué Meſſire François de la Trimoüille, Prince de Talmond, ſeul fils du Seigneur de la Trimoüille, le Seigneur de Buſſy d'Amboiſe, & le ſieur de Roye, & pluſieurs autres: auſſi fut bleſſé en deux ou trois endroits de coups de picque le cheval de M. de Vendoſme : le Comte de Guiſe, qui eſtoit demouré General de tous les Allemans, eſtant au premier rang fut porté par terre, mais un ſien eſcuyer de ſervice nommé l'eſcuyer Adam (a), natif d'Allemagne, voyant ſon maiſtre de tous coſtez battre à coups de picques & de hallebardes, ſe jetta ſur ſon maiſtre portant les coups que ſon maiſtre eut portez. Pendant ce temps les Suiſſes furent reboutez, le Comte de Guiſe ſecouru & par un Gentilhomme de la maiſon du Roy, nommé le Capitaine Jamets, Eſcoſſois, fut mis hors de la preſſe, dequoy il avoit grand beſoin, tant pour les coups qu'il avoit receu, que pour le nombre d'hommes qui avoient paſſé par deſſus luy, tellement qu'à grande peine avoit-il la puiſſance de reſpirer. Environ les neuf heures du matin, les Suiſſes, pour divertir noſtre armée, jetterent une troupe d'hommes à leur main gauche, pour par une vallée venir donner par

(a) Adam de Nuremberg.

derriere ſur noſtre bagage, eſperans nous faire tourner la teſte, & par ce moyen nous deffaire : mais ils furent rencontrez par M. le Duc d'Alençon, avecques noſtre arriere garde, lequel les deffit : une partie s'eſtant retirée dans un bois fut toute tuée par les Gaſcons, dont avoit la charge le Seigneur Petre de Navarre, & des arbaleſtriers (25) à cheval, deſquels avoit le petit (a) Coſſé cent ſous ſa charge, & le Legat (26) de Maugeron cent.

Le Seigneur Barthelemy d'Alvianne, le jour precedent, adverty de l'entrepriſe des Suiſſes, qui avoient rompu leur foy, partit de Laude avecques ſon armée venant toute nuit, en eſperance d'arriver d'heure à la bataille ; il fit telle dilligence, qu'environ les dix heures du matin il arriva au combat avec la cavalerie, eſtant ſuivy de loing de ſes gens de pied : mais le fils du Comte de Petillane, jeune homme deſirant de long temps ſe trouver au combat pour le ſervice du Roy, fit une charge ſur les Suiſſes qui eſtoient ſur leur retraitte, où il fut tué, & pluſieurs avec luy. Les Suiſſes, qui pouvoient eſtre au commencement au nombre de trente cinq mil hommes, ne pouvans plus ſouſtenir le faix du

(a) *Le petit* ſignifie ici le cadet, ou le jeune Coſſé.

combat, ayans perdu la plus part de leurs Capitaines, & le combat ayant duré deux jours, perdirent le cœur, & ſe mirent en roupte: un bon nombre d'iceux ſe retira dedans le logis de M. (27) de Bourbon, où ne ſe voulans mettre à la mercy du Roy, le feu fut mis, & furent tous bruſlez, & de nos gens parmy qui eſtoient entrez peſle-meſle pour les deffaire; entre autres Jean de Moüy Seigneur de la Mailleraye, qui portoit la cornette du Roy, y mourut; autres ſe retirerent au chaſteau de Milan, autres droit en Suiſſe; parce que le Roy ſe voyant avoir eu la victoire, ſe contenta de les laiſſer aller: & y mourut des Suiſſes de quatorze à quinze mille, & des meilleurs Capitaines & hommes qu'ils euſſent, & plus aguerris. Vous avez entendu comme le Cardinal de Sion avoit amené les Suiſſes au combat: or les avoit il accompagnez avecques cinq ou ſix cens chevaux juſques à la premiere charge; mais ayant trouvé noſtre armée en eſtat, choſe qu'il n'avoit eſperé, il s'enfuit dès le ſoir avec toute ſa cavalerie, prenant le chemin de Milan, où arrivé qu'il fut, voyant la la ville mutinée, & les Suiſſes pareillement, tant pour la perte qu'ils avoient faite, que pour le payement de trois mois qui leur eſ-

toit deu, il s'enfuit en Allemagne devers l'Empereur Maximilian.

Ayant le Roy (28) obtenu une ſi glorieuſe victoire en ſon aage de vingt & un an, après avoir remercié Dieu, delibera d'aller loger le lendemain à deux mille de Milan, auquel lieu luy furent apportées les clefs de la ville, mais il ne fut d'advis de ſi toſt y entrer, par ce que Maximilian Sforce avec quatre mille Suiſſes eſtoit dedans le chaſteau : parquoy fut conclu que le Roy n'entreroit dedans la ville que le chaſteau ne fut en ſon obeiſſance : fut envoyé M. de Bourbon avecques l'avant garde loger dans Milan & aſſieger le chaſteau : puis ayant mis ordre au ſiege, y fut laiſſé le ſieur d'Aubigny, & ſe retira ledit Bourbon devers le Roy, & le Roy avec le reſte de ſon armée s'en alla à Pavie, où luy fut faitte toute obeiſſance. Pendant qu'il fut audit lieu de Pavie, le Comte Petre de Navarre, auquel le Roy & M. de Bourbon avoient donné la principalle charge de l'aſſiegement, en peu de jours tira l'eau horsdes foſſez, & les meit à ſec, entreprenant de le miner, car il en eſtoit fort expert, & en peu de temps fit voller une caſematte, qui eſtoit à main droite en entrant à la porte dudit chaſteau, devers la place de la ville vers la porte Comoiſe. Ayant

donc levé le flanc que faiſoit ladite caſematte, il commença avec taudis (a) à miner ſous la muraille ; faiſant leſdites mines, & eſtant dedans le foſſé, ledit Petre de Navarre ſortit de deſſous les taudis qui eſtoient le long du mur pour recognoiſtre quelque choſe : lors ceux qui eſtoient à noſtre artillerie voyans un peu de l'avantmur encores debout, tirerent une vollée d'artillerie : ledit avantmur de cas fortuit tomba ſur Petre de Navarre, & l'accabla ſous les ruines, dont il fut rapporté en ſon logis eſtant en danger de mort.

Le Duc Maximilian & les Suiſſes qui dedans eſtoient aſſiegez, ſe voyans hors d'eſperance de ſecours, & meſme que le Roy eſtoit ſur traitté d'appointement avec Meſſieurs des ligues, ſe deſeſpererent de pouvoir tenir la place, encore que l'Empereur Maximilian leur promiſt les ſecourir : mais enfin, après pluſieurs parlemens entr'eux & M. de Bourbon, par le commandement du Roy, les traittez ſe porterent de ſorte, que les Suiſſes s'en iroient en leur pays leurs bagues ſauves, & le Duc Maximilian remettroit entre les mains du Roy ledit chaſteau avecques celuy de Cremone, & toutes les autres places qu'il tenoit, luy cedant le droit par

(a) A établir une mine.

luy pretendu audit Duché, & qu'il s'en iroit en France : le Roy luy feroit ſa vie durant ſoixante mille ducats de penſion : & feroit ſa demeure au Royaume de France, au lieu qui luy ſeroit le plus agreable. Toutes les choſes ſuſdites furent parachevées, & fut envoyé ledit Maximilian en France, & pour l'accompagner luy furent baillez le Seigneur de Mauleon, frere du Seigneur de laTrimoüille (a), l'eſcuyer Franciſque, Comte de Pontreme, & pluſieurs autres Gentils-hommes.

Ce fait le Roy feit ſon entrée en armes (29) à Milan, ayant en ſa compagnie les Princes de ſon ſang, tels que Mgr. le Duc d'Alençon, le Duc Charles de Bourbon, Conneſtable de France, Charles de Bourbon, Comte de Vendoſme, François de Bourbon, Comte de S. Pol, & le Duc de Lorraine, & Claude de Lorraine Comte de Guiſe, & toute la nobleſſe qu'il avoit amené de France (hormis ceux qui eſtoient demourez à la ba-

(a) Il eſt bon de prévenir nos Lecteurs que l'Abbé Lambert dans ſon édition de du Bellay, n'a fait qu'un ſeul perſonnage du Comte de Pontrême & du Seigneur de Mauleon, quoique du Bellay diſe poſitivement le contraire. Le nom du Comte de Pontrême étoit François de Nocet. (Voyez le VIe. Livre de du Bellay.)

taille)

taille) & dixhuit (a) cens hommes d'armes, & ſa maiſon, l'armet en telle : & les penſionnaires, dont avoit la charge Louys de Bourbon, Prince de la Roche ſur-Ion, oncle de Mgr. de Vendoſme, avec vingt-quatre mille hommes de pied tant François qu'Allemans, marchans en bataille tous en armes juſques au Dome, où le Roy deſcendit pour faire ſon oraiſon : & de là fut conduit par ladite compagnie juſques en ſon logis. Ayant le Roy en ſon obeiſſance tout l'Eſtat de Milan, il ſe retira à Vigeve (b), où luy vint faire la reverance le Marquis de Montferrat, & madame la Marquiſe ſa femme, ſœur du Duc d'Alençon. Audit lieu envoyerent devers luy tous les Princes & Potentats d'Italie : & meſme le Pape Leon qui luy avoit eſté ennemy, pour faire alliance : & furent traittées les choſes entre le Pape & le Roy, en ſorte qu'il fut pris jour de ſe trouver à Bolongne la Graſſe, pour là vuider tous leurs differends, & faire une bonne paix : car tous les Potentats & Princes d'Italie s'eſtoient mis en ligue avecques le Roy, fors ledit Pape.

(a) L'Abbé Lambert, on ne ſait pourquoi, réduit à 800 ce nombre d'hommes d'armes que du Bellay porte à 1800.

(b) Vigevano.

Durant que ces choſes advindrent, le Seigneur Barthelemy d'Alviane, General de l'armée Venitienne, marcha avec ſon armée penſant ſurprendre Breſſe, ville que les Venitiens avoient perdu les années precedentes; mais ceux de la garde eſtans advertis de leur venue, envoyerent à Veronne devers Marc Antoine Colonne pour avoir ſecours, qui leur envoya cinq ou ſix enſeignes, tant Eſpagnols que Lanſquenets, dequoy ledit Barthelemy d'Alviane adverty, changea ſon deſſein, voulant tenter Veronne: mais par les chemins fut ſurpris d'un flux de ventre, duquel, pour l'aage qu'il avoit, & les grands labeurs qu'il avoit portez ne put longuement ſupporter le mal, qu'il ne rendiſt l'ame à Dieu: qui fut un grand dommage, d'autant qu'il fut en ſon temps un grand homme de guerre, & bon Capitaine.

Au commencement de Decembre ſe trouverent à Boulongne le Pape, & le Roy, où enfin furent d'accord, & demeurerent au Roy, Parme & Plaiſance, que desja il avoit entre ſes mains: auſſi le Roy devoit donner ſecours au Pape pour conquerir le Duché d'Urbin, uſurpé (à ce qu'il diſoit) par Franciſque Marie ſur l'Egliſe (30) de Rome, lequel Duché le Pape avoit donné à ſon nepveu

Laurens de Medicis : auſſi s'y trouva le magnifique Julian, frere du Pape, qui avoit eſpouſé Madame de Nemours, ſœur de Madame la Regente, & du Duc de Savoye : & ſe fiſrent pluſieurs autres traittez, & meſme de l'abolition de la Pragmatique (31) Sanction, & y fut fait Cardinal le frere du Grand-Maiſtre de Boiſſy, qui eſtoit Eveſque de Coutances.

Partant le Roy de Boulongne vint à Milan, auquel lieu, après avoir mis ordre aux affaires du pays, comme d'avoir rendu aux Milannois leur Senat, leur baillant Jean de Selva (a), homme de bonnes lettres, & de bonnes mœurs, pour premier Preſidant & Vichancelier (b), & avoir ordonné le Duc de Bourbon, Conneſtable de France, ſon Lieutenant General en tout l'Eſtat de Milan, s'en retourna en France à grandes journées trouver Madame ſa mere & la Royne à Lion, où il arriva environ la Chandeleur. Pendant que le Roy revint de Boulongne à Milan, & qu'il meit ordre aux affaires dudit Duché, le Comte de Vendoſme, le Comte de Guiſe, & l'Eveſque de Laon, depuis Cardinal de Bourbon, & pluſieurs autres grands Seigneurs en leur compagnie allerent à Veniſe,

(a) Jean de Selve. (b) Liſez Vice-Chancelier.

où ils furent receus autant magnifiquement qu'on ſçauroit eſcrire, & comme ſi c'euſt eſté la propre perſonne du Roy : puis revindrent trouver le Roy à Milan ſur ſon parte ment pour retourner en France.

Après le partement (a) du Roy, fut fait un tournoy à la place du chaſteau, où fut bleſſé Monſieur de Sainct Paul d'un coup de lance dedans la veuë.

Une des occaſions qui haſta le Roy de retourner en France, eſtoit que le Roy d'Angleterre, eſtant mal content de ce que le Roy avoit pris en protection le jeune Roy d'Eſcoſſe, & pour cet effet le Roy avoit envoyé en Eſcoſſe Jean Stuard Duc d'Albanie, pour gouverner le jeune Roy & le Royaume, lequel avoit fait mourir, ou avoit banny tous ceux qu'il avoit cognu porter la faveur au Roy d'Angleterre, & meſme la Royne-mere du Roy, ſœur dudit (b) Roy. A ceſte occaſion, le Roy craignant qu'en ſon abſence ne ſe remuaſt quelque choſe à ſon prejudice de ce coſté là, fut conſeillé de ſe retirer en ſon Royaume : auſſi il ne s'aſſeuroit gueres de la

(a) Dans les Mémoires de Fleuranges, p. 213, Tome XVI de la Collection, on lit que François I étoit préſent, lorſque M. de Saint Paul reçut cette bleſſure. (b) C'eſt-à-dire, du Roi d'Angleterre.

foy du Roy Ferrand (a) lequel legerement changeoit d'opinion, quand il cognoiſſoit ſon advantage.

Sejournant le Roy au Duché de Milan, après le treſpas de Barthelemy d'Alviane, fut envoyé le Seigneur Jean Jaques Trivulce avec l'armée du Roy, & celle de la Seigneurie aſſieger Breſſe, puis après quelque venue qu'eurent les Venitiens à leur deſavantage, par une ſaillie que firent ceux de la ville, le Roy leur renvoya de renfort le Baſtard de Savoye, ſon oncle maternel, avec trois cens hommes d'armes, & le Seigneur Petre de Navarre avec ſix mille Gaſcons. Enfin les aſſiegez conclurent, que ſi dedans vingt (b) jours ils n'eſtoient ſecourus, ils s'en iroient leurs bagues ſauves, & enſeignes deſployées. Eſtant le Baſtard de Savoye averty que le Comte Guillaume de Roquendolf approchoit avec une groſſe armée, ayant paſſé les deſtroits des Griſons, il fut conſeillé de ſe retirer n'ayant armée ſuffiſante pour le ſouſtenir: parquoy entrerent dedans la ville ſix mille Allemans de ſecours. Puis avant Paſques mil cinq cens quinze, M. de Bourbon envoya Meſſire Odet de Foix, Seigneur de

(a) Ferdinand le Catholique, Roi d'Arragon.

(b) Guichardin dit *trente jours*.

Lautrec, devant Breſſe, avec noſtre armée & celle des Venitiens, où après avoir eſté long temps logé aux environs, eſperant affamer la ville, l'Empereur Maximilian paſſa à Trente (32) avec ſeize mille Allemans, & quatorze mille Suiſſes, & quelque cavallerie : cela fut cauſe que Lautrec ſe retira par Cremone avecques l'armée Venitienne & celle du Roy. Puis cuidant garder le paſſage de la riviere d'Adde, le jour de Paſques, fut contraint de ſe retirer à Milan, où eſtoit M. de Bourbon. Lequel voyant la diligence que faiſoit l'Empereur de ſuivre Lautrec & ſon armée, ſe ferma à Milan avecques l'armée Venitienne, attendant ſecours des Suiſſes : & craignant n'avoir loiſir de fortifier les faux-bourgs, pour la ſoudaine arrivée de l'Empereur & de ſon armée, fut reſolu de ne garder que la ville, & de mettre le feu aux faux-bourgs, à ce que l'armée Imperiale ne s'en put prevaloir. Mais l'Empereur temporiſant en chemin quelque peu de temps, fut changé d'opinion, & fut baillé à chacun ſon quartier pour remparer (a) : de ſorte que tous leſdits faux-bourgs furent incontinent en eſtat pour attendre les forces de l'Empereur. Cependant arriva à Milan Albert de la Pierre

(a) Pour le fortifier.

avec treize mille Suiſſes, leſquels après avoir touché la paye s'en allerent; de maniere que ledit Albert demoura (a) accompagné ſeulement de deux ou trois cens hommes.

Or avoit ledit Empereur ſuivy M. de Lautrec, penſant qu'à ſon arrivée noſtre armée ſe retireroit en France, ainſi que par cy-devant eſtoit advenu, n'ayant les forces pour tenir la campagne: & des deniers qu'il pourroit lever à Milan il payeroit ſon armée. Mais après avoir ſejourné quelques jours, & ſe voyant fruſtré de ſon intention, parce que ceux avec leſquels il avoit intelligence n'avoient moyen (pour l'ordre qu'y avoit donné Mgr. de Bourbon) d'executer leur mauvaiſe volonté: une nuit au deceu de ſon armée avecques deux cens chevaux, abandonna ſes gens, de ſorte que devant que ſon camp en eut la cognoiſſance, il eſtoit à vingt milles de là. Son armée ſe voyant ſans Chef & ſans argent, ſe retira en grande diligence après ledit Empereur: à la ſuitte de laquelle ſortirent le Comte de S. Pol, le ſieur de Montmorency, & le ſieur de l'Eſcut (b), leſquels en deffirent quelque nombre. Ce fait,

(a) Voyez à ce ſujet l'Obſervation, numéro 57, ſur les Mémoires de Fleuranges.

(b) L'Eſcun.

partit le Duc de Bourbon pour s'en retourner en France devers le Roy, laiſſant Meſſire Odet de Foix, ſieur de Lautrec, Gouverneur du Duché de Milan, & Lieutenant general dudit Seigneur en Italie.

Lautrec ayant pris l'armée en main, delibera de parachever les choſes promiſes aux Venitiens : & ſe joignant avec leur armée, alla aſſieger Breſſe, où il fut fait deux batteries, l'une par les François & l'autre par les Venitiens : leſquelles furent ſi bien continuées, que ceux de la ville parlementerent, à la charge que s'ils n'eſtoient ſecourus dedans dix jours, ils devoient bailler la place, s'en allans leurs bagues ſauves avec leurs armes & enſeignes : & furent baillez pour oſtages de la part des aſſiegez, Maldonado, & Dom Joan de Servillon. Le jour venu, fut quelque peu temporiſé par ceux de la ville, tellement que Lautrec menaça les oſtages de les faire pendre : mais enfin la ville fut rendue au Roy ſuivant la capitulation, laquelle le Seigneur de Lautrec meit entre les mains des Venitiens ſelon le traitté. Ce fait, noſtre armée s'en alla hiverner au Mantoüan, & l'eſté ſubſequent alla devant Veronne : mais après que nous euſmes fait batteries l'une par nous, du coſté du Mantoüan, l'autre par

les Venitiens du coſté de Vincence : celle du coſté du Seigneur de Lautrec fut fort combattue, meſmes par deux aſſaux : l'un du coſté de la porte, l'autre à un pan de mur que Lautrec avoit fait ſapper, où fut bleſſé d'une harquebuſade le Seigneur Marc Antoine Colonne, qui eſtoit Chef dedans la ville pour l'Empereur : ce nonobſtant, & qu'il y euſt faute de toutes choſes, jamais ne voulut parler.

Auſſi ſur le mois d'Octobre y entra ſecours amené par le Comte de Roquendolf, de huit mille hommes qui vindrent du coſté de Trente. A ceſte cauſe retiraſmes noſtre armée à Ville-Franche, qui eſtoit ſur le bord de la muraille qui ſepare le Mantouan du Veronnois, pour les affamer : & là nous faiſoient les Venitiens fournir de vivres par Commiſſaires durant tout l'hyver, de ſorte qu'environ Noël, les Eſpagnols, par neceſſité de vivres, nous rendirent la ville, laquelle fut pareillement miſe entre les mains des Venitiens. Ce fait, & Lautrec de retour à Milan, fut ſollicité par l'Ambaſſadeur du Pape Leon, d'envoyer (ſuivant le traité fait à Bolongne) ſecours pour jetter hors du Duché d'Urbin Franciſque Marie, uſurpateur dudit Duché : à quoy Lautrec ne voulut

faillir, & y envoya le Seigneur de Chiſſey avecques quelque nombre de gens. Puis après y envoya pour Lieutenant-General du Roy, Meſſire Thomas de Foix, Seigneur de l'Eſcut, ſon frere, & bon nombre de gendarmerie & de gens de pied François, & ceux qui avoient la conduite deſdits gens de pied, entre autres le Chevalier (a) d'Ambres, le Seigneur d'Auſſun (b), le Seigneur de Saint-Blimond, (c) Picard, & pluſieurs autres Capitaines. Arrivé que fut le Seigneur de l'Eſcut au Duché d'Urbin, il feit telle diligence, qu'en peu de jours il meit le Duché en ſon obeiſſance; puis en miſt en poſſeſſion le Seigneur Laurens de Medicis, nepveu du Pape.

En ce temps, eſtant le Roy à Tours (d),

(a) Nicolas de Voiſins, Chevalier d'Ambres, originaire du Languedoc. (Voyez les vies de pluſieurs grands Capitaines, par le Baron de Forquevaulx, p. 237.)

(b) Pierre d'Auſſun, ou Oſſun, d'une noble & ancienne Maiſon du Béarn. On en parlera plus amplement dans les Mémoires de Montluc.

(c) S. Blimont étoit Picard. (Lifez l'Ouvsage du Baron de Forquevaulx.)

(d) Selon l'Auteur des Notes manuſcrites qui ſont ſur l'exemplaire de du Bellay dans la Bibliothèque du Roi (dont on a déjà parlé) du Bellay ſe trompe : car

vint devers luy Philippe de Cleves, Seigneur de Ravaſtein, Ambaſſadeur de la part de Charles d'Autriche, Prince d'Eſpagne, & Comte de Flandres, pour adviſer un lieu commode où les Deputez de leurs deux Majeſtez pourroient convenir enſemble, pour faire une fin à tous leurs differens, & ceux de leurs alliez. Le lieu fut ordonnné à Noyon: où, de la part du Roy, ſe trouva le Seigneur de Boiſſy, Arthus Gouffier, Grand-Maiſtre de France; & de la part du Prince d'Eſpagne, Antoine de Croy, Seigneur de Chievres, leſquels avoient gouverné leurs maiſtres en leurs jeunes aages: & tous deux, accompagnez du Conſeil de leurſdits maiſtres, & de pluſieurs notables perſonnages. Audit lieu de Noyon furent faictes pluſieurs concluſions entr'eux, tant pour le differend du Royaume de Navarre, nouvellement uſurpé par le Roy d'Arragon, que du differend du Royaume de Naples. Enfin il fut traité, que dedans ſix mois le Roy Catholique devoit rendre le Royaume de Navarre à Mgr. Henry d'Albret, lequel avoit

depuis le mois de Juin 1515, le Roi à ſon retour en France n'avoit pas paſſé Lyon avant le 8 Juillet 1516 Incluſivement; & alors les Ambaſſadeurs étoient de retour.

eſté uſurpé ſur ſon pere par le Roy d'Arragon, grand-pere maternel dudit Roy Catholique; ou bien recompenſer ledit Roy de Navarre, dedans ledit temps à ſon contentement. Quant au Royaume de Naples, ledit Charles d'Autriche en devoit faire une penſion (ce me ſemble) de cent cinquante mille ducats, mais il ne s'eſt rien fait ny de l'un ny de l'autre : & là fut conclu le mariage entre Charles d'Autriche, & Louiſe, fille aiſnée du Roy, encore que par cy devant eut eſté traité le mariage de luy & de Madame Renée de France, ſœur de la Royne. Pour jurer les traitez faits à Noyon (33), fut envoyé de la part de Charles d'Autriche, le Comte de Rœux, Grand-Maiſtre d'Eſpagne, lequel trouva le Roy à Paris, qui envoya ſon ordre au Prince Charles d'Autriche, & ledit Prince le ſien au Roy pour ſigne d'amitié : & fut conclu une (a) veuë entre les deux Princes à Cambray.

Au meſme temps mourut Ferdinand, Roy d'Arragon, qu'on appelloit Jean Gippon (b),

(a) On convint d'une entrevue.

(b) Ce ſobriquet fait alluſion à la politique qu'on a reprochée à ce Prince. -- Gloſſaire de du Cange, au mot *Gippus*, Tome III, p. 894. (Voyez ſon Portrait dans Guichardin, Tome II, p. 432.)

ayeul maternel de Charles d'Autriche : parquoy ledit Charles, pour recueillir la ſucceſſion, s'embarqua pour aller en Eſpagne, qui fut cauſe de rompre l'entreveuë des deux Princes. A ceſte occaſion, le Roy, qui ſe preparoit pour aller à Cambray, changea ſon deſſein, & reprint ſon chemin à Blois, & de Blois à Amboiſe : auquel lieu, peu de temps après, accoucha la Royne Claude de ſon fils aiſné, au mois de Fevrier mille cinq cens dix-ſept : lequel le Seigneur Laurens de Medicis, nepveu du Pape Leon, au nom dudit Pape, tint ſur les fons, & fut nommé François. A ce bapteſme furent faites les plus grandes magnificences, tant en jouſtes, eſcarmouches, batailles faintes, qu'affiegemens de places, qu'on euſt veu du vivant des hommes. Le Roy, pour confirmer l'amitié entre le Pape & luy, donna à Laurens de Medicis, Duc d'Urbin, en mariage une ſienne couſine, fille & heritiere du feu Comte de Boulongne, & de la ſœur de feu François de Bourbon, Comte de Vendoſme, qui eſtoit mort à Verceil, au retour du Roy Charles, de Naples. Audit bapteſme vint preſenter ſon ſervice au Roy le Prince d'Aurenge (a) en grand équipage, lequel s'en alla mal-content, & ſe retira au ſervice de Charles d'Autriche, Roy

(a) Liſez d'Orange.

d'Eſpagne. Peu de temps devant le Roy fit réédifier la ville de Terroüenne, & en fit Gouverneur le Baſtard de Moreul, Seigneur de Freſnoy.

En ce meſme temps, ou peu après, le Roy depeſcha Meſſire Gaſton de Brezé, Prince de Fouquarmont, frere du Grand-Seneſchal de Normandie, avecques deux mille hommes de pied François, deſquels avoient la charge ſoubs luy le Capitaine (a) Pieſou, & le Baron de Gondrin (b), Gaſcon, & le Capitaine S. Blimont, Picard, & le Capitaine la Lande, au ſecours du Roy de Dannemarc contre le Roy de Suede: leſquels après avoir gaigné une bataille au proffit dudit Roy, eſtans enfin abandonnez des Dannois, en un combat fait ſur la glace, furent deffaits. Et y en demeura la plus grand part, à l'occaſion des arbres abbatus en une foreſt, qui empeſchoient nos gens de s'aider de leurs picques, après s'eſtre retirez de deſſus les glaces aux foreſts. Entre autres y mourut le Capitaine de Saint Blimont, qui eſtoit vaillant homme, & n'en revint en France la moitié, qui eſtoient tous nuds,

(a) Puy-du-Fou, & non *Pieſou*, Maiſon ancienne du Poitou.

(b) De la Maiſon de Pardaillan.

ayant perdu leurs armes, & ruiné leurs habillemens : encores eſtans abandonnez du Roy de Dannemarc, pour lequel ils avoient combattu, ils trouverent moyen d'avoir quelque navires paſſageres, avecques leſquelles ils prindrent terre en Eſcoſſe, & de-là en France.

L'an mil cinq cens dix-huict (34) fut nay à S. Germain-en-Laye, Henry, ſecond fils du Roy, duquel fut parrain par procureur, Henry VIII, Roy d'Angleterre, & le nomma de ſon nom Henry.

Peu de temps après mourut l'Empereur Maximilian (35), à l'occaſion de quoy il y eut de grandes menées & pratiques pour faire élection d'un Empereur : aucuns deſiroient le Roy de France, autres Charles d'Autriche, fils du Roy Dom Philippe, qui avoit eſté fils de l'Empereur Maximilian decedé. Pour ceſte occaſion, alla l'Amiral de Bonivet en habit diſſimulé en Allemagne, ayant promeſſe de pluſieurs des Electeurs qu'ils ſeroient à la devotion du Roy ſon maiſtre : mais (a) par la conduite de Fe-

(a) Les Mémoires de Fleuranges développent bien mieux cette intrigue. Au reſte, ce ne fut point l'Electeur Palatin, mais Fréderic, Electeur de Saxe, qui contribua le plus à l'élection de Charles. Les Electeurs

deric, Comte Palatin, du Cardinal de Liege, frere de Meſſire Robert de la Marck, fut ledit Charles d'Autriche, Roy d'Eſpagne, eſleu à Francfort, & couronné à Aix-la-Chapelle. Ceſte meſme année, Meſſire Arthus Gouffier, Seigneur de Boiſſy, Grand-Maiſtre de France, & M. de Chievres, s'aſſemblerent à Montpellier : l'un pour la part de l'eſleu Empereur, l'autre pour la part du Roy, pour enſemble adviſer à une paix finale entre leurs deux Majeſtez, & vuider tous leurs differens d'entre eux & leurs alliez. Mais après avoir ſi bien acheminé les affaires, que l'on eſperoit en avoir bonne iſſuë, le Grand-Maiſtre de Boiſſy tomba en une fievre continue, dont il mourut : cela fut cauſe que les choſes commencées ne prindrent point de fin, & s'en retourna le Seigneur de Chievres en Eſpagne. Ladite mort fut cauſe de grandes guerres, ainſi qu'entendrez cy-après : car s'ils euſſent achevé leur Parlement, il eſt certain que la Chreſtienté

ayant offert l'Empire à Fréderic, il demanda deux jours pour ſe déterminer. Le troiſième, il parla en faveur de Charles. On le preſſa d'accepter pour lui-même : il refuſa encore. On lui déféra le choix d'un Empereur ; & il nomma Charles. L'Electeur de Trèves proteſta vainement ; on ne l'écouta pas.

fut

fut demourée en repos pour l'heure; mais ceux qui par après manierent les affaires, n'aimerent pas le repos de la Chreſtienté, comme faiſoient leſdits de Chievres & le Grand-Maiſtre.

Ladite année mourut le Seigneur de Piennes, ſurnommé de Halluin (a), qui eſtoit Gouverneur & Lieutenant-General du Roy en Picardie, & en ſon lieu le Roy bailla le Gouvernement à Charles, Duc de Vendoſme, & le Gouvernement de l'Iſle de France qu'avoit ledit Duc, à François de Bourbon, Comte de S. Pol, ſon frere.

Ledit an au mois de Septembre enſuivant, le Roy eſtant à Angiers, delibera de faire plus eſtroites alliances avecques le Roy d'Angleterre, voyant avoir failly de conclure avecques l'Empereur : à ceſt effect il depeſcha Meſſire Guillaume Gouffier, Seigneur de Bonnivet, Admiral de France, accompagné de grand nombre de Seigneurs & gens de conſeil, pour aller devers ledit Roy d'Angleterre, lequel il trouva à Greniich, maiſon de plaiſir qu'il a ſur la Tamiſe, trois mille au-deſſous de Londres : auquel lieu fut pourparlé du mariage de François, Dauphin de France, & de Madame Marie, fille

(a) Hallwin étoit ſon vrai nom de famille.

unique dudit Roy d'Angleterre, encore que ſa fille eut quatre ans plus que ledit Dauphin. Après avoir ſejourné audit lieu ſix ſemaines, & avoir eſté grandement feſtoyé du Seigneur Roy, tant en chaſſes, feſtins, tournois, qu'autres deduits, s'en retourna en France, ayant arreſté une eſtroite alliance entre leurs deux Majeſtez : pour la confirmation de laquelle & dudit mariage futur, peu de temps après le Millor Chamberlan', & le Prieur de S. Jean de Hieruſalem de Londres, vindrent trouver le Roy à Paris, où ils furent honnorablement recueillis & feſtoyez, tant du Roy que des Princes de ſon ſang. Là fut conclu la reſtitution de la ville de Tournay (36) entre les mains du Roy, laquelle avoit eſté conquiſe par l'Anglois ſur le feu Roy Louis XII, dequoy desjà les propos avoient eſté mis en avant par l'Amiral de Bonnivet, luy eſtant en Angleterre.

Pour le rachat de cette ville, le Roy luy devoit fournir quatre cens mille eſcus, ſçavoir deux cens mille, tant pour la deſpence faite à la conſtruction de la citadelle, que pour l'artillerie, poudres, & autres munitions que le Roy d'Angleterre devoit laiſſer en la place : les autres deux cens mille pour

les fraits par ledit Roy faits à la conqueſte de ladite ville, & pour le reſte des penſions qui luy eſtoient deuës : parce que l'argent n'eſtoit baillé comptant, fut baillé audit Roy d'Angleterre huit Gentils-hommes pour tenir oſtages, juſques au payement de ladite ſomme, à ſçavoir quatre Gentils-hommes de la Chambre du Roy, & quatre enfans d'honneur : les quatre Gentils-hommes eſtoient, François de Montmorency, Seigneur de la Rochepot, Charles de Moüy, Seigneur de la Mailleraye, Antoine des Prez, Seigneur de Montpeſat, & Charles de Soliers, Seigneur de Morette en Piemont : les quatre enfans d'honneur eſtoient, le fils aiſné du Seigneur de Hugueville, le puiſné de Mortemar, Melun & Grimault. Auſſi fut accordé que, juſques à ce que leſdits oſtagiers ſeroient rendus à Calais en la puiſſance du Roy d'Angleterre, ne ſeroit fait delivrance de ladite ville de Tournay ; mais qu'eſtant audit lieu de Calais, ſeroit deſpeſché Meſſire Gaſpart de Colligny, Seigneur de Chaſtillon, Mareſchal de France, accompagné de deux cens hommes-d'armes, pour prendre poſſeſſion de ladite ville, choſe qui fut executée ; car arrivant le Mareſchal de Chaſtillon à Tournay, luy furent livrées par les Deputez du Roy

d'Angleterre, la ville & citadelle, avecques toutes les choſes contenues audit traité, & fut receu le Mareſchal par les habitans, en la plus grande joye que l'on eut ſçeu recevoir la propre perſonne du Roy : meſme les citadins, pour monſtrer l'affection qu'ils portoient au Roy, firent les feux de joye par les cantons de la ville, des bancs & eſcabelles ſur leſquelles s'eſtoient aſſis les Anglois, donnans par-là à entendre qu'ils ne deſiroient jamais retomber ſous leur auctorité.

L'an ſubſequent mil cinq cens dix-neuf, par le moyen de l'Admiral de Bonnivet, qui avoit le maniement des affaires du Roy, depuis le treſpas du Grand-Maiſtre de Boiſſy ſon frere, & du Cardinal d'Iorc, qui avoit la ſuperintendance des affaires du Roy d'Angleterre, fut accordé une entrevue entre leurs deux Majeſtés, à cette fin qu'en perſonne ils peuſſent confirmer l'amitié faite entre eux par leurs Deputez : fut pris jour auquel le Roy ſe trouveroit à Ardres, & le Roy d'Angleterre à Guines. Puis par leurs Deputez fut ordonné un lieu à my chemin d'Ardres & Guines, où les deux Princes ſe devoient rencontrer. Le jour de la feſte Dieu au lieu ordonné, le Roy & le

Roy d'Angleterre, montez ſur chacun un cheval d'Eſpagne, s'entre-aborderent, accompagnez chacun de ſa part de la plus grande Nobleſſe que l'on eut vu cent ans auparavant enſemble, eſtant en la fleur de leurs aages, & eſtimez les deux plus beaux Princes du monde, & autant adroits en toutes armes, tant à pied qu'à cheval. Je n'ay que faire de dire la magnificence (37) de leurs accouſtremens, puiſque leurs ſerviteurs en avoient en ſi grande ſuperfluité, qu'on nomma ladite aſſemblée le camp de drap d'or. Ayans fait leurs accolades à cheval, deſcendirent en un pavillon ordonné pour ceſt effet : ayant le Roy ſeulement avecques luy l'Admiral de Bonnivet, & le Chancelier du Prat, & quelque autre de ſon Conſeil : & le Roy d'Angleterre, le Cardinal d'Iorc, le Duc de Northfolk, & le Duc de Sowthfolk. Après avoir deviſé de leurs affaires particulieres, ils conclurent qu'audit lieu ſe feroient lices & eſchaffaux, où ſe feroit un tournoy, eſtans deliberez de paſſer leurs temps en deduit & choſes de plaiſir (a), laiſſans ne-

(a) Au reſte, dit Belleforeſt, Hiſtoire de France, Tome II, p. 1420, « les Rois furent là dix ou douze » jours, folâtrans & jouans enſemble, tandis que leur » Conſeil diſcouroit d'affaires d'Etat ; & ne voyoit-on

gocier leurs affaires à ceux de leur Conſeil, leſquels de jour en autre leur faiſoient rapport de ce qui avoit eſté accordé. Par douze ou quinze jours coururent les deux Princes l'un contre l'autre, & ſe trouva audit tournoy grand nombre de bons hommes d'armes ainſi que vous pouvez eſtimer, car il eſt à preſumer qu'ils n'amenerent pas des pires.

Ce fait, le Roy d'Angleterre feſtoya le Roy près de Guines en un logis de bois, où y avoit quatre corps de maiſon qu'il avoit fait charpenter en Angleterre, & amener par mer toute faite : & eſtoit couverte de toille peinte en forme de pierre de taille, puis tendue par dedans des plus riches tapiſſeries qui ſe peurent trouver, en ſorte qu'on ne l'euſt pu juger autre, ſinon un des beaux baſtimens du monde : & eſtoit le deſſein pris ſur la maiſon des marchands à Calais. La maiſon eſtant après deſ-aſſemblée, fut renvoyée en Angleterre ſans y perdre que la voiture. Le lendemain le Roy devoit feſ-

» que jouſtes, tournois, plaiſirs & paſſe-tems : mais » ſur la fin une tempête vint, laquelle renverſa & » tentes & pavillons, quoique fuſſent de prix ineſti- » mable, comme ſi l'air eût préſagé que ces paix exté- » rieures ſe convertiroient en guerres & troubles pleins » de misères. »

toyer le Roy d'Angleterre près Ardres, où il avoit faict dreſſer un pavillon ayant ſoixante pieds en quarré, le deſſus de drap d'or frizé, & le dedans doublé de veloux bleu, tout ſemé de fleurs de lis, de broderie d'or de Cypre, & quatre autres pavillons aux quatre coings de pareille deſpence, & eſtoit le cordage de fil d'or de Cypre, & de ſoye bleuë turquine, choſe fort riche. Mais le vent & la tourmente vint telle, que tous les cables & cordages rompirent : & furent leſdites tentes & pavillons portez par terre, de ſorte que le Roy fut contraint de changer d'opinion, & feit faire en grande diligence un lieu pour le feſtin, où de preſent y a un boullevert (a) nommé le *boullevert du feſtin.* Je ne m'arreſteray à dire les grands triomphes & feſtins qui ſe firent là, ny la grande deſpenſe ſuperflue, car il ne ſe peut eſtimer, tellement que pluſieurs y porterent *leurs moulins, leurs foreſts & leurs prez ſur leurs eſpaules.*

Après leſquels feſtins & tournois, le Roy ſe retira à Bolongne, & le Roy d'Angleterre à Calais. Tous gens de bon jugement ne pouvoient penſer de veoir jamais inimitié entre ces deux Princes : mais eſtant le Roy

(a) Boulevard.

d'Angleterre de retour à Calais, adverty comme l'Empereur eſtoit arrivé en Angleterre venant d'Eſpagne, il s'embarqua, & le fut trouver à Cantorbery, puis s'en vint à Calais & à Gravelines, en telle fraternité comme il avoit fait avec le Roy (38) où fut accordé entr'eux que là où le Roy & l'Empereur tomberoient en quelque different, il ſeroit arbitre : & celuy qui ne voudroit tenir ſon arbitrage, il ſe pourroit declarer contre luy, choſe contraire aux accords qu'il avoit fait avecques noſtre Roy. Puis s'en retourna l'Empereur en Flandres, & le Roy d'Angleterre en Angleterre.

Durant ce temps le Roy print ſon chemin à Amboiſe, puis d'Amboiſe ſur la fin de Decembre, s'en alla à Romorentin, auquel lieu eſtant, vint la feſte des Roys. Le Roy ſçachant que M. de S. Pol avoit fait un Roy de la Febve en ſon logis, delibera avec ſes ſuppoſts d'envoyer deffier ledit Roy de mondit Seigneur de S. Pol, ce qui fut fait : & parce qu'il faiſoit grandes neges, mondit Sieur de S. Pol feit grande munition de pelottes de neges, de pommes, & d'œufs pour ſouſtenir l'effort. Eſtant enfin toutes armes faillies pour la deffenſe de ceux de dedans, ceux de dehors forçant la porte,

quelque mal adviſé jetta un tiſon de bois par la feneſtre, & tomba le tiſon ſur la teſte du Roy, dequoy il fut fort bleſſé, de maniere qu'il fut quelques jours que les chirurgiens ne pouvoient aſſeurer de ſa ſanté: mais le gentil Prince ne voulut jamais qu'on informaſt qui eſtoit celuy qui avoit jetté le tiſon, diſant *que s'il avoit fait la folie, il falloit qu'il en beuſt ſa part.* Soudain les choſes ainſi advenues fut publié par tout le pays de Flandres, Artois & Eſpagne, que le Roy eſtoit mort dudit coup : autres qui vouloient moins mentir ; diſoient qu'il n'eſtoit pas mort, mais bien aveuglé : parquoy le Roy (comme bien adviſé) advertit tous ſes Ambaſſadeurs qui eſtoient aux pays eſtranges qu'ils euſſent à publier la verité du fait, & meſme manda tous les Ambaſſadeurs eſtrangers qui eſtoient ſuivans ſa Cour, à ce qu'ils cogneuſſent l'eſtat auquel il eſtoit.

L'an mil cinq cens vingt & un, au commencement du printemps, Henry Roy de Navarre, dont le pere avoit depuis peu de temps eſté ſpolié de ſon Royaume par le Roy d'Arragon, grand-pere maternel de l'Empereur, adverty qu'en Eſpagne il y avoit grande diviſion entre la Nobleſſe & le peuple, & qu'ils eſtoient en armes les uns contre les autres

chercha moyen par intelligence de rentrer en ſon Royaume. A ceſt effet le Seigneur d'Aſperraut (a), frere du Seigneur de Lautrec (pour la jeuneſſe dudit Henry qui ne pouvoit faire ladite entrepriſe) ayant levé juſques au nombre de cinq ou ſix mille Gaſcons, tant de ſes pays qu'autres circonvoiſins, & deux ou trois cens hommes d'armes des ordonnances du Roy, entra dedans ledit Royaume de Navarre, lequel en moins de quinze jours fut remis en ſon obeïſſance. Mais le Seigneur d'Aſperraut, par le conſeil du Seigneur de Ste. Colombe, Lieutenant de la Compagnie du Seigneur de Lautrec, ne ſe voulut contenter de ladite conqueſte, ains voulut entrer en Eſpagne (b), ſous eſperance de conquerir les Eſpagnes auſſi aiſément que le Royaume de Navarre, où pour eſperance de butin, donna juſques à la Grongne (c) : auquel lieu arrivé qu'il fut, ne trouvant aucune reſiſtance, ledit de Ste. Colombe pour ſon

(a) De l'Eſparre.

(b) L'Eſparre perdit le Royaume de Navarre, en voulant conquérir l'Eſpagne. Les Eſpagnols, qui étoient diviſés, ſe réunirent; & ſi on ne les eût pas attaqués juſques dans leurs foyers, ils ſe ſeroient peu inquiétés du Royaume de Navarre.

(c) Logrogno.

avarice (à ce qu'on diſoit) luy perſuada de renvoyer une partie de ſes gens de pied, ce qui fut fait, & eut iceluy Ste. Colombe la charge de ce faire ; parce que les gens de pied avoient receu leur mois depuis peu de jours, il feit que tous ceux qui s'en voudroient aller, luy rendans demie paye, auroient congé de ſe retirer, & meit ceſt argent en ſes bouges, je ne ſçay au profit de qui il revint. Les Eſpagnols, qui eſtoient en armes les uns contre les autres, voyans les François ne s'eſtre contentez de ravoir ce qui eſtoit de leur appartenance, mais vouloient venir conquerir leur pays, s'accorderent la Nobleſſe & la commune, & trouvans le Seigneur d'Aſperraut (ſon armée desja ſeparée) le deffirent & toute ſa troupe, & y fut pris priſonnier ledit Seigneur d'Aſperraut (a), & tant battu qu'il y perdit la veuë, auſſi fut pris le Seigneur de Tournon, & autres pluſieurs gens de bien, le reſte ſe ſauva par les montagnes. Les Eſpagnols ſuivirent leur

(c) Le P. Daniel dit qu'on trouva dans les papiers de l'Eſparre des Lettres de François I, qui contenoient le ſecret de cette entrepriſe. Daniel en explique le contenu d'après Pierre Martyr, qu'il cite ; & Pierre Martyr, en parlant de ces Lettres prétendues, ſe tait ſur leur teneur.

victoire, & trouvans le Royaume de Navarre entierement deſpourveu de gens de guerre, ils reprindrent Pampelune & tout le reſte du Royaume auſſi aiſément qu'il avoit eſté perdu.

Or, pour vous faire entendre la ſource & origine de la guerre d'entre deux ſi grands Princes que l'Empereur & le Roy, par laquelle ſont advenues tant d'everſions de villes, oppreſſions de peuples, ruines de provinces, & la mort de tant de gens de bien, & de vertu, je vous diray ſommairement, & jugerez par adventure que le commencement fut pour peu d'occaſion : mais Dieu qui eſt là haut, l'avoit (comme j'eſtime) ainſi deliberé, ſoit pour punir les pechez des ſubjects & les attirer à le recognoiſtre, ou ſe venger des grands de la terre, qui peu ſouvent le reconnoiſſent comme ils doivent. L'on a maintesfois veu, tant de noſtre temps que du paſſé, d'une petite eſteincelle s'allumer un grand feu, d'autant qu'il n'eſt rien plus facile que de provoquer les Princes les uns contre les autres : puis quand ils ſont une fois esbranlez, il eſt merveilleuſement difficile de les arreſter. En ceſt endroit, veu que de Meſſire Robert de la Marck eſt ſorty le commencement de leurs differends, il ne ſera

pas impertinent (a) de laiſſer couler un mot en paſſant, de cauſes qui alienerent ſon cœur de la part Imperiale, veu que depuis peu de temps il l'avoit ſuivie ſi affectionnément que rien plus : par ainſi il ſera aiſé à juger lequel deſdits deux Princes premier a rompu les conditions de la paix.

Mais avant qu'entrer plus avant en ce propos, il faut noter qu'iceluy Meſſire Robert de la Marck, Seigneur de Sedan, eſtoit Duc de Boüillon, par la vendition faite de longtemps à Meſſire Guillaume de la Marck, par l'Eveſque de Liege, à condition toutesfois de rachapt, ayant d'ancienneté iceluy Duché eſté vendu à un Eveſque de Liege, nommé Euſiſprand, & à ſes ſucceſſeurs par Geoffroy, fils d'Euſtache, Comte de Bolongne ſur mer, pour faire ſon voyage en la terre ſaincte : & eſtoient des dependances dudit Duché la ville de Longnes, & le chaſteau de Muſancourt. Il faut entendre que ledit Meſſire Robert de la Marck, quelques années au precedent, par un mal contentement qu'il avoit eu du Roy, d'autant qu'on luy avoit caſſé ſa compagnie de cent hommes d'armes, pour les pilleries qu'ils faiſoient ſur le peuple, tant en Italie qu'ailleurs, s'eſtoit retiré de ſon

(a) Il ne ſera pas hors de propos.

ſervice : & auſſi par la perſuaſion (à ce qu'on diſoit) de ſon frere l'Eveſque de Liege, lequel Eveſque avoit receu du feu Roy Louis douzieſme du nom, tous les biens qu'il avoit, meſme l'Eveſché de Liege & l'Eveſché de Chartres.

Or n'eſt-il rien de plus certain, que de la controverſe & differend meu entre le Seigneur d'Emery & le Prince de Simay (a), qui eſtoit de la Maiſon de Croy, pour la ville de Hierge ès Ardennes, ſentence avoit eſté, long-temps a, donnée contre le Seigneur d'Emery (b), par les Pairs du Duché de Boüillon, qui jugent en ſouveraineté; de ſorte qu'il n'y a nul appel de leurs jugemens. Toutesfois pour l'authorité & credit qu'avoit vers Charles d'Autriche & les plus grands de ſa Cour iceluy Seigneur d'Emery, il ſe perſuada que facilement il ſeroit relevé de n'avoir appellé en temps, ſi appeller pouvoit, fondant les cauſes de ſon relievement ſur les empeſchemens qu'il avoit eus durant les guerres, pour y avoir tousjours eſté en perſonne (comme il diſoit) combien que ce fut une couleur palliée, pluſtoſt que vive raiſon. Encores ſe voulut-il aider d'une fineſſe pour parvenir à ſon intention:

(a) Le Prince de Chimay. (b) D'Aymeries.

car lors qu'iceluy Charles d'Autriche pratiquoit les Allemans pour monter à ceſte dignité Impériale, cherchant de tous coſtez deniers, il emprunta groſſe ſomme dudit d'Emery, à la caution du Marquis d'Aſcot (a), auquel d'Aſcot s'adreſſa d'Emery pour attaindre au but où il pretendoit; luy remonſtrant qu'il eſtoit en grande neceſſité d'argent, & que le terme de payer eſtoit expiré, parquoy eſtoit contraint de s'adreſſer à luy qui eſtoit *plege* (b), en luy faiſant toutesfois ſonner à l'oreille par perſonnes interpoſées, qu'il auroit patience tant qu'il luy plairoit de ſon payement, pourveu que ſuivant le droit qu'il y pretendoit il luy aydaſt à eſtre relevé de la ſentence donnée contre luy pour la ville d'Hierges : choſe qui fut facile à impetrer, pour la grande authorité & credit que ledit Seigneur d'Aſcot avoit autour de ſon Prince, duquel l'oncle, qui eſtoit le Seigneur de Chievres, eſtoit Gouverneur de la jeuneſſe dudit Empereur : tellement qu'à ſa perſuaſion & inſtance, commiſſion fut decernée par devant le Grand-Chancelier de Brabant, & jour aſſigné aux heritiers du Prince de Simay pour venir ouir les raiſons dudit d'Emery, & veoir caſſer (ſi

(a) D'Arſchot. (b) Caution.

beſoing eſtoit) l'arreſt donné à leur proffit pour la ville d'Hierge. Cette commiſſion ſembla aux heritiers ſi inique & deraiſonnable (veu que leur pere & eux eſtoient en longue & paiſible poſſeſſion de ladite ville, & que l'arreſt donné à leur proffit n'eſtoit ſubject à appel, parce qu'il eſtoit emané des Pairs du Duché de Boüillon, qui de tout temps ne reconnoiſſent Roy ni Seigneur que leur Duc) qu'ils ſurent contraints de s'adreſſer audit Meſſire Robert leur Duc, comme à leur Seigneur & protecteur, afin qu'il deffendit les libertez & privileges de ſon Duché, à quoy il n'eſtoit pour defaillir, eſtant de bon cœur & bon entendement. Il y avoit d'avantage une autre occaſion fort ſuffiſante pour l'induire à y mettre la main, c'eſt qu'il eſtoit tuteur des enfans de Simay, ayant eſpouſé leur tante, fille du Prince de Simay. A ces cauſes, il n'obmiſt un ſeul point de diligence ny de ſollicitation, tant envers Charles d'Autriche, & ceux qui le gouvernoient, qu'envers d'Emery, pour obtenir d'eux, par prieres & requeſtes, ce que d'eux-meſmes par raiſon ils devoient conſentir & accorder (tant pour le droit particulier des enfans mineurs dudit Simay, que pour le bien commun des franchiſes & facultez

cultez du Duché de Bouillon) ſans empeſcher comme ils faiſoient, que les choſes decidées & jugées par Juges irrefragables & ſouverains ne fuſſent permanentes & ſtables, comme procedées de la volonté de Dieu, qui a eſtably & ordonné les Magiſtrats; les ſentences deſquels ne doivent eſtre enfraintes ni violées par les faveurs des hommes..

Finablement, quelque pourſuite que ſceut faire Robert de la Marck, il n'en put jamais avoir la fin : tellement que voyant que juſtice luy eſtoit deniée, & qu'il eſtoit bien loing d'eſtre recompenſé & favoriſé, il ſe retira devers le Roy, eſtant meſmement à cela ſollicité par ſa femme, fille de Simay, & par celle de Mgr. de Florenges ſon fils, laquelle eſtoit fille du Comte de Brenne, de la Maiſon de Sallebruchk, leſquelles par une gentille invention avoient auparavant trouvé moyen de venir en France, & preparer les choſes envers Madame mere du Roy, deſorte que toutes vielles querelles furent aſſopies, & miſes ſous le pied. Iceluy Seigneur de Sedan bien receueilly, lorſqu'il vint trouver le Roy à Remorentin, où il eſtoit bleſſé (comme j'ay dit) d'un coup de tiſon ſur la teſte, meit entre ſes mains & ſa perſonne & ſes places, luy ſuppliant

de luy donner ayde, faveur & ſecours pour avoir juſtice du grand tort & injure qu'on luy faiſoit. Charles d'Autriche le voyant en ces termes, eut fort eſſayé de le gaigner, & induire par les moyens & conditions de ſon frere l'Eveſque de Liege, luy faiſant entendre que ce qui avoit eſté fait ne procedoit de luy : & luy promettant que s'il y avoit eu rien de gaſté, il le feroit rabiller (a), de ſorte qu'il en demeureroit ſatisfait, & content, mais il eſtoit trop tard : car il avoit desja le cœur trop ulceré, & ſe delibera (quoy qu'il en deut advenir) d'avoir par force ce qu'il n'avoit ſceu obtenir par raiſon.

Meſſire Robert de la Marck ayant aſſeuré ſes affaires avec le Roy, & ſçachant l'Empereur à Worme, ville Imperiale, auquel lieu avoit aſſemblé une Diette des Princes & villes franches de la Germanie (b), pour remedier aux tumultes nouvellement excitez par Martin Luther (39) l'envoya ledit Meſſire Robert deffier en plaine Diette : choſe qui fut trouvée & priſe, tant par l'Empereur qu'autres Princes en grand deſdain, qu'un ſimple Seigneur (comme Meſſire Robert) envoyaſt deffier un Empereur, Seigneur de tant de

(a) Réparer. (b) Allemagne.

pays & d'hommes belliqueux. Après ladite (a) deffiance, le Seigneur de Florenges, fils aiſné dudit Meſſire Robert, leva tant en France qu'autres lieux circonvoiſins juſques au nombre de trois mille hommes de pied, & quatre ou cinq cent chevaux, contre la volonté du Roy (b), & ſes deffenſes expreſſes : toutesfois ayant aſſemblé ſeſdites forces s'en alla aſſieger Vireton, petite ville de Luxembourg, aux confins de Lorraine, & des terres communes entre le Duc de Luxembourg & de Lorraine.

Au meſme temps eſtant le Roy à Sanxerre, vint devers luy un gentil-homme de la part du Roy d'Angleterre, pour le perſuader de ne point entrer en guerre avecques l'Empereur : diſant que s'il y avoit quelque differend, le Roy d'Angleterre en ſeroit mediateur pour le vuider, comme neutre. Le differend, dont alors il eſtoit queſtion, eſtoit tel, que le Roy de Navarre avoit eſté par le Roy Catholique ſpolié de ſon Royaume pour la querelle de France : & pourtant ledit Roy avoit eſté long temps à la Cour de France, pourſuivant & demandant ſecours,

(a) Ledit défi.

(b) Si ces défenſes furent faites, il eſt probable qu'on eut pour but de ſauver les apparences.

afin de conquerir ſondit Royaume. Or s'eſtoit il fait un parlement à Noyon par les deputez de la part de l'Empereur & du Roy, ainſi qu'avez ouy : & depuis un autre à Montdidier, lequel n'eut point de reſolution, a cauſe de la mort de Meſſire Artus Gouffier, Seigneur de Boiſſy, Grand maiſtre de France : mais par celuy de Noyon, entre autres choſes, avoit eſté dit que dedans ſix moys le Roy Catholique rendroit le Royaume de Navarre, ou bien contenteroit le Roy d'iceluy, à ſon gré & commodité, d'autant vaillant que ledit Royaume. Auſſi l'Empereur devoit ſatisfaire au Roy d'une penſion tous les ans, pour le droit par luy pretendu au Royaume de Naples : à toutes leſquelles choſes ledit Empereur ne ſatisfeit en façon du monde. Le Roy de France eſtoit tenu par chapitres (a) des traitez faits avec le Roy de Navarre, de le ſecourir à recouvrer ſondit Royaume, au cas que l'Empereur faillit de ſa promeſſe. Le Roy après avoir pluſieurs fois intimé ledit Empereur, ſans en ſortir effect, avoit donné ſecours (ainſi que pouvez avoir entendu cy devant) au Roy de Navarre pour le remettre en ſes pays : voila ſommairement, quant à ce point, ce qui amenoit ledit gen-

(a) Par clauſes.

til-homme du Roy d'Angleterre devers le Roy pour y pourveoir.

L'autre occaſion eſtoit pour le deffiement qu'avoit fait Meſſire Robert de la Marck, après lequel il eſtoit entré en pays, & avoit aſſiegé Vireton, petite ville de Luxembourg, ſiſe, comme dit eſt, entre les terres communes dudit Luxembourg & Lorraine, appartenant à l'Empereur. A toutes ces choſes, le Roy feit reſponſe par le Seigneur de Montpezat, qu'il envoya devers le Roy d'Angleterre, que quant à Meſſire Robert de la Marck, il luy commanderoit que s'il avoit querelle avec le Seigneur d'Emery, qu'il euſt à la vuider contre luy : & qu'il n'eut à faire la guerre à l'Empereur : meſme envoiroit faire deffences à tous ſes ſubjects, qu'ils n'euſſent en ce cas à porter faveur n'y aide audit Meſſire Robert : ce qu'il feit. Cela fut cauſe que le vingt-deuxieſme du mois de Mars, l'an mil cinq cens vingt & un, Robert de la Marck retira ſon armée & la licentia, penſant eſtre à la fin de la guerre : & quant à ce que ledit gentil-homme demandoit que le Roy euſt à faire nouveaux traittez avecques l'Empereur, cela ne ſe pouvoit faire ſans en advertir le Pape, parce que par alliances d'entre ſa Sainctеté & luy,

il ne pouvoit rien conclure de nouveau ſans l'en advertir ; & qu'il luy en eſcriroit, puis ſa reſponſe ouye, volontiers entendroit à toutes bonnes raiſons.

Il eſt certain que le Roy avoit un traitté avec la Saincteté du Pape, pour le recouvrement du Royaume de Naples, au cas que l'Empereur faudroit à ce qui eſtoit promis par le traité de Noyon ; qui eſtoit de faire une penſion au Roy tous les ans pour ledit Royaume. Mais l'Empereur avoit failly, tant pour Naples que Navarre, dequoy le Roy ne pouvoit avoir la raiſon, ſans entrer en guerre avec l'Empereur : & maintenant s'accorder avec luy, c'eſtoit contrevenir à leur alliance. Auſſi que le Pape & le Roy eſtoient alliez pour la deffence d'Italie, & eſtoient les Venitiens ſur le point d'entrer en laditte Ligue : Parquoy le Roy envoya devers ſa Saincteté, pour ſçavoir quand il luy plairoit mettre l'entrepriſe de Naples à execution. Au Gentil-homme envoyé de la part du Roy, le Pape feit grand accueil, & luy bailla la liſte des gens de cheval & de pied, & artillerie qu'il eſtoit beſoin d'avoir pour laditte execution, & luy devoit le Roy faire reſponſe dedans vingt deux jours.

Le terme ſe paſſa, & meſme un mois

d'avantage : choſe qui mit le Pape en ſoupçon, qu'onques depuis on ne luy ſceut lever du cerveau, que desjà le Roy n'euſt fait quelques traittez ſans ſon ſceu & à ſon déſavantage, & meſme diſoit que le Roy ne s'eſtoit aquitté de faire conclure laditte Ligue, à la deffence d'Italie, aux Venitiens. Auſſi ſe plaignoit le Pape, que peu de temps devant eſtoit entré dedans les terres de l'Egliſe un nombre d'Eſpagnols, contre leſquels il avoit eſté contraint de faire levée de Suiſſes, dequoy le Roy devoit payer les fraiz par moitié, ce qu'il avoit fait pour le premier moys, mais les autres non. Toutes ces occaſions mirent le Pape en telle perplexité, qu'il retira dedans Rege, les bannis du duché de Milan, tels que Monſeigneurin Viſcomte (a), Hieronyme (b) Moron, & autres, quoy que par le traitté qu'il avoit avec le Roy, il ne pouvoit retirer leſdits bannis dedans ſes pays, ny le Roy ceux des terres de l'Egliſe dedans les ſiennes. Auſſi avoit le Pape promis au Roy par ledit traitté de n'inveſtir Charles d'Autriche, éleu Empereur du Royaume de Naples, à luy eſcheu par la mort de ſon grand pere maternel, contre le droict par le Roy pretendu audit

(a) Viſcomti. (b) Jerôme Moroné.

Royaume : mais peu de temps après il accepta la haquenée blanche, qui luy eſt deuë pour l'inveſtiture du Royaume de Naples, & toſt après capitula avec l'Empereur, dequoy le Roy ne pouvoit ne pas ſe reſſentir, & ſe plaignoit : attendu meſme que ledit Pape luy avoit promis le favoriſer à l'election de l'Empire, & ce nonobſtant (40) ſecrettement l'avoit empeſché en ce qu'il avoit peu.

L'Empereur cependant feit dreſſer une armée fort groſſe, tant de gens de cheval que de pied, par le Comte de Nanſau, le Comte Felix, Franciſque (a) de Scalenghe, & le Seigneur d'Emery : & faiſant ledit Comte de Nanſau chef, leur commanda de marcher ſur les terres de Robert de la Marck : & meſme l'Eveſque de Liege ſon frere, qui avoit obtenu ledit Eveſché & pluſieurs autres biens, par le moyen de ſondit frere, Meſſire Robert de la Marck, ſe declara ſon ennemy, ſe faiſant compagnon du Comte de Nanſau, & feit noyer en la riviere de Meuze quelques habitans de Liege, qu'il cognoiſſoit eſtre partiaux pour ſondit frere.

Or l'occaſion pour laquelle on diſoit que ledit Eveſque de Liege avoit abandonné le

(a) François de Sickingen.

ſervice du Roy, eſtoit que cet Eveſque deſiroit eſtre Cardinal, & le Roy luy avoit promis de le favoriſer pour ceſt effect : meſmes en avoit eſcrit à la Saincteté du Pape, lequel luy avoit promis un chapeau pour un de ſes ſerviteurs : mais quand ce vint à l'effect, l'Archeveſque de Bourges, frere du general Boyer, fut (a) preferé audit Eveſque : & diſoit on que ſes ſerviteurs eſtans à Rome avoient veu entre les mains des miniſtres du Pape, lettres eſcrittes de Madame la Regente à ſa Saincteté, par leſquelles elle ſupplioit, que quoy que le Roy eſcriviſt, il euſt à preferer ledit Boyer, Archeveſque de Bourges. Auſſi diſoit on que ledit Boyer avoit donné au Pape quarante mil eſcus pour avoir ce chapeau ; je ne ſçay s'il eſt vray : mais l'Eveſque de Liege print l'occaſion de ſon malcontentement là deſſus, & s'en alla au ſervice de l'Empereur, qui le feit faire Cardinal, dont ſa Majeſté par après a tiré de grands ſervices, & meſme en ſon election à l'Empire. J'ay veu de mon temps que plus de gens eſtans partis du ſervice du Roy par mal contentement, ont plus fait de dommage au Roy que nuls autres. Comme le-

(a) Voyez l'Obſervation, numéro 61, ſur les Mémoires de Fleuranges.

dit Eveſque, le Prince d'Aurenge, le Marquis de Mantouë, le Duc de Bourbon, le Seigneur André d'Orie (a), & pluſieurs autres.

Pour revenir à noſtre propos, ayant le Comte de Nanſau mis ſes forces enſemble, alla aſſieger Longnes, ville dépendante du Duché de Boüillon, à huict lieuës de Liege: il envoya le Comte Felix aſſieger Muſancour, le tout appartenant à Meſſire Robert. Eſtant arrivé ledit de Nanſau devant Longnes, après avoir fait furieuſe batterie, le Seigneur de Niſelles, qui en étoit Capitaine, voyant ſes hommes eſtonnés, parce qu'ils avoient eſté ſurpris, de ſorte qu'ils n'eſtoient que ſoixante ſoldats dedans, & n'ayant aucune eſperance de ſecours, rendit luy & la place à la diſcretion du Comte de Nanſau, dont mal luy print: car il le feit pendre & eſtrangler avecques douze des principaux de ſa troupe. Puis ayant raſé ladite place marcha devant Muſancourt, où le Comte Felix avoit desja tenu le ſiege ſans y avoir rien profité: mais arrivé que fut le Comte de Nanſau avec ſon armée, le Capitaine vendu par aucuns de ſes ſoldats, fut livré avec la place, entre les mains du Comte, lequel fit pendre vingt deſdits ſoldats: & voulant faire le ſemblable audit Capitaine,

(b) André Doria.

fut fléchi par les prieres de la pluſpart des principaux de ſon armée, & luy donna la vie.

Ayant le Comte de Nanſau fait raſer la place de Muſancourt, il priſt ſon chemin pour aller aſſieger Jamets, dont le Seigneur de Fleuranges, fils aiſné de Meſſire Robert, & le Seigneur de Sancy (a) ſon frere puiſné advertis, firent telle diligence, que la nuict ils entrerent dedans la place de Jamets, deliberez d'y mourir, ou de la garder, remonſtrans à leurs ſoldats les cruautez faites par les Imperiaux à ceux de Longnes & de Muſancourt, & qu'il leur eſtoit plus honorable de mourir en combatant, que d'attendre une mort ſi honteuſe, pour cuider ſauver leur vie par une compoſition honteuſe, comme avoient fait les autres. Le Seigneur de Fleuranges, après avoir entendu la bonne volonté de ſes ſoldats, commença en toute diligence à remparer le chaſteau, & à le pourvoir des choſes neceſſaires. Le Comte de Nanſau, après avoir eſté quatre jours à recognoiſtre ledit chaſteau de Jamets, cognoiſſant la contenance de ceux de dedans, leva ſon camp, prenant le chemin de Fleuranges, qui eſt une place appartenante audit de la

(a) De Sanſy.

Marck, à quatre lieues près de Mets, dedans laquelle s'eſtoit mis le ſeigneur de Jamets, ſecond fils dudit Meſſire Robert, deliberé d'y mourir, ou de garder la place : mais au bout de trois jours il fut trahi par les Allemans qui eſtoient dedans à ſa ſoulde (a), & fut livré entre les mains dudit de Nanſau, lequel le feit mener priſonnier à Namur en ſeure garde, & les Allemans prindrent la ſoulde de l'Empereur. Après avoir raſé ladite place de Fleuranges, s'en alla à Sancy, autre place eſtant à ceux de la Marck, où il feit le ſemblable. Ce fait, à grandes journées s'en alla à Boüillon, chef principal du Duché, où il avoit intelligences, par le moyen deſquelles luy fut rendue. Après cela Meſſire Robert de la Marck, voyant toutes les forces d'Allemagne ſur ſes bras, trouva moyen d'obtenir une trefve de l'Empereur pour ſix ſepmaines, par le moyen de Franciſque de Serkingen (b) ſon amy & frere (c) juré.

(a) Solde.

(b) Liſez l'Obſervation, numéro 67, ſur les Mém. de Fleuranges.

(c) C'eſt-à-dire, ſon frère d'armes. Cette eſpèce d'aſſociation impoſoit des devoirs à chacun des contractans. Ils devoient ſe ſecourir mutuellement, & ſe rendre de bons offices dans toutes les occaſions. Voyez la Diſ-

Beaucoup de raiſons mouvoient le Roy à penſer que l'Empereur avoit bien en ſon eſprit une autre guerre que celle qu'il avoit menée juſques à ce jour, car ſi c'eſtoit ſeulement contre ceux de la Marche, pourquoy les ayant preſque ruinez a-t-il demandé trefve? luy eſtant vainqueur, ayant une armée ſuffiſante pour deffaire Meſſire Robert, pourquoy tous les jours la renforçoit-il? Doncques le Roy entendant bien les deſſeins de l'Empereur, & par iceux cognoiſſant luy eſtre la guerre declarée, commença à lever une armée: & toutesfois ne voulut rien innover, ſans premierement en advertir le Roy d'Angleterre ſon amy & allié. Il luy envoya Ambaſſadeurs, pour luy remonſtrer le trouble que luy faiſoit l'Empereur, & l'armée qu'il avoit miſe ſus, le priant vouloir tenir le party de luy qui eſtoit aſſailly, ſuivant les traittez faits entre eux à leur abouchement à Ardres. Le Roy d'Angleterre ayant auſſi eu lettres de l'Empereur, eſcrivit à tous deux qu'ils ne commençaſſent legerement une ſi groſſe guerre: auſſi ledit Roy d'Angleterre s'efforça de faire croire au Roy noſtre maiſtre, que ſi la guerre

ſertation de du Cange, ſur les adoptions dans la Collection des Mémoires, &c. & le Dictionnaire de Nicot aux mots: *Compagnon & frere d'armes.*

ne luy eſtoit autrement dénoncée, qu'il la divertit en obéiſſant aux conditions demandées par l'Empereur : leſquelles toutefois eſtoient hors des termes de raiſon. Pendant que ces choſes ſe traittoient, le Roy eſtoit allé de Sanxerre à Dijon, & l'armée de l'Empereur croiſſoit de jour en jour : doncques ayant mis ordre aux frontieres de Bourgongne, il tira à grandes journées à Troyes en Champagne, où il n'y avoit nulle armée tant petite fuſt elle ; bien avoit envoyé le Roy Meſſire André de Foix, Seigneur d'Aſperaut, faire la guerre au Royaume de Navarre contre les Eſpaignols, dont en advint ainſi que j'ay eſcrit cy devant. Car par faute de bon conſeil, après avoir conquis ledit Royaume entierement, en un inſtant le reperdit : à l'occaſion de quoy il ordonna Meſſire Guillaume Gouffier, Seigneur de Bonnivet & Admiral de France, pour mener une armée en Navarre, & venger l'injure reçue par le Seigneur d'Aſperaut : ſeulement il commença à dreſſer une armée pour ſoutenir l'effort de l'Empereur ; à cet effet il nomma ſix gentils-hommes eſtans près de ſa perſonne, pour lever chacun mille hommes de pied, deſquels il feit Général François de Bourbon, Comte de S. Pol, & des gentils-hommes, l'un eſtoit François de Montgom-

mery, Seigneur de Lorges, Charles de Mouy, Seigneur de la Mailleraye, Charles du Reffuge, appellé l'Ecuyer Boucar, Pirault de Maugeron, le Seigneur Hercules de Dauphiné, le Baron de Montmoreau; mais Maugeron fut tué à Dijon : parquoy les mille hommes, dont il avoit la charge, furent baillez au Seigneur d'Aſnieres, Porte-enſeigne de l'une des bandes des deux cens Gentils-hommes de la Maiſon du Roy.

Il manda pareillement à Mgr. de Bourbon, Conneſtable de France, de faire levée de huict cens chevaux, & ſix mille hommes de pied : au Duc Charles de Vendoſme pareille charge : des gens de cheval du Duc de Bourbon eurent la commiſſion de les conduire, le Vicomte (a) de Lavedan, Philippe de Bolinvillier, Comte de Dammartin, le Seigneur d'Eſcars, le Seigneur de la Vauguyon, le Vicomte de Thurenne, le Seigneur de Rochebaron d'Auvergne, le Seigneur de Liſtenay, & le Seigneur de Lalieres (b). De ceux de M. de Vendoſme eurent la charge, le Comte de Brienne de la maiſon de Luxembourg, le Comte de Brenne de la maiſon de Sallebruchk, le Seigneur de Humieres, le Vidame d'Amiens,

(a) Hector de Bourbon.

(b) Gentilhomme du Bourbonnois.

le Seigneur de Haplincourt, le Seigneur de de la Bergérie, le Seigneur de Renty. Des gens de pied du Duc de Vendoſme, eurent la charge de chacun quatre cens : le Seigneur de Sercu, le Seigneur d'Eſtrée (a), le Seigneur de Roumeſnil, le Seigneur de Bournoville, le Seigneur de Heilly, le Seigneur de Laleu, le Seigneur de Bours, le Seigneur de Bellegarde, le Seigneur de Preteval & autres. Pour aller avec M. l'Amiral, furent ordonnez ſix mille Lanſquenets, deſquels avoient fait la levée, le Capitaine Brandhec, le Comte Wolfgang, Allemans : le Seigneur de Villiers, & François de Tavanes, François ; deſdits Allemans fut General Claude de Lorraine, Comte de Guiſe. Des gens de cheval, pour ladite entrepriſe, y avoit la compagnie dudit Amiral de cent hommes d'armes, celle du Duc d'Albanie de pareil nombre, lequel Duc eſtoit Regent en Eſcoſſe, à l'occaſion de la minorité du Roy, la compagnie du Seigneur de S. André, & luy en perſonne, le Seigneur de Ste. Meſme & ſa compagnie, & une partie de celle du Senechal d'Armignac, Grand-maiſtre de l'Artillerie, & fut donné charge audit Amiral de lever tel nombre de gens de

(c) Jean d'Eſtrées, Marquis de Cœuvres.

pied,

pied, Gaſcons & Baſques, qu'il verroit eſtre raiſonnable.

Le Roy, ayant mis l'ordre cy-deſſus, alla à Monſtiers Ramé, Abbaye près delà, d'où il deſpeſcha Olivier de la Vernade, Seigneur de la Baſtie, vers le Roy d'Angleterre, pour qu'il ne trouvaſt mauvais, ſi eſtant provocqué & contraint, il faiſoit la guerre à l'Empereur : mais le Roy d'Angleterre s'offrit à eſtre arbitre entr'eux deux, & que s'ils vouloient envoyer leurs deputez à Calais, de ſa part, il y feroit trouver Thomas, Cardinal d'Iorc, pour aviſer à moyenner une bonne paix. Le Roy s'y accorda, moyennant que le Pape Leon, duquel il eſtoit allié, y fuſt compris & conſentant : pour ce fait l'aſſignation fuſt donnée au quatrieme jour d'Aouſt enſuivant, & par le Roy envoyé devers le Pape Leon. Pendant les allées & venues de l'un & à l'autre, le Comte de S. Pol avoit desja levé ſes gens, le Duc d'Alençon eſtoit à Attigny, & la Gendarmerie pareillement, mais peu de jours après il ſe rapprocha de Reims. Le Roy cependant eſtoit à Argilly le Duc (a), duquel lieu il deſpeſcha nouvelle armée, tant de François que de Suiſſes pour l'Italie, au ſecours de Meſſire

(a) Arnai-le-Duc.

Thomas de Foix, Seigneur de l'Eſcut, qui eſtoit demeuré Lieutenant du Roy audit Duché de Milan, en l'abſence du Seigneur de Lautrec ſon frere; & avoit eſté averty de quelques praticques qu'avoit ſur le Duché de Milan Hector Viſcomte, & Hieronime Moron, & autres, ainſi que je vous ferai entendre cy-après.

Au meſme temps le Roy, pour departir les charges, meiſt ſon eſtat en quatre gouvernemens : au Duc d'Alençon, il donna la charge de la Champagne; au Duc de Vendoſme de la Picardie, à Meſſire Odet de Foix, Seigneur de Lautrec du Duché de Milan, d'où il eſtoit Gouverneur; à Meſſire Guillaume Gouffier, Seigneur de Bonnivet, la Guienne : & ordonna le nombre d'hommes que devoient avoir leſdits Seigneurs de Bonnivet & de Lautrec, & le reſte il retint pour faire teſte à l'Empereur. Ayant fait toutes ces deſpeſches, le Seigneur de Lautrec partit pour le Duché de Milan, & l'Amiral print ſon chemin en Guaſcongne : en Picardie & Champagne ſe faiſoient tous preparatifs de munitions d'Artillerie & d'argent, pour ſubvenir aux frais. Cependant le Duc d'Alençon avecques les bandes du Comte de S. Pol & la gendarmerie marcha près de Mouzon, penſant

bien que là les Imperiaux, ayans parachevé leur guerre contre ceux de la Marck, le voudroient premierement attaquer, auquel lieu il feit ſejour dixneuf jours, puis ſe retira vers Reims.

Le Duc de Vendoſme, eſtoit auſſi en Picardie, & avecques luy le Mareſchal de Chabannes, Seigneur de la Paliſſe, & le Seigneur de Teligny Seneſchal de Rouergue. Durant ce temps, on eut nouvelles que le Seigneur de Liques, gentil-homme Hennuyer, eſtoit campé avec quelque nombre de gens ramaſſez ſur la riviere de l'Eſcau, au-deſſous de Valenciennes, duquel vint la premiere declaration de la guerre. Or eſt-il que de longs-temps il y avoit de groſſes querelles & inimitiez entre Louis, Cardinal de Bourbon, & ledit Seigneur de Liques, à cauſe de l'Abbaye de S. Amand, dont eſtoit pourveu ledit Cardinal. Le Seigneur de Liques print ceſte occaſion d'aſſaillir ceſte Abbaye, où eſtoient pour l'heure le Seigneur de Champeroux, Lieutenant du Roy en Tournaiſis, & le Seigneur des Loges, Gouverneur de Tournay; mais n'eſtant l'Abbaye deffenſable, & eſtans ſurprins dedans, ne penſans eſtre à la guerre, il la rendirent, à condition qu'ils ſortiroient avec leur bagage. Il avoit plus d'apparence que le chaſteau &

ville de Mortaigne, ne devoient eſtre aſſaillis pour eſtre du Domaine du Roy, & de laquelle le Roy d'Angleterre luy en avoit fait telle ceſſion, que de la ville de Tournay & de Tournaiſis : mais le Seigneur de Liques mettoit en avant en avoir autresfois eſté poſſeſſeur, parquoy l'alla aſſieger : mais enfin le Seigneur de Pranzy (a), Baillif de Tournaiſis & Capitaine de laditte place, ne voyant apparence de ſecours, la rendit par compoſition au Seigneur de Portien, & non au Seigneur de Liques, à la charge qu'il ſortiroit avecques les ſiens les armes & bagues ſauves : mais ſur leur retraitte, contre toute l'honneſteté de la guerre, furent ſuivis & deſvaliſez, & à peine eurent ils moyen de ſauver leur vie. Cependant le Seigneur de Fiennes de la maiſon de Luxembourg, Gouverneur des villes de Flandres, ayant aſſemblé juſques à mille chevaux, & huit mille hommes de pied, & ſix pieces d'artillerie, s'eſtoit campé à une lieuë de Tournay, faiſant cognoiſtre qu'il vouloit aſſieger la ville : ce qu'il feit, & y tint le ſiege cinq mois.

Pendant ce temps, le Comte de Nanſau avoit fait trefves avecques ceux de la Marck, & n'eſtoit encores la guerre denoncée entre

(a) L'Abbé Lambert l'appelle Soranzi, p. 152.

le Roy & l'Empereur : mais après la priſe de S. Amand & de Mortaigne : combien que l'Empereur niaſt que ce fut par ſon commandement & adveu, mais que c'eſtoient querelles particulieres entre le Cardinal de Bourbon, & le Seigneur de Liques : le Roy ne ſe voulant laiſſer abuſer, ne voulut faillir à diligenter de ſe préparer à la deffence, tenant la guerre pour declarée. Le temps s'approchoit que les Ambaſſadeurs ſe devoient aſſembler à Calaiz, où furent ordonnez pour la part du Roy Antoine du Prat, Chancelier de France, & Jean de Selva, pour gens de robbe longue, & Jacques de Chabannes, Mareſchal de France pour robbe courte. Durant ce temps les Bourguignons vindrent aſſieger Ardres, laquelle pour n'eſtre deffenſable leur fut rendue : puis eſtant par eux ruinée à fleur de terre, delibererent en faire le ſemblable à Terouënne, ayans eſperance ſur une intelligence qu'ils avoient ; mais la trahiſon fut deſcouverte par des lettres que l'on trouva qu'une vieille femme portoit aux ennemis, & furent les traiſtres punis ſelon leur merite.

On ne laiſſa à faire des rencontres, tant d'une part que d'autre, & entre autres en fut faite une par le Seigneur de Teligny, contre ſix cens Bourguignons, qui eſtoient entrez

en ce Royaume pour faire butin, dont la plus part furent tuez, & les autres pris priſonniers. Le Roy manda venir devers luy les Princes de ſon ſang avec les autres Capitaines, en ſa ville de Reims, pour ſur les affaires de la guerre avoir advis.

Le Mareſchal de Chabannes, & ſes compagnons ſe rendirent à Calais, pour traitter des differens des deux Majeſtez: mais les deputez de la part de l'Empereur demeurerent tousjours ſur leur hauteur, demandans des choſes deſraiſonnables, comme la reſtitution du Duché de Bourgongne, & d'abolir l'hommage que devoit l'Empereur pour ſes Pays bas à la couronne de France, diſans n'eſtre raiſonnable qu'un Empereur portaſt la foy à un Roy de France (41). A ceſte occaſion le parlement fut delaiſſé ſans nulle concluſion, & chacun ſe retira en ſon lieu.

Durant ceſte aſſemblée, l'armée Imperiale s'approchoit de Mouzon: parquoy le Roy conclut de la pourveoir, & pour ceſt effet y envoya le Seigneur Anne de Montmorency, lequel y mena de renfort, (outre la compagnie du Seigneur de Montmort de cinquante hommes d'armes, y eſtant gouverneur pour le Roy), le Seigneur de Laſſigny

pour compagnon dudit Seigneur de Montmort, ayant charge de mille hommes de pied, le Capitaine Piefou avecques pareille charge, & au Capitaine la Grange commiſſion de lever au plus toſt qu'il pourroit cinq cens hommes. Pour renforcer la Gendarmerie il y mena pareillement dix hommes d'armes de la compagnie du Duç d'Alençon, dix de celle du Mareſchal de Chaſtillon, dix de la compagnie du Seigneur de Montmorency : le Capitaine Monclou (a) ayant charge d'une des enſeignes du ſeigneur de Piefou, fut mis à la garde de la porte de Reims avecques trente hommes d'armes, & le Capitaine Razemont avecques l'autre enſeigne dudit Piefou, au coſté d'Ivoy, tirant vers Luxembourg, avecques luy la compagnie du Seigneur de Montmort : la Grange eut la charge du boullevert, du coſté de la Meuze.

(a) Nommé *Monte'on* par l'Abbé Lambert, p. 156. Ce Capitaine Montclou, & non pas Montelon, fut condamné en 1521 à être écartelé. Il étoit originaire du Bourbonnois. Sa Compagnie fut une de celles qui fit de ſi grands ravages à cette époque ſous le nom des *mille Diables*. (Voyez l'Obſervation, numéro 17, ſur le ſecond Livre de du Bellay.) Après le ſupplice de Montclou, ſes compagnons ſe joignirent au Capitaine *Commargue*.

Eſtant l'eſtat de Mouzon tel que dit eſt, le Comte de Nanſau s'eſtoit campé à Douzy, gros bourg, au deſſous duquel la riviere du Cher, venant d'Ivoy ſe deſcharge dedans la Meuze, & eſt la moitié de la Seigneurie au Roy, à cauſe de la Seigneurie de Mouzon, & l'autre moitié du Duché de Bouillon, duquel lieu les Imperiaux paſſans la riviere venoient piller & deſrober ſur les terres de l'obeiſſance du Roy, près de Monzon : parquoy le Seigneur de Montmort envoya devers le Comte de Nanſau, pour en faire plainte, ledit Comte feit reſponce que c'eſtoit ſans ſon ſceu ny ordonnance, & que ſi ſes gens y eſtoient rencontrez il en feit luy meſme la punition, & qu'il n'entendoit faire la guerre contre le Roy : ſeulement vouloit ſejourner ſon camp, attendant que la treſve faite avec ceux de la Marck fuſt expirée. Le Seigneur de Montmort, & la compagnie eſtant avec luy trouva la reſponſe raiſonnable, mais incontinent il eut autres nouvelles, car il fut adverty, comme les Imperiaux avoient paſſé la riviere de Meuze, enſeignes deſployées, pour entrer & faire la guerre ès pays du Roy: pour leur faire teſte au paſſage de la riviere, il depeſcha le Capitaine Philippe, Lieutenant de ſa compagnie, avec

trente hommes d'armes, & trois cens hommes de pied ; mais l'ennemy eſtoit desja paſſé la riviere, eſtimant ſurprendre la ville, dequoy il fut empeſché par le Seigneur de Laſſigny, lequel arrivant à la porte la deffendit ſi longuement & vaillamment, que la porte luy fut fermée au dos, & le pont levé : puis repaſſa le foſſé par deſſus un chevron qui luy fut jetté, & ſe retira ſans avoir dommage, nonobſtant qu'il luy fut tiré pluſieurs coups, tant d'artillerie que d'arquebouze : le Capitaine Philippe qui eſtoit ſorty, comme j'ay dit, oyant l'alarme vers Mouzon, ſe retira par autre chemin, ſans dommage de luy, ni de ſes gens.

Le lendemain le Comte de Nanſau, avecques ſon armée, ſe vint preſenter en bataille en une plaine, à demie lieuë de la ville, auquel lieu ſejournant, le Seigneur Franciſque (a), envoya lettres au Seigneur de Montmort, luy perſuadant de rendre la ville, devant que l'artillerie eut joué ſon jeu, auquel fut reſpondu par ledit de Montmort, qu'il eſtoit ordonné par le Roy ſon ſouverain Seigneur, pour luy garder ladite place, ce qu'il avoit deliberé de faire. La reſponce ouye, le Comte de Nanſau commanda d'ap-

(a) De Sickingen.

procher ſon camp de la ville : puis ayant planté ſon artillerie aux lieux qu'il veit les plus commodes pour offencer les aſſiegez, tout à coup feit deux batteries : l'une de la prairie qui tire vers la porte de Reims, l'autre de la montagne qui regarde vers Ivoy. Des pieces qui eſtoient à la prairie on battoit par derriere, & par la plante des pieds ceux qui eſtoient à la deffence de la batterie, qui ſe faiſoit vers la montagne, par deſſus toute la ville, eſtant la riviere entre deux. Nos gens de pied qui eſtoient nouvellement levez & ſans eſtre aguerris, s'eſtonnerent, de ſorte que voyans ce qu'ils n'avoient jamais experimenté contraignirent le Seigneur de Montmort de demander compoſition : à ceſt effet fut envoyé un trompette, pour obtenir du Comte qu'il eut à ſuperſeder (a) la batterie, pendant qu'ils pourroient venir à quelque bon accord ; choſe qui ne fut accordée audit trompette. Parquoy le Seigneur de Montmort, & celuy de Laſſigny y allerent en perſonne, & feirent compoſition telle que chaque homme d'armes s'en iroit ſur un courtaut & ſans armes, les archers & gens de pied ſans armes & à pied un baſton en la main : ce qui fut trouvé mauvais par le

(a) A ceſſer de tirer.

Roy, attendu qu'ils s'eſtoient faits forts de bien garder la place : & auſſi que les deux Lieutenans du Roy eſtoient enſemble ſortis au camp de l'ennemy pour parlementer : choſe non uſitée parmy les hommes qui font profeſſion des armes.

Telle fut la compoſition de Mouzon, qui donna un merveilleux cueur aux ennemis, eſtimans faire le ſemblable aux autres places, mais ils furent deceus de leur folle oppinion; car ayans laiſſé le Baſtard de Nanſau à la garde dudit Mouzon, l'ennemi priſt ſon chemin pour aller aſſieger Meſieres, où il trouva le Seigneur de Bayard, homme experimenté & ſans peur, lequel le Roy y avoit envoyé ſon Lieutenant General. Auſſi peu de jours après y entra Meſſire Anne Seigneur de Montmorency, jeune homme de grand cueur, deſirant donner à cognoiſtre à ſon maiſtre l'envie qu'il avoit de luy faire ſervice : lequel amena avec luy beaucoup de jeuneſſe de la Cour, gens de bonne volonté : & entre autre Claude Seigneur d'Annebault, le Seigneur de Lucé, le Seigneur de Villeclair, & pluſieurs autres; ce qui donna grande aſſeurance aux ſoldats qui eſtoient dedans. Avecques ledit (a) Bayard, y avoit la com-

(a) Voyez les Mém. du Chevalier Bayard. Ch. 63.

pagnie de cent hommes d'armes, du Duc Antoine de Lorraine, de laquelle compagnie eſtoit ledit Bayard Lieutenant, & la compagnie du Seigneur d'Orval, Gouverneur de Champagne, de pareil nombre. De gens de pied, l'Eſcuyer Boucar, ſurnommé du Reffuge, avec mille hommes de pied, & le Baron de Montmoreau, pareille charge. Mais eſtans les pieces en batterie, les gens de Montmoreau, comme gens non experimentez, entrerent en tel effroy que malgré leurs Capitaines ils s'enfuirent les uns par la porte, les autres ſe jetterent par deſſus les murailles : mais Bayard feit entendre aux autres ſoldats qu'il eſtoit bien aiſe de ladite fuite, parce qu'eſtans tant de gens à la garde de ladite ville, ils n'euſſent point eu d'honneur ny de reputation à ſouſtenir l'effort de l'ennemy, & que la ville eſtoit d'autant vuidée de gens de laſche cueur. Arrivé que fut le Comte de Nanſau près Meſieres, il envoya devers les chefs & Capitaines un trompette pour les ſommer de rendre la ville à l'Empereur: auquel trompette fut reſpondu (42) par le Seigneur de Bayard, *que devant que l'ouyr parler de ſortir hors de la ville de laquelle il avoit la charge, il eſperoit faire un pont des corps morts de ſes ennemis, par*

deſſus lequel il pourroit ſortir : l'aſſeurance de Bayard donnoit grand cueur aux ſoldats.

Il me ſemble n'eſtre mal-à-propos (a) de deſcrire l'aſſiette de la ville de Meſieres. La riviere de Meuze venant de Mouzon & de Sedan, vient paſſer le long des murailles de la ville, puis faiſant un arc & circuit d'environ une lieuë de longueur, retournant tout court, revient paſſer à Ovarq, petite villette, puis revient paſſer par l'autre coſté de ladite ville, le long des murailles : de ſorte que c'eſt une iſle fermée de la riviere, où n'y a qu'une entrée par terre, comme le Peloponneſe, & eſt l'entrée où eſt la porte qui ſe nomme de Bourgongne, du coſté des Ardennes : laquelle entrée eſt fermée de la ville, & n'y a qu'environ deux cens toiſes de mur pour clorre ladite ville. Puis la riviere ayant fermé la ville, s'en va contrebas à Chaſteau-Regnault, Dinan, Namur & Liege, puis ſe va deſcharger dedans le Rhin. Le Comte de Nanſau ayant eu rapport de ſon trompette, aſſiſt ſon camp du coſté devers la porte qui tire aux Ardennes, car aux autres lieux il eut eu la riviere entre deux : ce fait, il aſſeit ſon artillerie pour faire deux

(a) L'Abbé Lambert a retranché de ſon édition tous ces détails relatifs au ſiège de Mezieres.

batteries toutes en un temps, leſquelles trois jours durant n'eurent ceſſe : puis par après feit ſa batterie plus lentement, cognoiſſant qu'il avoit affaire à autres gens que ceux qu'il avoit trouvez à Mouzon, & qu'ils n'eſtoient aiſez à eſtonner : meſme de jour à autre les aſſiegez faiſoient des ſaillies ſur le camp de l'ennemy, d'où le plus ſouvent ils rapportoient l'honneur & le proffit, & durerent en ceſt eſtat l'eſpace d'un mois. Le Roy cependant eſtoit à Dijon, attendant le renfort de ſon armée, lequel eſtant adverty par les Ducs de Bourbon & de Vendoſme, que le renfort qu'ils avoient charge de luy amener eſtoit preſt, partit pour prendre le chemin de Troye en Champagne, & manda auſdits Seigneurs le lieu où ils ſe devoient aſſembler : car il ne faiſoit doute qu'encore que Meſieres fut bien munie de bons Capitaines & de bons ſoldats, toutesfois les vivres qui, au premier bruit de la guerre, y avoient eſté mis, n'eſtoient pour ſuffire longtemps au nombre d'hommes qui eſtoient dedans. A ceſte occaſion, il ordonna d'aſſembler ſon armée, & cependant envoya quelque nombre d'hommes d'armes dedans les villes qui ſont au long de la riviere d'Aiſne, pour faire teſte à l'ennemy, & faveur aux

aſſiegez, & auſſi pour empeſcher le plat pays d'eſtre couru. En ce lieu ſe feirent de belles entrepriſes, & entre autres une, laquelle je vous deſcriray, qui eſt la premiere rencontre que les noſtres ont euë contre l'ennemy, depuis le commencement des guerres de l'Empereur & du Roy. En un village, qui eſt entre Attigny & Meſieres, le Comte Rifoulket (a), Alleman, partit de Meſieres avecques quatre-vingts ou cent chevaux, eſleus (b) en tout le camp Imperial, & deux cens hommes de pied, pour venir piller ledit village, eſtimant la puiſſance des François eſtre abolie : ayant pillé ledit village, & ne trouvant nulle reſiſtance, il courut le Comté de Retelois, ce qui eſt entre la riviere de Meuze & la riviere d'Aiſne, & aſſembla tout le butin du pays. Mais eſtant ſur ſa retraite, François de Silly, Baillif de Caen, Lieutenant du Duc d'Alençon & autres, eſtoient de fortune arrivez en la ville de Rethel, leſquels oyans l'alarme par les païſans qui fuyoient les ennemis, firent remonter ſoudain leurs compagnies à cheval,

(a) L'Abbé Lambert le nomme, p. 164, le Comte de Kifoulket. Il dit que ce Seigneur Allemand vouloit piller Attigni. On ne voit point cela dans le texte de du Bellay.

(b) Choiſis.

& ſous la conduite des païſans qui avoient eſté pillez, prindrent leur chemin par le bois de Retelois, pour coupper chemin aux ennemis, chargez de butin, ayant jetté devant eux quelques avant-coureurs pour amuſer l'ennemy; cependant ils ſuivirent au petit trot. Le Comte Riſoulket, lequel n'eſperoit trouver l'ennemy en campagne, ayant l'alarme, feit ſoudain au ſon de la trompette raſſembler ſes gens eſcartez çà & là : puis voyans nos coureurs en petit nombre, n'eſtimans qu'ils fuſſent ſuivis, ſe mirent à marcher lentement pour attirer leſdits coureurs & les deffaire. Mais après avoir deſcouvert la troupe qui eſtoit environ de quatre-vingts hommes d'armes, feirent un bataillon de ce qu'ils avoient, tant de gens de cheval que de pied, & ſouſtindrent vigoureuſement la charge qui leur fut faite par les François, de ſorte que la victoire fut douteuſe; mais enfin la gendarmerie Françoiſe (qui ne ſe laiſſe comparer à autre nation) leur fit une derniere charge de telle furie, qu'ils rompirent tous leurs rangs. Le Comte voyant le deſaſtre tourner ſur luy, ſe meit à la fuite à travers des bois, lequel eſtant apperceu de quelques-uns des noſtres, fut ſuivy, & prins dedans la foreſt où il eſtoit caché. Le reſte

s'eſtant

s'eſtant ſauvé dedans les bois, fut ſuivy par les païſans qui avoient eſté pillez; qui les ſaccagerent tous ou la pluſpart, de ſorte qu'il ne s'en ſauva que cinq ou ſix, auſquels les Genſdarmes ſauverent la vie, qui furent menez à Reims priſonniers avecques ledit Comte.

Cependant ceux qui eſtoient dedans Meſieres ayant tenu un mois, commencerent à avoir faute de toutes choſes, & meſme d'hommes, à cauſe des maladies de flux de ventre qui s'eſtoient miſes dedans la ville : de ſorte qu'il leur eſtoit mal-aiſé qu'ils fourniſſent aux gardes pour la grande batterie que les ennemis avoient faite depuis la tour qui fait le coing devers le coſté d'Attigny, juſques à la tour Jolie, & depuis là tour Jolie, juſques à la porte de Bourgongne. Toutesfois depuis que le Duc d'Alençon vint loger à Reims, & les gens de pied du Comte de S. Pol au Pont-Favergy, & la gendarmerie à Rethel, & à Chaſteau-Portien, ils ne furent ſi travaillez : à l'occaſion que le Seigneur Franciſque qui eſtoit logé deçà l'eau, duquel ils eſtoient fort tourmentez à coups d'artillerie, craignant d'avoir une camiſade, eſtoit repaſſé l'eau (a), & s'eſtoit logé au

(a) On a vu dans les Mémoires de Bayard le motif

camp du Comte de Nanſau. Quoy voyant les Seigneurs Bayard & Montmorency, aſſemblerent les Capitaines, pour avoir advis de ce qu'ils avoient à faire, où après toutes choſes debattues, fut conclu, que puiſque le paſſage eſtoit ouvert du coſté où eſtoit le camp dudit Franciſque, il eſtoit raiſonnable d'avertir le Roy de l'eſtat de la place, & des choſes qui y eſtoient neceſſaires, & le moyen qu'il y avoit de les ſecourir. Pour ceſt effet, fut eſleu le Seigneur de Maubiſſon, Gentilhomme de la Maiſon du Seigneur de Montmorency, & Brignac, homme-d'arme de la compagnie du Seigneur Bayard : leſquels ayant de nuit paſſé par la garde des ennemis, feirent telle diligence, qu'ils vindrent trouver le Roy à Troye en Champagne; auquel ils feirent entendre bien par le menu l'eſtat de ſa place de Meſieres, & le beſoin qu'avoient les aſſiegez meſmement d'hommes. Le Roy l'ayant entendu, les redepeſcha, pour leur faire entendre que de brief il leur donneroit ſecours. Pour executer ſa promeſſe, il partit à grandes journées, & ſe rendit à Reims, où le vindrent trouver la pluſpart de

qui avoit fait repaſſer l'eau à Sickingen. Ce fut l'effet d'une ruſe *du bon Chevalier;* & cette ruſe facilita le ravitaillement de Mezieres.

ſes Capitaines pour là deliberer du fait de la guerre ; entre autres le Duc d'Alençon, le Seigneur d'Orval, le Mareſchal de Chabannes, lequel revenoit de Calais, où il s'eſtoit trouvé avecques le Chancelier du Prat, & les Deputez de l'Empereur & du Roy d'Angleterre, penſant (comme j'ay dit cy-deſſus) eſteindre le feu allumé entre ces deux grands Princes, auſſi s'y trouva le Mareſchal de Chaſtillon, par le conſeil duquel la plus grande part des choſes ſe conduiſoient, le Seigneur de Teligny, Seneſchal de Rouergue, le Seigneur Galiot, Seigneur d'Aſſié, Seneſchal d'Armignac, & Grand-Maiſtre de l'artillerie de France. Le lendemain s'y trouva le Comte de S. Pol, Capitaine-General de ſix mille hommes de pied, qui eſtoient au Pont-Favergy, quatre lieuës près de Reims, auquel le Roy commanda de faire trouver le lendemain ſes bandes mi-chemin dudit Pont-Favergy & Reims, choſe qui fut executée. Ce fait, le Comte ſe retira en ſon logis, auquel ayant rafreſchy ſes gens quatre ou cinq heures, partit pour aller à Attigny avecques ſes bandes, qui eſt ſur la riviere d'Aiſne, à huit lieuës près de Meſieres, où eſtant arrivé au point du jour, feit ſejourner ſes gens juſques à la nuit, qu'il feit partir

le Seigneur de Lorges avecques les mille hommes dont il avoit la charge, & quelque chàrroy de vins & autres amonitions. Il leur bailla pour eſcorte quatre cens hommes d'armes, conduits par le Seigneur de Teligny, que le Roy avoit ordonné Mareſchal de ſon comp, & par le Baillif de Caen, Lieutenant de M. d'Alençon : & luy avecques le reſte, tant de gens de pied que de gens de cheval, marcha pour les ſouſtenir juſques à deux lieuës près Meſieres. La gendarmerie qui avoit conduit ledit Seigneur de Lorges en ſeureté dedans Meſieres avecques toutes les munitions, eſtant de retour, ſe retira ledit Comte avecques toute ſa troupe à Rethel, ville ſur la riviere d'Aiſne. Cependant arriverent les Suiſſes où eſtoit le Roy, au-devant deſquels alla le Seigneur de la Trimoüille, & le Seigneur de Sedan & pluſieurs autres : il faut retourner au ſiege de Meſieres.

Le premier jour d'Octobre ceux de Meſieres, d'allegreſſe du ſecours qui leur eſtoit venu, commencerent à tirer plus ſouvent qu'au precedent : les Imperiaux au contraire commencerent à faire toutes choſes plus negligemment qu'ils n'avoient accouſtumé, & à perdre l'eſperance de prendre la ville :

toutesfois craignans que l'on penſaſt qu'ils fuſſent refroidis, ils envoyerent un trompette aux aſſiegez, leur demander s'il y avoit homme qui vouſiſt (a) entreprendre de donner un coup de lance, & que de leur coſté le Comte d'Aiguemont (b) ſe trouveroit preſt en l'iſle de Meſieres. Le Seigneur de Montmorency ſe preſenta pour eſtre champion qui delivreroit (c) le Comte d'Aiguemont, aſſeurant de ſe trouver au lieu & heure ditte. Le Seigneur de Lorges penſant eſtre choſe honteuſe qu'un homme d'armes François fut provoqué par un Alleman, & qu'on laiſſaſt l'homme de pied François comme n'eſtant pareil à l'Alleman, demanda auſſi s'il y avoit homme qui voulut combattre de la picque, & qu'il ſeroit le champion pour l'attendre : le Seigneur de Vaudray, ſurnommé le Beau, du camp Imperial, ſoudain s'y preſenta. Le Seigneur de Montmorency à cheval, la lance au poing, ſe trouva ſur les rangs au lieu ordonné, & le Seigneur de Lorges, la picque au poing, leſquels trouverent leurs deux champions : le Seigneur de Montmorency & le Comte d'Aiguemont coururent, le Seigneur de Montmorency attaignit au corps

(a) Qui voulut. (b) Egmont.
(c) C'eſt-à-dire, qui répondroit.

de cuiraſſe du Comte d'Aiguemont, & le fauça, & rompit ſa lance ſans luy faire autre dommage : le Comte d'Aiguemont, par la faute de ſon cheval ou autrement, ne toucha point, ou bien peu. Les Seigneurs de Lorges & Vaudray donnerent les coups de picques ordonnez, ſans gaigner advantage l'un ſur l'autre : ce fait, chacun ſe retira en ſon lieu. Le jour ſubſequent, Grand-Jean, le Picart, vieil ſoldat nourry de tout temps au ſervice du Roy aux guerres d'Italie, ſous la charge de Molart, mais natif de la Franche-Comté, lequel s'eſtoit retiré au ſervice de l'Empereur depuis peu de temps, pour entendre quels vivres eſtoient dedans la ville, envoya par un tabourin demander au Seigneur de Lorges une bouteille de vin, en ſigne de leur ancienne cognoiſſance. Le Seigneur de Lorges luy en envoya deux, l'une pleine de vin vieil, l'autre pleine de vin nouveau : & feit mener ledit tabourin en une cave où il y avoit grand nombre de vaiſſeaux, mais la pluſpart remplis d'eau : pour luy faire entendre qu'ils en avoient abondance. Mais pour la verité il n'y en eſtoit entré que trois chariots pour leurs ſecours, qu'avoit amené le Seigneur de Lorges.

Le Comte de Nanſau ſe voyant hors d'eſ-

perance de pouvoir affamer la ville, & encore plus de la forcer, attendu le renfort qui eſtoit entré dedans, & l'armée du Roy ſi preſte qu'elle eſtoit pour ſecourir les aſſiegez & ſon armée, laquelle desja commençoit à ſe ruiner par le longtemps qu'il y avoit qu'elle tenoit la campagne, delibera de faire ſa retraite : il feit mettre la plus grande (a) part de ſa groſſe artillerie ſur la Meuze, pour la conduire à Namur, ville de l'obeïſſance Imperiale, afin que plus aiſément il peuſt faire ſa retraite. Ayant mis ceſt ordre, il leva ſon camp, & afin de n'eſtre ſuivy ny empeſché, print ſon chemin le long des bois, tirant le chemin de Mont-Cornet en Ardennes, de Maubert-Fontaine & d'Aubenton, pour aller droit à Vervin & à Guiſe : & par tout faiſoit mettre le feu. Le Roy adverty dudit deſlogement, & du chemin que tenoit l'ennemy, delibera de luy couper chemin autour de Guiſe, & là le combattre : & pour ceſt effect manda à toute ſon armée de prendre ledit chemin, & envoya bon nombre de gendarmerie pour coſtoyer l'ennemy, & le garder de s'eſcarter au dommage du pays. L'ennemy qui avoit deliberé de prendre le chemin de Guiſe, eſtant adverty que M. de

(a) La plus grande partie.

Vendoſme, qui eſtoit campé à Fervacques, Abbaye où ſourd (a) la riviere de Somme, avoit envoyé Nicolas, Seigneur de Moüy, ſon Lieutenant de cent hommes d'armes, & avecques luy le Seigneur d'Eſtrée, ayant charge de cinq cens hommes de pied : le Seigneur de Longueval, & le Seigneur de Roumeſnil avecques pareille charge, deliberez de garder ladite place de Guiſe, & le Mareſchal de Chabannes avecques deux cens hommes d'armes à Vervin, pour luy donner empeſchement, changea d'opinion ; & après avoir mis à ſac la villette d'Aubenton, il meit au fil de l'eſpée toutes gens indifferemment, de tous ſexes & de tous aages, avecques une cruauté inſigne : & de là ſont venues (b) depuis les grandes cruautez, qui ont eſté faites aux guerres trente ans après. Ayant bruſlé & deſmoly ladite ville, ils prindrent le chemin d'Eſtrée au pont ſur la riviere d'Oiſe, laiſſant Vervin à la main gauche.

Le Roy eſtant arrivé à Guiſe avecques les Suiſſes, feit aſſembler ſon armée à Fervacques : partant delà alla loger au Mont-ſainct

(a) Où prend ſa ſource.

(b) L'Abbé Lambert a ſupprimé, on ne ſait pourquoi, cette réfléxion de du Bellay.

Martin, en une abbaye au deſſous de Beaurevoir, où croiſt la riviere de l'Eſcaut. Audit lieu de Fervacques, le Roy, pour remuneration de la vertu du Sieur Bayard, luy donna cent hommes d'armes en chef, & l'honnora de ſon ordre de ſaint Michel. Pendant que ceſte retaite des ennemis ſe faiſoit, & avant que noſtre camp fut aſſemblé, le Comte de S. Pol marcha avecques ſes bandes, & quelque gendarmerie, pour remettre Mouzon entre les mains du Roy. Eſtant arrivé à trois lieuës près, le Baſtard de Nanſau qui eſtoit demouré Chef dedans ledit Mouzon, ne ſentant la ville aſſez forte contre un ſiege, ſe retira par la porte de Bourgogne à Ivoy, qui n'eſt qu'à une lieuë de-là, mettant le feu en la ville : mais le Capitaine la Grange, qui eſtoit un des Capitaines qui eſtoient dedans quand elle fut rendue aux ennemis, feit ſi bon guet & diligence, que ſortant l'ennemy par une porte entra par l'autre, il ſauva la ville du feu, & maſſacra quelques bouteſeux qui eſtoient demeurez derriere : dequoy le Comte de S. Pol adverty, y envoya bonne garniſon pour la garde, & ſe retira au camp qu'il vint trouver à Fervacques.

Pendant que les affaires de Picardie & Champagne eſtoient en l'eſtat qu'avez en-

tendu, l'Amiral de Bonnivet ayant prins congé du Roy pour ſon voyage de Navarre, avec quatre cens hommes d'armes, & le nombre des gens de pied que j'ay nommé cy-devant, ſur la fin de Septembre arriva à S. Jean de Luz, duquel lieu deſpecha le Seigneur de S. André, avecques deux mille cinq cens Lanſquenets, dont avoit la charge le Capitaine Brandhec, l'Eſcuyer Villiers, toutesfois ſous l'authorité de M. de Guiſe, avecques mille Gaſcons, Navarrois & Baſques, pour aller aſſaillir la ville de Maye : puis ayant ſejourné quatre jours audit lieu de S. Jean, envoya ſommer le chaſteau de Poignan aſſis ſur la montagne de Roncevaux, lequel eſtant refuſant de ſe rendre, mondit Seigneur l'Amiral y feit mener quelques (a) baſtardes, leſquelles eſtans montées my-chemin de la montagne, les feit tirer au chaſteau, faiſant entendre à ceux de dedans que s'il les faiſoit monter juſques au haut, n'en prendroit un à mercy. Dequoy eſtans eſtonnez, ils ſe rendirent bagues ſauves : dedans eſtoient environ cinquante Eſpagnols, deſquels eſtoit Capitaine un Eſpagnol nommé Montdragon.

Eſtant le chaſteau entre ſes mains, feignit l'Amiral de prendre le chemin de Pampe-

(a) Pièces d'artillerie, ainſi nommées.

lune : mais deux jours après tourna bride avec ſon armée, marchant à travers les montagnes, où il fallut un jour entier que les gens de cheval allaſſent à pied. Environ le ſoir il arriva à un quart de lieuë près de Maye, où toute la nuit il feit aſſeoir ſon artillerie, & feit tirer quelques coups de canon, afin de donner opinion aux ennemis qu'il ſe vouloit arreſter là. Mais cependant les Lanſquenets prindrent autre chemin, de ſorte que luy ſuivant leſdits Lanſquenets, au ſoir arriva en un village près S. Jean de Luz, un quart de lieue deça l'eau, nommé Eſtaigne, auquel lieu ſejourna ſon camp deux jours. Le Mardy devant le jour chacun ſe trouva en bataille, auquel ordre on marcha au travers les montagnes juſques à un village nommé Biriatte : mais eſtimans en ce lieu paſſer l'eau, ils trouverent bon nombre d'Eſpagnols, leſquels pour la difficulté des lieux on ne pouvoit nombrer.

La cauſe pour laquelle l'Amiral faiſoit toutes ces ruzes, eſtoit pour tenir l'ennemy en incertitude afin de ſurprendre Fontarabie. Or eſtoient les ennemis delà la riviere de Behaubie, & noſtre camp deçà, qui eſtoit bien cauſe (comme j'ay dit) qu'on ne les pouvoit reçognoiſtre au vray. Ladite riviere

paſſe au pied des montagnes qui viennent de Navarre, & tombe en la mer de Fontarabie. Toute la nuict noſtre armée fut en bataille, parce qu'il eſtoit la pleine lune : & la mer qui reflotte eſtoit ſi haute, qu'il eſtoit à nous & à eux impoſſible de paſſer la riviere. Mais le lendemain environ huict heures du matin eſtant la mer retirée, M. de Guiſe, après avoir ordonné ſes Lanſquenets, & avecques luy le reſte des gens de pied, & la gendarmerie, ſe meirent en bataille ſur le bord de l'eaue : puis les Lanſquenets ayant baiſé la terre (ainſi qu'ils ont de couſtume quand ils marchent au combat) le Seigneur de Guiſe la pique au poing, tout le premier ſe meit en l'eau, accompagné de ſa trouppe, pour aller combattre ſon ennemy. Il fut ſi bien ſuivy, que les Eſpagnols, qui pouvoient eſtre nombre egal (avecques l'avantage que pouvez eſtimer, que ceux qui attendent en terre ſeche ont ſur ceux qui les viennent combattre moüillez au travers d'une riviere) eſtonnez de la furie & hardieſſe de noz gens ſe mirent en fuite au travers des montagnes : & eſtoit le Chef de ceſte armée Eſpagnolle Dom Diegue de Vére, une partie de laquelle ſe retira dedans Fontarabie.

Le ſoir M. l'Amiral vint avecques ſon armée loger à S. Marie, gros village, auquel on ne trouva perſonne, car hommes & femmes s'eſloient retirez aux montagnes : auquel lieu noſtre armée ſejourna deux ou trois jours en grande neceſſité de vivres, parce que les Eſpagnols tenoient un chaſteau nommé Behaubie, qui eſt ſur le droit chemin par où il falloit que vinſſent les vivres en noſtre camp. Pourtant l'Amiral commanda qu'on trouvaſt façon de faire paſſer quelque artillerie, & qu'on fiſt la nuict les approches de ladite place : ce qui fut fait, & feurent paſſez quatre canons & quelques baſtardes. Mais arrivant ledit Seigneur Amiral, & voyant à ſon opinion qu'on avoit faite les approches trop loing, luy-meſme les feit en plain jour, à ſoixante toiſes près de la place : de la premiere volée qu'on tira, un canon emboucha une canoniere baſſe, & rompit une de leur meilleures pieces, & dudit coup furent tuez le canonier & deux ou trois autres qui luy aydoient à remuer ladite piece. Dequoy il entra un tel effroy parmy tous les ſoldats, qu'ils contraignirent leur Capitaine de ſe rendre à la volonté de l'Amiral : deſquels les uns plus apparens furent envoyez priſonniers à Bayonne, & les autres envoyez ſans armes.

Ayant l'Amiral ceſte place entre les mains, qui eſtoit celle qui plus luy empeſchoit d'aller aſſieger Fontarabie, pour raiſon des vivres : après avoir laiſſé des hommes pour la garde d'icelle, & pour l'eſcorte des vivres il marcha droit à Fontarabie, place qu'on eſtimoit imprenable, & une des clefs d'Eſpagne, & l'aſſiegea de toutes parts : car la place eſt petite, ſiſe ſur la pointe où la riviere ſe decharge en la mer, ayant d'un coſté la mer, d'autre la riviere, & d'autre la montagne. Eſtant arrivé audit lieu, luy-meſme il feit les approches, baillant au Duc de Guiſe ſon quartier, & à chaque Capitaine d'hommes d'armes ſon canon à gouverner, & luy-meſme en print un : fut faite telle diligence qu'en peu de jours on feit breche, laquelle encore qu'elle ne fut raiſonnable d'aſſaillir, ſi eſt-ce que noz gens de pied, Gaſcons, Baſques & Navarrois demanderent à donner l'aſſaut, lequel leur fut octroyé. Toutesfois ſi leur impetuoſité fut grande à aſſaillir, la conſtance de ceux de dedans ne fut moindre à les ſouſtenir : de ſorte que on ſonna la retraite juſques à autre temps, ce neantmoins ceux de dedans ayans la cognoiſſance de quelques pieces que M. l'Amiral faiſoit mettre ſur un haut(a), pour les

(a) Sur une hauteur.

battre ſur les flancs, quand nos gens iroient à l'aſſault : cognoiſſans auſſi la hardieſſe des noſtres laquelle ils avoient le jour precedent eſprouvée, ils ſe rendirent bagues ſauves, qui fut environ le temps que le Roy marchoit à Valenciennes. Eſtant ladite ville entre ſes mains, il la bailla en garde à Jacques Daillon, Seigneur du Lude, qui en feit ſon devoir, ainſi que pourrez entendre cy-aprés.

Or revenons au Roy que nous avons laiſſé à Fervacques, & au mont S. Martin auquel lieu il ordonna la forme que devoit marcher ſon armée. Au Duc d'Alençon bailla l'avant-garde, & avecques luy le Mareſchal de Chaſtillon, ayant ſoubs luy la principale ſuperintendance : le Duc de Bourbon eut quelque malcontentement, plus qu'il n'en feit demonſtration, de quoy on luy avoit (a) levé la conduite de l'avantgarde, attendu que c'eſtoit ſa charge, comme Conneſtable de France : toutesfois il le ſupporta (43) patiemment, & fut ordonné à la bataille avecques le Roy. Au Duc de Vendoſme fut ordonné l'arriere garde : puis le Roy eſtant adverty que ceux de Bapaulme, qui eſt une ville en la plaine d'Artois, aſſiſe ſur un haut,

(a) On lui avoit ôté.

faiſoient beaucoup d'ennuy à la frontiere vers Peronne, Corbie & Dourlens, y envoya le Comte de S. Pol avecques ſes bandes, & le Mareſchal de Chabannes, & le Seigneur de Fleuranges, & leurs compagnies de gens d'armes avecques un equippage d'artillerie pour la mettre en ſon obeiſſance : ce qu'ils feirent & la ville & le chaſteau, & ne la trouvant gardable, ruinerent les portes & meirent le feu dedans : puis ſur la retraite razerent pluſieurs petits forts où nos ennemis ſe retiroient pour piller noſtre frontiere. Ils vindrent trouver le Roy au premier logis, partant du mont S. Martin ; lequel adverty d'une petite ville nommée Landrecy, eſtant aſſiſe ſur la riviere de Sambre, entre le vivier d'Oizy, où ladite riviere prend ſa naiſſance, & l'Abbaye de Marolles, ayant la foreſt de Mormaulx à la portée d'un canon devers le Henault : de deçà eſt la ſortie des bois de Tieraſſe, depeſcha le Duc de Vendoſme avec l'arrieregarde, pour la mettre en ſon obeïſſance. Le Duc de Vendoſme eſtant arrivé un peu devant ſoleil couché, quatre ou cinq enſeignes des bandes de Picardie ſe desbanderent ſans commandement, leſquels ſans batterie ni eſchelles donnerent à la muraille, & à la porte de telle furie que deux enſeignes

ſeignes des bandes de Picardie ſe desbanderent ſans commandement, leſquelles, ſans batteries ni eſchelles, donnerent à la muraille, & à la porte de telle furie, que deux Enſeignes monterent ſur le haut du pont-levis : mais auſſi-toſt furent renverſez dedans les foſſez, deſquels l'un deſdits porte-enſeignes y demeura mort. Ils furent repouſſez par ſept ou huit cens Lanſquenets qui eſtoient dedans pour la garde de ladite ville; mais la nuict (ayans cogneu la hardieſſe de laquelle avoient uſé les François, & craignans qu'au matin l'on feiſt batterie, & que puis après ils ne peuſſent ſupporter l'aſſaut) ils ſe retirerent dedans la foreſt, parce que nous ne pouvions paſſer de-là, à l'occaſion de la riviere qui traverſoit par le milieu de la ville. Au matin M. de Vendoſme la trouvant vuide d'hommes, la feit razer & bruler, puis ſe retira au camp qu'il trouva près de Chaſteau-Cambrezis.

Environ le vingt-deuxieſme d'Octobre, le Roy eſtant logé au deſſus de Harpe (a), qui eſt un village & gros prieuré mi-chemin de Cambray & de Valencienne, fut adverty que l'Empereur avec ſon armée s'eſtoit retiré audit lieu de Valencienne : parquoy de-

(a) Happre-gros.

libera de faire un pont ſur l'Eſcau, au deſſoubs de Bouchain, eſperant combattre l'Empereur, ou luy faire ceſte honte de le faire retirer. Pour viſiter lieu propre à ceſt effect avecques bonne eſcorte de cavalerie, il y alla luy-meſme & trouva la Neufville ſur l'Eſcau, lieu fort à propos, encore qu'il y ait marais deçà & delà. Puis ordonna le Comte de S. Pol avec les ſix mille hommes, deſquels il avoit la charge, pour toute la nuict executer ſon commandement, paſſer delà l'eau, & ſe fortifier pendant que le reſte de l'armée paſſeroit.

L'Empereur eſtant à Valencienne adverty du pont qui ſe faiſoit, depeſcha douze mille Lanſquenets & quatre mille chevaux pour nous empeſcher le paſſage : mais eſtans partis un peu tard, & arrivans ſur la riviere, ils trouverent desja le Comte de S. Pol en bataille dedans les marais delà l'eau, de leur coſté; & vers Valencienne, le Roy avecques toutes ſes forces, qui en grande diligence paſſoit. N'oſant attaquer M. de S. Pol, pour eſtre en lieu fort & advantageux, ils delibererent leur retraite : mais avant qu'ils euſſent loiſir de ce faire, ils trouverent l'avantgarde de la bataille du Roy paſſée, où il pouvoit y avoir le nombre de quinze à ſeize

cens hommes d'armes & vingt-ſix mille hommes de pied, avecques les chevaux legers. Toutesfois à cauſe du brouillard qui ſe leva, on ne pouvoit bien ayſément recognoiſtre le nombre des gens de l'ennemy. Aucuns de l'avant garde ne furent d'opinion de les charger; autres cognoiſſans qu'il y avoit ſept ou huict cens chevaux des ennemis, qui couvroient la retraite des gens de pied, furent d'advis, avec quatre cens hommes d'armes, d'attaquer leſdits gens de cheval; car les rompant, ou les rembarrant dedans leurſdits gens de pied, on pourroit ſçavoir la contenance qu'ils feroient. Le Seigneur de la Trimouille feit offre de faire ladite charge avecques ſa compagnie de cent hommes d'armes, & les guidons de l'avantgarde : auſſi feit le Mareſchal de Chabannes, & qui l'euſt faict, l'Empereur de ce jour là euſt perdu *honneur & chevance :* mais par aucuns autres il ne fut pas trouvé bon. Parquoy l'ennemy qui avoit trois lieues de retraite en plaine campaigne, à peu de perte ſe retira, & ne perdit à ladite retraite homme de nom que le Baſtard d'Emery, & quelque peu de gens de cheval qui furent pris. Leur retraite fut à Valencienne, auquel lieu eſtoit l'Empereur en tel deſeſpoir, que la nuit il ſe re-

tira en Flandres avecques cent chevaux; laiſſant tout le reſte de ſon armée : ce jour là Dieu nous avoit baillé noz ennemis entre les mains que nous ne voulumes accepter, choſe qui depuis nous a couſté cher : car qui refuſe ce que Dieu preſente de bonne fortune, par après ne revient quand on le demande.

Pendant ce temps, l'arrieregarde eſtoit paſſée, & eſtoit le Roy, armet en teſte, devant le bataillon de ſes Suiſſes, leſquels ſans ceſſe luy demandoient de donner bataille, pour luy faire cognoiſtre le deſir qu'ils avoient de luy faire ſervice; d'autant que depuis la journée de Marignan, & qu'ils avoient fait alliance avecques luy, ils ne s'eſtoient trouvez en armée à ſa ſoulde, ſinon quand l'Empereur Maximilian vint devant Milan : mais encore n'eſtoit alors leur alliance bien confirmée. La nuict venue, ſans autre choſe faire (hor-mis quelques coureurs qui donnerent devers Valencienne) le Roy ſe logea avec ſon armée le long de la riviere, près du lieu où il avoit paſſé : puis le lendemain envoya M. de Bourbon devant Bouchain, laquelle ville ſe rendit à luy. Auſſi envoya M. de Vendoſme avecques l'arrieregarde à Sommain, près la riviere des Carpes, laquelle vient de Douzy, & va tomber dedans l'Eſcau

à l'Abbaye de la Vicogne, entre Valencienne & S. Amand : laquelle riviere des Carpes avions deliberé de paſſer à l'Abbaye de Marchiannes, pour aller ſecourir Tournay. Pendant ce temps arriverent les Ambaſſadeurs du Roy d'Angleterre, qui eſtoient Millord Chamberlan, & le grand Prieur de S. Jean, pour traiter la paix des deux Princes ; leſquels tant travaillerent qu'il fut accordé que l'Empereur retireroit ſon armée de devant Tournay, la laiſſant en liberté : auſſi retireroit l'armée qu'il avoit au Duché de Milan & aux autres pays, & le Roy feroit le ſemblable : & s'il y avoit quelque place en differend, le jugement en ſeroit mis ſur (44) le Roy d'Angleterre.

Les choſes eſtans ainſi accordées, furent cauſe que le Roy rompit ſon entrepriſe de pourſuyvre ſa fortune, & que chacun penſoit la paix eſtre faite : mais ſur ces entrefaites vindrent nouvelles que l'Amiral de Bonnivet avoit pris Fontarabie, ville de Biſcaye, appartenante à l'Empereur. Au moyen dequoy ledit Empereur ne voulut jurer leſdits traittez, que Fontarabie ne fuſt rendue : parquoy tout ce qui avoit eſté traitté, attendu que le Roy ne la voulut rendre, fut declaré nul, & la guerre comme devant. Or eſt-il, que pendant que nous ſejournaſmes cinq ou

ſix jours en ce pays d'Auſtrevant, entre la riviere de l'Eſcau & celle des Carpes, les pluyes vindrent ſi grandes qu'il n'y avoit ordre de paſſer les rivieres; à ceſte cauſe fut ordonné de faire viſiter ledit paſſage de Marchiannes, où le Roy avoit deliberé de paſſer: & pour cet effet y fut envoyé le Sgr. deMontmorency, lequel ayant rapporté eſtre impoſſible pour les cruës des rivieres, il fut conclu de ſe retirer au pays d'Artois, & d'aller paſſer la riviere qui vient de Vy (a), en Artois, & des eſtangs d'Oiſy, & tombe dedans l'Eſcau, près de Bouchain, à un paſſage nommé l'Ecluſe, deux lieuës près de Doüay: c'eſtoit la veille de la Touſſaincts, audit an mil cinq cens vingt & un.

L'avant garde & bataille, paſſerent dez le ſoir, & une partie de l'arrieregarde: mais vers le Soleil couché, les ponts qui eſtoient ſur la chauſſée ſe rompirent, & y tomba quelque charroy, que mal aiſément on pouvoit relever à cauſe du maraiz: de ſorte que le reſte de l'arrieregarde fut contraint de loger delà l'eau, devers Doüay & Valencienne, en lieu que l'avantgarde & la bataille ne l'euſſent peu ſecourir. Au point du jour, qui fut le jour de Touſſaincts, il ſortit de Doüay bon nombre de gens de cheval & de pied,

(a) Ey.

tant des ordonnances des bas pays de l'Empereur, que Clevois, pour nous venir recognoiſtre : mais noſtre cavalerie que menoit le Comte de Brienne, & le Sgr. de Moüy, avec les autres Capitaines, ayans deux mille hommes de pied ſur leurs aiſles, tindrent ſi bonne contenance, qu'il ne fut jamais en la puiſſance des ennemis, de recognoiſtre le deſordre qu'il y avoit ſur ladite chauſſée, à paſſer le bagage; car s'ils euſſent eu la cognoiſſance, & ſi leurs forces, qui eſtoient tant à Doüay, qu'à Valencienne, fuſſent ſorties, ils euſſent taillé en pieces tout ce qui eſtoit demouré delà l'eau.

Après que tout le bagage fut paſſé (qui eſtoit ſur le midy,) l'arrieregarde paſſa pour ſuivre la bataille, laiſſant au bout de la chauſſée, bon nombre d'arquebouziers & de picquiers, pour ſouſtenir l'effort de l'ennemy, s'il euſt voulu donner ſur la queuë, ce qu'il ne feit. Eſtant donc noſtre armée remiſe enſemble dedans la plaine d'Artois, arriverent nouvelles que dedans Hedin il n'y avoit aucuns gens de guerre; en eut l'advertiſſement Mr. de Vendoſme, & que le lendemain ſe devoit faire une grande aſſemblée audit lieu de Hedin, pour faire les nopces de la fille du Receveur General d'Artois, ſoubs opinion

que noſtre armée fuſt encore delà l'eau. Le Roy conclud d'y envoyer en extreme diligence Mr. de Bourbon, avecques la trouppe qu'il avoit amenée, & M. de Vendoſme avecques ſon arrieregarde, & le Comte de S. Pol avecques les ſix milles hommes, dont il avoit la charge. Leſquels partans d'Andinfer (a), qui eſt à trois lieuës d'Arras, encore que les pluyes fuſſent continuelles, feirent telle diligence que ceux de Hedin devant qu'ils ſceuſſent le partement de noſtre armée, la virent devant leurs portes. La ville ſoudain fut aſſaillie; après avoir enduré quarante ou cinquante coups de canon, elle fut emportée d'aſſaut: & y fut trouvé un merveilleux butin; car la ville eſtoit fort marchande, par ce que de toute ancienneté les Ducs de Bourgongne y avoient fait leur demeure principale.

Madame de Rœux, & le Seigneur de Bellain, qui ſe nommoit Succré (b), eſtans en laditte ville, ſe retirerent dedans le chaſteau: où après avoir veu l'artillerie en batterie, capitulerent, en ſorte que ladite Dame, & ceux qui eſtoient de la garniſon ordinaire du chaſteau, ſortiroient avecques leurs bagues ſauves: mais ceux de la ville qui s'eſtoient retirez audit chaſteau, demourerent

(a) Aindifer. (b) De Sucker.

priſonniers : fut conduitte laditte Dame en ſeureté, où bon luy ſembla. Pendant que Mr. de Bourbon, & Mr. de Vendoſme, faiſoient les approches du chaſteau, le feu fut mis à la ville par quelque (a) Sacmens : qui fut grand dommage : car devant qu'on euſt pourveu à l'eſteindre, il fut bruſlé une partie de la ville, & beaucoup de richeſſes. Après la priſe de Hedin, tous les petits chaſteaux des environs, comme Renty, Bailleville-Mont, & autres petites places ſe meirent en l'obeiſſance du Roy. Au partir que feit Mondit-Seigneur de Bourbon, d'Andiuſer, le Roy avecques le reſte de l'armée s'eſtoit retiré par Dourlens, à Amiens. Parquoy ſe retirerent audit lieu Mr. de Bourbon, & Mr. de Vendoſme, après avoir pourveu audit chaſteau de Hedin de Mr. du Biez pour Gouverneur, qui alors eſtoit Lieutenant du Sgr. de Pontdormy, lequel Pontdormy eſtoit en Italie. Luy furent baillez trente hommes d'armes & deux cens mortepayes pour

(a) Nous avons en vain conſulté pluſieurs Gloſſaires ſur ce mot *Sacmens*, qui ſe trouve dans toutes les éditions de du Bellay. L'Abbé Lambert, ſuivant ſon uſage ordinaire, quand il étoit embarraſſé, a paſſé ſous ſilence tout ce qui concerne l'incendie de ce Château ; & il a ainſi évité la difficulté.

la garde du chaſteau : & pour la ville furent laiſſez mille hommes de pied, deſquels avoit la charge le Seigneur de Lorges ; Hutin de Mailly, eſtoit Lieutenant de cinq cens, & la Barre, auſſi Lieutenant de cinq cens.

Arrivé que fut Mr. de Bourbon à Amiens, le Roy ordonna de ſeparer ſon armée, & à la plus grande partie des Gentils-hommes qui avoient mené la cavalerie de Mr. de Bourbon, donna charge à chacun de vingt-cinq hommes d'armes : & à quelques uns de Mr. de Vendoſme, pareille charge. Les premiers eſtoient le Comte de Dampmartin, qui avoit nom de Bolinvilier, le Vicomte de Turenne, le Vicomte de Lavedan, d'Eſcars, Sgr. de la Vauguyon, le Sgr. de Liſtenay, le Sgr. de Rochebaron d'Auvergne. De ceux qu'avoit amené Mr. de Vendoſme, le Roy donna au Comte de Brienne, & au Sgr. de Humieres pareille charge de vingt-cinq hommes d'armes : puis licentia ſon armée, laiſſant tant ſeulement deux mille Suiſſes à Abbeville, donnant congé au demeurant, & fourniſſant ſes places, ainſi qu'il s'enſuit. A Bolongne, le Sgr. de la Fayette, Gouverneur, ayant charge de cinquante hommes d'armes, & le Sgr. de Rochebaron, avecques vingt-cinq hommes d'armes. A Terroüenne le Baſtard

de Moreul, Sgr. de Freſnoy, Gouverneur dudit lieu, avec cinquante hommes d'armes, le Comte de Dampmartin, le Sgr. de Liſtenay, & le Sgr. de la Vauguyon, avecques charge de vingt-cinq hommes d'armes chacun. A Bray ſur ſomme, fut mis le Vicomte de Lavedan, ayant vingt-cinq hommes d'armes : à Montreuil, le Sgr. de Teligny, Seneſchal de Rouergue, avecques ſa compagnie ; à Dourlens, la Compagnie de Mgr. de Vendoſme ; à Corbie celle de Mgr. de S. Pol ; à Peronne celle de M. de Humieres ; à S. Quentin celle de M. le Mareſchal de Chabannes ; à Guiſe celle de Mgr. de Guiſe, & de Mgr. de Brienne, & à Vervin, la Compagnie de Mgr. de Brenne. Après avoir mis les proviſions deſſuſdites, le Roy ſe retira à Compiegne, pour pourvoir, au reſte de ſon armée, auquel lieu eſtant environ Noel, ayant nouvelles de la neceſſité où eſtoient les aſſiegez de Tournay, & ne voyant y avoir ordre de les ſecourir, pour l'incommodité de l'hiver, il manda au Sgr. de Champeroux, qui eſtoit dedans ſon Lieuteuant General, de trouver moyen de capituler, avec la plus honorable compoſition qu'il pourroit faire : ce qu'il fit, & ſortit en armes, ſes bagues ſauves, enſeignes deſployées, & tabourins ſonnans, & fut conduit en ſeureté juſques à

Dourlens. Les citadins qui voulurent demourer en ladite ville, furent tenus en leurs libertez : pareillement ceux qui voulurent ſuivre la (a) part Françoiſe, faire le peurent.

Au temps que ſe faiſoient par deçà les choſes que vous avez entendu, l'Italie n'eſtoit en repos : car l'Empereur dès l'an precedant, mil cinq cens vingt, voulant par tous moyens ruiner le Roy, encore qu'il y eut paix entre eux, ſecrettement chercha de rompre la ligue faitte entre le Roy, les Venitiens, & les Suiſſes, & d'en faire une nouvelle avecques eux, contraire à la deſſuſdite. Mais n'en pouvant venir à ſon intention, il rechercha le Pape Leon, lequel nonobſtant les grandes alliances & traitez qu'il avoit eu par cy devant avecques le Roy, comme leger, commença à traitter une ligue avecques l'Empereur, par laquelle leſdits Pape & Empereur, promettoient enſemblement de chaſſer les François d'Italie à frais communs : pour ſa part le Pape devoit avoir Parme, & Plaiſance, qui ſeroient patrimoine de l'Egliſe, à laquelle ligue eſtoit compris Franciſque Sforce, fugitif en Allemagne, frere puiſné de Maximilian, n'aguerès Duc de Milan, qui avoit remis ſon droit entre les mains du Roy :

(a) Le parti François.

lequel Sforce, devoient leſdits Pape & Empereur faire à frais communs Duc (45) de Milan, & luy maintenir ledit Duché, avec les armes. Or en ce temps un Senateur de Milan, nommé Hieronime Moron, (homme auquel le Roy avoit fait beaucoup de biens, mais puis n'agueres s'eſtoit mal contenté, pour avoir eſte refuſé du Roy, d'une maiſtriſe des requeſtes de ſon hoſtel) ſe retira devers le Pape, & devers Franciſque Sforce, leur promettant de troubler l'Eſtat de Milan, & faire de grandes revoltes : ce qu'il feit, & ſans point de faute il ſervit d'un grand inſtrument a nous chaſſer du Duché de Milan.

Pour ſuivre ce que j'ay cy devant commencé, je vous reciteray l'occaſion pour laquelle le Pape eſtoit entré en deffiance avecques le Roy, encore qu'il n'en eut donné aucune choſe à congnoiſtre, juſques à ce qu'il en veit le moyen, mais voyant le feu allumé du coſté de deçà, tel que j'ay (a) predit, commença à dreſſer ſes pratiques. Le Sgr. de l'Eſcut, frere de Lautrec, qui (pendant que Mondit-Seigneur de Lautrec eſtoit venu en France, pour eſpouſer la fille du Sgr. d'Orval, de la maiſon d'Albret) eſtoit demeuré Lieutenant du Roy, adverty que quel-

(a) *Predit* ſignifie ici *déjà dit.*

ques bannis du Duché de Milan s'eſtoient retirez à Buſſet (a), place appartenante au Sgr. Chriſtoſle (b) Palvoiſin, envoya devers Palvoiſin, luy faire deffence de par le Roy, de ne retirer leſdits bannis, ennemis du Roy. Cependant, celuy qui eſtoit envoyé par l'Eſcut, nommé Cardin de Cremone, alla en une ſienne maiſon près de là, pour mettre ordre à ſes affaires : mais incontinent fut rapporté audit Palvoiſin, que Cardin eſtoit venu pour eſpier, parquoy il le feit prendre, & luy donner tant de traits de corde, qu'il confeſſa eſtre venu pour cet effet. Après cette confeſſion, il le voulut faire condamner par ſon Poteſtat (c) à eſtre pendu & eſtranglé : ce que ledit Poteſtat refuſant de faire, Palvoiſin luy meſme le condamna, & le feit executer.

Ce Palvoiſin, eſtoit riche au Plaiſantin, & Parmeſan, de vingt-cinq mille ducats d'intrade (d), & eſtoit aagé de ſoixante & dix

(a) Buffeto. (b) Chriſtophe Pallavicin.

(c) Podeſtat, ou Juge.

(d) Voilà encore une de ces choſes que l'Abbé Lambert a paſſées. Peut-être ce mot d'*intrades* lui a-t-il répugné. Ce mot ſignifie droits d'entrée. La principale richeſſe de Pallavicin conſiſtoit dans les droits que lui

ans, bien allié, tenant grande deſpence : en ſa maiſon un chacun eſtoit bien venu. Voyant le mandement à luy fait, il ne voulut ſouſtenir leſdits bannis en ſa maiſon, & ſe retirerent à Rege, terre de l'Egliſe : encore que par traitté le Pape & le Roy ne les deuſſent reſpectivement ſouſtenir en leurs terres : avec iceux bannis ſe retira un grand nombre d'autres, tellement qu'on eſtimoit le nombre de ceux que le Sgr. de Lautrec avoit bannis de l'Eſtat de Milan, auſſi grand que celuy qui eſtoit demeuré. Et diſoit on que la plus grande part avoient eſté bannis pour bien peu d'occaſion, ou pour avoir leurs biens : qui eſtoit cauſe de nous donner beaucoup d'ennemis, qui depuis ont eſté moyen de nous chaſſer de l'Eſtat de Milan, afin de rentrer en leurs biens. Auparavant que ledit Mareſchal de Foix fut venu Lieutenant du Roy au Duché de Milan, eſtant, comme dit eſt, le Seigneur de Lautrec venu en France, le Seigneur de Teligny, Seneſchal de Rouergue, demeura en ſon lieu audit Duché, Lieutenant du Roy, lequel avoit par ſa ſageſſe & gratieuſeté, gaigné les cueurs des Milanois, ſi que le pays eſtoit en

payoient les habitans de Buffeto. (Voyez du Cange, au mot *intragium*, Tome III, p. 1511.)

grande patience : mais le Seigneur de l'Eſcut arrivé, & le Seneſchal de retour, les choſes changerent; auſſi firent les hommes d'oppinion.

Pour retourner à mon propos, le Mareſchal de Foix, Seigneur de l'Eſcut, adverty que les bannis s'eſtoient retirez à Rege, deſquels eſtoient les Principaux Hieronime Moron, duquel j'ay n'agueres parlé, & Monſeigneurin Viſcomte, frere du Seigneur Barnabo, Viſcomte, lequel Barnabo avoit l'ordre du Roy, & cinquante hommes d'armes de ſes ordonnances, partant de Milan s'en vint à Parme, duquel lieu, la veille de Saint Jean, mille cinq cens vingt & un, accompagné de quatre cens hommes d'armes, il partit pour aller audit lieu de Rege, demander au Comte Guy de Rangon, alors Gouverneur dudit lieu pour le Pape, qu'il luy livraſt entre les mains les bannis, ſuivant le traitté. Puis eſtant à deux milles près de Rege, il laiſſa la plus grande part de gendarmerie, & s'en alla à Rege, accompagné d'Alexandre Trivulce, Chevalier de l'ordre du Roy, & Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances dudit Seigneur. Il envoya le Chevalier d'Ambre, qui portoit le Guidon de ſa Compagnie, & le Seigneur d'Eſtay,

Guidon

Guidon de la Compagnie du Marquis de Saluſſes, Michel Antoine, avec les Archers deſdites deux Compagnies, ſe jetter à la porte qui tire à Modene, craignant que pendant qu'il parlementeroit avec Rangon, les bannis ne ſe ſauvaſſent par ladite porte.

Eſtant donc arrivé à Rege, l'Eſcut demanda à parler au Gouverneur, lequel ſortit hors la porte plus avant que la barriere, & ledit Seigneur de l'Eſcut deſcendit à pied. Pendant leur parlement, l'alarme ſe donna dedans la ville, & fut crié de deſſus la muraille au Gouverneur, que l'aſſaut ſe donnoit à la porte de Modene : cette choſe entendue, le Comte Guy (a) dit au Mareſchal : *Monſeigneur, entrez dedans pour donner ordre à vos gens, qu'ils ne facent quelque effort ;* mais entrant dedans, quelqu'un de la ville eſtant ſur la muraille, tira un coup d'arquebouze, duquel fut frappé à travers du corps le Seigneur Alexandre Trivulce, & cinq ou ſix jours après, il mourut dedans Parme. Soudain le bruit vint à la gendarmerie demeurée à deux mille près de Rege, comme le Mareſchal de Foix eſtoit arreſté priſonnier dedans la ville, parquoy il y eut diverſes opinions : les uns vouloient qu'on

(a) Le Comte Guy Rangoné.

marchaſt à toutes brides droit à la ville, pour voir s'il y auroit moyen de recouvrer leur Chef; autres au contraire, qu'on devoit retourner à Parme pour ſauver la ville, penſans que ce fut une choſe apoſtée, & que pendant qu'ils ſeroient dehors, la ville ne fut ſurpriſe.

Eſtant en ces diſputes, arriva le Mareſchal de Foix, relaché par le Comte Guy, lequel alla loger à dix mille de Rege, dedans les terres de l'Egliſe : auquel lieu ſe vint joindre avecques luy le Seigneur Federic de Bozzolo, accompagné de quatorze à quinze cens hommes de pied. Le Mareſchal de Foix cognoiſſant bien que les choſes ainſi arrivées pourroient tourner à conſequence, & que le Pape, qui desjà eſtoit en quelques traitez avecques l'Empereur, là deſſus pourroit prendre couleur d'entrer en ligue, & de la rompre avecques le Roy, depeſcha le Seigneur de la Motte a) Groüin, porte-enſeigne de la compagnie du Seigneur Louis d'Aſt, lequel il envoya en poſte devers le Pape, pour luy remonſtrer que ce qu'il avoit fait, n'eſtoit pour entreprendre, ny ſur luy, ny ſur l'eſtat de l'Egliſe. Le Pape luy feit reſponſe en grande colere, que mondit Seigneur le Mareſchal avoit logé ſur ſes terres en ar-

mes comme ennemy, & qu'il feroit cognoiſtre le grand deſſervice que le Mareſchal avoit fait au Roy : puis il excommunia & interdit le Mareſchal de la communion de l'Egliſe. Le Mareſchal de Foix demeura audit lieu où il eſtoit, environ dix ou douze jours, toutesfois ſans faire guerre, puis retourna à Parme, où le vint trouver le Seigneur de Pontdormy, Gouverneur dudit lieu, ayant eſté depeſché du Roy, lors eſtant à Dijon, pour faire entendre ſon intention audit de Foix : laquelle eſtoit entre autres, de ne rompre avecques le Pape, ne voulant avoir deux ennemis tout à coup ſur les bras. Parquoy laiſſant dedans Parme le Seigneur de Pontdormy pour Chef, ſe retira le Mareſchal à Milan, parce qu'il fut adverty qu'on y diſoit qu'il eſtoit tenu priſonnier à Rege : ce qui avoit fort eſtonné les ſerviteurs du Roy.

Or avoit le Seigneur de l'Eſcut (voyant l'aſſemblée des bannis) mandé à Milan pour luy eſtre envoyée une bande d'artillerie : & parce qu'il n'y avoit chevaux pour l'amener, furent empruntez les chevaux des chariots (46) des Dames de Milan, leſquelles les preſterent liberalement. La veille de Sainct-Pierre, les Commiſſaire & Controleur de l'artillerie, vindrent au chaſteau devers le

Capitaine Richebourg, Capitaine du chaſteau, pour avoir ladite artillerie & munitions, lequel feit quelque difficulté de la livrer : à ceſte cauſe ſe retira le Commiſſaire devers l'Eveſque (a) de Conſerens, qui eſtoit demeuré Lieutenant du Roy à Milan. Pendant ce temps (47), la foudre du Ciel, environ les ſix heures du ſoir, tomba ſur la groſſe tour du portail, dedans laquelle y avoit deux cens cinquante milliers de pouldre, douze cens pots à feu, ſix cens lances à feu, & pour cinq ans de ſel pour la proviſion de la place. Fut ladite tour emportée juſques aux fondemens, avecques environ ſix toiſes de courtine de chacun coſté, ſous les ruines de laquelle tour demeura le Capitaine Richebourg, & pluſieurs autres, tant Gentils-hommes que ſoldats ſe promenans là au long, eſtimez à trois cens hommes : autres qui ſe promenoient hors du chaſteau en la place, eurent pareille fin. Il y eut des quartiers de muraille pouſſez par la force de la pouldre, juſques à un quart de mille de là, que mal-aiſément avecques cent bœufs on eut ſceu remuer, & fut la place en telle deſolation, qu'elle demeura ſans garde, de maniere que les Senateurs François & leur famille furent

(a) Menalde de Martori, Evêque de Conſerans.

contraints de ſe mettre dedans pour la garde d'icelle, attendans cent hommes d'armes qui vindrent de Novare. Le Pape Leon ayant eu ceſte nouvelle, print cela à bon augure pour luy, & mal pour les François, diſant (a), *que l'ire de Dieu eſtoit tombée ſur eux;* & reſolut de ſe declarer contre le Roy, eſperant qu'en cela il luy ſeroit propice.

Il y avoit le long du lac de Come, un Seigneur Milannois, nommé Mainfroy Palvoiſin (b), homme de grande authorité, lequel eſtant accompagné de bon nombre de gens de guerre, & meſme de Lanſquenets, marcha droit à Come, dont eſtoit Capitaine de par le Roy, le Capitaine Garrou, Baſque, homme bien experimenté aux armes. Or eſtoit-il la veille de S. Jean, & le jour meſme que le Mareſchal de Foix fut à Rege, auquel jour (ainſi qu'eſtoit la couſtume) ſe faiſoit la feſte hors la ville, pendant laquelle le Capitaine Garrou oyant l'alarme, ſe retira ſoudain dedans la ville : & ainſi qu'homme de guerre qu'il eſtoit, departit les gardes à la muraille ſelon le nombre

(a) L'Abbé Lambert fait dire à du Bellay que le Pape s'exprima ainſi en plein Conſiſtoire : mais cela n'eſt point, comme on le voit, dans le Texte.

(b) Pallavicini.

d'hommes qu'il avoit, & ſelon la neceſſité, meſlans les citadins parmy ſes ſoldats, à ce que s'ils avoient quelque intelligence, ils ne la peuſſent executer. Le Palvoiſin eſtant arrivé devant la porte, ayant cognoiſſance de la proviſion que noz gens y avoient miſe, n'oſa entreprendre plus avant : encore que Benedict de Lorme, citadin dudit lieu, conducteur de ladite pratique, l'aſſeuraſt qu'Antoine Ruſque, autre citadin dudit lieu, eſtant dedans la ville, luy eut promis que la nuit il feroit un paſſage à la muraille, derriere ſa maiſon, de ſorte qu'un homme armé ſans ayde y pourroit entrer, & que les François, eſtant en petit nombre, n'auroient pouvoir de reſiſter : mais Benedict fut abuſé, car le Capitaine Garrou avoit obſervé l'ordre que je vous ay dit, de meſler les citadins avecques les ſoldats : tellement que Ruſque, ny autre quelconque, n'oſerent entreprendre de ſe declarer.

Le Palvoiſin ſe voyant deceu de ſa folle entrepriſe, ayant aſſis ſes gardes autour de la ville, aux lieux qu'il veit les plus commodes, s'en alla dormir ; mais ſon ſomme ne fut long, parce que le Capitaine Garrou le voyant faire mauvais guet, feit une ſaillie ſi bruſque, qu'il ſurprint quatre cens Lanſque-

nets, & quatre cens Italiens endormis, leſquels il meit en tel effroy, qu'ils s'en allerent à vau de route, & luy qui n'avoit que deux cens hommes, en tua plus de quatre cens : entra le Palvoiſin en tel effroy luy-meſme, qu'il fut en deux opinons, ou de s'embarquer ſur le lac pour s'enfuir, ou de prendre le chemin par terre. Finablement à la perſuaſion des Capitaines deſdits Lanſquenets, il laiſſa le lac, & print la terre : mais ainſi que ſouvent advient à gens effrayez, aucuns s'embarquerent, autres prindrent la montagne pour ſe ſauver.

Le Capitaine Garrou voyant l'effroy de ſes ennemis, & ſçachant un deſtroit par lequel ils eſtoient contrains de paſſer, s'embarqua ſur le lac avec ce qu'il peut mener d'hommes, & feit telle diligence, qu'il arriva le premier au paſſage du deſtroit. Le Palvoiſin arrivant audit lieu, n'eſtant en doute de rien, tomba en noſtre embuſcade, où il fut deffait ſans combattre, penſant avoir le diable tousjours à ſes tallons : & fut pris priſonnier, enſemble les autres Capitaines Italiens, & le reſte mis au fil de l'eſpée, hors-mis aucuns qui ſe ſauverent en la montagne. Quant aux Lanſquenets, Garrou leur donna ſeureté pour retourner en leur pays, & ſoudain en-

voya ledit Palvoiſin à Milan avecques bonne eſcorte : lequel après avoir confeſſé toutes les pratiques & revoltes, qui eſtoient dreſſées au Duché de Milan contre le Roy, & meſme que Hieronime Moron avoit eſté cauſe de luy faire entreprendre ce qu'il avoit fait, après ſon procès achevé, fut fait mourir à Milan de mort cruelle, & non uſitée : auſſi eut la teſte tranchée Bartelemy Ferrier, citadin de Milan, & le Capitaine Soto. Tous les autres accuſez par Palvoiſin, ſe ſauverent dedans les montagnes, & furent ceux qui depuis nous feirent la guerre.

Le Mareſchal de Foix au retour de Rege à Milan, voyant toutes choſes tendre à révolte, depeſcha en Suiſſe pour faire levée de huict mille hommes : puis ayant fait quelques enſeignes de gens de pied, les envoya à Parme, auquel lieu eſtoit desja arrivé le Seigneur Federic de Bozzolo, qui y trouva le Sgr. de Pontdormy, Gouverneur dudit lieu, avec cinquante hommes d'armes, eſtans ſous ſa charge : lequel avoit fait grande diligence de remparer, cognoiſſant bien que c'eſtoit le lieu où premierement l'ennemy s'attaqueroit, & qu'il ſeroit le premier ſalué.

Pendant que ces choſes ſe demenoient en Italie, les nouvelles vindrent au Roy du

Parlement qu'avoit fait le Mareſchal de Foix avec le Gouverneur de Rege, & de la ſurpriſe que le Pape avoit opinion que ledit de Foix y avoit penſé faire : dequoy ledit Seigneur fut mal content, craignant que cela amenaſt pluſtoſt le Pape à la guerre, ne le voulant avoir pour ennemy, & luy ſuffiſoit aſſez d'avoir l'Empereur pour tel. Parquoy le Roy depeſcha (comme j'ay dit) le Seigneur de Lautrec, frere du Mareſchal de Foix, pour ſe retirer à Milan, auquel lieu arrivé, il feit cruellement mourir Palvoiſin, (a) duquel j'ay cy devant fait recit, homme de grande authorité, ayant XXV mille ducats de rente au Plaiſantin & Parmeſan, pour l'occaſion ſeule que j'ay prédite, ſans y avoir (à ce qu'on diſoit) autre choſe averée contre luy; il donna ſa confiſcation au Mareſchal de Foix ſon frere ; ce qui fut mal digeré, & mal contenta pluſieurs perſonnes, qui pour ceſte occaſion ſe revolterent, parce qu'il eſtoit allié de tous les plus grands du pays, & meſme du Pape Leon : pluſieurs des juges ne furent d'advis

(a) Nous ignorons pourquoi l'Abbé Lambert appelle Théodore ce Pallavicin, après l'avoir nommé d'abord Chriſtophe, comme le fait du Bellay. Guichardin l'appelle également Chriſtophe.

de le faire mourir veu que c'eſtoit ſa premiere faute : mais bien l'envoyer en France ; c'eut eſté un hoſtage pour divertir pluſieurs de ſe revolter, & leur donner envie de faire ſervice au Roy, eſperans par ce moyen d'obtenir ſa grace : & peu de Senateurs voulurent ſigner la ſentence de mort.

Fin du premier Livre.

MÉMOIRES
DE MESSIRE
MARTIN DU BELLAY,
SEIGNEUR
DE LANGEY.
SECOND LIVRE.
SOMMAIRE

Contenant les évènemens arrivés depuis 1521, juſques en 1525.

LE Pape & l'Empereur entreprennent de rétablir François Sforce. Proſper Colonne & le Marquis de Peſcaire, leurs Généraux, font de rapides conquêtes, battent l'armée Françoiſe à la journée de la Bicoque; ſe rendent maîtres de preſque tout le Milanès, & ſurprennent Gênes. Lautrec qui n'avoit été malheureux, que parce qu'on l'avoit laiſſé ſans argent, retourne à la Cour pour ſe juſtifier. Semblançai, Surintendant des Finances, eſt la victime de l'avarice de Louiſe de Savoye, mere du Roy. Adrien VI eſt élu Pape à la recommandation de l'Empereur. Le Connétable

de Bourbon ſe laiſſe gagner par ce Prince, & quitte la France. Sa déſertion empêche que le Roy ne ſe mette à la tête de ſon armée. Il en donne le commandement à l'Amiral de Bonnivet, qui, faute d'argent, n'eſt pas plus heureux que Lautrec. Henry VIII déclare la guerre à la France. Ses troupes unies à celles de l'Empereur, font une invaſion en Picardie, où elles brûlent Roye & Mondidier, pendant que les Eſpagnols reprennent Fontarabie. Le Comte Guillaume de Furſtemberg ſe jette en Bourgogne à la tête d'un gros corps de Lanſquenets; mais il eſt repouſſé par le Duc de Guiſe. Le Connétable de Bourbon & le Marquis de Peſcaire viennent mettre le ſiége devant Marſeille, & ils le levent avec précipitation, dès qu'ils apprennent que le Roy marche à eux avec une nombreuſe armée. François I paſſe les Monts; ſe rend maître de Milan & de pluſieurs autres places. Aſſiége Pavie, où ſe donne la malheureuſe bataille, où il eſt fait priſonnier.

En ce temps, la Ligue entre le Pape Leon & l'Empereur, eſtoit du tout jurée & confirmée, en laquelle entrerent le Seigneur Federic de Gonzague, Marquis de Mantouë, & les Florentins : & par commun conſente-

ment avoient éleu pour chef de ladite Ligue le Seigneur Proſpere Colonne, Baron Romain, lequel avoit eſté ſurpris, comme avez entendu par le precedent livre, en l'an mil cinq cens quinze, dedans Ville-franche. Gonzague, Marquis de Mantoue, avoit eſté nourry en ſa jeuneſſe en la Cour du Roy Louis douzieſme de ce non, & le Roy François venant à la courronne, luy donna cent hommes d'armes, deſquels il feit Lieutenant l'Eſcuyer Boucar, nommé du Reffuge : Boucar voulut commander à cette compagnie, diſant que le Marquis n'avoit que le tiltre & honneur, mais qu'à luy appartenoit d'y commander, & meſme pourveut à l'enſeigne & au guidon. Le Marquis trouva cela de mauvaiſe digeſtion, toutesfois le diſſimula, puis quand il veit le temps que le Pape & le Roy eſtoient en amitié, demanda congé au Roy d'accepter du Pape l'honneur qu'il luy offroit, de le faire Gonfanonnier (a) de l'Egliſe, choſe que le Roy luy accorda. Puis voyant l'occaſion qui ſe preſenta, d'autant que le Pape ſe declara ennemy du Roy, il renvoya au Roy ſon ordre, & fut fait General de l'Egliſe. L'Empereur ordonna le Seigneur de Ferrand d'Avalos, Marquis de Peſquaire, pour ſe venir

(a) Gonfalonnier.

joindre aux deſſuſdits, avec les quatre cens hommes d'armes du Royaume de Naples. En ce meſme temps, arriva le Seigneur Hieronime Adorme (a), lequel amena trois mille Eſpagnols, nouvellement deſcendus : tous leſquels, avec leurs forces s'aſſemblerent à Bolongne la Graſſe, où ils conclurent de marcher à Parme, laiſſans le Marquis de Peſquaire (b) avec trois cens hommes d'armes, & quelque nombre de gens de pied ſur les confins du Mantoüan, pour favoriſer quatre mille Lanſquenets, & deux mille Griſons, qui venoient à leur ſervice, craignans que les Venitiens leur empeſchaſſent le paſſage par leurs deſtroits.

Lautrec adverty que l'armée de l'Empereur prenoit le chemin de Parme, y envoya le Mareſchal de Foix, ſon frere, avecques ſa compagnie de cent hommes d'armes, & ſi peu d'hommes qu'il put trouver promptement, auquel lieu il trouva le Seigneur Federic de Bozzolo, avec deux mille hommes de pied Italiens, & le Seigneur de Pontdormy, avec ſa compagnie de cinquante lances, & les cent hommes d'armes Eſcoſſois, eſtans ſoubs la charge du Seigneur d'Aubigny, conduite par le Capitaine Lucas, ſon

(a) Adorne. (b) Peſcairo.

Lieutenant : & la compagnie de Philippe Chabot, Seigneur de Brion, de quarante hommes d'armes, conduite par le Capitaine Paris, Gentilhomme de Dauphiné, ſon Lieutenant, homme de bonne reputation : cel'e du Capitaine Louys d'Aſt, de ſoixante hommes d'armes, celle du Comte de S. Pol, de trente hommes d'armes, & le Seigneur Jean Hieronyme de Chaſtillon, & le Comte Ludovic de Belle-joyeuſe (a), ayans charge de gens de pied Italiens.

Les ennemis partans de Rege, où ils avoient fait ſejour de ſix ſepmaines, marcherent tous enſemble juſques à un torrent, à ſix milles de Parme, lequel ſepare le Duché de Milan d'avecques le territoire de Rege, qui eſt terre d'Egliſe, ſans courir les uns ſur les autres. Les ennemis ſejournerent ſur ledit torrent environ quinze jours, au bout deſdits quinze jours ils paſſerent le torrent, & entrerent à main armée dedans les terres du Duché de Milan, qui fut la declaration de la guerre, puis vint loger l'armée de la ligue à mille & demy près de Parme, en un village appellé S. Martin, entre lequel S. Martin, & Parme, il y a une plaine nommée la Ghiara, en laquelle les inondations ſont grandes

(a) Le Comte de Belgioſo.

en temps pluvieux, mais en temps ſec il n'y a que beau ſablon : eſt ladite Ghiara du coſté de la citadelle, auquel ſe faiſoient ordinairement des plus belles eſcarmouches qu'il eſt poſſible, tant à pied qu'à cheval : de ceſte heure là, furent inventées les hacquebouzes (a) qu'on tiroit ſur une fourchette. Ayant eſté le camp de l'ennemy quelque temps à la Ghiara, le mercredi, jour de la decollation Saint Jean, fiſrent leurs approches à la porte Ste. Croix, du coſté de Milan, qui n'eſtoit pour l'heure que le Fauxbourg. Le jour enſuyvant, ils battirent laditte porte & autres deffences : le vendredy matin, ils mirent en batterie un grand nombre, tant de canons que doubles canons, dequoy ils firent telle diligence, qu'à midy il y eut breche de cinquante pas : à laquelle ils donnerent trois aſſauts, deſquels ils furent repouſſez, tant par la Gendarmerie, que par les gens de pied.

Il faut entendre, que du coſté de la breche il n'y avoit point de foſſé, & ne valoit rien

(a) Arquebuſes à crochets. Nous obſerverons que l'Abbé Lambert dans ſon édition de du Bellay a ſupprimé ce qui concerne cette invention : au ſurplus ces ſortes d'omiſſions ſont ſi ſouvent répétées dans ſon texte, que pour ne pas ennuyer nos Lecteurs, nous ne ferons mention que de celles qui nous ſembleront vraiment importantes.

la

la muraille : de ſorte que la nuict ceux de dedans eſtans à leurs deffences, & ceux de dehors à la leur, les picques de ceux de dehors eſtoient vuës par ceux de dedans, & celles de dedans auſſi par leurs ennemis, au droit de ladite breche. Parquoy advint qu'il entra tel effroy parmy nos gens de pied Italiens, que la pluſpart paſſa par la breche, & s'en alla rendre au camp des ennemis : tellement que de cinq ou ſix mille Italiens n'en demoura pas deux mille, mais les Capitaines y feirent bien leur devoir. Le Mareſchal, après avoir gardé environ l'eſpace de quinze jours la baſſe ville, ayant eu l'avis des Capitaines, fut conclu que la nuict elle ſeroit abandonnée, pour ne pouvoir plus endurer la fatigue du jour & de la nuict. A ces cauſes, la nuict du ſamedy, après avoir retiré dedans la ville toute l'artillerie, & autres choſes qui leur pouvoient ſervir, une heure avant le jour, ils ſe retirerent dedans la ville, laiſſant à la breche un Capitaine d'harcquebouſiers qui eſtoit au Seigneur Federic, juſques à ce qu'un chacun fut retiré : ce Capitaine voyant qu'il eſtoit temps de faire ſa retraitte, uſa d'une grande ruſe, pour n'eſtre ſuivy : car à tous ſes harquebouſiers il feit coupper un bout de leur corde allumée, & leur feit

coucher ladite corde ſur le rempart, aux lieux où ils avoient accouſtumé de faire leur garde, & par intervalles : de ſorte que nos ennemis penſans encore nos gens eſtre à leurs gardes accouſtumées, n'en eurent cognoiſſance qu'il ne fuſt une heure de jour : par ce moyen, ceux qui eſtoient dedans, eurent tout le loiſir de pourveoir à leurs affaires.

Les ennemis, après avoir eu cognoiſſance de la retraitte de nos gens dedans la ville, paſſerent leur artillerie par la breche meſme où ils avoient eſté repouſſez, & feirent leurs approches de la ville en plain midy : car les maiſons du fauxbourg leurs ſervoient de gabions, & aſſirent leur artillerie du coſté du pont, où ils ne feirent grande breche, pour ce jour : mais le Capitaine Lucas, y fut tué d'un coup de canon. Finablement les ennemis voyans l'obſtination de ceux de la ville, & eſtans advertis que M. de Lautrec approchoit avecques ſon armée, en laquelle eſtoient vingt mille (a) payes de Suiſſes, le lundy matin après avoir tiré encore quelques coups de canon, retirerent leur artillerie, & s'en allerent à deux mille loing de Pau (b).

(a) C'eſt-à-dire vingt mille Suiſſes effectifs. (L'Abbé Lambert dit douze mille.)

(b) Du Pô.

Lautrec qui marchoit avecques les Suiſſes, & ſept ou huict cens hommes d'armes, & quelques bandes de gens de pied François, qu'il avoit levez par cy par là, & l'armée des Venitiens, qui eſtoient cinq cens hommes d'armes à leur mode, & ſept ou huict mille hommes de pied, ſe miſt à ſuivre l'ennemy. Mais il s'arreſta à battre un chaſteau nommé Roquebanque, où il fut deux ou trois jours, ce qui donna loiſir aux ennemis de reprendre leurs eſprits, tant qu'ils paſſerent le Pau : ce qu'ils n'euſſent pas fait ſi Lautrec les euſt ſuivy chaudement.

Au reſte, le Seigneur de Lautrec manda le Mareſchal de Foix pour ſe venir joindre avecques luy, à tout ce qu'il avoit d'hommes : lequel ayant abandonné Parme, ſans garde, peu de jours après les habitans ſe mirent entre les mains du Pape. Le Mareſchal de Foix vint paſſer le Pau vis à vis de Cremone, où il trouva noſtre armée : eſtans les deux freres unis enſemble, ils vindrent loger à Bourdelene, à deux mille près du camp des ennemis, qui eſtoient logez à Rebec, près un chaſteau appellé Pont-Ivi, appartenant aux Venitiens, à ſept milles de Cremone : & eſt ledit Rebec ſur un Ruiſſeau qui ſepare le Duché de Milan du pays des Veni-

tiens. Le chaſteau de Pont-Ivy eſt de là le ruiſſeau, ſur un haut, duquel on voyoit tout le camp de noſtre ennemy : & qui le fuſt allé combattre audit lieu de Pont-Ivi, où il ſejourna deux jours, & noſtre camp autant audit Bourdelene, il eſtoit impoſſible à noſtre ennemy de ſe jetter en bataille, qu'à coups d'artillerie, on ne l'euſt mis en deſordre du chaſteau. On penſoit le troiſieſme jour les aller combattre, mais la tardiveté de nos chefs, fut cauſe de les nous faire perdre : car le jour que Lautrec les eſperoit combattre, ils deſlogerent ; parquoy ledit ſieur de Lautrec alla loger ce-dit jour à Rebec, duquel lieu l'ennemy eſtoit deſlogé. Le lendemain il ſuivit ledit ennemy & alla loger à un mille près de ſon camp, qui eſtoit logé en un fort nommé Oſtienne (a), au Marquiſat de Mantouë. Le jour enſuivant, Lautrec, eſperant attirer les ennemis hors de leurs fortifications, leur preſenta la bataille : laquelle ne voulans accepter, pour n'eſtre le jeu party (b), ne bougerent de leur fort,

(a) Oſſiglia, château de Lombardie au Duché de Mantoue, ſur le Pô, vis-à-vis de Revère, aux confins du Ferrarois, à vingt milles de Mantoue, au levant, & à douze de la Mirandole, vers la Trémontane.

(b) Pour n'être le jeu égal.

quelque eſcarmouche qu'on leur euſt ſceu dreſſer : quoy voyant ledit Seigneur de Lautrec, il retourna loger à Rebec; je ne ſçay quelle occaſion le meut, ſinon qu'on diſoit qu'il luy devoit ſuffire d'avoir jetté l'ennemy hors du Duché de Milan.

A Rebec ſejourna noſtre camp ſept ou huict jours; cependant la Touſſaincts approchoit, les nuicts devenoient longues, pluvieuſes & froides : de ſorte que nos Suiſſes s'ennuyerent, & s'en allerent ſans congé, s'excuſans ſur la faute de la paye; & de vingt mille (a) payes que nous avions, n'en demeura qu'environ quatre mille; vray eſt qu'ils eſtoient pratiquez par le Cardinal de Medicis, couſin du Pape. De Rebec fut envoyé le Seigneur du Pontdormy avecques ſa compagnie, & celle du Duc de Gennes, dont eſtoit Lieutenant le Comte Hugues de Pepolo, & environ mille ou douze cens hommes de pied, & deux fauconneaux pour garder le paſſage à quelque nombre de Suiſſes qu'emmenoient le Cardinal de Medicis, (qui depuis a eſté le Pape Clement) & le Cardinal de Sion. Le pas qu'ils alloient garder, eſt une riviere au pays des Venitiens,

(a) Ici l'Abbé Lambert convient qu'il y en avoit vingt mille.

tirant vers le Lac d'Iſte (a) : lequel paſſage fut gardé par deux ou trois jours, & (1) puis forcé par le quartier que gardoient les gens du Comte Hugues de Pepolo. Cela forcé, ſe retira le Seigneur du Pontdormy en une petite ville appartenant aux Venitiens, où il ſejourna deux jours, puis ſe vint rendre au camp de M. de Lautrec, lequel il trouva encore audit lieu de Rebec. Les Suiſſes qui nous avoient abandonnez, s'en allerent joindre avecques Proſpere Colonne, lequel eſtoit (comme j'ay dit) Chef de la ligue. Lautrec voyant ſon armée diminuée, & celle de nos ennemis renforcée de nos gens meſme, delibera de faire fortifier les paſſages de la riviere d'Adde, & envoya à Milan pour faire relever les baſtions & rempars autresfois faits par le Duc de Bourbon. Eſtant les Imperiaux arrivez ſur ladite riviere d'Adde, ils chercherent moyen de trouver paſſage ; mais enfin Franciſque Moron, Milanois, nepveu de Hieronyme Moron, & quelques autres Capitaines cognoiſſans le pays, allerent trouver la riviere de Bembre (b), qui eſt une petite riviere deſcendante du Bergamaſque, & tombe à Vaure dedans la riviere d'Adde ; auquel lieu de Vaure ils trouverent quelques

(a) D'Iſtria. (b) Bembro.

batteaux cachez dedans les rozeaux, avecques leſquels ils paſſerent deçà l'eau le nombre de trois ou quatre cens hommes; leſquels trouvant le Comte Hugues de Pepolo, Boulonois, qui avoit la garde de par le Seigneur de Lautrec de ce paſſage, le forcerent & mirent à vau de route : & y furent tuez le Capitaine Chardon, ayant charge de cinq cens hommes, & Gracian de Lucé ayant pareille charge.

Lautrec adverty de ladite route (a), craignant qu'ils ne gaignaſſent Milan, ſe retira à Milan en toute diligence, laiſſant bonne garniſon dedans Cremone. Eſtant arrivé, il departit les gardes, en eſperance d'y attendre le ſecours qui devoit venir de France; & desja eſtoit le mois de Novembre mil cinq cens vingt & un. Le Seigneur Proſpere ayant paſſé l'Adde, & adverty que le Seigneur de Lautrec s'eſtoit retiré dedans Milan, & qu'il faiſoit relever les baſtions en grande diligence, delibera de le ſuivre, & vint loger en une Abbaye à quatre milles près de Milan, nommée Cheraval, ſur le chemin de Lodi : auquel lieu eſtant logé, eſtoit incertain de ce qu'il avoit à faire, ſentant un ſi grand nombre d'hommes dedans la ville. Sur ladite in-

(a) Déroute.

certitude, luy fut amené un villain qui ſortoit hors de Milan, pris au guet du Marquis de Mantouë, lequel eſtant devant Proſpere & les autres Capitaines, declara avoir eſté envoyé de la part de quelques partiſans Imperiaux qui eſtoient dedans la ville, devers Hieronyme Moron, pour leur faire entendre que s'ils vouloient marcher droit, ils eſtoient aſſeurez qu'ils entreroient dedans Milan; mais où ils voudroient temporiſer, & que les François euſſent loiſir de ſe recognoiſtre, il n'eſtoit en leur puiſſance de les ſçavoir chaſſer. Ces choſes entendues par les Chefs, le vendredy vingt-troiſieme de Novembre, fut conclu que le Marquis de Peſquaire, avecques les bandes Eſpagnolles, deſquelles alors il avoit la charge, marcheroit droit à la porte Romaine, pour y arriver à Soleil couché. Or avoit l'armée Venitienne, dont eſtoit Capitaine-General le Seigneur Theodore Trivulce, la garde de ladite porte & du fauxbourg; auquel lieu eſtant arrivé, ledit Marquis de Peſquaire, prenant douze cens hommes pour faire la poincte, donna de teſte droit à un baſtion commencé par les Venitiens, qui n'eſtoit encore en deffence, dont ils entrerent en tel effroy, qu'ils s'en allerent ſans combatre à

vau de route, abandonnans leurs gardes & fortifications. Theodore Trivulce, Chef de l'armée de la Seigneurie, qui eſtoit au lict malade, ſe leva & marcha droit aux ennemis, avecques ſi peu d'hommes qu'il put recouvrer, pour ſouſtenir l'effort, penſant eſtre ſuivy; mais la nuit n'eut point de honte; parquoy eſtant trop foible, il fut renverſé & pris priſonnier, dont il fut depuis racheté par dix mille eſcus: pareillement y furent pris le Seigneur Jules de Saint-Severin, & le Marquis de Vigeve (a).

Lautrec voyant l'armée Venitienne avoir abandonné le fauxbourg ſans combatre, ſe retira avecques le reſte de ſon armée en la place devant le chaſteau: puis voyant n'y avoir ordre de garder la ville, eſtant perdu ledit fauxbourg, delibera ſe retirer, prenant le chemin de Come pour approcher près des Suiſſes, attendant le ſecours qui devoit venir de France; mais avant que de partir, il laiſſa dedans le chaſteau pour Capitaine, le Seigneur de Maſcaron, Gaſcon: l'Eveſque de Conſerans qui n'eut moyen de ſuivre les autres, y demeura, & cinquante hommes d'armes, & ſix cens hommes de pied François. Le Cardinal de Medicis ſuivant le Marquis

(a) Vigevano.

de Peſquaire avecques l'armée du Pape, entra dedans Milan environ le point du jour, où il ſe feit un butin ineſtimable : car dix jours entiers il n'y eut ordre pour commandement qui ſe fit de faire ceſſer le ſac.

Eſtans les Imperiaux & Papiſtes Seigneurs de la ville de Milan, ils aviſerent le moyen de pouvoir achever leur guerre. Après toutes choſes debattues, ils conclurent qu'il falloit divertir les Suiſſes de l'alliance de France ; & pour ceſt effet, deſpeſcherent devers eux l'Eveſque de Veronne, de la part du Pape, & autres Ambaſſadeurs de la part des Milanois. Ceux-cy arrivans aux confins des pays des ligues, les Milanois ne voulurent paſſer outre ſans ſauf-conduit, mais l'Eveſque de Veronne, ſans aucune ſeureté, y alla, dont mal luy print : car les Suiſſes le meirent en priſon fermée, pour eſtre venu dedans leurs pays, allié des François, ſans avoir ſauf-conduit. Cependant Lautrec print le chemin de Come, & pouvoit avoir en ſa compagnie cinq cens hommes d'armes, & quatre mille Suiſſes, & peu d'autres gens de pied : & les Venitiens quatre cens hommes d'armes à leur couſtume, & ſix mille hommes de pied, & ſans grand bagage. Environ le point du jour il arriva à Come, où tout

le camp logea; le lendemain les quatre mille Suiſſes qui nous eſtoient demeurez, ſe retirerent en leur pays. Lautrec, avecques toute la gendarmerie, print le chemin de Lec (a), où il paſſa la riviere, pour aller mettre ladite gendarmerie en garniſon au pays des Venitiens, laiſſant le Seigneur de Vandeneſſe, frere du Mareſchal de Chabannes, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Chef dedans Come, & avecques luy le Capitaine Bouvet, qui avoit cinq cens hommes de pied François.

Les ennemis ſuivans noſtre armée aſſiegerent Come, où après avoir fait batterie de dix ou douze jours, & le Seigneur de Vandeneſſe voyant la place n'eſtre tenable, feit compoſition avecques le Marquis de Peſquaire, Lieutenant audit ſiege pour l'Empereur, par laquelle les ſoldats s'en devoient aller bagues ſauves, chevaux & harnois, la lance ſur la cuiſſe, & eſtre conduits à ſeureté juſques au pays des Venitiens. La compoſition faite & ſignée, leur fut dit de la part dudit Marquis, que les ſoldats ſe retiraſſent

(a) Leco, petite ville d'Italie, au Duché de Milan, à l'endroit où l'Adda ſort du lac de Côme; avec un château ſur la frontière de l'Etat de Veniſe & du Bergamaſque, à neuf ou dix milles de Côme.

en leurs logis pour trouſſer leurs bagages, & qu'il mettroit des Capitaines Eſpagnols à la breche, à ce qu'ils ne fuſſent en rien offencez. Une heure après eſtans leſdits ſoldats en leurs logis, entrerent les ennemis dedans, & ſacagerent tant les gens de guerre que les citadins, leſquels eſtoient compris en ladite capitulation. Après le ſac executé, y entra le Marquis de Peſquaire, feignant eſtre marry de ce qui eſtoit advenu, & feit rendre aux ſoldats quelque partie de leurs biens; mais la pluſpart s'en allerent à pied, & ſans bagage. Partant de là le Seigneur de Vandeneſſe, & eſtant arrivé au lieu où eſtoit Mgr. de Lautrec, par ſa permiſſion envoya un cartel au Marquis de Peſquaire, par lequel luy faiſoit entendre que fauſſement il luy avoit failly de foy : & qu'au cas qu'il vouluſt dire le contraire, il le luy maintiendroit les armes au poing. Le Marquis feit reſponſe, que ſi ledit Seigneur de Vandeneſſe vouloit maintenir que par ſon ſceu ou commandement ledit ſac fuſt advenu, il avoit menty. Ils entrerent en pluſieurs cartels les uns contre les autres, & eſtoit parrain du Seigneur de Vandeneſſe le Seigneur du Pontdormy; mais avant que la querelle fuſt vuidée, M. de Vandeneſſe fut tué à la retraite de l'Amiral

de Bonnivet, près de Romagnen (a).

Peu de jours après, les Venitiens s'ennuyerent de ſi longtemps ſouſtenir noſtre armée en leurs terres, vivant à diſcretion : parquoy fut deliberé que toute la gendarmerie deſlogeroit, pour ſe trouver en un jour dit, en deux bourgs environ dix milles de Cremone; ce qui fut fait. Or eſt-il que ceux de Cremone, ayans opinion que noſtre armée euſt eſté toute deffaite à Milan, s'eſtoient revoltez, & avoient mis les armes Imperiales ſur leurs portes. Lautrec de ce adverty, delibera de faire diligence de la reprendre, par le moyen du chaſteau, lequel tenoit encore pour nous; eſtoit dedans pour Capitaine, Janot d'Herbouville, Seigneur de Bunou : dedans la ville n'avoit que gens raſſemblez, & peu de gens de guerre, toutesfois ils avoient fait quelque remparts & trenchées devers la ville, pour brider le chaſteau; où il fut mis environ cent cinquante hommes d'armes à pied, avecques trois cens archers, leſquels entrerent par le chaſteau, qui furent par ceux de la ville vigoureuſement repouſſez. Depuis ſe preparans pour donner nouvel aſſaut, les ennemis s'eſtonnerent & demanderent compoſi-

(a) Romagnano.

tion de leur en aller bagues ſauves : ce qui leur fut accordé, à condition qu'ils partiroyent deux heures après, comme ils feirent. Entra le Seigneur de Lautrec en la ville, accompagné environ de cinq cens hommes d'armes, armet en teſte, avecques laquelle compagnie il ſe logea dedans la ville. La diligence que feit Mgr. de Lautrec fut proffitable ; car s'il euſt attendu vingt-quatre heures, les ennemis y fuſſent venus les plus forts.

Après avoir ſejourné trois ou quatre jours à Cremone, Lautrec deſpeſcha le Mareſchal de Foix, ſon frere, pour venir en France devers le Roy, luy faire entendre les affaires de par delà, lequel Mareſchal trouva le Roy à Compiegne : ce fait, Lautrec envoya gens à Piſqueton (a), qui tenoit encore pour nous. Vous pouvez entendre que dès que nous euſmes perdu Milan, ceux qui paravant nous faiſoient bon viſage, tournerent tous leurs robbes : parquoy Lautrec adviſa à departir ſa gendarmerie pour la ſoulager, attendant le ſecours de France. Dedans Cremone il laiſſa le Marquis de Saluſſes, Michel Antoine, Chef, avecques ſa compagnie, de cinquante hommes d'armes, & la compagnie

(a) Piſigithone.

du Mareſchal de Foix de cent hommes d'armes, & quelques gens de pied Italiens, de ceux du Seigneur de Bozzolo : il envoya pareillement quelques compagnies de Genſdarmes dedans les terres dudit Seigneur Federic; puis depeſcha ledit Federic de Bozzolo, pour eſſayer à reprendre Parme, qui s'eſtoit revoltée, ainſi qu'avez ouy; mais ce luy fut choſe impoſſible à faire, parce que les Papiſtes y avoient desja pourveu.

Sur ces entrefaites, Proſpere Colonne, qui s'eſtoit retiré dedans Milan avecques toutes ſes forces, adverty qu'Alexandrie eſtoit demourée en garde aux citadins, y alla, luy ayant la faveur des Gibelins : arrivé audit lieu, les habitans ſortans à l'eſcarmouche par la menée deſdits Gibelins, furent repouſſez de ſorte que les Eſpagnols y entrerent peſle-meſle. Semblablement ceux de Pavie, ayans pour garniſon en leur ville la compagnie de M. de S. Pol, leur feirent entendre qu'ils euſſent à ſe retirer, autrement qu'ils n'auroient moyen de les ſauver qu'ils ne fuſſent ſaccagez : ce que firent ceux de ladite compagnie, n'eſtant la force pour eux, & ſe retirerent en Aſt (a).

En ce temps, le Pape Leon ayant nou-

(a) Dans le Comté d'Aſt.

velles de la perte (a) que les François avoient faite de la ville de Milan, en print telle joye, qu'un caterre & une fievre continue en trois jours le firent mourir : il fut bien ayſe de (2) mourir de joye. Incontinent le Roy deſpeſcha le Cardinal de Bourbon, & le Cardinal de Lorraine, pour aller à Rome en poſte, à l'élection d'un autre Pape ; mais par les chemins furent advertis que l'élection eſtoit faite du Pape, qui ſe nomma Adrian (3), natif de Louvain, qui avoit eſté maiſtre d'eſcole de l'Empereur, lequel, lors de ſa promotion au Papat, eſtoit abſent de Rome, & eſtoit en Eſpagne ; parquoy leſdits Cardinaux revindrent demi-chemin : auſſi le Cardinal de Medicis qui eſtoit Legat en l'armée de l'Egliſe, ayant eu les nouvelles de la mort du Pape, ſon couſin, après avoir licentié ſon armée, ſe retira à Rome.

Lautrec ayant pourveu à Cremone avecques deux cens hommes d'armes, ſe retira au pays des Venitiens, auquel lieu il fut bien receu, pour la bonne fortune qu'il avoit eu d'avoir recouvert Cremone ; mais au bout de

(a) Ceux qui voudront comparer ce récit de la mort du Pape Léon, avec celui que l'Abbé Lambert prête à du Bellay, ſentiront combien le texte original a perdu entre ſes mains.

dix

dix jours, ayant nouvelle de ce qui eſtoit advenu, tant à Alexandrie qu'à Pavie, ils s'ennuyerent, comme amis de fortune, de ſouſtenir mondit Seigneur de Lautrec en leurs terres; & luy firent dire qu'il euſt à ſe retirer, & que leur pays ne le pouvoit plus ſouſtenir; ce qu'il fut contraint de faire, & ſe retira à Cremone. Après la mort du Pape Leon, Franciſque (a) Marie, lequel alors eſtoit bien pietre, pour avoir eſté par les François (comme j'ay dit) ſpolié du Duché d'Urbin, à la faveur dudit Pape Leon, aſſembla, tant pour la bonne amitié que luy portoyent les gens de guerre, eſtant bon Capitaine, que pour la haine qu'on portoit audit Pape Leon (lequel après tant de bienfaits qu'il avoit receu des François, s'eſtoit declaré contre le Roy) juſques au nombre de cinq ou ſix cens hommes de guerre ſans ſoulde, & marcha audit Duché d'Urbin, lequel en peu de jours il conquiſt, & l'a gardé juſques à maintenant.

Le Seigneur Proſpere, Capitaine general de la Ligue, & Hieronyme Moron, Ambaſſadeur de Franciſque Sforce, pour la querelle duquel ſe faiſoit laditte guerre, ſe voyans abandonnez de l'armée de l'Egliſe, qui eſtoit leur bras droit, tant pour les hommes

(a) De la Rovere.

de cheval que pour l'argent, adviſerent qu'il failloit trouver moyen de conſerver ce que desja ils avoient conquis : pour à quoy ſatisfaire, convenoit avoir deniers. Comme l'hyver eſtoit venu, pendant lequel ils n'avoient beſoin de ſi groſſe armée, pour eux ſoulager de deſpenſe, ils donnerent une paye aux Suiſſes, & les licencierent : aux gens de pied, Griſons & Italiens, firent le ſemblable : quand à la Cavalerie, laquelle auparavant avoit eſté entretenue des deniers du Pape, ils l'envoyerent avecques le Marquis de Mantouë vivre ſur le Plaiſantin & le Parmeſan à diſcretion. Auſſi firent ils leurs gens de pied, tant Eſpagnol que Lanſquenets, parmy les chaſteaux & autres places eſtans en leur obeïſſance, retenans ſeulement dedans Milan peu de gens, pour garder les ſaillies de ceux du chaſteau. Moron, pour trouver le moyen d'avoir deniers, avoit introduit un Auguſtin nommé Frere André de Ferrare, lequel eſtant excellent en eloquence, perſuada tant par ſes preſchemens & ſermons, qu'il meit en l'oppinion du peuple de Milan, *que l'ire de Dieu eſtoit tombée ſur les François* : de ſorte que qui n'avoit que deux eſcus en portoit un liberalement pour contribuer à la guerre. Avoit

promis Moron, audit frere André, de le faire Archeveſque de Milan, toutesfois il ne luy tint promeſſe.

Je vous ay desja dit comme le Mareſchal de Foix eſtoit allé devers le Roy, lequel il trouva à Compiegne: & après luy avoit fait entendre par le menu l'eſtat de ſes affaires d'Italie, le Roy ordonna le Baſtard de Savoye, Grand-maiſtre de France, le Mareſchal de Chabannes, le Seigneur de Galeas de S. Severin ſon grand-eſcuyer, & le Seigneur de Montmorency pour aller en Suiſſe, faire levée de ſeize mille hommes de pied, & les conduire au Duché de Milan, au ſecours du Seigneur de Lautrec.

Pendant que ces choſes ſe faiſoient en Italie, la Picardie n'eſtoit en repos. Vous avez ouy par cy devant l'ordre que le Roy avoit mis en ſa frontiere de Picardie, à ſon retour de Valencienne : auſſi ne devez ignorer que tout l'hyver ſe faiſoit la guerre par toutes les garniſons dudit pays, aujourd'huy au proffit des François, autre jour au proffit des Bourguignons. Entre autres entrepriſes, le jour de Noſtre Dame de Mars, mil cinq cens vingt & un, avant Paſque, douze cens Lanſquenets partans de la garniſon d'Arras, paſſerent la riviere d'Othie, près Dour-

lens, & vindrent piller Bernaville, & autres villages circonvoiſins. Ceux de la Compagnie de Mgr. de Vendoſme, qui eſtoit en garniſon audit Dourlens, dont eſtoit chef le Seigneur d'Eſtrée, advertis du paſſage deſdits Lanſquenets, environ minuit monterent à cheval, pour les attendre au paſſage de la riviere à leur retraitte, ayans avecques eux trois cens hommes de pied ſans ſoulde: encore qu'en ladite Compagnie ils ne fuſſent que trente hommes d'armes, & environ cinquante archers, ſe confians à leurſdits gens de pied, qui promettoient combattre: & ayans trouvé les ennemis desja repaſſez l'eau, delibererent les charger: ce qu'ils firent ſi furieuſement qu'ils les rompirent. A ceſte charge furent tuez des noſtres, le Seigneur de Ricamé, & le Baſtard de Dampont, & le cheval du Seigneur d'Eſtrée, chef de l'entrepriſe: ceux du Seigneur Martin du Bellay, du Seigneur de Coquelet, & du Seigneur de Leal y furent auſſi tuez; après laquelle charge nos gens penſoient eſtre ſuivis de leurs gens de pied, mais ce fut au contraire, car ils s'en eſtoient fuis ſans combattre: parquoy au lieu de recharger ils furent contrains de tenir bride. Si eſt-ce qu'ils leur feirent abandonner le butin, & des

Lanſquenets y moururent cent cinquante, tant à ladite charge que ſur leur retraitte, & entre autres un de leur principaux Capitaines. Mais les ennemis après s'eſtre retirez à Arras, mal contens de leur mauvaiſe fortune, conclurent de ſe venger, & venir ſurprendre la ville de Dourlens, eſtant deſpourveuë d'hommes ; car il n'y avoit un ſeul homme de pied : & pour ceſt effet, le Comte de Bures, Lieutenant general de l'Empereur en ſes pays bas, aſſembla toutes les gardes de la frontiere, tant de cheval que de pied, avec ſix pieces d'artillerie, & arriva à Dourlens le ſamedy 19 de Mars, environ demie heure devant le jour : il vint camper au deſſus de la ville, où de preſent eſt le chaſteau, du coſté devers Amiens ; eſperant que ceux de la garniſon eſtans en ſi petit nombre, ne ſe voudroient opiniaſtrer d'attendre le canon. Mais ayans desja fait une folie, de charger douze cens Lanſquenets, ils en voulurent encore eſprouver un autre avecques vingt-cinq homme d'armes qui reſtoient : laquelle opiniatreté voyant iceluy de Bures, il planta ſon artillerie, & feit batterie près la Tour Corniere, qui regarde devers Auchy-le-chaſteau, puis après feit donner un aſſaut de tous coſtez, tant par eſchelles

qu'autrement. Mais Dieu fut ſi favorable aux aſſiegez, que les ennemis furent repouſſez, à l'ayde des habitans : & demeura bon nombre deſdits ennemis morts dedans le foſſés. Pendant cela Mgr. de Vendoſme qui eſtoit à Amiens envoya le Comte de Sainct Pol ſon frere à Abbeville, pour faire marcher deux mille Suiſſes qui eſtoient là en garniſon, leſquels Suiſſes refuſerent de marcher, quelque perſuaſion que le Comte leur ſceut faire, parquoy par après furent caſſez & renvoyez en leur pays, auſſi pour faire marcher mille hommes qui eſtoient à Hedin, ſous la charge de Hutin de Mailly, & de la Barre ; il manda la Gendarmerie qui eſtoit à Montreul, à Corbie, à Peronné, & autres lieux, deliberant de lever le ſiege des Bourguignons, (a) ou de combattre : dequoy les Bourguignons advertis, la nuict qui approchoit, n'ayans rien proffité, il ſe retirerent droit à Arras avecques leur courte honte ; laiſſans les eſchelles dedans les foſſez de Dourlens. Ceux (b) de Paris voyans le ha-

(a) Du Bellay déſigne ici les Impériaux par l'ancien nom de Bourguignons.

(b) Depuis ces mots. . . Ceux de Paris, &c. il y a une demi page in-folio du Texte de du Bellay, dont l'Abbé Lambert n'a point fait uſage dans ſon édition.

zard où Dourlens avoit eſté par faute d'hommes, ſouldoyerent mille hommes pour mettre dedans, deſquels eurent la charge le Seigneur de Bourbarré, & le Capitaine Sauſeuſe, ſous le Seigneur de Lorges. Or pour vous faire entendre l'occaſion principalle qui mût les Bourguignons de ne donner l'aſſaut, fut que l'entreprinſe s'eſtoit faite pour venger l'outrage fait aux Lanſquenets le mardy precedent, où ils avoient perdu des gens de bien : parquoy les Wallons vouloient que leſdits Lanſquenets donnaſſent l'aſſault, dont ſourdit une mutinerie entre eux. Les aſſiegez ſe voyans hors d'eſperance de ſecours, ſinon des Suiſſes, afin de temporiſer, & cependant remparer leurs portes & une faillie d'eau, envoyerent par ſaufconduit le Capitaine Montbrun dehors pour parlementer, non pas pour rien conclure, mais les amuſer & veoir ce qu'il pourroit congnoiſtre de leur deliberation, & ſentir s'ils avoient vivres pour ſejourner, & ſuivant cela ſe gouverner. Mais eſtant ledit Montbrun ſur ſon retour, ſans rien avoir conclu, la mutinerie ſurvint ; parquoy en ſe retirans emmenerent ledit Montbrun & autres ſes compagnons à Arras ; où eſtans arrivez ceux de la ville & Wallons entrerent en opinion qu'avions ca-

pitullé à Dourlens, & que ledit Montbrun & autres avoient eſté baillez par nous en oſtage, & forcerent le logis où ils eſtoient pour les avoir entre leurs mains, de ſorte que les Lanſquenets qui eſtoient logez en la cité, furent contrains de ſe mettre en armes pour les mettre en liberté.

Environ la fin d'Avril enſuivant, mil cinq cens vingt-deux, Mgr. de Vendoſme adverty de pluſieurs chaſteaux qui eſtoit entre Aire & Betune, leſquels faiſoient beaucoup d'ennuy à noſtre frontiere, aſſembla ſes garniſons & ſes forces pour les aller raſer : & fiſt ſon aſſemblée à Mouchy le Cayeu, pres de Sainct Pol. Le Seigneur de Teligny, Seneſchal de Rouergue, venant de Montreul avecques ſa compagnie, où il eſtoit en garniſon, pour ſe trouver audit Mouchy le Cayeu, paſſant près de Hedin, rencontra de cas fortuit deux ou trois cens hommes de pied Bourguignons, qui venoient de courir en France, avecques butin, leſquels il chargea de ſorte qu'ils furent tous pris ou tuez. Mais à ladite charge, le Seigneur de Teligny fut bleſſé en l'eſpaule, d'un coup d'arquebouze, duquel il mourut peu de jours après à Hedin : & n'y eut homme des ſiens ny bleſſé ny tué que luy, ce qui fut un grand dommage, par-ce

qu'il eſtoit gentil Chevalier & homme fort experimenté. Mgr. de Vendoſme executant ſaditte entrepriſe, print les chaſteaux de Dienal, de Divion, de Brueil, & pluſieurs autres petites place aux environ de Betune, tirant à Arras: puis après les avoir raſées, ſe retira à Dourlens.

Audit lieu de Dourlens, le Seigneur de Vendoſme eut nouvelles comme le Roy d'Angleterre dreſſoit ſon armée à Douvres, pour faire deſcente à Calais : & meſme qu'il y avoit un heraut par les chemins pour deffier le Roy. Parquoy mondit Seigneur de Vendoſme incontinent depeſcha en poſte Martin du Bellay, afin d'en advertir le Roy qui eſtoit à Lyon, pour favoriſer l'armée qu'il avoit envoyée en Italie, ſous la charge (comme j'ay dit) du Baſtard de Savoye, Grand-maiſtre de France, du Mareſchal de Chabannes, & du Seigneur de Montmorency. Fondoit ledit Roy d'Angleterre ſes deffiances (a), ſur-ce qu'il ſe diſoit eſtre juge arbitraire des querelles qui pourroient ſurvenir entre le Roy & l'Empereur Charles d'Autriche, & qu'il eſtoit tenu de courir ſus à celuy qui refuſeroit les traittez par luy mis en avant, comme arbitre de leur differend. Si diſoit il que l'an precedant, par le deffaut du Roy, lors qu'il

(a) Ses défis.

eſtoit devant Valencienne, & les Ambaſſadeurs d'Angleterre eſtans là envoyez de ſa part (4) pour moyenner la paix, elle n'avoit eſté accordée; pour n'avoir voulu le Roy rendre Fontarabie, priſe (à ce que diſoit l'Empereur) depuis le traité de paix mis en avant. En ce temps, Soliman, Roy des Turcs, voyant tous les Princes Chretiens en guerre, entreprit de mettre en ſon obeiſſance l'Iſle de Rhode; ce qu'il fit, après l'avoir aſſiegée huit mois, par faute d'eſtre ſecourue des Princes Chretiens.

Tandis que ces choſes ſe faiſoient en Picardie, le Seigneur de Lautrec eſtant adverty que le ſecours venant de France approchoit en toute diligence, fiſt aſſembler ſon armée qui eſtoit ſeparée en pluſieurs lieux, pour luy donner moyen de vivre. Il fit diligence de ſolliciter les Venitiens, à ce qu'ils euſſent à preparer le ſecond auquel ils eſtoient tenus par la ligue, afin qu'arrivans les Suiſſes, ils fuſſent preſts de ſe jetter en campagne ſans perdre de temps: & meſme manda auſdits Venitiens qu'ils euſſent à prendre garde ſur leurs limites, à ce que Hieronime Adorne, qui menoit ſix mille Lanſquenets, pour le ſecours des Imperiaux, n'eut paſſage par leurs detroicts. Mais ils ſiſrent ſi

mal leur devoir d'y pourveoir, que Hieronime avecques les Lanſquenets paſſa à Bergame, devant qu'ils euſſent mis gens enſemble pour l'empeſcher. Le Seigneur Proſpere, ſe voyant venir ſur les bras ſi grandes forces, n'ayant le moyen de tenir la campagne, delibera de fortifier Milan, & meſme de brider le chaſteau, à ce qu'il ne put eſtre ſecouru par les noſtres: & pour ceſt effect, fit du coſté du parc de grandes trenchées doubles, avecques pluſieurs plateformes par les endroits qui eſtoient neceſſaires. Eſtoient leſdites trenchées deffenſables, contre les ſaillies que pouvoient faire ceux du chaſteau, & du coſté dont pouvoit noſtre armée les venir aſſaillir, dedans leſquelles il meit une partie de ſes forces: puis après avoir pourveu aux choſes ſuſdites, alla loger avecques le reſte de ſon armée entre la riviere d'Adde & le Teſin: & envoya le Comte Philippe Tourniel dedans Novare. Il envoya pareillement le Seigneur Hector Viſcomte dedans Alexandrie, avecques mille cinq cens hommes de pied, ſans argent: mais ordonna que ceux d'Alexandrie les nourriroient à diſcretion. Puis envoya le Seigneur Antoine de Leve, Eſpagnol, Capitaine du premier eſquadron de genſdarmes Imperiaux, homme bien experimenté, avecques mille Italiens, & deux mille Lanſque-

nets, pour donner empeſchement à Lautrec de repaſſer la riviere d'Adde, ſe voulant joindre au ſecours qui venoit de France. Ce faict, s'en retourna le Seigneur Proſpere à Milan avecques le reſte de ſon armée, qui eſtoit de douze mille hommes de pied, & de ſix à ſept cens hommes d'armes, & de ſix ou ſept cens chevaulx legers : en deliberation de là attendre la furie de la deſcente des François. Puis eſtant le Seigneur Proſpere adverty comme François Sforce, ſe diſant Duc de Milan, & Hieronyme Adorne eſtoient paſſez les deſtroits des Venitiens avecques les ſix mille Lanſquenets, dont cy deſſus a eſté parlé, leur manda qu'en toute diligence ils prinſſent leur chemin par le Veronois & le Mantoüan, choſe qu'ils pouvoient faire aiſément par ce que l'armée Venitienne eſtoit desja jointe avecques M. de Lautrec au Duché de Milan.

Environ Quareſme-prenant, Lautrec adverty que le Mareſchal de Chabannes, & le Baſtard de Savoye avecques les Suiſſes, eſtoient arrivez à Vimerquat, partit, & s'en vint joindre à eux à Monché ; & de là avecques toutes leſdites forces, marcha droit à Milan, auquel lieu eſtant arrivé, ſe logea dedans le parc, penſant par le chaſteau entrer dedans la ville : mais comme vous avez entendu cy deſſus, Proſpere y avoit pour-

veu par les tranchées qu'il y avoit fait. Lautrec eſtant arrivé dedans le parc, entra dans une maiſon, auquel lieu il aſſembla les Capitaines pour tenir conſeil, & aviſer ce qui eſtoit à faire pour ſecourir le chaſteau : mais les ennemis mirent le feu en une longue coulevrine, eſtant plantée ſur un Cavallier au bout des trenchées, vers la porte Vercellaiſe, laquelle donna dedans ladite maiſon, & du boulet le (5) Seigneur Marc Antoine Colonne, nepveu de Proſpere eut une cuiſſe emportée, dont il mourut peu après, & le Seigneur Camille Trivulce, fils du feu Seigneur Jean Jacques Trivulce y mourut pareillement dudit coup : ce fut une perte inſigne, pour la grande experience qu'avoit Marc Antoine au fait des armes, & la jeuneſſe dudit Camille, à laquelle on avoit eſperance. Lautrec, le Grand-maiſtre & le Mareſchal de Chabannes, conſiderans n'y avoir moyen de ſecourir le chaſteau, conclurent de ſe retirer à Caſſan, à cinq milles de Milan, entre Pavie & Milan, en intention de rencontrer Franciſque Sforce ; parce qu'ils furent advertis qu'il venoit par ce coſté là, pour ſe joindre avecques ceux de Milan. En ce lieu eſtant notre camp logé, vint au ſervice du Roy le Seigneur Jean de Medicis, parent du feu Pape Leon, qui amena trois

mille hommes de pied & deux cens chevaux, deſquels les enſeignes eſtoient noires, parce qu'ils portoient le dueil du feu Pape Leon, du vivant duquel il avoit tousjours eſté au ſervice de la Ligue contre le Roy.

A Caſſan ſejourna noſtre armée, environ ſix ſepmaines : durant ce temps Lautrec adverty que de l'autre coſté de la ville de Milan venoit grand rafreſchiſſement de vivres aux Imperiaux, depeſcha le Seigneur de Montmorency, & l'Eſcuyer Boucar qui avoit eſté Lieutenant du Marquis de Mantouë, & depuis que ledit Marquis eut abandonné le ſervice du Roy, avoit compagnie en garde, avecques cent hommes d'armes, & deux cens arquebouziers, pour rencontrer les fourrageurs, & rompre les moulins, s'ils en avoient le moyen. L'eſcuyer Boucar, à qui le Seigneur de Montmorency avoit baillé les coureurs, à ſept ou huit milles de noſtre camp trouvant les ennemis, ſans advertir ledit Seigneur de Montmorency, qui menoit la trouppe, les chargea, mais ce fut à ſon deſavantage : car les ennemis l'ayans rompu, le renverſerent ſur les bras du Seigneur de Montmorency, lequel de loing le voyant venir à vau de route le long du grand chemin de Milan, jetta ſes harquebouziers ſur les deux aiſles : puis s'ouvrit, craignant que les

fuyans ne les rompiſſent. Eſtans paſſez ſe referma, de ſorte que les ennemis chaſſans à la file, à l'ayde des arcbouziers, furent deffaits : & furent amenez, le Lieutenant, l'Enſeigne, & le Guidon, avec bon nombre d'hommes d'armes priſonniers en noſtre camp, qui eſtoient des cent hommes d'armes de Dom Raimond de Cardone demouré à Naples Vice-Roy.

Pendant ce temps, Lautrec ayant nouvelle que le Mareſchal de Foix ſon frere venoit par le chemin de Gennes, avecques quelque gendarmerie, & quelques gens de pied qu'il amenoit de France : & qu'il n'eſtoit aſſez fort pour paſſer & ſe joindre avecques noſtre armée, d'autant que les ennemis tenoient l'Omeline, depeſcha le Seigneur de Montmorency, avecques trois mille Suiſſes, mille hommes de pied Italiens, deux cens hommes d'armes, & quatre pieces d'artillerie de campagne, pour aller ouvrir le paſſage, & avecques luy l'Eſcuyer Boucar : leſquels partans du camp, prindrent le chemin du port de Falcon, pour là, paſſer le Teſin. Eux arrivez audit lieu, ne trouverent le moyen de paſſer la riviere, que par le bac paſſager accouſtumé ; dedans lequel le Seigneur de Montmorency, ſe meit devant avecques les Suiſſes, les Italiens, & l'artillerie, & paſſa la riviere,

Les ennemis eſtans approchez à la portée d'une moyenne coulevrine, nos gens ſe fermerent, ſe couvrans de la douve d'un foſſé : cependant le Capitaine Boucar avoit fait telle diligence, qu'il avoit paſſé la riviere, & venoit au ſecours de nos gens, ayant fait trois eſcadrons de la gendarmerie, lequel nos ennemis ayans deſcouvert, jugerent ſa trouppe beaucoup plus groſſe qu'elle n'eſtoit, pour la ſeparation qu'il en avoit faite. Car la poulciere eſtoit ſi grande que les trois trouppes de loing ne monſtroient qu'une : cela fut cauſe que les Imperiaux, qui de tout temps ont redouté la gendarmerie de France, ſe mirent à faire leur retraitte droit à Pavie. Nos gens voyans n'y avoir ordre de combattre, pour le fort pays que tenoient les Imperiaux à leur retraitte, le Seigneur de Montmorency delibera de parachever l'entrepriſe qui luy eſtoit commandée. A ceſte fin il marcha droit à Novare, dedans laquelle ville eſtoit le Comte Philippe Tourniel, qui faiſoit grand empeſchement au paſſage de ceux qui venoient en France en noſtre camp, avec ineſtimables cruautez aux François qui tomboient entre ſes mains : cela fut cauſe de l'entrepriſe du Seigneur de Montmorency, pour ouvrir ce chemin, joint qu'il avoit eſ-

perance d'eſtre favoriſé du chaſteau qui tenoit pour le Roy. Arrivé devant Novare, il tira hors dudit Chaſteau deux canons par la porte qui regarde aux champs, pour avec les autres quatre menuës pieces qu'il avoit menées, faire batterie à la ville : & print l'Eſcuyer Boucar, la charge de ladite artillerie, en quoy il fit grande diligence. Mais une moyenne coulevrine eſtant par adventure trop chargée, ou bien ayant quelque fiſtule, creva, dont l'un des eclats rompit la jambe audit Boucar, qui en mourut peu de jours après, dequoy fut grand dommage, par-ce qu'il eſtoit homme de ſervice : toutesfois on ne laiſſa à pourſuivre la batterie de ſi peu d'artillerie qu'il y avoit, de ſorte qu'il fut fait breche aſſez raiſonnable. Les Suiſſes admoneſtez par le Seigneur de Montmorency, d'aller à l'aſſaut, luy firent reſponſe qu'ils eſtoient preſts de combattre en campagne, *& que ce n'eſtoit leur eſtat d'aſſaillir les places.*

Montmorency, voyant la volonté des Suiſſes, les pria de ſe mettre en bataille ſur un haut prochain de la ville, pour faire eſcorte aux aſſaillans, ce qu'ils accorderent : puis fiſt mettre pied à terre à la gendarmerie, laquelle oſtant ſes grandes pieces & gréves, ſe miſt en equippage de donner aſſaut. Ceux du chaſ-

teau ne pouvoient ſortir ſur la ville, pour les grandes tranchées que les ennemis avoient faites, entre la ville & le chaſteau : mais quand noſtre gendarmerie vint au combat ſur le haut de la breche, ceux du chaſteau à coups d'artillerie empeſchoient les Imperiaux de venir à leurs deffences. Tellement que les hommes d'armes leur ayant fait abandonner la breche, penſerent ville gaignée : mais ils trouverent une tranchée par le dedans, bien flanquée, où s'eſtoient retirez ceux de la ville, qui d'arrivée tuerent & bleſſerent beaucoup deſdits gendarmes à coup d'arquebouze. Finablement ayans coullé le long de ladite tranchée, ils trouverent des maiſons par leſquelles ils paſſerent après les avoir rompues, & gaignerent le derriere des ennemis : leſquels ſe trouvans ſaiſis par derriere, ſe mirent en fuitte. Les Suiſſes voyans la ville forcée, entrerent dedans, & mirent tout au fil de l'eſpée. Le Comte Philippe Tourniel, & peu d'autres avec luy eurent la vie ſauve, & preſque tous (hors mis ledit Comte,) furent pendus (a) & eſtranglez, après avoir confeſſé les cruautez qu'ils avoient commiſes.

(a) Si leurs cruautés ne ſont point exagerées, il ſemble que le Commandant qui les avoit autoriſées, méritoit bien d'être pendu.

aux François : comme de leur avoir mangé le cueur, leur ouvrir le ventre tout vifs, (a) & dedans faire manger l'avoine à leurs chevaux, avec pluſieurs autres inhumanitez.

Après icelle execution, arriverent le Mareſchal de Foix, le Capitaine Bayard, & le Comte Petre de Navarre, leſquels venoient de France. Eux aſſemblez, delibererent de lever tout le pays de l'Omeline de la main des ennemis : parquoy prindrent le chemin de Vigeve, auquel lieu eſtans arrivez, ceux de la ville ſe mirent entre leurs mains : le chaſteau ſe fit battre, mais ce fut peu, car le lendemain il ſe rendit bagues ſauves. Lautrec adverti que nos ennemis ſe vouloient aſſembler, ſçavoir l'armée qui eſtoit à Milan, ſoubs le Seigneur Proſpere, avec celle qui eſtoit à Pavie, ſoubs le Duc Franciſque Sforce, delibera auſſi d'aſſembler ſes forces, pour empeſcher (s'il eſtoit poſſible) les deux armées Imperiales de ſe joindre. A ceſte cauſe il manda le Mareſchal de Foix & le Seigneur de Montmorency, pour ſe venir joindre avec luy à Caſſan : toutesfois on ne ſceut faire ſi bonne diligence, que le Duc Sforce ne ſe joigniſt au Seigneur Proſpere près Landriagne (b), de-

(a) Ces horreurs ſont également rapportées par Belleforeſt, Hiſt. de France, Tome II, p. 1429.

(b) Landriano.

quoy noſtre logis de Caſſan, demoura inutil. Or n'eſtant demouré dedans Pavie que le Marquis de Mantouë, avec petit nombre d'hommes, fut deliberé de tourner la teſte de noſtre armée audit lieu: où arrivez que nous fuſmes, fut faitte batterie ſi furieuſe, tant de noſtre part que de la part des Venitiens, qu'on trouva raiſonnable d'aſſaillir. Pendant que les Imperiaux eſtoient amuſez à la breche, fut ordonné le Capitaine Ste. Colombe, Lieutenant de la compagnie de Lautrec, avec deux mille hommes de pied, & les archers de la compagnie dudit Seigneur de Lautrec, conduits par le Seigneur de Riberac, guidon de laditte compagnie, & ceux de la compagnie du Baſtard de Savoye, Grand Maiſtre de France, conduits par le Seigneur de Rochepoſay, guidon de laditte compagnie, qui eſtoient quatre cens chevaux, pour donner par un autre endroit. Il y avoit une poterne en la ville qui reſpondoit ſur le Teſin, par laquelle on abrevoit les chevaux & à cauſe de la riviere on n'y faiſoit grande garde: Ste. Colombe avoit des guides, leſquelles le devoient faire paſſer à gué la riviere: puis le long de la muraille, où n'y avoit aucun flanc, les gens de cheval devoient à toutes brides gaigner ladite poterne, attendans les gens

de pied pour les ſouſtenir. Ste Colombe les mena juſques ſur le bort de la riviere avec ſes gens de pied : les Seigneurs de la Rochepoſay, & Riberac, firent ce qui leur avoit eſté ordonné, & entrerent dans la ville : mais le Seigneur de Ste. Colombe les laiſſa ſans les ſuivre n'y paſſer l'eau : parquoy ceux de la ville eurent loiſir de venir au ſecours, où, en combattant, fut tué le Seigneur de Riberac, & le Seigneur de la Rochepoſay eut la jambe rompue d'un coup de mouſquet, dont il fut gary, mais boiteux toute ſa vie. S'ils euſſent eſté ſuivis, la ville eſtoit gaignée, veu le peu d'hommes qui eſtoient dedans : mais Proſpere adverti de la neceſſité de ceux de Pavie, depeſcha deux mille Eſpagnols choiſis, qu'il envoya pour entrer dans la ville, leſquels paſſerent de nuict raſibus de noſtre camp (6), & ne feurent apperceus qu'ils ne feuſſent paſſez : ſinon que noſtre guet qui eſtoit encore à cheval, les chargea ſur la queuë, & en defit quelque peu, mais non grand nombre, d'autant qu'ils furent trop tard deſcouverts. L'arrivée du ſecours retarda l'aſſaut, auſſi Proſpere Colonne ſe voyant renforcé des ſix mille Lanſquenets, & autres qu'avoit amenez Franciſque Sforce, ſe trouva aſſez fort pour ſe jetter en campagne : parquoy deſlo-

geant de Milan, ſe vint camper à la Chartrouſe (a), à trois milles de noſtre camp, pour empeſcher de donner l'aſſaut : ſçachant bien qu'il n'eſtoit raiſonnable de le donner, eſtant ſi près de nous une telle puiſſance que la ſienne.

Nous fuſmes en cet eſtat ſix ou ſept jours, ayans tous les jours eſcarmouches, & lances rompues : mais il ſurvint une pluye ſi exreme, que nos vivres qui venoient de l'Omeline, en noſtre camp, ne peurent plus paſſer, pour eſtre le Teſin debordé, & tous les ruiſſeaux devenus rivieres : tellement que le Jeudy abſolu, fuſmes contraints de nous retirer à Marignan, & de là à Monze, pour eſtre ſecourus de vivres, tant du Laudeſan, du Cremonois, que du pays des Venitiens. Au deſloger l'eſcarmouche fut groſſe de ceux de leur camp ſur la queuë de noſtre armée ; jamais leur trouppe n'oſa ſortir hors de leur fort, craignant qu'on leur donnaſt la bataille.

Les ennemis voyans noſtre armée prendre le chemin de Monze (b), le Jeudy des feries de Paſques, craignans que de là ne vouluſſions gaigner Milan, s'en allerent loger à la Bicocque, ſur le chemin de Laudé à Milan, & eſtoit ladite Bicocque, la maiſon d'un Gentil-

(a) A la Chartreuſe. (b) Monza.

homme, circuye de grands foſſez, & le circuit ſi grand, qu'il eſtoit ſuffiſant pour mettre vingt mille hommes en bataille : eſtans arrivez, ils releverent les foſſez, & les flanquerent de grandes plateformes, bien pourveuës d'artillerie. Quelques jours après, eſtant le Seigneur de Lautrec à Monze, vindrent devers luy les Capitaines des Suiſſes, qui luy firent entendre que les compagnons eſtoient ennuyez de campeger (a), & qu'ils demandoient de trois choſes l'une, argent, ou congé d'eux retirer, ou bien qu'il euſt à les mener au combat, promptement, ſans plus temporiſer. Lautrec, le Baſtard de Savoye, & le Mareſchal de Chabannes, les prierent d'avoir patience pour quelques jours, parce qu'ils eſperoient vaincre leurs ennemis ſans combattre, ou pour le moins les combattre à leur advantage, eſtans leurs ennemis contrains d'abandonner leur fort par famine ; & de les aller aſſaillir dedans leur fort, c'eſtoit contre toutes les raiſons de la guerre : mais quelques remonſtrances qu'ils leurs peuſſent faire, jamais il n'y eut ordre de les divertir de leur opinion ; & tousjours perſiſterent d'aller au combat, autrement le lendemain ils eſtoient deliberez de leur en aller.

(a) De camper.

Les Chefs de noſtre armée, voyans ceſte obſtination, & que noſtre principale force eſtoit de leur nation, de laquelle, s'ils eſtoient abandonnez, ils demoureroient en proye aux ennemis : cognoiſſans auſſi, *que là où force regne, droict n'a lieu*, conclurent de combattre plutoſt que de s'enfuyr. Voyez donc l'inconvenient qu'il y a d'avoir armée de nation eſtrangere, qui eſt pour vous bailler la loy. Les Suiſſes accorderent qu'on allaſt recognoiſtre le camp de l'ennemy ; le Seigneur du Pontdormy fut ordonné avec quatre cens hommes d'armes, & ſix mille Suiſſes pour cet effect, & veoir le lieu plus à propos pour aſſaillir les ennemis : leur camp fut recognu, & fut jugé y avoir peu d'apparence de les y aſſaillir, neantmoins cela ne les feit changer d'opinion, & ils ſuivirent leur opiniaſtreté.

Lautrec ſe voyant commandé par ceux qui luy devoient obeïr, ordonna que le lendemain, qui eſtoit jour de Quaſimodo, l'armée fuſt preſte à marcher. Eſtant donc le point du jour venu, chacun ſe miſt en eſtat pour marcher droit à la Bicocque, & au partir fut ordonné le Mareſchal de Foix pour mener la gendarmerie de l'avant-garde, & aſſaillir le lieu le plus commode, (lequel avoit eſté

recognu le jour precedant) & le Seigneur de Montmorency avecques huict mille Suiſſes, pour aſſaillir par l'autre coſté. Lautrec, le Mareſchal de Chabannes, le Baſtard de Savoye, & le Seigneur Galeas de S. Severin menoient la bataille, où eſtoit le reſte de l'armée, tant de gendarmerie, de Suiſſes, que d'autres gens de pied : Franciſque Marie, Duc d'Urbin, avecques l'armée de la Seigneurie, faiſoit l'arriere-garde, le Seigneur Petre de Navarre marchoit devant pour faire faire les eſplanades. Le Seigneur du Pontdormy avoit charge avecques ſa compagnie de cinquante hommes d'armes, & les Chevaliers (a) nouveaux de marcher devant le Mareſchal de Foix, pour avoir l'œil à ce que l'ennemy ne feit quelque ſaillie, pour par derriere mettre le deſordre en noſtre armée, & auſſi pour ſecourir au lieu où il verroit que ſeroit le beſoing. Les choſes ainſi ordonnées, chacun print peine de faire ſon devoir.

Montmorency, avecques les huict mille

(a) Suivant les apparences, Lautrec avoit conféré depuis peu l'ordre de la Chevalerie à un certain nombre de nos gens d'armes. Ce cérémonial avoit lieu aux approches d'une bataille ; & nous verrons encore plus d'une fois cet uſage ſubſiſter.

Suiſſes dont il avoit la charge, eſtant à pied au premier rang, ayant en ſa compagnie pluſieurs Gentils-hommes, pour leur plaiſir & pour acquerir honneur, & entre autres le Comte de Montfort, fils aiſné du Comte de Laval, le Seigneur de Miolans de Savoye, le Seigneur de Graville, frere du Vidaſme de Chartres, le Seigneur d'Auchy, ſurnommé de Mailly de Picardie, le Seigneur de Launay, Gentil-homme de la Chambre du Roy, & pluſieurs autres qui ſeroient longs à nommer, marcha droit aux rempars des ennemis : eſtant arrivé à un vallon près dudit rempart, au couvert de leur artillerie, Montmorency pria les Suiſſes de temporiſer, attendans que le Mareſchal de Foix fuſt preſt à les aſſaillir par l'autre part, afin qu'eſtans aſſaillis par deux coſtez, leurs forces fuſſent ſeparées : & auſſi que l'artillerie de France leur feroit grand ſecours, comme de verité elle euſt fait, s'ils euſſent differé un peu, choſe qu'il ne ſceut obtenir d'eux. Parquoy il donna de la teſte droit à leur fort, mais avant d'y arriver, furent tuez à coups d'artillerie plus de mille Suiſſes : & arrivans-là, trouverent un foſſez avecques un rempart ſi haut, que bien à peine pouvoient-ils toucher de la picque au haut dudit rempart,

qui fut cauſe de les arreſter ſur le cul. Cependant l'artillerie & arquebouzerie des ennemis, dont ledit rempart eſtoit farcy, les ſervirent de ſorte, que la pluſpart des Capitaines & des principaux ſoldats y moururent; & entre autres le Comte de Montfort, le Seigneur de Miolans, le Seigneur de Graville, le Seigneur de Launay, & pluſieurs autres : & le Seigneur de Montmorency porté par terre, & relevé hors du foſſé par les Gentils-hommes eſtans près de luy. Auſſi y mourut le Capitaine Albert de la Pierre (7), ayant la plus grande authorité envers les Suiſſes, & qui avoit eſté cauſe de les precipiter à venir au combat.

Cependant le Mareſchal de Foix, le Seigneur de Vandeneſſe, le Capitaine Paris, avecques la compagnie du Seigneur de Brion, dont il avoit la charge, & autres Capitaines de genſdarmes chercherent tant qu'ils trouverent un pont de pierre, par lequel ils entrerent dans le fort, & donnerent dedans les ennemis, dont ils les meirent en tel deſordre, qu'ils penſoient avoir gaigné la bataille : auſſi euſſent-ils fait, ſi les Suiſſes euſſent auſſi bien faict à la fin qu'au commencement; mais autrement en advint : car ayans eſté repouſſez à leur premiere arrivée, ainſi qu'en

grande furie & inconſidérément eſtoient venus aſſaillir le fort, auſſi pour quelque enhortement ou priere qu'on leur ſceuſt faire, ne voulurent retourner; ains s'en allerent comme gens deſconfits. S'ils euſſent voulu faire teſte ſur le lieu, les ennemis n'euſſent oſé deſemparer leurs deffenſes : & ſi noſtre gendarmerie, eſtant entrée dans leur fort, euſt eſté ſecourue paſ autres qui l'euſſent ſuivie, il eſt apparent que nous euſſions eu la victoire (a). Les Imperiaux eſtans delivrez des Suiſſes, tournerent toutes leurs forces ſur celles du Mareſchal de Foix & de Vandeneſſe, qui ne pouvoient eſtre plus de quatre cens hommes d'armes; tellement qu'ils les contraignirent de repaſſer le pont en bien combattant, conſidéré que nos gens ne pouvoient paſſer plus de deux ou trois de front : pour ſouſtenir cet effort, le Mareſchal de

(a) « Nos gens (raconte Belleforeſt dans ſon Hiſt. » de France, Tome II, p. 1429) y furent fort mal» traités; & y moururent le Comte Montfort, fils aîné » de la Maiſon de Laval, & les Seigneurs de Miolans, » de Graville, de Launay, de Roquelaure, de Longa, » de la Guiche & de Tournon : acte ſuffiſant pour » apprendre qu'il ne faut avoir tant d'Eſtrangers en » votre ſervice, que votre ſalut dépende de leur fan» taiſie. »

Foix demoura ſur la queuë, pendant que le reſte paſſa. Cela ne fut ſans y perdre des hommes, non pas grand nombre; & fut audit combat tué le cheval du Mareſchal de Foix entre ſes jambes, ſi fut-il ſi bien ſecouru, qu'il fut remis à cheval, & ſe retira ſans grande perte. Eſtant ledit Mareſchal empeſché, comme avez entendu, les Eſpagnols feirent une ſaillie ſur les Suiſſes par l'autre coſté; mais le Seigneur du Pontdormy, qui avoit la charge avecques ſa compagnie & les Chevaliers nouveaux, d'avoir l'œil par tout, leur feit une charge ſi furieuſe, qu'il les rembarra dedans leur fort; & certes ſans ladite charge, les Suiſſes qui ſe retiroient euſſent changé le pas au trot, & ſe fuſſent mis à vau de route.

Lors dudit combat, l'armée Venitienne eſtoit en bataille près du fort, hors toutesfois de la cognoiſſance de l'artillerie des ennemis, leſquels Venitiens gardoient les gages: car s'ils euſſent voulu aſſaillir de leur coſté, comme feirent la gendarmerie & les Suiſſes, les ennemis euſſent eſté contraints de ſeparer leurs forces en divers lieux, dont il eſt apparent que la journée euſt eſté pour nous. Lautrec, & les autres chefs de l'armée voyans les choſes en tel déſordre, penſerent

à perſuader les Suiſſes de ſe loger ſur le lieu, leur offrans le lendemain de mettre la pluſpart de la gendarmerie à pied, pour faire la premiere poincte; mais jamais il n'y eut ordre de les aſſeurer, de ſorte qu'au plus grand deſordre du monde ſe meirent à eux retirer à Monze; leſquels, n'euſt eſté la gendarmerie qui demoura ſur la queuë, ſans point de faute euſſent eſté taillez en pieces. Puis les ayant le Seigneur de Lautrec, avecques le reſte de ſon armée, accompagnez juſques à Monze, nous deſlogeaſmes dudit Monze le lundy d'après Quaſimodo, & feiſmes cinq ou ſix mille, & le mardy les Suiſſes nous laiſſerent, & ſe retirerent en leur pays, & avecques eux le Grand-Maiſtre, Baſtard de Savoye, le Mareſchal de Chabannes, & le Seigneur Galeas de S. Severin.

Lautrec ſe voyant ainſi abandonné, dépeſcha le lendemain bon nombre de cavallerie & de gens de pied, & entre autres le Seigneur Jean de Medicis, & le Seigneur Federic de Bozzolo, avecques leur Colonnel de gens de pied, pour garder Laude, & par ce moyen conſerver le Cremonois. Les Seigneurs Jean & Féderic arrivans à Laude, y trouverent le Capitaine Bonneval, Gouverneur du lieu, & ſa compagnie de

cinquante hommes d'armes, auquel lieu il avoit fait quelques fortifications, eſperant la garder. Eſtans donc arrivez ceux que mondit Seigneur de Lautrec y avoit envoyez, ſe trouverent (compris ce qu'avoit ledit Bonneval) le nombre de trois ou quatre cens hommes d'armes, & trois mille hommes de pied : & parce qu'ils avoient cheminé toute la nuict, & qu'il eſtoit matin, ſe logerent pour rafreſchir eux & leurs chevaux, penſans que ledit Bonneval, qui eſtoit de ſéjour, euſt pourveu au guet, pendant qu'eux qui eſtoient travaillez ſe pourroient rafreſchir.

Les ennemis qui eſtoient à Marignan deſlogerent la meſme nuict, & marcherent pour venir loger à trois milles dudit Laude : leur avant-garde ayant marché juſques près de la ville, ſe dreſſa une eſcarmouche entr'eux & ceux de la ville, laquelle fut menée ſi chaudement, que les noſtres furent repouſſez un peu rudement, de ſorte que les ennemis entrerent peſle-meſle dans la ville, où ils trouverent la pluſpart des ſoldats au lict, & ſi eſtoit environ midy. Encore avint-il un grand inconvénient ; car un pont de bateaux que noz gens avoient ſur la riviere d'Adde, tirant à Cremone, fut rompu, à cauſe de

quoy

quoy il y eut plus grand nombre de priſonniers; qui fut un grand déſaſtre, de trois cens hommes d'armes, & trois mille hommes de pied eſtre pris en une ville, ſans batterie, ny breche, ny eſchelle. Les Seigneurs Jean de Medicis & Féderic de Bozzolo ſe ſauverent à Cremone.

Ce meſme jour eſtoit M. de Lautrec venu loger à Rivalte (a) avecques le reſte de l'armée. Sur le ſoir luy vindrent nouvelles de ceſte perte, choſe qui eſtonna fort la compagnie; car c'eſtoit l'une des principales eſperances qu'euſſions, que ladite ville de Laude pour le paſſage de la riviere: & ne pouvoit M. de Lautrec avoir de reſte que quatre cens hommes d'armes, & peu de gens de pied. Sur ce trouble, le Seigneur du Pont-dormy (b) feit offre, ſi M. de Lautrec la

(a) Rivalta, bourg d'Italie, au Duché de Milan, ſur la rivière d'Adda, au quartier de la Ghierra d'Adda, près des confins du Crémaſque, à ſeize milles de Milan, en allant vers Crême, près d'Agnadel.

(b) L'Abbé Lambert a omis dans ſon édition le détail des offres de Crecquy de Pont-dormy. L'omiſſion eſt d'autant plus maladroite, ſuivant nous, que ce paſſage peint les mœurs & l'opinion du tems, & que d'ailleurs le brave Créquy y eſt caractériſé d'une manière particulière.

trouvoit bonne, de s'en aller jetter dedans Cremone, avant qu'elle fuſt ſaiſie de l'ennemy, avecques ſa compagnie, & ceux de bon courage qui le voudroient ſuivre, & s'il rencontroit l'ennemy fort ou foible, le combattre, *aimant mieux mourir des armes de l'ennemy, que de tomber entre la miſericorde des vilains* (8), *ou de s'en retourner en France ſans armes.* Son opinion fut trouvée bonne: parquoy ſans ſejour il feit mettre ſon enſeigne aux champs, laquelle fut incontinent accompagnée d'autres enſeignes, & auſſi de pluſieurs qui, par congé de leurs Capitaines, le ſuivirent. Ayant tout aſſemblé, il leur feit entendre la déliberation qu'il avoit de combattre tout ce qu'il trouveroit en ſon chemin, & fuſt-ce toute l'armée de l'ennemy, afin que chacun fuſt préparé pour ceſt effet. Ayant trouvé la troupe de bonne dévotion, il ſe meit en chemin, prenant ſon armet, auſſi feirent tous ceux de la compagnie. Ayant cheminé environ quatre mille, M. le Mareſchal luy manda qu'il euſt à l'attendre, dequoy il fut bien eſtonné, voyant une ſi ſoudaine mutation; parquoy le Seigneur du Pontdormy manda audit Mareſchal, que ſon retardement pourroit amener perte de tant de gens de bien qu'il avoit avecques luy

& pareillement de la ville de Cremone; mais qu'ayant gaigné la porte de la ville, là il l'attendroit.

Lautrec, après avoir veu ſon entrepriſe de Laude rompue, ſon armée ruinée, & les Venitiens qui desja s'ennuyoient de le ſouſtenir en leur pays, parce qu'il n'y avoit point de payement, ſe retira en France. Le Seigneur de Montmorency voyant leſdits Vénitiens de mauvaiſe volonté, s'en alla à Veniſe, pour trouver moyen de maintenir la Seigneurie à la devotion du Roy.

Lautrec de retour en France, ſi le Roy luy feit mauvais recueil, il ne s'en faut eſtonner, comme à celuy qu'il eſtimoit avoir par ſa faute, perdu ſon Duché de Milan, & ne voulut parler à luy; mais le Seigneur de Lautrec ſe voulant juſtifier, trouva moyen d'aborder (a) le Roy, ſe plaignant du mauvais viſage que Sa Majeſté luy portoit. Le Roy luy feit reſponſe « qu'il en avoit grande oc-» caſion, pour luy avoir perdu un tel heri-» tage que le Duché de Milan. Le Sei-gneur de Lautrec luy feit reſponſe « que » c'eſtoit Sa Majeſté qui l'avoit perdu, non

(a) Ce fut le Connétable de Bourbon qui lui ménagea cette audience. Il loſa aſſurer le Roi, que le Maréchal n'avoit que de trop bonnes raiſons pour ſe juſtifier.

» luy, & que par plusieurs fois il l'avoit
» adverty que s'il n'estoit secouru d'argent,
» il cognoissoit qu'il n'y avoit plus d'ordre
» d'arrester la gendarmerie, laquelle avoit
» servy dix-huict mois sans toucher deniers,
» & jusqu'à l'extrémité : & pareillement les
» Suisses, qui mesme l'avoient contraint de
» combattre à son desavantage, ce qu'ils
» n'eussent fait s'ils eussent eu payement ».
Sa Majesté luy repliqua « qu'il avoit envoyé
» quatre cens mille escus alors qu'il les de-
» manda : Lautrec luy feit response n'avoir
» jamais veu ladite somme, bien avoit-il eu
» lettres de Sa Majesté, par lesquelles il luy
» escrivoit qu'il luy envoiroit ladite somme».
Sur ces propos, le Seigneur de Semblançay, superintendant des Finances de France, fut mandé, lequel avoüa « en avoir eu le
» commandement du Roy ; mais qu'estant
» ladite somme preste à envoyer, Madame
» la Regente, mere de Sa Majesté, auroit
» pris ladite somme de quatre cens mille es-
» cus, & qu'il en feroit foy sur le champ ».
Le Roy alla en la chambre de ladite Dame avecques visage courroucé, se plaignant du tort qu'elle luy avoit fait, d'estre cause de la perte dudit Duché, chose qu'il n'eust jamais estimé d'elle, que d'avoir retenu ses

deniers qui avoient eſté ordonnez pour le ſecours de ſon armée. Elle s'excuſant dudit fait, fut mandé ledit Seigneur de Semblançay, qui maintint ſon dire eſtre vray; mais elle dit que c'eſtoient deniers que ledit Seigneur de Semblançay luy avoit de longtems gardez, procedans de l'eſpargne qu'elle avoit faite de ſon revenu, & luy ſouſtenoit le contraire. Sur ce differend, furent ordonnez Commiſſaires pour decider ceſte diſpute; mais le Chancelier Duprat (de long-temps malmeu (a) contre le Seigneur de Semblançay, jaloux de ſa faveur & de l'authorité qu'il avoit ſur les Finances) voyant que Madame eſtoit redevable audit Seigneur de Semblançay (b), & non luy à elle, avant que ſouffrir ce differend eſtre terminé; mit le Roy en jeu contre Semblançay (9), & luy bailla Juges & Commiſſaires choiſis pour luy faire ſon procez.

Eſtant le Seigneur du Pontdormy arrivé à la porte de Cremone, il y trouva le Seigneur Federic de Bozzolo, & le Seigneur Jean, que j'ay n'agueres dit s'y eſtre retirez

(a) Mal diſpoſé.

(b) Jacques de Beaune, Baron de Semblançay, Vicomte de Tours, Baillif & Gouverneur de Tourraine, & Sur-Intendant des Finances.

après la perte de Laude : puis envoya loger la gendarmerie dedans la ville, & luy à cheval attendit le Mareſchal, qui arriva deux heures après. Le lendemain furent diſtribuez les quartiers, & fut ordonné à un chacun ce qu'il avoit à garder ; car ils eſtoient bien aſſeurez qu'ils ne feroient long ſejour ſans eſtre aſſiegez. Le Seigneur Jean feit telle diligence, qu'en quatre jours il eut une troupe de quinze ou ſeize cens hommes ; le Seigneur Federic s'en alla en ſes pays, pour auſſi faire levée de gens, & cinq ou ſix jours après les ennemis ſe vindrent camper près la ville. A leur arrivée, le Seigneur Jean (a) ſe mutina, demandant à eſtre payé, & gaigna l'une des portes de devers le camp de l'ennemy, menaſſant de la luy bailler, s'il n'avoit payement : parquoy on fut contraint d'emprunter de tous coſtez pour luy fournir ſon payement. Pendant ce temps, le Marquis de Peſquaire fut envoyé à Piſqueton, qui eſt l'une des plus fortes places d'Italie, ſur la riviere d'Adde, laquelle pour l'eſtonnement de ceux qui la gardoient pour le Roy, luy fut renduë.

Nos gens ayans gardé Cremone quelque temps, & voyans le mauvais vouloir du Sei-

(a) Jean de Médicis.

gneur Jean, conſiderans auſſi le peu d'eſperance de ſecours, capitulerent, par laquelle capitulation fut dit, ſi dedans trois mois le Roy envoyoit armée ſi forte qu'elle paſſaſt la riviere du Teſin, en ce cas ils ſeroient en leur entier: & là où dedans ledit temps l'armée du Roy ne paſſeroit ladite riviere, ils s'en iroient leurs bagues ſauves, armet en teſte avecques l'artillerie qui ſeroit trouvée, tant groſſe que menue, marquée à la marque de France: & leur ſeroient baillez par le Seigneur Proſpere, bœufs pour la charier, joinct qu'ils ſeroient conduits en ſeureté juſques dedans Suze. Auſſi mondit Seigneur le Mareſchal devoit mettre entre les mains du Seigneur Proſpere Leuque (a), & Domodoſcelle (b). L'occaſion qui fait condeſcendre Proſpere à ſi honorable compoſition (car il eſtoit bien aſſeuré que n'eſtans ſecourus il les avoit la corde au col) fut par-ce que Gennes eſtoit encore entre nos mains, & aſſez mal pourveuë d'hommes: & s'il donnoit loiſir

(a) La Ricco, ſuivant l'Abbé Lambert, Tome I, p. 278.

(b) Domodoſcella, petite ville du Duché de Milan, avec un château, au Comté d'Angiera, au pied des Alpes, à ſix milles au-deſſus de Vocogna, & à ſoixante milles de Milan.

au Roy d'y pourveoir, il ne l'auroit jamais. Eſtant devant Cremone, il ne pouvoit aller à Gennes, mais ayant capitulé ladite ville, il avoit moyen durant leſdits trois mois que les François avoient d'induces (a), d'aller faire ſon entrepriſe ſur Gennes, ainſi qu'il feit : & par ladite compoſition eſtoit permis à tout homme de porter vivres dedans Cremone. Ce fait, le Mareſchal de Foix, par ſauf conduit, envoya un Gentil-homme en poſte devers le Roy, pour luy faire entendre ladite capitulation & luy donner ſecours. Les choſes ainſi paſſées & oſtages baillez tant d'une part que d'autre, partit ledit Seigneur Proſpere avecques ſon armée pour aller à Gennes, ſur la perſuaſion de Hieronyme & Antoine Adorne, Genevois, & freres, leſquels luy avoient promis de mettre la ville entre ſes mains. Or eſtoit Gouverneur pour le Roy en cette ville Octave Fregoze, homme prudent & aymé du peuple, mais mal ſain & non trop homme de guerre : lequel adverty du partement de l'armée Imperiale pour venir audit lieu en toute diligence, meit deux mille hommes en la ville : & n'eſtans en nombre ſuffiſant, avertit le Roy de luy en-

(a) Retard, Trèves. -- Voyez Du Cange au mot *Inducium*, Tome III, p. 1405.

voyer ſecours, par-ce que la part (a) Adorne s'eſtoit jointe avecques les ennemis. Il fut trouvé un peu mauvais que le Mareſchal de Foix eut ſi promptement capitulé pour la reddition de Cremone : par-ce que Montmorency qui eſtoit à Veniſe, eſtoit ſur le train de recommencer la Ligue avecques les Venitiens ; mais eſtans advertis de la Capitulation de Cremone, qui eſtoit l'un de leurs principaux fondemens, d'autant qu'elle conſerve leur pays, ils changerent leur opinion, & tournerent leur robbe.

Le Roy adverty de ce qui eſtoit advenu en Italie, tant de la routte de la Bicocque, de la perte de Laude, de la capitulation, de Cremone, que de l'armée Imperiale qui marchoit à Gennes, envoya en toute diligence faire levée de quatorze mille Gaſcons, pour envoyer en Italie avecques cinq cens hommes d'armes : mais voyant que ſes forces ne ſeroient preſtes à temps pour ſecourir Gennes, il manda au Comte Petre de Navarre eſtant à Marſeille, qu'il aviſaſt de trouver moyen de mettre quelques gens dedans Gennes, pour ſouſtenir l'effort de l'ennemy, attendant le ſecours de France. Petre de Navarre ne trouva audit lieu de Marſeille que

(a) Le parti Adorne.

deux galleres preſtes, ſur leſquelles il s'embarqua avecques environ deux cens hommes, & feit telle diligence qu'il entra dans le port de Gennes, alors que le Marquis de Peſquaire, qui menoit l'infanterie Eſpagnolle & Italienne, arrivoit de l'autre coſté de la ville: le Marquis envoya un trompette dedans la ville, pour ſommer ceux de dedans de ſe mettre en l'obeiſſance de l'Empereur, les aſſeurant de la part de ſa Majeſté de les tenir en toutes leurs anciennes franchiſes & libertez. Les citadins, qui naturellement ne ſont fermes en leur foy, mais deſirent nouvelletez, promptement vouloient ouvrir les portes aux Imperiaux, n'eut eſté le Seigneur Petre de Navarre & ſi peu de ſoldats François qui eſtoient avecques luy, qui les empeſcherent de ce faire : mais en fin furent contraints de permettre auſdits citadins d'envoyer le Seigneur Vital (a) devers le Marquis, pour parlementer & entendre ſon intention.

Eſtant ledit Vital en la tente du Marquis, les citadins s'aſſeurans ſur le parlement, & à la promeſſe du Marquis, qui eſtoit de ne rien innover durant ledit parlement, faiſoient mauvais guet : les Eſpagnols ayans la cog-

(a) Vivaldi.

noiſſance d'une ruine qui eſtoit à un pan de mur ſans aucune deffence, entrerent dans la ville, & mirent au fil de l'eſpée tout ce qu'ils trouverent devant eux. Les citadins ſe voyans ſurpris & trahis, ſans ſe mettre en deffence, chacun meit peine de ſe ſauver. L'Eveſque de Salerne, frere d'Octave Fregoze & quelques autres Gentils-hommes s'embarquerent ſur une fuſte, & prenans la routte de Marſeille ſe ſauverent. Le Seigneur Octave ſon frere eſtant au lict malade, ſe rendit priſonnier entre les mais du Marquis de Peſquaire. Le Comte Petre de Navarre avecques ſi peu d'hommes qu'il put mettre enſemble, gagna la place de la ville, auquel lieu, après avoir long-temps combattu, autant qu'homme peut faire, enfin fut deffait & pris. Une partie de la compagnie du Comte de S. Pol ſe retira dedans le chaſteau, lequel ils garderent tant qu'ils eurent à manger. La ville fut entierement miſe à ſac ſans rien eſpargner, dont le Seigneur Proſpere fut fort mal-content: car il eſperoit que ſi elle n'eut eſté ſaccagée, il en pouvoit tirer argent comptant pour le payement de ſon armée. Toutesfois je penſe que le Marquis de fait deliberé le permiſt, pour avoir la faveur de ſes ſoldats, & leur donner curée.

Je n'ay que faire de dire l'abondance de richeſſes qui furent trouvées dedans, car chacun cognoiſt bien la grande opulence de la ville de Gennes.

Gennes priſe & ſaccagée, le Seigneur Proſpere adverty d'une nouvelle armée de France qui paſſoit les monts feit diligence de ſe retirer à Aſt, pour empeſcher les François de paſſer le Teſin, & ſecourir Cremone; de cette armée avoit la conduite le Duc Claude de Longueville : ſçavoir eſt de quatre cens hommes d'armes, & ſix mille hommes de pied. Lequel arrivé qu'il fut à Villeneufve d'Aſt, eſtant adverty de la perte de Gennes, pour le ſecours de laquelle en partie il eſtoit venu, il ne paſſa outre, tant qu'il eut eu nouvelles du Roy: car ſon armée n'eſtoit ſuffiſante pour combattre celle des Imperiaux. Le Roy ſe voyant hors d'eſperance de pouvoir ſecourir ny Gennes, ny Cremone, manda au Duc de Longueville qu'il ſe retiraſt en France : or furent les trois mois paſſez que Cremone devoit eſtre ſecouruë, parquoy faute de ſecours le Mareſchal de Foix, ſuivant ſa promeſſe, remit entre les mains de Proſpere ladite ville de Cremone, laiſſant au chaſteau le Seigneur (a) de Bunou, pourveu

(a) Janot d'Herbouville.

de ce qui luy eſtoit neceſſaire : & le Seigneur Proſpere feit conduire le Mareſchal de Foix avecques ſon artillerie en ſeureté, juſques au deça de Suze, & ne luy manqua de choſe qu'il luy eut promiſe.

Vous avez entendu par cy-devant comme l'an precedent l'Admiral de Bonnivet avoit pris Fontarabie, ville de Biſquaye, quatre lieuës par de-là Bayonne, laiſſant dedans pour Gouverneur Jacques Daillon Seigneur du Lude. Or eſt-il qu'incontinent que l'armée de l'Admiral fut retirée en France, les Eſpagnols de toutes parts la vindrent aſſieger : & après l'avoir tenue aſſiegée dix ou douze mois, l'avoient miſe en telle neceſſité de vivres, que pluſieurs y moururent de faim, & ſans eſtre ſecouruë eſtoit impoſſible de plus y demeurer. Parquoy le Roy avoit depeſché le Mareſchal de Chaſtillon avecques une armée, pour aller ſecourir la ville & ledit Seigneur du Lude ; mais eſtant arrivé le Mareſchal de Chaſtillon à Dax, ſix lieuës au deçà de Bayonne, le print une maladie qui tant le perſecuta qu'il en mourut : qui fut grande perte, pour eſtre homme experimenté & de credit. Sa Mareſchauſſée fut donnée au Seigneur de Montmorency, qui pour lors eſtoit à Veniſe ; & le Mareſchal

de Chabannes eſtant nouvellement de retour de la Bicocque, fut par le Roy envoyé pour tenir le lieu que tenoit feu le Mareſchal de Chaſtillon, lequel après avoir receu l'armée, marcha droit à Bayonne, puis à S. Jean de Lus, auquel lieu le Mareſchal de Chabannes aſſembla toutes ſes forces. Icelles aſſemblées, il marcha à Endaye : y eſtant arrivé, parce qu'il y avoit une riviere entre le camp Eſpagnol & le ſien, il ſe logea audit lieu d'Endaye, attendant l'armée de mer qui devoit venir de Bretagne pour le renvitaillement, laquelle eſtoit conduite par le Capitaine Lartigue, Vice-Admiral de Bretagne; mais par la pareſſe ou malheureté dudit Lartigue qui demeura trop long-temps à venir, noſtre armée fut contrainɛte de temporiſer. Toutesfois voyant mondit Seigneur le Mareſchal la faute que faiſoit ladite armée de mer, delibera de paſſer l'eau ; eſtant paſſé, il deſlogea les ennemys à coup de canon, ne l'oſans attendre : & après pluſieurs eſcarmoüches, ſe retirerent par les montaignes, encore qu'ils fuſſent les plus forts en nombre. Entre autres y eſtoient pour l'Empereur le Comte Guillaume de Fuſtemberg, ayant charge de ſix mille Lanſquenets : parquoy le Mareſchal ayant levé le ſiege, renvitailla la ville, &

icelle bien pourveuë ſe retira, laiſſant dedans pour Lieutenant du Roy, au lieu du Seigneur du Lude, le Capitaine Frauget, qui eſtoit Lieutenant du Mareſchal de Chaſtillon quand il rendit l'ame à Dieu. Le Seigneur du Lude fit ſi bien ſon devoir en ce ſiege, & ſupporta telle extremité, qu'il ne s'en eſtoit veu de pareille de noſtre temps, parquoy il acquiſt tel honneur qu'il peut eſtre parangonné (a) à tous les ſieges, tant du vivant de nous que de nos peres.

Pendant que ces choſes ſe faiſoient tant en Italie qu'à Fontarabie, le Roy d'Angleterre, comme j'ay dit cy-deſſus, après avoir deffié le Roy, ne ſejourna point, qu'en toute diligence il ne fit embarquer ſon armée pour venir deſcendre à Calais : de laquelle il fit Chef le Duc de Sowthfolk, qui avoit eſpouſé la Royne Marie, veufve du feu Roy Louis douzieſme de ce nom. L'Empereur auſſi dreſſa ſon armée pour la faire joindre avecques ledict de Sowthfolk, dont le Comte de Bure, Lieutenant-General pour ledit Empereur en tous ſes Pays-Bas, eſtoit Chef. Le Duc de Vendoſme, Lieutenant-General pour le Roy en Picardie, advertit le Roy des preparatifs que faiſoit l'ennemy, tant

(a) Comparé.

l'Anglois que le Bourguignon, à ce qu'il luy pleut le ſecourir d'hommes & d'argent. Le Roy luy envoya Louis de la Trimoüille, Gouverneur de Bourgogne (10) avecques bon nombre de Gendarmerie : eux aſſemblez adviſerent de pourvoir à ce qui leur eſtoit neceſſaire, & meſme aux places où l'ennemy ſe pourroit attaquer ; car M. de Vendoſme n'eſtoit pas aſſez fort pour tenir la campagne. Parquoy ledit Seigneur ordonna dedans Boulongne (le cas advenant que l'ennemy y vint), le Seigneur de la Fayette, qui en eſtoit Gouverneur, ayant charge de cinquante hommes d'armes ; la compagnie de cent hommes d'armes du Duc d'Alençon, dont avoit la charge la Baillif de Caen, Jacques de Silly, le Seigneur de Rochebaron d'Auvergne avec 25 hommes d'armes, & mille hommes de pied ſous la charge du Seigneur de Bourbarré & autres. Dedans Terouenne il mit le Seigneur de Brion (depuis Admiral) Lieutenant-General pour le Roy, avecques une partie de ſa compagnie (car le reſte n'eſtoit pas encore de retour d'Italie) le Seigneur du Freſnoy Baſtard de Moreul, Gouverneur dudit Terouenne, ayant charge de cinquante hommes d'armes, le Comte de Dammartin, le Seigneur de Liſlenay, le Vicomte

Vicomte de Turenne, le Seigneur de la Vauguion (a) ayant charge chacun de 25 hommes d'armes, le Capitaine Saulſeuze Normant, avecques mille hommes de pied; le Capitaine Montbrun avecques mille autres; dedans Hedin le Seigneur de Biez, qui en eſtoit Gouverneur, avecques trente hommes d'armes & deux cens morte-payes, dont il avoit la charge, le Seigneur de Sercu, avecques mille hommes de pied, & le Capitaine la Lande avec cinq cens, eſtans ſous la charge du Seigneur de Longueval, qui eſtoit demeuré malade à Abbeville. Dedans Montreul il ordonna le Comte de S. Pol ſon frere avecques quatre cens hommes d'armes, & le Duc de Guiſe ſon beau-frere avecques ſix mille hommes de pied, eſtans ſous la charge du Seigneur de Lorges; & eſtoient leſdits Seigneurs compagnons en pouvoir. Mgr. de Vendoſme, & le Seigneur de la Trimoüille avecques deux mille Suiſſes, & quelque nombre de gendarmerie, & d'autres gens de pied François allerent à Abbeville pour ſecourir où beſoin ſeroit.

Les choſes ainſi ordonnées, eſtant adverty

(a) Nous préſumons que c'eſt Jean Deſcars, Seigneur de la Vauguyon, & Prince de Carency, dont on parlera dans les Mémoires de Montluc.

le Seigneur de Vendoſme que l'ennemy n'eſtoit encore pour faire ſon paſſage de quinze jours, voulut bien employer ſes forces, ſans ſi long-temps les laiſſer inutiles : parquoy il manda au Seigneur de Lorges (lequel eſtoit party pour le ſecours de Gennes avec ſix mille hommes de pied, mais eſtoit ſur ſon retour, ayant eu nouvelles de la reddition du chaſteau de Gennes, par faute de vivres) qu'il eut à venir trouver le Comte de S. Pol ſon frere, & Mgr. de Guiſe à Peronne, auquel lieu avoit ordonné faire leur amas, pour entrer en pays ennemy, ce qu'il fit. Puis leſdits Seigneurs de S. Pol & de Guiſe ayans aſſemblé leurs forces audit lieu de Peronne, allerent avecques quatre canons aſſaillir Bapaulme, & prindrent ville & chaſteau, laquelle après avoir raſée, bruſlée & ruinée, enſemble ledit chaſteau, prindrent leur chemin au paſſage de l'Ecluſe, pour aller dedans le pays d'Auſtrevant, entre la riviere de l'Eſcau & celle des Carpes. Mais au paſſage ils trouverent les ennemis aſſemblez pour garder le pas, leſquels ennemis ils aſſaillirent de telle vigueur, qu'ils furent forcez & mis à vau de routte, & chaſſez juſques dedans les portes de Doüay, auquel combat François, M. de Lorraine,

frere de Mgr. de Lorraine, & de Mgr. de Guiſe, n'eſtant aagé que de 16 à 17 ans porta ſes premieres armes (a) : lequel eſtant à la chaſſe des ennemis, voyant 7 ou 8 hommes de pied Bourguignons s'eſtre retiré dedans un bois, & n'eſtant aucunement apperceu de ſes gens, luy ſeul alla pourchaſſer leſdits Bourguignons. En ce lieu arriva de fortune Martin (b) du Bellay, accompagné de 12 ou 13 chevaux, qui vint bien à propos pour le Prince : car il eſtoit deſcendu à pied pour luy ſeul en combatre 7 ou 8, leſquels furent taillez en pieces. Eſtant donc toute la compagnie courüe juſques aux portes de Valencienne & de Douay, & après avoir fait un merveilleux butin, l'armée ſe logea pour la nuit au paſſage de l'Ecluſe, qui eſt ſur une riviere partant de Ry en Artois, qui vient tomber en l'Eſcau près de Bouchain. Le lendemain l'armée Françoiſe voyant

(a) Belleforeſt, p. 1431, en louant ces premiers exploits du Comte de Lambeſc, ajoute : « Fut auſſi co-» gneu, quoique plus jeune encore, entre les plus bra-» ves combattans, Raoul de Coucy, Seigneur de Ver-» vins & de Chemery, Chambellan & Favory de M. de » Vendoſme.

(b) L'Auteur de ces Mémoires.

n'avoir les forces pour aſſaillir ny Valenciene ny Douay, après avoir couru toute la plaine d'Artois juſques aux portes d'Arras, ſe retira à Encre (a) auquel lieu chacun ſe ſepara où il eſtoit ordonné.

Durant ce temps les Anglois faiſoient leur deſcente à Callais, & parce que leurs vivres & bagages n'eſtoient encore arrivez, ils ſe logerent en la terre d'Oye : dequoy Mgr. de Vendoſme adverty, depeſcha le Comte de S. Pol, & le Comte de Guiſe, avecques quatre cens hommes d'armes pour aller en la Foſſe Boulonnoiſe, & empeſcher l'ennemy de courir le pays, car alors eſtoit Ardres ruinée & abandonnée. Mais avant leur partement, ſçachant comme le Capitaine qui avoit la charge pour le Roy du chaſteau de Contes, ſitué entre Montreul & Hedin, avoit perdu le chaſteau, ledit Seigneur de Vendoſme y alla en perſonne, où après avoir fait batterie, M. de Lorges l'emporta d'aſſaut, & furent tous ceux de dedans taillez en pieces, hormis le Capitaine. Après cela partirent les Comtes de S. Pol & de Guiſe, & ſe logerent un jour à Dure, autre jour

(a) Ancre, Bourg de France, en Picardie, dans le Santerre, & ſur les confins de l'Amienois & de l'Artois, ſur un ruiſſeau de même nom, entre Corbie & Bapaume.

à Saulmer, autre jour à Bourdes & autres villages circonvoiſins : de ſorte que douze ou quatorze jours durant que les ennemis ſejournerent en la terre d'Oye, leſdits Seigneurs en deffirent pluſieurs qui s'eſtoient hazardez d'entrer en ladite Foſſe : toutesfois eſtans toutes les forces des ennemis reünies ils furent contraints de ſe retirer dans Montreul, dont ils avoient la garde. Eſtant donc l'armée des Anglois & Bourguignons aſſemblée entre S. Omer & Ardres, pour deliberer le chemin qu'ils devoient prendre, enfin les Anglois perſuadez par le Seigneur de Beaurain, fils de Mgr. de Reux, entreprindrent d'aller aſſaillir Hedin, eſtant la place la plus debile de toute la frontiere, voyans auſſi Boulongne, Teroüenne & Montreul ainſi bien pourveües que dit eſt. Arrivez audit lieu de Hedin, les ennemis ſe logerent du coſté de devers S. Pol, & firent leurs approches pour faire leur batterie entre la tour Robin & la tour ſainct François : où après avoir fait batterie de quinze jours, & fait breche de trente ou quarante toiſes, encore que ladite breche fuſt raiſonnable, n'oſerent entreprendre de donner l'aſſaut : auſſi battirent la tour S. Chriſtofle du coſté du parc, mais n'en oſterent que les deffenſes d'amont.

Pendant ce ſiege les ennemis ne furent long-temps de ſejour, que de jour en autre ils n'euſſent l'alarme en leur camp : & entre autres Mgr. de Guiſe & le Seigneur du Pontdormy advertis de quatre cens Anglois qui eſtoient venus courir vers le Biez & la commanderie de l'Oyſon, partirent de Montreul avecques leurs compagnies, & une partie de celle de Mgr. de Vendoſme : leſquels ayans attains, encore qu'ils ne fuſſent qu'à demie lieuë de leur camp, ils chargerent de telle vigueur, qu'ils furent tous pris ou tuez, horsmis trente ou quarante qui ſe retirerent dans un jardin fermé de grandes hayes, où ils combattirent ſi obſtinément, que Mgr. de Guiſe, contre l'opinion de pluſieurs, parce qu'il eſtoit trop près du camp de l'ennemy, ſe mit à pied pour les aſſaillir dedans ledit jardin, où enfin ils furent tous tuez ſans que jamais Anglois ſe voulſiſt rendre à mercy. Un autre jour le Seigneur du Pontdormy eſtant adverty qu'ils eſtoient venus bruſler Friſſin, la maiſon de ſon frere aiſné, les vint rencontrer, & les aſſaillit ſi furieuſement qu'ils feurent tous deffaits : & ainſi journellement ſe faiſoient entrepriſes ſur leurs logis, tant par ceux de Terouenne, de Montreul que de Dourlens, que nul s'o-

ſoit eſcarter hors de leur camp. Semblablement vindrent les pluyes ſi grandes, que le flux de ventre ſe meit entre les Anglois, en ſorte qu'après avoir tenu le ſiege ſix ſepmaines ou deux mois, ils furent contraints de le lever avecques leur courte honte.

M. de Vendoſme adverty que les ennemis eſtoient ſur leur deſlogement, depeſcha le Comte de S. Pol avec trois cens hommes d'armes & ſix mille hommes de pied, qui eſtoient ſous la charge du Seigneur de Lorges, pour ſe mettre dedans Dourlens : & luy avec le reſte de ſon armée, accompagné de M. de Guiſe & de M. de la Trimouille, ſuivit la riviere de Somme pour tousjours coſtoyer le camp des ennemis : leſquels ayant levé leur camp de devant Hedin, vindrent loger à Auchy le chaſteau ſur la riviere d'Othie, mi-chemin dudit Hedin & de Dourlens. Le Comte de S. Pol voyant la ville de Dourlens n'eſtre tenable, pour n'y avoir point alors de chaſteau, & que là où eſt maintenant ſitué le chaſteau, eſt une montagne dont on voit de tous coſtez ladite ville, de ſorte qu'il n'y avoit moyen audit Dourlens de ſe mettre à couvert : à ceſte occaſion ledit Comte de S. Pol ayant gaſté les vivres qui eſtoyent dedans, à ce que l'ennemy ne s'en put pre-

valoir, & fait abbatre les portes de la ville, il ſe retira à Corbie, pour là faire teſte à l'armée de l'ennemy. En ce lieu arriva auſſi le Mareſchal de Montmorency, qui eſtoit nouvellement retourné d'Italie, ayant avec luy les deux cens Gentils-hommes (11) de la maiſon du Roy, avec pouvoir dudit Seigneur de demourer Chef à Corbie, advenant que l'ennemy vint, dont ſourdit quelque differend entre le Comte de S. Pol & le Mareſchal de Montmorency, parce que ledit Comte de S. Pol, y eſtoit arrivé avec pouvoir de Mgr. de Vendoſme d'y demourer Lieutenant-General; mais les choſes paſſerent (a) par gracieuſeté. Le Duc de Sowthfolk & le Comte de Bure ayans paſſé juſques à Beauqueſne, en eſperance d'aſſaillir Corbie, conſiderans la proviſion de ladite ville, & voyans le temps ſi pluvieux, & tant de malades en leur armée, & l'hyver qui les preſſoit (car c'eſtoit environ la Touſſaints mil cinq cens vingt-deux) après avoir bruſlé Dourlens, & tous les villages circonvoiſins, ſe retirerent en Artois, puis donnerent congé

(a) Le récit de cette campagne, par du Bellay, confirme ce qu'on a lû dans les Mémoires du Seigneur de la Trémoille. La bonne intelligence entre nos Officiers fit avorter les projets de l'ennemi.

à un chacun : les Anglois retournerent en Angleterre, & les Bourguignons en leurs garniſons. Sur leur retraite les Comtes de S. Pol & de Guiſe advertis que à Pas (a) en Artois il y avoit bon nombre d'Anglois pour ſe rafreſchir, les y allerent ſurprendre, de ſorte qu'il en demeura de morts cinq ou ſix cens ſur la place.

Peu de temps après Paſques, mil cinq cens vingt-trois, le Seigneur de Longueval Nicolas de Boſſu, avoit fait une entrepriſe d'une marchandiſe, par laquelle un de ſes gens vendroit Guiſe aux Imperiaux, par le ſceu dudit de Longueval : le Roy eſtant adverty, la trouva bonne. Or eſtoit ledit marchand un ſoldat de la garniſon du chaſteau de Guiſe, nommé Livet, ſerrurier : lequel diſoit, & eſtoit vray, que ledit Seigneur de Longueval, lors eſtant en garniſon audit lieu avec cinq cens hommes de pied, eſtoit de la partie, & feit venir quelques-uns des caporaux & familiers de Longueval, parler au Duc (b) d'Aſcot à Avennes en Henaut.

(a) Bourg dans l'Artois, ſur les frontières de la Picardie, ſur la rivière d'Authie, à deux lieues au-deſſus de Dourlens, au levant, en allant vers Arras.

(b) Le Duc d'Arſchot, neveu du Seigneur de Chièvres, étoit de la Maiſon de Crouy.

Il n'eſt rien plus certain que Longueval eſtoit de la marchandiſe, mais non ainſi que l'entendoit le Seigneur d'Aſcot. Le jour venu de livrer la marchandiſe, le Seigneur de Fleuranges devoit venir du coſté des Ardennes avec quatre ou cinq mille hommes de pied, & trois cens hommes d'armes ſe jetter entre Avennes & Guiſe, pour empeſcher la retraite des ennemis : & le Duc de Vendoſme avec quatre mille Allemans qu'avoit le Duc de Sowthfolk Blancheroſe (a), & trois mille François : & cinq cens hommes d'armes devoient venir devers Peronne, & leur coupper chemin entre l'abbaye de Bonhourie & Guiſe, pour les deffaire, tellement qu'il n'y avoit aucun doute en noſtre entrepriſe ; car l'ennemy ſe voulant retirer avoit le Seigneur de Fleuranges en teſte, & Mgr. de Vendoſme en queuë : s'il vouloit combattre, il avoit Mgr. de Vendoſme en teſte, & Mgr. de Fleuranges en queuë. A cette entrepriſe ſe devoient trouver tous les Seigneurs de par-delà, voulant chacun avoir part à l'honneur & au butin : pour

(a) On le nommoit Roſe Blanche, à cauſe de la Maiſon à laquelle il appartenoit, & pour le diſtinguer de Charles Brandon, à qui ſon Duché de Suffolck avoit été donné par le Roi d'Angleterre.

nous amuſer & mettre hors de ſouſpçon, ou divertir nos forces, s'eſtoit fait levée de quinze mille Flamens, ſoubs la charge de M. de Fiennes, Gouverneur de Flandres, avec cinq ou ſix cens Anglois, & bon nombre de cavalerie, leſquels eſtoient venus aſſieger Terouenne d'un ſiege volant. Le Roy eſtant à Chambort, ſe voulut trouver à cette entrepriſe; parquoy partant en poſte il fut environ minuict à Genly, près de Chauni, le jour dont la nuict enſuivante ſe devoit faire cette entrepriſe. Vous ſçavez qu'il eſt malaiſé qu'un tel Seigneur que le Roy puiſſe venir de ſi loing que de Blois à la Fere, où ſont quatre-vingts lieuës, ſans donner ſouſpçon, & qu'il en ſoit nouvelle, car tout le monde le veut ſuivre. Les ennemis eſtoient desjà en chemin, pour executer leur entrepriſe, quand nouvelles vindrent par leurs eſpions que le Roy eſtoit arrivé à Genly: parquoy prenant leur marchand luy donnerent pluſieurs aſtrapades (a), mais jamais ne voulut rien confeſſer. Le Seigneur de Longeval, qui avoit oſtages des ennemis, n'en feit pas moins à leurſdits oſtagiers; enfin eſtans acertenez par advertiſſemens certains

(a) Eſpèce de queſtion.

de l'arrivée du Roy (a), ils ſe retirerent en leurs pays ſans avoir la marchandiſe.

Le Roy cognoiſſant avoir failly à ſon attente, delibera de ne perdre l'occaſion de ſe prevaloir avec l'armée qu'il avoit aſſemblée : à ceſte cauſe il manda au Seigneur de Fleuranges de ſe retirer en ſa frontiere de Sedan : luy, marcha à Peronne, où il feit aſſembler toutes les forces qu'avoit Mgr. de Vendoſme, en Picardie : puis après luy avoir ordonné d'aller lever le ſiege de Teroüenne, & envitailler la place, ſe retira devers Paris. Mgr. de Vendoſme ayant pris en main l'armée, qui eſtoit de quatre mille Allemans ſoubs la charge du Duc de Sowthfolk Blancheroſe, & environ quatre mille Picards, ſoubs la charge du Seigneur de Sercu, du Seigneur de Bournonville, du Seigneur de la Hergerie, du Seigneur de Fontaines, fils du Seigneur de Heilly, & autres : & de cinq cens hommes d'armes, & du Seigneur de Brion, que le Roy envoya avec quatre cens archers de la garde, & le Seigneur de la Fayette, Maiſtre de l'artillerie en ce voyage : delibera, pour aller droit à Teroüenne, de

(b) Cette marche du Roi fut une imprudence. L'éclat qui en réſulta, déconcerta le projet.

marcher par le pays des ennemis, afin de le ſouller, & ſoulager le noſtre : & auſſi en paſſant razer quelques chaſteaux qui eſtoient ſur ſon chemin & faiſoient beaucoup d'ennuy à noſtre frontiere. A ces cauſes il print le chemin de Bailleul le Mont, qui eſtoit une place à mi-chemin d'Arras & Dourlens, aſſez forte, & dedans y avoit trois cens Eſpagnols naturels, leſquels avoient promis la garder, ou y mourir ; mais ils ne feirent ny l'un ny l'autre, car après avoir cognu la fureur de la batterie, & quelques uns des leurs tuez, le cueur leur (a) devint foye, & ſe rendirent leurs vies ſauves. Il faut entendre que la pluſpart des Capitaines n'eſtoit d'avis de les aſſaillir, eſtant pouveuë de gens de guerre, comme elle eſtoit : mais Mgr. de Vendoſme, demoura en ſon opinion de la forcer, diſant, *qu'il ne luy ſeroit reproché qu'une telle place feit la brave devant luy, & que malaiſément oſeroit-il donner la bataille à l'ennemi devant Terouenne, qui avoit le double d'hommes plus que luy, s'il paſſoit devant une telle place ſans l'attaquer.* Auſſi luy meſme feit les approches en plain midy, où fut bleſſé près de luy, le Seigneur de Piennes, d'une arquebouzade au travers du bras, & trois ca-

(a) Le cœur leur manqua.

noniers tuez à ſes pieds, ce qui ayda bien à eſtonner les ennemis, de ſe voir approcher en plain jour, & ſans tranchées : Mgr. de Vendoſme après avoir raſé le chaſteau, & fait bondir les tours, print chemin à Rouchauville, & à Gincourt. Or l'ennemy eſtoit logé à Andincton & à Dellette, à demie lieuë de Terouenne : & parce qu'il n'eſtoit raiſonnable de l'aſſaillir dedans Andincton, qui eſt fort logis à cauſe de la riviere du Lis, il ordonna au Seigneur du Lude, qui eſtoit Mareſchal de camp, d'aller faire l'aſſiete de ſon camp à Fouquemberghe, afin qu'aiſément il put avoir vivres de Montreul, & l'ennemy à grande difficulté, parce qu'on luy couppoit le chemin de S. Omer. Ceux de la garniſon de Terouenne, dans laquelle eſtoit le Capitaine Pierre-pont, avec la compagnie de M. de Lorraine, le Seigneur d'Eſgueilly, luy couppoient le chemin d'Aire.

Les ennemis ſe voyans approchez de ſi près, deſlogerent la nuict d'Andincton, & allerent loger à Huppen, maiſon du Treſorier de Boullenois, ſur un haut, tirant le chemin de S. Omer, laiſſans Terouenne à leur main droite : leſquels de loing nous voyant marcher en bataille droit à eux, abandonnerent ce logis, & allerent camper à Elfaut, auquel

lieu Mgr. de Vendoſme les ſuivit pour les combattre : cependant Brion marcha droit à Terouenne avec le charroy de l'envitaillement, qui eſtoit ceſte nuict venu de Montreul. Les ennemis voyans le Sgr. de Vendoſme marcher droit à Elfaut, & que desja le Comte de Dampmartin, & le Seigneur d'Eſguilly leur avoient dreſſé l'eſcarmouche, il entra parmy les Gantois, & autres Flamens, tel effroy, que ſans attendre enſeigne ny Capitaine, ny tambourin, ſe meirent à vau de routte, droit à la riviere des Cordes, crians : *Gau*, qui vaut autant dire que, *allons*, *fuyons*, où ſe noyerent pluſieurs, encore que perſonne ne les ſuiviſt, & n'y eut jamais ordre de les arreſter : & ſans le Seigneur de Dine, Lieutenant de M. de Fiennes, lequel avec quatre ou cinq cens chevaux couvrit leur fuitte, la pluſpart euſt eſté taillée en pieces. Je vous aſſeure que le Seigneur de Dine, feit pour ce jour là grand ſervice à l'Empereur ; car qui euſt deffait ceſte trouppe, le pays de Flandres, euſt eſté fort esbranlé : mais on dit en commun proverbe, *que ſi l'hoſt* (a) *ſçavoit ce que fait l'hoſt, l'hoſt defferoit l'hoſt.* Auſſi arriva le Seigneur de Brion, qui avoit conduit le charroy à Terouenne,

(a) L'armée.

lequel declara à Mgr. de Vendoſme qu'il avoit charge expreſſe du Roy, de luy dire qu'il n'euſt à hazarder la bataille : & ſans cela, je penſe que Mgr. de Vendoſme les euſt combattus, mais il ne voulut deſobeir aux commandemens du Roy. Mgr de Vendoſme ayant fait retirer l'ennemy, vint loger à Andinćton, pour eſtre lieu propre à conduire les vivres, venans de Montreul; auquel lieu d'Andincton, il feit ſejour huit ou dix jours, juſques à ce qu'il euſt mis vivres dedans Terouenne.

Environ le mois d'Avril enſuivant mil cinq cens vingt & trois, le Roy voyant qu'il avoit desja depeſché en Italie deux ou trois armées pour le recouvrement de ſon Duché de Milan, dont il ne luy eſtoit venu aucun profit, mais ruine pour luy & pour ſon Royaume, il delibera d'y aller en perſonne : mais craignan qu'en ſon abſence on aſſailliſt les frontieres, il y vouluſt pourveoir avant de partir : meſme à Terouenne, que l'an precedant il avoit fait renvitailler, (comme je viens de dire,) voulant bien de nouveau la pourveoir, afin qu'il ſe peuſt ayder en ſon voyage des forces qu'il avoit en Picardie. Pour ceſt effect, il ordonna à M. de Vendoſme de mettre enſemble ſes forces, & feit lever cheyaux & chariots par toutes

toutes les elections voiſines, & envoya le Mareſchal de Montmorency pour aſſiſter à Mgr. de Vendoſme, & mener l'avantgarde: l'armée miſe enſemble, & les vivres & charroy, partirent de Montreul, & allerent camper à Andinction, qui eſt un village à deux lieuës de Terouenne, ſur la riviere du Lis, qui y eſt encore petite, car elle commence ſa ſource à l'Iſlebourg, deux lieuës de là, ſur le chemin dudit lieu de Hedin, & eſt ledit village d'Andinction, au bout de la foreſt de Fouquemberghe, tirant à Fruges, & à Hedin.

Eſtans arrivez audit lieu, ils logerent le camp : l'avantgarde que conduiſoit le Mareſchal de Montmorency, d'un des coſtez de la riviere, la bataille de l'autre. Les ennemis quelques jours après, eſtans advertis de ce logis ainſi ſeparé, feirent entreprinſe d'aſſaillir la nuict les deux logis en un meſme temps du coſté de la bataille : le Seigneur de Villebon (a), Capitaine de chevaux legers, eſtoit logé un peu au devant du camp de la venue des ennemis. La trouppe des Bourguignons ordonnée pour tomber ſur la bataille,

(a) Jean d'Eſtouteville, Seigneur de Villebon. Il en ſera queſtion dans les Mémoires de Montluc & de Vieilleville.

donna dedans le guet des chevaux legers, lequel elle força, de ſorte qu'elle donna auſſi toſt dedans leur logis, que les nouvelles de l'alarme, & ne leur donnant loiſir de ſe recognoiſtre, renverſa leſdits chevaux legers dedans le guet de la bataille, qui fut renverſé juſques dedans le logis de la gendarmerie, dont elle en trouva une partie à cheval qui ſouſtint le faix. Les ennemis s'amuſerent à piller le bagage des chevaux legers : je penſe que s'ils ne s'y fuſſent amuſez, ils euſſent mis noſtre camp en grand deſordre : mais cela les retarda, & nous donna loiſir de pourvoir à nos affaires.

Pendant le temps que ceſte trouppe donna deſſus le logis de la bataille, l'autre donna ſur le logis de l'avantgarde, conduitte (comme j'ay dit,) par le Mareſchal de Montmorency, lequel avoit aſſis ſon guet bon & fort : dont avoit fait chef un ſien homme d'armes nommé Tiguerette (a), lequel oyant quelque rumeur à ſes ſentinelles, alla luy ſeul pour recognoiſtre que c'eſtoit : mais il ne fut jamais un peu au delà de ſes ſentinelles, pour mieux entendre, qu'il fut chargé de leur trouppe, & enveloppé & pris. Craignant que le camp

(a) Cet acte de bravoure reſſemble à celui du Chevalier d'Aſſas, ſi juſtement célébré de nos jours.

fuſt ſurpris, ſoudain il cria alarme dont les ennemis le voulurent tuer, mais il voulut pluſtoſt hazarder ſa vie, que de laiſſer en danger toute l'armée : ſoudain l'avantgarde fut en armes, parquoy les ennemis, ſe voyans deſcouverts ſe retirerent ; l'armée demeura en armes juſques à ſoleil levant, que le pays fut bien deſcouvert, puis l'avantgarde & bataille ſe logerent enſemble, où eſtoit logé le Mareſchal de Montmorency, & ne feiſmes plus les fols de nous ſeparer : depuis ne furent nouvelles que l'ennemy nous donnaſt empeſchement en noſtre envitaillement, lequel ſe faiſoit en la forme que je vous diray. L'eſcorte qui eſtoit à Montreul amenoit les vivres juſques à la foreſt de Fouquemberghe, & la gendarmerie du camp l'accompagnoit juſques à Terouenne.

Le Roy eſtant adverty que ſa ville de Terouenne eſtoit pourveuë de toutes choſes neceſſaires, manda au Mareſchal de Montmorency de le venir trouver : & à Mgr. de Vendoſme qu'il euſt à luy renvoyer le Duc de Sowthfolk, avec les Lanſquenets eſtans ſoubs ſa charge, & deux ou trois mille hommes de pied picards, avec une partie de la gendarmerie. Auſſi manda le reſte de ſon armée à ſe trouver au commencement d'Aouſt, à

Lion, puis depeſcha l'Amiral de Bonnivet, pour tousjours gaigner le Fas de Suze, attendant que luy marcheroit avec le reſte de ſes forces : il envoya pareillement en Suiſſe le Mareſchal de Montmorency, pour faire levée de douze mille Suiſſes, & donna charge au Seigneur de Lorges de ſix mille François, pour marcher avec l'Amiral de Bonnivet. Ce fait, le Seigneur de Montmorency feit telle diligence, qu'eſtant arrivé l'Amiral à Suze, il arriva à Ivrée, avec les douze mille Suiſſes, qu'il avoit levé, & ſe joignirent enſemble près Turin, attendans le Roy.

Proſpere Colonne, & le Vice-Roy de Naples, ſçachans le grand effort qui venoit au Duché de Milan, feirent ligue avec les Venitiens, qui abandonnerent la ligue de France, & avecques tous les Potentats d'Italie, comme le Pape, les Florentins, Genevois, Senois, Luquois; leſquels ſe liguerent enſemble contre les François, au cas qu'ils vinſſent pour troubler le repos d'Italie. (12) Y devoient chacun d'eux contribuer pour ſa quotte-portion : de cette ligue fut fait Chef le Seigneur Proſpere Colonne, lequel ayant pris ſur ſes brás la charge de ladite armée, commença en toute diligence de pourveoir aux affaires du Duché de Milan, & meſme

à fortifier les paſſages du Teſin, en intention de nous empeſcher le paſſage. L'Empereur pareillement, & le Roy d'Angleterre avoient fait ligue enſemble, que ſi l'armée du Roy paſſoit les monts, celle du Roy d'Angleterre devoit paſſer en Picardie, de laquelle auroit la charge le Duc de Northfolk. Semblablement le Comte de Bure, dreſſeroit autre armée de Lanſquenets, avec la force des bas pays, & ſe devoit venir joindre avec l'armée Angloiſe. Alors ſe demenoit contre le Roy, autre praticque de grande importance, que je declareray ainſi que je l'entens.

Vous avez ouy par cy devant l'an 1521, que ledit ſieur Roy, avec ſon armée alla devant Valencienne; il avoit baillé ſon avantgarde à mener au Duc d'Alençon, & au Mareſchal de Chaſtillon : parquoy M. de Bourbon, auquel appartenoit la conduitte de ladite avantgarde, parce qu'il eſtoit Conneſtable de France, eut plus de malcontentement qu'il n'en feit de demonſtration. Au retour de ce voyage, & peu de temps après, mourut Madame Suzanne de Bourbon, fille du feu Duc Pierre de Bourbon & de Madame Anne de France, fille du Roy Louis onzieme, & ſœur du Roy Charles huictieſme : Suzanne avoit eſpouſé ledit Conneſtable, Charles de

Bourbon, Comte de Montpenſier. Or après le decès du Duc Pierre de Bourbon, Charles, Comte de Montpenſier, deſcendu d'un puiſné de Bourbon & d'une fille de Mantouë, voulut maintenir que toutes les terres de la ſucceſſion dudit defunct de Bourbon tenues en apanage, luy appartenoient, comme eſtant hoir maſle, & non à ladite Suzanne. Pour aſſoupir ce differend, encore que Charles de Valois, Duc d'Alençon euſt fiancé Suzanne de Bourbon, ce nonobſtant fut fait le mariage dudit Comte de Montpenſier & de ladite Suzanne, dont il ſe nomma Duc de Bourbon: & du Duc d'Alençon fut fait le mariage de Marguerite, ſœur de François Comte d'Angouleſme, & depuis Roy. Puis eſtant ladite Suzanne morte, Madame la Regente, à l'inſtigation (comme on diſoit) du Chancelier Antoine du Prat, meit en avant qu'au Roy (13) appartenoient les terres tenues en apanage, venues de la ſucceſſion de Pierre de Bourbon; & à Madame la Regente, comme plus proche, eſtant fille de l'une des ſœurs dudit Duc Pierre, mariée avecques le Duc de Savoye, dont elle eſtoit fille, appartenoient les terres n'eſtant en apanage, pluſtoſt qu'à Charles de Bourbon qui eſtoit eſloigné de trois lignes: à raiſon dequoy le

procez fut meu à la Cour de Parlement à Paris. Charles de Bourbon ſe deffiant, ou de ſon droit, ou de la juſtice, & ayant peur que perdant ſon procez on l'envoyaſt à l'hoſpital, chercha par le moyen d'Adrian de Croy, Comte de Reux, de pratiquer avecques l'Empereur, aymant mieux abandonner ſa patrie que d'y vivre en neceſſité : par les traittez qu'il feit avecques l'Empereur, il devoit eſpouſer Madame Alienor (a) ſa ſœur, veufve de Portugal, & depuis Royne de France. Cependant le Roy eſtant party de Paris pour prendre le chemin de Lion & parachever ſon voyage d'Italie, arrivé à S. Pierre le Monſtier, fut adverty par deux Gentils-hommes Normans, qui eſtoient de la maiſon du Duc de Bourbon, l'un Seigneur d'Argouges, l'autre de Matignon, de la praticque qu'avoit Charles de Bourbon avecques l'Empereur : après cet advertiſſement le Roy feit ſejour audit lieu de S. Pierre le Monſtier, attendant les bandes des Lanſquenets que le Duc de Sowhofolk amenoit de Picardie, leſquelles arriverent deux jours après : car le Roy ne vouloit entrer à Moulins ſans eſtre bien accompagné, auquel lieu eſtant arrivé logea toutes ſes enſeignes d'Allemans aux portes.

(a) Eléonore.

L'entrepriſe dudit de Bourbon eſtoit de contrefaire le malade, pour n'aller en Italie avecques le Roy: car le Roy eſtant paſſé les montagnes, & eſtant le Roy d'Angleterre deſcendu en Picardie, il devoit faire deſcendre le Comte Guillaume de Fuſtemberg, & le Comte Felix avecques dix ou douze mille Allemans, leſquels paſſans par Coiffy & Chaumont en Baſſigny, ſe devoient venir joindre avecques luy dans ſes pays, où il eſperoit, par le moyen de ſes ſerviteurs & ſubjects, mettre enſemble trois cens hommes d'armes, & cinq ou ſix mille hommes de pied: desja il avoit depeſché la Motte des Noyers, Gentil-homme Bourbonnois pour tenir preſte ladite levée d'Allemans, & par ce moyen faire la guerre dedans les entrailles de France: auſſi devoient les Eſpagnols dreſſer une groſſe armée pour aſſieger Fontarabie, comme ils feirent. Ces choſes conſiderées, meſme le Roy eſtant hors de ſon Royaume avecques toutes ſes forces, ſans point de faute il eſt apparent que la France euſt eſté esbranlée devant que la pouvoir ſecourir: car ſi le Roy euſt voulu retourner la teſte en ça, il euſt eu l'armée d'Italie à ſa queuë. Mais Dieu qui a tousjours conſervé ce Royaume y pourveut; car

desja avoit eu le Roy advertiſſement de la praticque dudit de Bourbon, non pas toutesfois des concluſions au vray que je viens de dire, mais tant ſeulement qu'il trafiquoit avecques l'Empereur pour ſe retirer devers luy: parquoy en toute diligence le Roy donna ordre aux affaires de ſon Royaume, & parce qu'il ſçavoit Mgr. de Vendoſme eſtre de la maiſon de Bourbon (choſe qui luy pouvoit engendrer ſouſpçon) il le voulut bien mener avecques luy en Italie. A ceſte occaſion le tirant de Picardie, qui eſtoit ſon Gouvernement, il y envoya le Seigneur de la Trimoüille pour ſon Lieutenant General, laiſſant en Champagne le Seigneur d'Orval, puiſné d'Albert (a), dont il eſtoit Gouvernerneur: & au lieu du Seigneur de la Trimoüille, qui eſtoit Gouverneur de Bourgongne, il laiſſa le Duc de Guiſe; en Guienne & Languedoc, le Seigneur de Lautrec, Odet de Foix, & Madame Louiſe ſa mere Regente en France.

Le Roy arrivé à Moulins, trouva le Duc de Bourbon contrefaiſant le malade; mais le gentil Prince, qui tousjours eſtoit plus enclin à miſericorde qu'à vengeance, eſperant reduire ledit de Bourbon, & le divertir de

(a) D'Albret.

ſon opinion, alla le viſiter en ſa chambre: auquel lieu après l'avoir reconforté de ſa maladie, qui toutesfois eſtoit diſſimulée, « il luy declara les advertiſſemens qu'il avoit des praticques que faiſoit faire l'Empereur par le Seigneur de Reux pour l'attirer à ſon ſervice, & le divertir de la bonne affection qu'il eſtoit aſſeuré qu'il portoit à la Couronne de France : & qu'il penſoit bien qu'il n'avoit eſcouté leſdits propos pour mauvaiſe volonté qu'il portaſt à luy ny au Royaume, eſtant ſorty de ſa maiſon, dont il eſtoit ſi proche ; mais que deſeſpoir & crainte de perdre ſon eſtat luy pouvoient avoir troublé la bonne amitié & affection qu'il avoit tousjours porté envers ſon Prince & Seigneur, & qu'il euſt à mettre hors de ſa fantaiſie telles choſes qui le troubloient; l'aſſeurant qu'au cas qu'il perdiſt ſon procez contre luy & contre Madame ſa mere, de luy reſtituer tous ſes biens, & qu'il ſe tint preparé pour l'accompagner en ſon voyage d'Italie ».

Le Seigneur de Bourbon, comme ſage & prudent, ſceut diſſimuler ſa deliberation : bien confeſſa au Roy « que ledit Adrian de Croy Seigneur de Reux l'avoit recherché de la part de l'Empereur, mais que luy n'y avoit jamais voulu preſter l'aureille, & qu'il

avoit bien eu en penſée d'en advertir le Roy au premier lieu qu'il parleroit à luy. Toutesfois qu'il ne l'avoit voulu mettre en la bouche d'autruy, aſſeurant quand & quand le Roy que les medecins luy promettoient que dedans peu de jours il pourroit aller en litiere, & qu'incontinent ne faudroit ſe trouver à Lion après Sa Majeſté». Ce neantmoins le Roy fut de pluſieurs conſeillé de ſe ſaiſir de ſa perſonne: mais eſtant Prince humain, ne voulut faire exécuter ladite opinion, veu meſme que les choſes n'eſtoient averées, & qu'il n'eſtoit raiſonnable de faire injure à un tel Prince qu'eſtoit M. de Bourbon ſans premierement eſtre les choſes bien juſtifiées.

Le Roy ſe penſant tenir aſſeuré de la promeſſe de M. de Bourbon, eſtimant l'avoir bien reconcilié, partit de Moulins, & print ſon chemin à Lion, pour tousjours faire acheminer ſon armée: & laiſſa, pour accompagner ledit Seigneur, Perot de la Bretonniere, Seigneur (a) de Uvarty. Peu de jours après le Duc de Bourbon partit de Moulins, & print le chemin de Lion; mais eſtant arrivé à la Pa-

(a) Les Seigneurs de Warty portoient le nom de cette Baronnie, ſituée près de Clermont-en-Beauvoiſis. Cette terre a été dans des tems poſtérieurs érigée en Duché-Pairie, ſous le nom de Fitzjames.

liſſe feignit ſa maladie eſtre rengregée (a), & dudit lieu partit ledit de Uvarty, avec lettres de mondit-Seigneur de Bourbon, pour acertener le Roy de ſon partement. Après le partement de Uvarty, M. de Bourbon conſiderant que par arreſt de la Cour de Parlement tous ſes biens eſtoient ſequeſtrez, & que mal-aiſément en pourroit il jamais jouyr, ayant une ſi forte partie qu'eſtoit Madame mere du Roy, voulut avant de paſſer outre, entendre la volonté dudit Seigneur : attendant laquelle il ſe retira à Chantelles, place ſienne aſſez forte, où eſtoient tous ſes meubles, duquel lieu à ſon arrivée depeſcha devers le Roy l'Eveſque d'Autun, de la maiſon des Huraults, avecques lettres & inſtructions ſignées de ſa main, leſquelles j'ay bien voulu icy inſerer de mot à mot.

« Monſeigneur, je vous ay eſcrit bien amplement par Perot d'Uvarty, depuis je vous ay depeſché l'Eveſque d'Autun preſent porteur, pour de tant plus par luy vous faire entendre la volonté que j'ay de vous faire ſervice : je vous ſuplie, Mgr., le vouloir croire de ce qu'il vous dira de par moy, & vous aſſeurer ſur mon honneur, que je ne vous feray jamais faute. De voſtre

(a) Augmentée.

» maiſon de Chantelles, le 7 de Septem-
» bre.

» Mais qu'il plaiſe au Roy faire rendre les
» biens du feu M. de Bourbon, il promet de
» le bien & loyaument ſervir, & de bon
» cueur, ſans luy faire faute, en tous en-
» droits où il plaira audit Seigneur, toutes
» & quantesfois qu'il luy plaira, & de cela il
» l'en aſſeurera juſques au bout de ſa vie :
» auſſi qu'il plaiſe audit Seigneur pardonner
» à ceux auſquels il veut mal pour celuy af-
» faire. » Et avoit ſigné leſdites inſtructions de ſa main.

Depuis l'arrivée de Perot d'Uvarty à Lion, le Roy fut adverty comme M. de Bourbon, avoit delaiſſé le grand chemin, & s'eſtoit retiré à Chantelles : parquoy ſoudain il depeſcha le Baſtard de Savoye, Grand-maiſtre de France, le Mareſchal de Chabannes, avecques chacun cent hommes d'armes, pour trouver moyen d'arreſter le Duc de Bourbon, ou bien l'aſſieger dedans Chantelles. Auſſi depeſcha la compagnie du Duc d'Alençon, de cent hommes d'armes, & celle de M. de Vendoſme de pareil nombre, & d'autres par les Capitaines des gardes & Prevoſts de l'hoſtel. M. le Grand-maiſtre ayant pris le droit chemin de Moulins, arrivé qu'il fut à la

Pacauldiere, trouva les mulets de l'Eveſque d'Autun qui prenoient le chemin de Lion, pour executer le commandement qu'ils avoient du Duc de Bourbon, leſquels il feit arreſter, & chercher dedans, s'il s'y trouveroit quelque choſe contre le ſervice du Roy. Peu d'heures après arriva l'Eveſque, lequel fut pareillement arreſté, comme avoient eſté ſes mulets : auſſi fut le Seigneur de S. Vallier (a), qui eſtoit à Lion, Meſſire Emard de Prie, le Seigneur de la Vauguion, qui eſtoit à Terouenne, & pluſieurs autres.

M. de Bourbon averty de l'arreſt fait ſur la perſonne de l'Eveſque d'Autun, ſe deſeſpera de trouver grace envers le Roy ; parquoy delibera de ſauver ſa vie : aucuns de ſes privez eſtoient d'advis qu'il ſe devoit laiſſer aſſieger dedans Chantelles, mais luy qui eſtoit homme cognoiſſant, jugea bien n'eſtre raiſonnable de s'enfermer en une place au milieu du Royaume de France, hors d'eſperance de tout ſecours. Parquoy il delibera de ſe ſauver hors du Royaume ; & pour ceſt effect partant de Chantelles, n'ayant de compagnie que le Seigneur de Pomperant, ſans page & ſans valet, ſe meit à chemin en habit diſſimulé. La premiere nuict, ils vindrent au giſte en la

(a) Jean de Poitiers.

maiſon du Seigneur de Lalleres, vieil Gentil-homme nourry en la maiſon de Bourbon, ſon nepveu eſtoit de la partie : mais eſtant là, il changea d'opinion de ſon chemin qu'il avoit à prendre, & tourna tout court à main droicte, & vint le lendemain coucher en la maiſon dudit Pomperant, & de là, au Puis en Auvergne (a). Puis prenant le chemin, laiſſant Lion à la main gauche il vint loger à Sainct Bouvet le froid, en une hoſtellerie ſeparée hors du village : par ce que Mgr. de Bourbon, n'avoit repeu, ils furent contraints d'y arreſter, eſperans y repaiſtre ſans eſtre apperceus, n'y cogneus, parce qu'il n'y avoit qu'une vielle hoſteſſe audit logis. Mais le ſoir bien tard y arriva celuy qui tenoit la poſte pour le Roy à Tournon, venant de Lion, pour faire repaiſtre ſon cheval : qui fut cauſe que leſdits Seigneurs de Bourbon, & Pomperant, deſlogerent ſur l'heure, & toute nuict allerent repaiſtre à un village à deux lieuës de là, nommé Vauquelles, dont l'hoſteſſe dudit lieu recogneut Pomperant, & luy dit nouvelles

(a) L'Abbé Lambert a ſupprimé dans ſon édition de du Bellay tous les détails relatifs à l'évaſion du Connétable de Bourbon. Il prétend que ces anecdotes n'ont rien d'intéreſſant. Aſſurément nous ne ſommes pas de ſon avis.

comme ſes grands chevaux avoient paſſez le jour precedent par là : & pour laquelle cognoiſſance, l'hoſteſſe luy preſta une jument de relaiz, parce que ſon cheval eſtoit recreu, & luy bailla ſon fils pour guide.

De Vauquelles, partit Mgr. de Bourbon, feignant eſtre ſerviteur de Pomperant, environ minuict : & au point du jour arriva à Dauce, près de Vienne, eſtant la riviere du Rhoſne entre deux. Le Seigneur de Bourbon demeura caché derriere une maiſon, craignant qu'il y eut garde de par le Roy ſur ladite riviere, pendant que Pomperant alla pour entendre des nouvelles : lequel eſtant arrivé près du pont de Vienne, trouva un boucher, auquel il fit entendre « qu'il eſtoit archer de la garde du Roy, luy demandant ſi ſes compagnons n'eſtoient pas venus à Vienne, pour garder le paſſage, à ce que M. de Bourbon, ne paſſaſt la riviere, & que ſes compagnons luy avoient mandé que leur enſeigne s'y devoit trouver ». Le boucher luy feit reſponce « qu'il n'y en avoit aucuns, mais bien avoit il entendu qu'il y avoit force gens de cheval du coſté du Dauphiné». Pomperant ayant entendu le paſſage n'eſtre gardé, retourna devers M. de Bourbon, & conclurent de ne paſſer point le pont, craignans d'eſtre cogneus, mais aller

aller paſſer à un bac à demie lieuë de là : auquel lieu eſtans embarquez, dix ou douze ſoldats de pied s'embarquerent avecques eux, choſe qui eſtonna ledit de Bourbon : meſme qu'eſtans au milieu de la riviere, Pomperant fut recogneu par aucuns des ſoldats, ce qui donna plus grande terreur à Mgr. de Bourbon ; toutesfois il fut raſſeuré par Pomperant, diſant que s'ils cognoiſſoient quelque hazard, ils coupperoient la corde pour faire tourner le bac vers le pays de Vivarez, où ils pourroient gaigner les montagnes, & ſe mettre hors de danger : mais ils ne tomberent en ceſt inconvenient.

Ayans meſdits Seigneurs de Bourbon, & Pomperant, paſſé la riviere, tant qu'ils feurent à la veuë des hommes, ils ſuivirent le grand chemin de Grenoble : puis tournerent à travers les bois, droit à Sainct Antoine de Viennois, & allerent loger à Nanty, en la maiſon d'une ancienne Dame vefve, laquelle durant le ſoupper recogneut Pomperant, & luy demanda, *s'il eſtoit du nombre de ceux qui avoient fait les fols avecques M. de Bourbon.* Pomperant reſpondit *que non, mais que bien il voudroit avoir perdu tout ſon bien, & eſtre en ſa compagnie.* Sur la fin de table, vindrent nouvelles que le Prevoſt de l'hoſtel,

changerent leur deſſein, prenans le chemin du Mont du Chat, & à huict lieuës au-deſſus de Lion, repaſſerent le Rhoſne, prenans le chemin de Sainct Claude. Y eſtans (14) arrivez, & ne trouvans le Cardinal de la Baulme, ils n'y firent ſejour que d'une nuict; & allerent trouver le Cardinal à la Tour de May, maiſon dependante de l'Abbaye de S. Claude, où il faiſoit ſa demeure; auquel, parce qu'il eſtoit ſerviteur de l'Empereur, il ſe feit cognoiſtre.

Le lendemain avecques bonne eſcorte de cavalerie que luy bailla l'Abbé, il s'en alla coucher à Polligny, & de-là à Paſſeran, & y feit ſejour huict ou dix jours. Partant de Paſſeran, alla Monſieur de Bourbon à Bezançon, & de Bezançon à Liere en Ferrette, auquel lieu ſe trouverent la plus grande partie des Gentils-hommes qui avoient abandonné le Roy & leurs maiſons pour le ſuivre : deſquels eſtoit le Seigneur de Lurcy, Lalliere, Montbardon, le Peloux, le Seigneur d'Eſpinars, le Beſchin, Tenſane (a), & pluſieurs autres : pareillement le vindrent trouver le Capitaine *Imbault* (b), & l'Eleu Petitdey,

(a) Montagnac-Tauſannes.

(b) De la Maiſon de Revoire, & Seigneur de Romagnieu.

luy penſans perſuader de retourner en France, ſe faiſans forts que le Roy mettroit en oubly les choſes paſſées avecques bon traitement; tel que le Roy luy avoit offert, paſſant à Moulins, ce à quoy il ne voulut condeſcendre : tellement qu'ils s'en retournerent en France ſans avoir rien exploité. Partant de Liege, M. de Bourbon, accompagné de ſoixante ou quatre-vingts chevaux, traverſa les Allemagnes, puis au bout de ſix ſepmaines arriva à Trente, où après avoir fait ſejour de deux ou trois jours, il alla à Mantoüe; il fut receu du Marquis en grande amitié, d'autant qu'ils eſtoient couſins-germains, parce que la mere du Duc de Bourbon eſtoit ſœur du feu Marquis de Mantoüe, pere d'iceluy : ce Prince meit le Duc de Bourbon en tel équipage qu'il appartenoit, de chevaux, d'armes, mullets, & autres choſes néceſſaires, tant pour luy que pour les ſiens. Le quatrieſme jour de ſon arrivée, partant de Mantoüe, il alla à Cremone, auquel lieu il fut bien recueilly par le Gouverneur. Le lendemain, avecques bonne eſcorte de chevaux, il fut conduit à Plaiſance, où le vint trouver Dom Charles de Lonnoy (a), vice-Roy de Naples; lequel venoit pour eſtre

(a) Lannoy.

Lieutenant-General de l'Empereur au Duché de Milan, à cauſe de l'extreme maladie en laquelle eſtoit tombé le Seigneur Proſpere Colonne.

Après avoir communiqué enſemble des affaires de la guerre, le Seigneur de Bourbon partit pour aller à Gennes s'embarquer & faire ſon voyage en Eſpagne, auquel lieu attendant le vent, il ſejourna cinq ſepmaines : & auſſi attendant le retour du Seigneur de Lurcy, lequel dès qu'il fut en Allemagne, avoit depeſché devers l'Empereur pour entendre ſa volonté. Finablement n'ayant plus d'attente au retour de Lurcy, il delibera de paſſer outre ; mais alors qu'il penſoit s'embarquer, deſcendit au port de Gennes Meſſire Adrian de Croy, Seigneur de Reux, & avecques luy le Seigneur de Lurcy, leſquels apporterent reſponſe de l'Empereur : c'eſt qu'il bailloit en option (a) au Seigneur de Bourbon, ou d'aller en Eſpagne, ou bien

(a) L'Abbé Lambert fait dire à du Bellay, que de la part de l'Empereur on offrit au Connétable à ſon choix, ou une retraite en Eſpagne, ou le commandement de l'armée d'Italie, avec la qualité de Lieutenant-Général en Italie. En admettant que ces faits ſoient exacts, il ne falloit pas en attribuer le récit à du Bellay, puiſqu'il n'en parle point.

de demeurer en Italie avecques l'armée. Sur ces offres, il conclut de demeurer au Duché de Milan, pour veoir à quelle fin tourneroient ces deux groſſes armées du Roy & de l'Empereur; attendu meſme que desja noſtre armée tout l'hyver s'eſtoit ruinée devant Milan; ſur cette reſolution il alla trouver le vice-Roy de Naples & l'armée Impériale à Binaſq.

Le Mareſchal de Chabannes, & le Grand-Maiſtre ayans failly à rencontrer M. de Bourbon, lequel s'eſtoit ſauvé en la maniere que je viens de declarer, allerent à Chantelles, laquelle place leur fut rendue par le Capitaine, après avoir eſté ſommé de la part du Roy, ſon Souverain Seigneur. En cette place ils trouverent tous les meubles de la maiſon de Bourbon, qui eſtoient les plus beaux qui fuſſent en la maiſon de Prince de la Chreſtienté, qu'ils mirent entre les mains du Roy. Semblablement meirent en l'obeïſſance dudit Seigneur le chaſteau de Carlat, & generalement toutes les autres places de la maiſon de Bourbon. Auſſi peu après le Roy feit prendre priſonniers par ſoupçon Meſſire Emar de Prie, Capitaine de cinquante hommes d'armes, le Seigneur de Sainct-Vallier, Capitaine de cent Gentils-hommes de la

Maiſon du Roy, le Seigneur de la Vauguion, Capitaine d'hommes d'armes, qui pour lors eſtoit en garniſon à Terouenne, & pluſieurs autres Gentils-hommes, ſerviteurs de ladite Maiſon, deſquels encore qu'aucuns fuſſent trouvez avoir eu la cognoiſſance de ladite conjuration, laquelle ils n'avoient revelée comme ils eſtoient tenus; ce nonobſtant à tous leur pardonna. L'Eveſque d'Autun, fils du feu General Hurault, jaçoit que tous les biens, tant de luy que des ſiens, fuſſent venus du Roy & de ſes predeceſſeurs, fut ſouſpçonné d'avoir eſté du conſeil de ladite fuitte, parquoy fut mis priſonnier, puis après delivré; mais eſtant en liberté, il ſe retira près mondit Seigneur de Bourbon, & après le treſpas de Hieronime Moron, M. de Bourbon le feit Chancelier de Milan; toutesfois depuis le Roy luy pardonna, & le remiſt en tous ſes biens. Par ces choſes, on peut facilement recognoiſtre la grande humanité du Roy, lequel eſtant offenſé de ceux qui avoient receu biens & honneurs de luy, ne print vengeance d'un ſeul; ains pardonna à tous ceux qui retournerent vers luy, cherchans miſericorde.

Le Roy voyant la fuite de M. de Bourbon, & craignant qu'autres fuſſent de la partie,

ne fut conſeillé de paſſer les Monts en perſonne ; parquoy manda à l'Amiral de Bonnivet, Meſſire Guillaume Gouffier, lequel eſtoit jà près de Vercel avecques l'armée, qu'il eut à executer l'entrepriſe du Duché de Milan, ſuivant ce qu'eux deux en avoient conclu. Il retint près de ſa perſonne le Duc d'Alençon, le Duc de Vendoſme, le Grand-Maiſtre, Baſtard de Savoye, le Mareſchal de Chabannes, Seigneur de la Paliſſe, avecques leurs compagnies, chacune de cent hommes d'armes : & parce qu'il fut adverty que la Motte des Noyers, qui avoit eſté, par M. de Bourbon, depeſché en Allemaigne, marchoit avecques le Comte Guillaume de Fuſtemberg, & le Comte Felix, & leurs regimens de dix ou douze mille Lanſquenets, prenans leur chemin entre la Bourgongne & la Champagne, il manda au Duc de Guiſe, qui eſtoit en Bourgongne, & à M. d'Orval, qui eſtoit en Champagne, qu'ils euſſent à pourveoir à leurs frontieres ; du coſté où l'ennemy tourneroit la teſte, qu'ils euſſent à aſſembler leurs forces enſemble, leur envoyant la compagnie de cent hommes d'armes de M. d'Alençon, & celle de M. de Vendoſme de pareil nombre pour les renforcer ; retenant près de luy les perſonnes def-

dits Ducs d'Alençon & de Vendoſme. Auſſi retenoit le Mareſchal de Chabannes, & le Grand-Maiſtre, pour les employer où verroit eſtre beſoin, & où les occaſions s'offriroient.

Environ le commencement de Septembre mil cinq cens vingt-trois, l'Amiral ayant eu les nouvelles de la fuite de M. de Bourbon, enſemble le mandement que luy faiſoit le Roy d'executer l'entrepriſe de Milan, parce que ſi le Roy eut marché en perſonne, luy-meſme eut conduit l'avant-garde, la bailla pour conduire à M. le Mareſchal de Montmorency, & luy print charge de la bataille : ce fait, marcha avecques l'armée droit à Milan. Vous avez ouy cy-devant comme Proſpere Colonne avoit fortifié les paſſages du Teſin, ſe perſuadant d'empeſcher noſtre armée de paſſer, & ſur ladite eſperance avoit delaiſſé la fortification de Milan, qu'il avoit commencée. Peu devant ce temps, le Duc Sforce, qui faiſoit ſa demeure à Monché (a), un jour partit pour venir à Milan ; mais un Gentil-homme Milanois de ſa famille, nommé Benedict Viſcomte, mal-content dudit Sforce ſon Maiſtre, parce qu'il luy avoit caſſé une compagnie de gens de pied, de laquelle auparavant il avoit eu la charge, eſtimant

(a) Au lieu de Monché, liſez Monza.

en cela avoir eſté injurié, delibera lors de ſe venger. Or eſtant ledit Sforce ſur le chemin de Monché à Milan, monté ſur un petit cheval, ayant peu de gens auprès de luy, à cauſe de la pouſſiere. Ledit Viſcomte, eſtant ſur une jument Turque, l'accoſta, feignant vouloir parler à luy, puis l'ayant accoſté, tira une courte dague, dont il penſa donner audit Duc dedans la gorge : toutesfois le Duc baiſſant la teſte & le corps, detourna le coup, tellement qu'il ne luy donna qu'au travers du bras; & s'il luy eut auſſi bien donné dedans le corps, il eſtoit mort : neantmoins ledit Viſcomte, quelque ſuite qu'il eût, ſe ſauva par la viteſſe de ſa jument. Le Duc Sforce eſtant eſchappé de ce peril, ſe retira à Monché, doubtant qu'il y eut autre embuſcade ſur le chemin de Milan : incontinent le bruit courut que le Duc Sforce eſtoit mort du coup qu'il avoit receu, ce qu'ayant entendu un Capitaine Milanois, nommé Galeas de Birague (a), qui lors eſtoit à Turin, attendant le paſſage de noſtre armée, pour ſe joindre avecques elle, pour le

(a) On retrouvera dans les Mémoires de Montluc pluſieurs perſonnages de cette famille qui, ſoit comme Magiſtrats, ſoit comme Militaires, ſe diſtinguerent au ſervice de la France.

ſervice du Roy, penſant la mort du Duc eſtre veritable, & ſçachant que noſtre armée eſtoit desja dedans les montagnes, par le moyen de quelque intelligence, ſe meit dedans Valence, ville deſſus le Pau, au-deſſous de Cazal Sainct Vas, ſous ombre de la pouvoir garder juſques à l'arrivée de noſtre armée; mais autrement en advint, car Antoine de Leve, par ordonnance de Proſpere Colonne, partit d'Aſt avecques l'infanterie Eſpagnolle & les chevaux-legers, & alla expulſer Birague hors de Valence: ne luy donnant loiſir de ſe remparer ni fortifier, & le print priſonnier. Pendant ce temps, Bonnivet (eſtans avecques luy les Capitaines qui s'enſuivent, à ſçavoir le Mareſchal de Montmorency, le Seigneur Bayard, le Seigneur de Vandeneſſe, le Seigneur de Mezieres, le Seigneur de Vallery, & le Vidaſme de Chartres, & environ quatorze ou quinze cens hommes d'armes: le Seigneur de Lorges, General de ſix mille François, le Duc de Sowthfolk, General de ſix mille Allemans, & douze ou quinze mille Suiſſes, (& y eſtoient pour leur plaiſir le Comte de Sainct Pol, & le Comte de Vaudemont n'ayans aucune charge) print ſon chemin pour marcher droit où eſtoit le Seigneur Proſpere avec-

ques ſon armée, & luy donner la bataille; comme je diray après que j'auray parlé de ce qui ſe faiſoit à Bayonne & à Fontarabie.

Vous avez bien entendu cy-deſſus comme l'an mil cinq cens vingt-deux, le Mareſchal de Chabannes avoit ſecouru Fontarabie, & avoit tiré dehors le Seigneur du Lude, qui ſi bien y avoit fait ſon devoir, & tant enduré de neceſſité & de famine : & en ſon lieu avoit, par le commandement du Roy, mis pour Gouverneur le Capitaine Frauget, lequel eſtoit Lieutenant du Mareſchal de Chaſtillon, lors de ſon decès vieil Gentil-homme, & qui toute ſa vie avoit eu reputation d'eſtre homme de guerre, auquel le Roy avoit donné la charge de cinquante hommes d'armes pour la garde de ladite place de Fontarabie; & avecques luy Dom Petre (a), fils du Mareſchal de Navarre, lequel les Eſpagnols depuis peu de temps avoient fait mourir en priſon, ayant iceluy Dom Petre charge de mille hommes de pied. Suivant ce que j'ay dit cy-devant, que l'entrepriſe de l'ennemy eſtoit d'aſſaillir la Champagne, ſous eſpe-

(a) Son père avoit été pris à Simancas, lors de l'invaſion que les Eſpagnols, ſous le règne de Ferdinand, firent dans la Navarre. (Liſez l'Hiſt. de France, par Belleforeſt, Tome II, p. 1430.)

rance de la faveur de M. de Bourbon, auſſi l'Anglois & le Bourguignon d'entrer en Picardie, & les Eſpagnols d'aſſieger Fontarabie : toutes ces choſes furent par eux executées, & meſme le 6 de Septembre audit an mil cinq cens vingt-trois, les Eſpagnols meirent leur armée enſemble : de ce averty, le Seigneur de Lautrec, Gouverneur de Guienne, alla à Bayonne pour pourveoir tant audit lieu qu'à Fontarabie. Premierement il bailla au Capitaine Frauget, pour la garde de ſa place, tout ce qui luy eſtoit neceſſaire, tant d'hommes, de vivres, que de munitions, pour attendre un long ſiege, & ſouſtenir un grand effort : puis il feit retirer dedans Bayonne tous les vivres & beſtail qui ſe trouverent au pays de labour, tant pour pourveoir ladite ville, que pour que l'ennemy ne s'en put prevalloir, parce qu'il eſtoit depourveu d'hommes, d'autant que les forces du Roy eſtoient tant en Italie, Picardie, que Champagne ; & qu'il n'avoit moyen de pourveoir ladite ville du nombre de gens de guerre dont eſtoit beſoin, craignant que faignant l'ennemy d'aller aſſaillir Fontarabie, vint aſſaillir ladite ville de Bayonne, il reſolut luy-meſme de demeurer dedans.

Les Eſpagnols ayans mis leurs forces enſemble, le 16 Septembre vindrent loger à à S. Jean de Lus, mi-chemin de Fontarabie & de Bayonne; & le lendemain aſſaillirent Bayonne par eau & par terre, avecques telle impetuoſité, que ſans la preſence de Lautrec, il eſt apparent qu'ils l'euſſent forcée, veu le peu de gens de guerre qui eſtoient dedans; mais la vertu dudit Seigneur fut telle, que trois jours & trois nuicts il ne bougea de deſſus les murailles, faiſant pourvoir à toutes choſes; & meſmement aux entrées des rivieres. Il faut entendre qu'il y a deux groſſes rivieres, toutes deux portans navires, dont l'une venant devers Dax, borde la ville du coſté de France; l'autre vient de devers S. Jean de Piedeporc, & des montagnes de Navarre, laquelle paſſe à travers de la ville: & ſortant de la ville, les deux rivieres s'aſſemblent, où la mer flue & reflue deux fois en vingt-quatre heures, de ſorte que les grands navires y entrent à pleine voille: choſe qui donnoit moult de crainte aux Bayonnois, attendu le grand nombre de navires qu'avoient les Eſpagnols & Biſquains (a): toutesfois la preſence de Lautrec donna telle aſſeurance aux habitans, que tous hommes,

(a) Biſcayens.

ſemmes & enfans meirent la main à l'œuvre, tellement que qui eſtoit coüart, ſe faiſoit hardy. Le quatrieſme jour, les Eſpagnols ſe voyans perdre temps, ſe retirerent & allerent aſſieger Fontarabie, où ils ne trouverent telle reſiſtence, encore qu'elle fuſt pourveuë de bon nombre d'hommes, & d'autres choſes neceſſaires; car le Capitaine Frauget, après avoir tenu peu de jours, neantmoins leſdites forces qu'il avoit, & veu la grandeur de la place, rendit la ville, qui n'eſtoit forçable, & en ſortit ſes bagues ſauves; vray eſt qu'il diſoit avoir eſté contraint de ce faire, parce que Dom Petre, fils du feu Mareſchal de Navarre, avoit intelligence aux ennemis. Toutesfois Frauget (15) fut à Lion ſur un eſchaffaut, degradé de nobleſſe, & declaré roturier, luy & ſes deſcendants, pour avoir eſté negligent & failly de cœur à pourvoir à la conſpiration dudit Dom Petre, ſi ainſi eſtoit qu'elle fuſt vraye.

Retournons à l'Admiral de Bonnivet, lequel print ſon chemin pour marcher où eſtoit ledit Seigneur Proſpere avec ſon armée, deliberé de luy donner la bataille. Antoine de Leve eſtant à Aſt, adverty du paſſage de noſtre armée, en toute diligence ſe retira delà le Teſin: à l'occaſion dequoy l'Amiral

print Novare & toutes les autres villes de l'Omeline. Proſpere eſtant tombé en extreme maladie, s'eſtoit fait porter ſur le bord du Teſin, faiſant contenance de vouloir combattre; mais eſtant adverty que nos coureurs eſtoient arrivez ſur le bord de la riviere, & ſe voyant hors d'eſpoir de garder le paſſage, pour eſtre gueable en pluſieurs lieux, il renvoya ſa groſſe artillerie à Milan: le lendemain eſtant adverty que le reſte de noſtre armée eſtoit à Vigeve, & que desjà à coups d'artillerie elle avoit fait abandonner la garde dudit paſſage aux Lanſquenets Imperiaux, & que noz gens de cheval & de pied commençoient à paſſer, cogneut, (mais trop tard) ſon cœur, d'avoir voulu entreprendre de garder le pas d'une riviere contre une armée Françoiſe venant en ſa premiere furie: parquoy ſe retira à Milan, auquel lieu eſtant arrivé, trouva un tel effroy, tant parmy les gens de guerre que citadins, qu'il reſolut d'abandonner la ville, & ſe retirer à Laudes. Mais la fortune fut ſi mauvaiſe pour l'Amiral, qu'il s'inclina aux perſuaſions de pluſieurs Milanois, & ſpecialement de Galeas Viſcomte, qui luy faiſoit entendre, que s'il marchoit droit à la ville elle ſeroit miſe à ſac, de ſorte que le Roy

ne

ne s'en pourroit prevalloir ; & que laiſſant aller ledit Galeas parler aux citadins, il trouveroit moyen de mettre les Imperiaux hors de la ville, & de leur faire fournir au Roy une bonne ſomme de deniers pour ayder à ſouſtenir les frais de la guerre. Ces remonſtrances furent cauſe que l'Amiral ſejourna deux ou trois jours ſans ſuivre ſa fortune, & y fut envoyé ledit Galeas, & pour l'accompagner le General de Normandie, Boyer, & quelques autres. Les parlemens furent longs, mais enfin ce fut toute tromperie, & la ruine qui depuis advint à noſtre armée : car ce temps durant Proſpere aſſeura ſes gens ; & les bagages qui eſtoient chargez pour ſe retirer furent dechargez, & avec extreme diligence, & un nombre incroyable de caſtadous (a) releva les remparts & lieux les plus ruinez. Puis voyant ſes forces n'eſtre ſuffiſantes pour garder pluſieurs places, il abandonna tout le Duché, gardant ſeulement Milan, Cremone & Pavie, attendant que noſtre armée euſt paſſé ſa fureur, & que l'hyver, qui eſtoit proche, l'euſt mattée.

(a) Eſpèce d'Officiers Municipaux qui gouvernoient les différens diſtricts du pays. -- Gloſſaire de du Cange, au mot *Caſtaldus*, Tome II, p. 389 ; & au mot *Gaſtaldus*, Tome III, p. 837.

Il depeſcha Antoine de Leve pour ſe mettre dedans Pavie, y faiſant venir mille hommes qui eſtoient dans Alexandrie, avec autres deux mille que ledit de Leve mena quand & lui : il envoya autres trois mille hommes de pied dedans Cremone. L'Amiral voyant Alexandrie abandonnée, y envoya M. de Buſſy d'Amboiſe avec deux mille Francs-archers.

l'Amiral voyant l'erreur qu'il avoit fait d'avoir temporiſé ſur une vaine eſperance, marcha droit à Milan, mais ce fut trop tard : car desja Proſpere y avoit aſſemblé le nombre de dix mille hommes de guerre, ſans les citadins qui tous avoient prins les armes : ce nonobſtant il planta ſon camp devant, entre le chemin de Laude & de Pavie. Cela fait, il envoya ſaiſir la ville de Monze, dedans laquelle il meit bonne garniſon pour empeſcher les vivres d'aller à Milan : puis ayant eu advertiſſement que le Duc de Mantouë eſtoit arrivé à Laude, avecques cinq cens chevaux & deux cens hommes de pied, que le Pape envoyoit pour le ſecours de la ligue, il depeſcha le Capitaine Bayard, accompagné de huict mille hommes de pied, quatre cens hommes d'armes, & huict ou dix pieces d'artillerie pour marcher droit audit lieu de Laude, y penſant ſurprendre le Duc : iceluy

eſtant adverty & ſe deffiant de ſes forces, ſe retira, abandonnant ladite ville. Parquoy le Capitaine Bayard entra dedans, puis y ayant laiſſé bonne garniſon, print le chemin de Cremone, pour tenter s'il pourroit prendre la ville, par le moyen du chaſteau qui tenoit pour le Roy : en ce lieu arrivé, ſe vint joindre avecques luy le Seigneur Rence de Cere, Baron Romain, accompagné de quatre mille hommes de pied Italiens, qu'il avoit levez pour le ſervice du Roy au Ferrarois & aux environs. Le Capitaine Bayard & le Seigneur Rence aſſemblez, & cognoiſſans que par le chaſteau il n'y avoit ordre de forcer la ville, à l'occaſion des grandes trenchées que les ennemis avoient faites entre la ville & ledit chaſteau, delibererent de l'aſſaillir par ailleurs, & tenter la fortune de la pouvoir forcer, encore que l'armée Venitienne, qui de la part (a) de la ligue, fuſt à Pontivy près de là : mais elle avoit commandement de la Seigneurie de ne ſortir hors de leurs confins ſans expreſſe juſſion.

Proſpere adverty que l'armée du Roy prenoit le chemin de Cremone, ne tarda gueres qu'il manda à Pavie qu'on euſt à envoyer

(a) Du parti.

trois mille cinq cens hommes à Cremone, pour la deffence d'icelle : il manda pareillement au Duc d'Urbin, General de la Seigneurie, & au Marquis de Mantouë, General de l'Egliſe, avecques grandes inſtances, qu'ils euſſent à approcher leur armée près la noſtre, pour l'empeſcher de donner l'aſſaut, toutesfois cela n'empeſcha que le Capitaine Bayard, le Sgr. Rençe & le Sgr. de Lorges, General de l'infanterie Françoiſe, ne feiſſent leurs approches, & en telle diligence feirent la batterie, qu'en trois jours la breche eſtoit raiſonnable pour aſſaillir. Mais ſoudain vint une pluye ſi abondante, que nos gens voulans marcher en avant pour l'aſſaut, reculoient en arriere, tant il faiſoit gliſſant, & dura ladite pluye quatre jours & quatre nuicts ſans ceſſer, ainſi qu'eſtoit advenu au Seigneur de Lautrec l'an precedant devant Pavie, à cauſe dequoy le Capitaine Bayard fut contraint de remettre l'aſſaut à un autre jour, pendant lequel les ennemis eurent le temps de reparer la breche. Et pour les continuelles pluyes les chemins devindrent ſi mauvais, que de quelque part que ce fuſt ne pouvoient venir vivres en noſtre camp : ce qui fut l'occaſion de la famine qui s'y meit, joint que l'armée Venitienne rompoit les vivres d'un coſté, & l'ar-

mée de l'Egliſe d'autre. Ce que voyant le Capitaine Bayard, après avoir rafreſchy le chaſteau tant d'hommes que de vivres, il fut contraint de ſe retirer vers Milan, ayant trouvé audit chaſteau le Seigneur de Bunou, qui en eſtoit Capitaine, mort, & tous les ſoldats que le Mareſchal de Foix y avoit laiſſé, horſmis huict, leſquels avoient deliberé de mourir comme les autres pluſtoſt que de rendre la place, encore qu'ils euſſent eſté enfermez deux ans en extreme neceſſité : ce que n'avoient fait ceux du chaſteau de Milan ; car ſitoſt après que M. de Lautrec eut failly à les ſecourir (où Marc Antoine Colonne fut tué) ils rendirent la place, encore qu'ils euſſent des vivres ſuffiſamment pour attendre le ſecours qu'y amenoit l'Amiral de Bonnivet. Auſſi le Seigneur Proſpere quand il ſe retira de devant nous, après qu'euſmes paſſé le Teſin, n'euſt jamais entrepris de s'arreſter dedans la ville, ſi le chaſteau euſt tenu noſtre party : dequoy le Capitaine Maſcaron, qui en avoit eu la charge, fut fort blaſmé, & en hazard d'en recevoir une honte.

Laiſſons l'Amiral de Bonnivet devant Milan, juſques à ce qu'il ſoit temps d'en parler, & venons à ce qui ſe faiſoit au meſme temps

tant en Champagne qu'en Picardie. Incontinent après que M. de Bourbon ſe fut retiré hors de France, la Motte des Noyers, que j'ay dit cy-devant avoir eſté par ledit de Bourbon envoyé en Allemagne pour faire levée de Lanſquenets, feit telle diligence qu'en peu de temps il deſcendit en Champagne (17) avec le Comte Guillaume de Fuſtamberg, & le Comte Felix, & vint aſſieger Coiffy, qui eſt une place aux confins de ce Royaume, à l'entrée de la Franche-Comté, à ſix lieuës par-delà Langres. En ce lieu eſtans arrivez, le Capitaine qui en avoit la charge s'eſtonna, de ſorte qu'il leur rendit la place ſans coup ferir, dès la premiere ſommation qu'il luy fut faite ; ce fait, laiſſans Montigny le Roy à la main gauche, paſſans la Meuze au deſſus du Neuf-chaſtel, ils prindrent le chemin de Monteclaire, qui eſt un chaſteau aſſis ſur une montagne près la riviere de Marne, environ mi-chemin de Chaumont en Baſſigny & de Jainville (a), lequel chaſteau ſe rendit pareillement. Le Duc de Guiſe qui eſtoit demeuré Lieutenant du Roy en Bourgogne, pour l'abſence du Seigneur de la Trimoüille, lequel eſtoit Lieutenant du Roy en Picardie, adverty de la

(a) Joinville.

perte deſdites places, avecques la gendarmerie qu'il avoit, ſçavoir ſa compagnie de cent hommes d'armes, celle du Duc d'Alençon & du Duc de Vendoſme de pareil nombre, avecques quelques autres compagnies, vint à Chaumont pour ſe joindre aux forces de M. d'Orval, Gouverneur de Champagne : ces forces aſſemblées ſe trouverent de cinq à ſix cens hommes d'armes, ſans les arrierebans qu'ils mirent dedans Chaumont & autres places, afin de n'enfermer la gendarmerie, ains s'en ſervir à la campagne. Les ennemis ſe confians à la cavallerie que M. de Bourbon leur devoit fournir, n'en avoient amené, de ſorte que noſtre gendarmerie qui eſtoit ordinairement à cheval, & les ennemis n'ayans aucune cavalerie pour faire eſcorte à leurs fourageurs, en peu de jours y furent affamez, de ſorte qu'ils furent contraints de faire leur retraitte, prenant le chemin de Neuf-chaſtel en Lorraine, pour audit lieu paſſer la riviere de Meuze.

Le Duc de Guiſe adverty de leur retraite, & du chemin qu'ils prenoient, deſpeſcha deux ou trois cens hommes d'armes pour paſſer la riviere de Meuze, gagner le devant & les prendre en teſte, & luy avecques le

reſte de la gendarmerie les charger ſur la queuë, à demy paſſez; car ils menoient un grand butin, qui eſtoit le moyen de plus aiſément les mettre en deſordre. Mais il advint que le ſoir que devoit partir la compagnie de M. de Guiſe, que conduiſoit le Seigneur de Courville, ſous la conduite duquel pareillement devoient marcher tous les autres, ſourdit (a) querelle entre le Seigneur de Courville, & le Seigneur de Chaſtelet de Lorraine, porte-enſeigne du Seigneur de Guiſe, telle qu'ils mirent la main aux armes: de maniere que Chaſtelet donna un coup d'eſtoc audit Courville dedans la bouche, qui perça de part en outre, dont retarda leur partement. Mgr. de Guiſe penſant que ceux qu'il avoit ordonnez de paſſer la Meuze y fuſſent desja, ſe mit à la queuë des ennemis avecques le reſte de l'armée, leſquels arrivant devant le Neufchaſtel il print à demy paſſez, & ce qui eſtoit demeuré ſur la queuë fut taillé en pieces, & le butin recous (b). Si ceux qui eſtoient ordonnez pour eſtre delà l'eau euſſent executé ce qui leur eſtoit commandé, peu des ennemis ſe fuſſent ſauvez, pour l'effroi auquel ils eſtoient entrez. Les Dames de Lorraine & de Guiſe eſtoient aux

(a) S'éleva. (b) Repris.

feneſtres du chaſteau, qui en eurent le paſſe-temps.

Alors que ces choſes ſe faiſoient en Italie & en Champagne, la Picardie n'eſtoit en patience; car le Duc de Northfolk eſtant deſcendu à Calaiz avecques quatorze ou quinze mille Anglois, & s'eſtant joinct avecques luy le Comte de Bures, Lieutenant pour l'Empereur, leurs forces unies enſemble ſe trouverent le nombre de cinq à ſix mille chevaux, & de vingt-cinq à trente mille hommes de pied avecques bonne quantité d'artillerie : & prindrent le chemin entre Montreul & Terouenne, pour aſſaillir ou Hedin ou Dourlens. Le Seigneur de la Trimoüille cognoiſſant les grandes forces qu'il avoit ſur les bras, avoit desja pourveu aux places où il eſtoit apparant que l'ennemy s'attaqueroit : premierement dedans Terouenne avoit laiſſé le Seigneur du Freſnoy, Baſtard de Moreul, qui eſtoit Gouverneur dudit lieu, ayant charge de cinquante hommes d'armes, & le Capitaine Pierre-pont avec cent hommes d'armes de la compagnie du Duc de Lorraine, duquel il eſtoit Lieutenant, & deux mille hommes de pied. Les ennemis la voyant ſi bien pourveue, paſſerent outre ſans l'aſſaillir : puis prenans le chemin

de Dourlens, passerent devant Hedin, où ils feirent le semblable. Estans arrivez à Dourlens, deliberez de l'assieger, ils trouverent un chasteau de terre que le Seigneur de Pontdormy, par le commandement du Duc de Vendosme, l'an precedent, avoit fait édifier sur la montagne, tirant vers Amiens, bien pourveu d'hommes & de munitions; auquel, après l'avoir bien recogneu, ne furent d'advis de l'attaquer, & y ayans sejourné quatre jours pour rafreschir leur camp, ils prindrent le chemin de Corbie, où ils trouverent la Trimoüille en personne, qui fut cause qu'ils passerent outre sans s'y amuser.

Il faut entendre que la Trimoüille avoit si petit nombre d'hommes qu'il estoit contraint, quand l'ennemy avoit abandonné une place, de retirer les forces qui estoient dedans, pour les mettre en une autre au devant dudit ennemy. Le Seigneur du Pontdormy voyant les ennemis passer outre Corbie, & prendre le chemin contre-mont la riviere de Somme, se mit dedans Bray, où est un passage de ladite riviere, entre Corbie & Peronne, pour empescher le passage à l'ennemy; ayant en sa compagnie environ cent cinquante hommes d'armes, & douze ou quinze cens hommes de pied, encore que la

ville ne fuſt gardable, d'autant que la muraille ne vaut rien, & ne ſe peut fortifier, à l'occaſion de trois montagnes qui la commandent de ſi près, qu'à coups de pierre on peut deſloger ceux qui ſont à la garde. Il avoit eſperance, qu'au cas que l'ennemy le forçaſt, il auroit moyen de ſe retirer le long de la chauſſée, rompant les ponts après luy, mais autrement en advint : car il fut tellement preſſé, qu'il n'eut moyen de ſe retirer qu'en deſordre, en ſorte que les ennemis paſſerent ladite chauſſée peſle-meſle avecques luy : il y perdit environ quatre-vingts ou cent hommes. Entre autres y mourut le Capitaine Adrian, qui avoit charge de mille hommes de pied, & euſt eſté le reſte taillé en pieces ſans le Seigneur du Pontdormy qui retourna la teſte, & ſouſtint l'effort avecques la gendarmerie, pendant que les gens de pied ſe retirerent à Corbie où eſtoit la Trimoüille. Celuy-cy eſtant adverti que l'ennemy ayant paſſé la riviere prenoit le chemin de Roye & Montdidier, delibera d'envoyer ſecours à Montdidier : mais ne trouvant homme qui le voulut entreprendre, parce que le camp de l'ennemy eſtoit ſur le chemin, le Seigneur du Pontdormy (lequel ne trouva jamais entrepriſe trop hazar-

deuſe) entreprint d'y mettre ledit ſecours. Parquoy eſtant la nuict venue, il ſe meit en chemin avecques bons guides, & ſans rencontre meit dedans ladite ville de Montdidier le Seigneur de Rochebaron d'Auvergne, ayant charge de cinquante hommes d'armes, & le Seigneur de Fleurac avecques pareille charge, eſtant Lieutenant de la compagnie du Comte de Dammartin, & le Capitaine René de la Palletiere, avecques mille Francs-archers, dont il avoit la charge.

Le Seigneur du Pontdormy, après avoir executé ce qu'il avoit entrepris, delibera ſa retraitte, & ſçachant bien que les ennemis advertis de ſon partement de Corbie & de ſon arrivée à Montdidier, mettroient peine de le rencontrer par les chemins à ſon retour: toutesfois ne voulut attendre la nuict, craignant que M. de la Trimoüille euſt affaire de luy. A ceſte occaſion il ſe meit à faire ſa retraitte en plain jour, deliberé de charger tout ce qu'il trouveroit ſur ſon chemin, encore qu'il n'euſt que ſa compagnie qui eſtoit de quatre vingts dix hommes d'armes, & celle du Vicomte de Lavedan. Eſtant ſur la retraitte, il rencontra cinq cens chevaux ſur leſquels il chargea de telle furie, qu'il les meit à vau de routte: mais trouvant

deux mille chevaux qui venoient pour ſouſtenir les autres, il fut contraint de faire ſa retraitte, pour laquelle luy-meſme demoura ſur la queuë avecques trente chevaux, faiſant retirer le reſte ſur le chemin d'Amiens. Mais les ennemis luy firent une charge telle qu'il fut porté par terre, & ſon cheval tué; toutesfois il fut ſecouru du Seigneur de Barnieulles ſon frere, & Lieutenant de ſa compagnie, & du Seigneur de Canaples, ſon nepveu & ſon guidon, qui le remirent à cheval : & demourerent leſdits de Barnieulles, & de Canaples, ſur la queuë, pendant que le Seigneur du Pontdormy ſe retira à Amiens avecques ſa trouppe, parce que le chemin de Corbie luy eſtoit fermé de toute l'armée des ennemis : mais de Barnieulles, & de Canaples, avecques vingt hommes d'armes qui eſtoient en leur compagnie, furent tant & ſi ſouvent chargez, qu'ils furent portez par terre, & pris priſonniers avecques ſept hommes d'armes. Les ennemis après avoir bruſlé la ville de Roye, marcherent droit à Montdidier, où après avoir fait breche, ceux de dedans ſe deffians de leurs forces, ſe rendirent leurs bagues ſauves, & ſe retirerent devers M. de la Trimoüille. Toutesfois ce ne fut ſans eſtre blaſmez de s'eſtre rendu ſi lege-

rement ; car les ennemis ne pouvoient faire long ſejour par faute de vivres. Il fut dit que le Capitaine René de la Palletiere ne voulut jamais conſentir à cette compoſition.

Le Roy pour lors eſtant à Lion, adverty comme les choſes ſe paſſoient en Picardie, & que ſes ennemis eſtoient venus juſques ſur la riviere d'Oyſe, à onze lieuës près de Paris, deſpeſcha le Duc de Vendoſme en toute diligence pour y venir : luy donnant pouvoir de commander & pourveoir à toutes choſes de deçà, & quant & quant manda quatre cens hommes d'armes, tant de Bourgogne que de la Champagne pour ſuivre ledit Seigneur de Vendoſme, & faire ce qu'il leur commanderoit. Mais devant il envoya le Seigneur de Brion (18) pour aſſeurer les habitans de Paris, auxquels après avoir declaré ce qu'il avoit charge en pleine aſſemblée de ville, ſans faire mention de la depeſche du Duc de Vendoſme ny de la compagnie qu'il amenoit, fut reſpondu pour toute l'aſſemblée par M. Baillet, ſecond Preſident de la Cour de Parlement qu'*il fut le bien venu, comme mandé de la part de leur Roy & ſouverain Seigneur, toutesfois que quand le Roy Louis XI envoya reconforter ceux de ſa bonne ville de Paris, pour la deſcente du Duc*

Charles de Bourgogne devant Beauvais, il n'y envoya en poſte, mais y envoya le Mareſchal Joachin Rouault (a) *accompagné de quatre cens hommes d'armes, & que cela les reconforta : & encore que ledit Seigneur de Brion fut homme de bien, favoriſé du Roy, ſi n'eſtoit-il ſuffiſant de luy ſeul pour aſſeurer une telle ville que Paris.* Ce neantmoins ils avoient nouvelles que le Duc de Vendoſme venoit en telle compagnie que ledit Rouault eſtoit venu, choſe qui leur donnoit grande aſſeurance, tant pour les vertus & qualitez dudit perſonnage, que de ſa compagnie.

Les Anglois après avoir pris & bruſlé les villes de Roye & Montdidier, eſtans advertis de la venue de M. de Vendoſme, craignans que M. de la Trimoüille ne vint d'une part, & M. de Vendoſme d'autre, & que par ce moyen leur armée fut affamée, delibererent de faire leur retraite par Fervacques, à l'endroit que la riviere de Somme prend ſa ſource, quatre lieuës au-deſſus de S. Quentin : en paſſant leur chemin ils bruſlerent Nelle qu'ils trouverent abbandonnée pour ſa debilité. Le jour enſuivant ils prindrent le chemin de Ham, penſans trouver la ville deſpourveuë ; mais la nuict precedente le Comte de

(a) Le Maréchal Rouault, de la Maiſon de Gamaches.

Brenne, ſurnommé de Sallebruk, eſtoit entré dedans avecques ſa compagnie de cinquante hommes d'armes, & environ ſept ou huict cens hommes de pied, ayans deliberé de garder la ville, car le chaſteau n'eſtoit prenable à une armée qui ſe retiroit; les ennemis voyans la place ſi bien pourveuë, paſſerent outre ſans l'aſſaillr. Le deuxieſme jour après, laiſſans Sainct Quentin à leur main gauche, ils allerent loger à Fervacques, & le lendemain à Premont, faiſans contenance de vouloir aſſieger le chaſteau de Bohain, diſtant d'une lieuë dudit Premont: toutesfois ce logis de Premont ne monſtroit point que les ennemis voulnſſent aſſaillir Bohain; car il eſt ſur le chemin de Bohain à Cambray, où y avoit plus d'apparence qu'ils ſe vouloient retirer qu'aſſaillir la place. Mais le Capitaine dudit Bohain ſentant l'ennemy ſi près, n'ayant ceſte conſideration, ne luy donna la peine de l'envoyer ſommer, ains alla juſques audit Premont, & rendit le chaſteau entre les mains du Duc de Sowthfolk & du Comte de Bures, moyennant que luy & ſes ſoldats ſortiroient leurs bagues ſauves. L'Anglois ayant laiſſé bonne garniſon dans ladite place, ſe retira en Artois, licentia ſon armée, & fut cela peu après la Touſſaincts, mil cinq cens vingt-trois, & environ

environ dix ou douze jours après la ſainct Martin, que les bleds gelerent preſque univerſellement par tout le Royaume de France; le Seigneur de la Trimoüille ſçachant l'ennemy eſtre retiré, avant que Mgr. de Vendoſme fut arrivé, marcha droit audit lieu de Bohain avec ſix canons, dont il feit ſi furieuſe batterie, que ceux de dedans ſe voyans ſans eſperance de ſecours, pour eſtre leur armée ſeparée, ſe rendirent. Ce fait, le Seigneur d'Eſtrée fut ordonné Capitaine de laditte place; & partit le Seigneur de la Trimoüille de Picardie, ayant eu une armée ſi puiſſante ſur ſes bras, & ſi peu de gens (a) pour la garde du pays, ſans que l'ennemy au partir tint un pied de terre de ſa conqueſte.

Pendant ce temps, l'Admiral de Bonnivet eſtoit tousjours devant la ville de Milan, en laquelle vint telle neceſſité de vivres, pour les moulins que les François avoient rompus és environ, & auſſi pour le canal qu'ils avoient diverty d'entrer en ladite ville, que ſans le grand nombre de moulins à bras qu'avoit fait faire le Seigneur Proſpere, ſans

(a) On voit l'accord qui règne entre le récit de du Bellay & les Mémoires de la Trémoille : cette campagne ſavante de Louis de la Trémoille le couvrit de gloire.

doute les ſoldats & citadins fuſſent morts de faim. Auſſi rengregea la maladie de Proſpere, de ſorte qu'il fut contraind de bailler la charge de la guerre au Seigneur Alarçon Eſpagnol, lequel depuis peu de temps, par le commandement de l'Empereur, eſtoit venu de Calabre pour commander à l'infanterie Eſpagnolle, en l'abſence du Marquis de Peſquaire, qui n'agueres s'eſtoit retiré, pour un differend ſurvenu entre ledit Seigneur Proſpere Colonne & luy. Alarçon ayant envie à ſon arrivée de faire quelque choſe de reputation, feit dreſſer dedans la ville un cavalier fort haut, pour tirer dedans noſtre camp, & ſur iceluy feit loger ſept ou huit groſſes pieces d'artillerie : Proſpere cognoiſſant que l'effet dudit cavalier eſtoit inutil & perte d'amonition, feit ceſſer l'ouvrage, & manda au Marquis de Mantoüe qu'avecques les cinq cens chevaux de l'Egliſe dont il avoit la charge, il eut à ſe retirer dans Pavie, pour rompre les vivres du camp qui venoient du coſté de Laude. Les Florentins, Luquois, Siennois, & autres de la ligue commencerent à ſe retirer de la deſpence, parce que desja ils avoient fourny les trois mois qu'ils avoient promis ; parquoy Proſpere ne pouvant plus trouver moyen de recouvrer deniers, conclut

de rendre Modene au Duc de Ferrare pour de l'argent, laquelle ville le Comte Guy de Rangon tenoit au nom de l'Egliſe. Pour ce faire, il depeſcha Ambaſſadeurs vers iceluy Duc de Ferrare : mais après les choſes conclues, fut envoyé de la part de Dom Charles de Lannoy Viceroy de Naples, lequel rompit le traité, aſſeurant qu'il fourniroit deniers pour les frais de la guerre, & luy-meſme partit de Naples pour venir à Milan, depeſché par l'Empereur pour prendre charge de l'armée durant la maladie de Proſpere, amenant avecques luy quatre cens hommes d'armes du Royaume de Naples : & en ſa compagnie le Marquis de Peſcaire, lequel avoit abandonné l'armée (comme on l'a dit). L'Amiral ayant crainte que le Marquis de Mantouë & Antoine de Leve, qui eſtoient à Pavie, ne vinſſent ſe ſaiſir du pont qu'il avoit fait faire à Vigeve, par lequel venoient les vivres en ſon camp, & par ce moyen l'affamer ; manda le Seigneur Bayard, & le Seigneur de Rence, qui eſtoient à Monché, pour ſe venir loger à Vigeve ; mais le deſlogement dudit lieu de Monché fut cauſe de noſtre ruine, car eſtant ce paſſage ouvert, les vivres arriverent à Milan en toute abondance.

L'Amiral voyant ſon eſperance perdue d'affamer Milan, & meſme quelques intelligences qu'on diſoit qu'il avoit dedans la ville deſcouvertes, reſolut de lever ſon ſiege ; parce qu'il n'avoit plus moyen de tenir ſes gens en campagne, pour les grandes neiges & rigoureux hyver qu'ils avoient enduré ſix mois devant. A cette occaſion, pour mettre ſon armée à couvert, il ſe retira à Biagras, & autres lieux circonvoiſins, où arrivé qu'il fut, depeſcha le Seigneur Rence, & le Comte de ſainct Pol, & le Seigneur de Lorges, General des gens de pied François pour aller aſſieger Aronne, qui eſt une ville ſur le lac Majour (a). Mais Proſpere Colonne voyant le deſlogement de noſtre camp devant Milan, avoit desja envoyé pour renfort dans la ville d'Aronne le nombre de douze cens hommes, choſe qui vint mal à propos pour nos gens. Le Seigneur de Rence eſtant arrivé devant laditte ville, feit ſoudainement faire les approches, & après avoir mis ſes pieces en batterie, & avoir battu vingt ou vingt-cinq jours, & fait donner deux ou trois aſſauts auſquels nos gens furent repouſſez, delibera tenter autre fortune, ce fut de miner la place ; mais après avoir miné un grand pan

(a) Le Lac Majeur.

de mur, faiſant mettre le feu dedans les mines, la muraille eſtant enlevée en l'air, au lieu de ſe renverſer dedans les foſſez, retomba dedans ſes fondemens, & demeura debout (à raiſon dequoy ſe voyant fruſtré de ſon intention, & ayant perdu tant de temps) il feit ſa retraitte en noſtre camp. Furent tuez audit ſiege pluſieurs gens de bien des noſtres; auſſi fut-il des ennemis, & entre autres de noſtre part y moururent le Seigneur de Pommereul, maiſtre de noſtre artillerie en Italie, & un jeune Gentil-homme de Normandie ſurnommé de Roncerolles, fils du Seigneur de Hugueville; ce fut grande perte que ledit Pommereul, un des plus experimentez en l'artillerie de ce Royaume: & le jeune homme promettoit beaucoup de ſoy. Pluſieurs autres y moururent qui ne ſont icy nommez à cauſe de brieveté.

Durant ce temps, l'armée Imperiale n'avoit bougé de Milan, attendant l'arrivée de Dom Charles de Lannoy, Vice-Roy de Naples, lequel venoit pour eſtre Lieutenant-General de l'Empereur: mais le Vice-Roy temporiſoit, attendant quelle fin prendroit la maladie du Seigneur Proſpere, laquelle desjà avoit duré ſept ou huict mois, ne voulant venir où il eſtoit pour de luy eſtre com-

mandé. Auſſi luy faiſoit mal de deſtituer de ſon pouvoir un ſi gentil Chevalier qu'eſtoit Proſpere : mais ayant entendu que desja il avoit perdu ſon entendement, partant de Pavie s'en vint à Milan, & penſe que le jour de ſon arrivée mourut ledit Seigneur Proſpere (19). Arrivé à Milan le Vice-Roy, après avoir veu ſon armée, arreſta avecques l'Ambaſſadeur de Veniſe, que les ſix mille Lanſquenets qu'il faiſoit venir d'Allemagne, eſtans joincts avecques l'armée Venitienne, les deux enſemble paſſeroient la riviere d'Adde pour ſe venir joindre avecques luy, ſous deliberation que leur armée unie enſemble, viendroit chercher l'armée du Roy pour la combattre, ruinée (comme il eſtoit vray) d'un ſi long hyver qu'elle avoit enduré, & des grandes fatigues qu'icelle avoit porté durant ſix mois, ne voulans attendre qu'elle eut rafreſchiſſement de France.

Il eſtoit le mois de Mars 1524, quand l'armée Venitienne, & le ſecours des ſix mille Lanſquenets, & l'armée (20) du Pape Clement paſſerent la riviere d'Adde, & ſe vindrent joindre à Milan avecques le vice-Roy. Eſtans aſſemblez, ils ſe jetterent en campagne, & vindrent loger ſur le chemin qui vient de Milan à Pavie; auquel lieu eſtans

arrivez, le vice Roy eut advertiſſement comme le Capitaine Bayard, avecques ſa compagnie de cent hommes d'armes, le Seigneur de Mezieres, & le Seigneur de Sainde Meſmes, ayant chacun cinquante hommes d'armes, & le Seigneur de Lorges avecques les gens de pied François, dont il eſtoit Colonnel, eſtoient logez à Rebec, aſſez loing de noſtre camp, & en lieu mal-aiſé pour y eſtre ſecourus; il delibera leur donner une camiſade, & les faire ſurprendre en leurs logis. A cet effect, il depeſcha le Marquis de Peſquaire avecques l'infanterie Eſpagnole, & le Seigneur Jean de Medicis, nepveu du Pape Clement, avecques bon nombre de gens de cheval; & parce que la nuict ſe devoit faire l'execution, il feit prendre à chacun une chemiſe blanche par deſſus ſes armes pour mieux ſe recognoiſtre. Ils firent ſi bonne diligence, qu'ils arriverent deux heures devant le jour ſur noſtre guet, lequel ne trouvans ſuffiſant pour ſouſtenir leur effort, le renverſerent dedans noſtre logis; de ſorte que le Capitaine Bayard, & les autres Capitaines veirent leur guet renverſé ſur leurs bras, auſſi-toſt qu'ils eurent l'alarme. Bayard, encore qu'il fut malade, ayant pris medecine, monta ſoudain à cheval; auſſi ſe trouva près

de luy le Seigneur de Lorges, avecques ce qu'il put promptement aſſembler de ſes ſoldats, leſquels ſouſtindrent l'effort des ennemis, pendant que le reſte ſe meit enſemble pour ſe retirer en noſtre camp. En chemin ils rencontrerent l'Amiral qui marchoit avecques l'armée au-devant d'eux pour les ſecourir; nous y perdiſmes peu d'hommes; mais tout le bagage y demeura. Le lendemain matin, l'Amiral voyant de jour en jour noſtre armée diminuer, depeſcha en Suiſſe pour faire levée de ſix mille hommes : ſi eſt-ce que luy & le Mareſchal de Montmorency qui menoit l'avant-garde, encore que leur armée fut ruinée, cherchoient tous les jours le moyen de donner la bataille; mais l'ennemy la fuyoit, eſperant ſans combattre, nous chaſſer hors d'Italie, ſçachant très-bien que le ſecours de France eſt tousjours long à venir.

Les Imperiaux voyans le logis de Biagras que tenoit l'Amiral, eſtre fort advantageux pour luy, ayant ſeulement laiſſé deux mille hommes pour la garde de la ville de Milan, paſſerent deçà le Teſin, & ſe vindrent camper à Gambolat, pour nous coupper les vivres venans de l'Omeline, parce que la garniſon de Garlas (a) ordinairement coup-

(a) Garlaſco.

poit les vivres venans de Pavie au camp Imperial, le Duc d'Urbin, avecques l'armée Venitienne, aviſa de lever (a) ledit Garlas d'entre nos mains, auquel lieu eſtant arrivé, & ayant fait breche, il feit donner deux aſſauts, dont il fut repouſſé, & y perdit beaucoup de gens, & des meilleurs; mais au troiſieſme aſſaut, eſtans noz gens travaillez d'eſtre tant ſouvent aſſaillis, n'eurent la puiſſance de ſouſtenir l'effort de l'ennemy, & furent forcez, puis y ayant laiſſé bonne garniſon, le Duc d'Urbin ſe retira au camp Imperial. Ceſte priſe fut fort commode à l'ennemy, parce qu'après icelle les vivres venoient de Pavie à leur camp en toute liberté. L'Amiral voyant les ennemis avoir paſſé le Teſin, & avoir pris Garlas, ayant peur que le chemin de l'Omeline luy fut clos, & conſequemment d'eſtre affamé, d'autant que de ce coſté-là luy venoient tous les vivres, laiſſant à Biagras mille hommes de pied, & cent chevaux-legers, vint loger à Vigeve.

Eſtant logé le camp Imperial à Garlas, & à Binaſc (b), le Seigneur Jean de Medicis eſtant en campagne, rencontra deux cens

(a) C'eſt-à-dire, aviſa aux moyens de nous enlever ce poſte.

(b) Binaſco.

Suiſſes des noſtres qui eſtoient allez au fourrage, leſquels ne ſe ſentans nombre ſuffiſant pour le combattre, ſe retirerent en lieu fort; mais après s'eſtre rendus au Seigneur Jean la vie ſauve, nonobſtant la foy à eux baillée, il les feit paſſer au fil de l'eſpée. Les Suiſſes irritez de ceſt outrage, demanderent à l'Amiral qu'il leur permiſt de faire la mauvaiſe guerre, laquelle, pour les contenter, leur accorda : de ſorte que durant trois ſemaines, aucun des ennemis ne tomba entre les mains deſdits Suiſſes, qu'il ne fut maſſacré, & s'il s'amenoit quelques priſonniers en noſtre camp, il leur eſtoit permis de les tuer. Si nous euſſions continué ce train, il eſt apparent que la fin de la guerre eut eſté à noſtre profit; car naturellement l'Eſpagnol craint plus la mort qu'autre nation, & va plus à la guerre par avarice, que pour autre occaſion; & où il cognoiſt qu'il y a plus de perte que de gain, peu ou point, il ne ſe hazardera : je parle de la plus grande part, & non de tous. Et qui ſoit vray, durant ledit temps de la mauvaiſe guerre, peu d'Eſpagnols ſe hazardoient de ſe jetter en campagne, tellement que nous commencions d'eſtre en plus grand repos que par devant. Mais les Eſpagnols ne ceſſerent de pratic-

quer juſques à ce que la bonne (a) guerre fut accordée.

L'armée Imperiale eſtant à Gambolat, & la noſtre à Vigeve, pour eſtre ſi proche, trois jours ſubſequemment l'Amiral meit ſon armée en bataille devant l'ennemy, penſant le provocquer de venir au combat, encore que les Imperiaux fuſſent deux hommes pour un : toutesfois le vice-Roy de Naples & le Duc d'Urbin ne voulurent hazarder ce qu'ils eſperoient eſtre à eux ſans combat. Pour trouver moyen de nous tirer de Vigeve, ils marcherent droit à Satirane (a), dedans laquelle ville eſtoient le Comte Hugues de Pepolo, Boulonnois, le Seigneur Jean de Birague, en garniſon de noſtre part. Arrivez devant Satirane, ils feirent extréme diligence de mettre leurs pieces en batterie. L'Amiral adverty du chemin qu'avoit pris l'ennemy, & ſçachant la debilité de la ville, ſous eſperance de ſauver les hommes qui eſtoient dedans, partit pour leur donner ſecours; mais à ſon arrivée près Morterre, il fut ad-

(a) Cette diſtinction de *bonne & de mauvaiſe guerre*, prouve combien, en fait de morale même, les hommes ſavent abuſer de tout.

(b) Sartirano, bourg au Duché de Milan, & dans l'Omeline.

verty que ladite place eſtoit forcée, & la pluſpart des ſoldats tuez; & le Comte Hugues de Pepolo, & Jean de Biragne, priſonniers: parquoy ne paſſa outre, & ſe logea audit lieu de Morterre.

Les Imperiaux ayans pris Sartirane, chercherent par le moyen d'un Vercelois, nommé Hieronyme Petit, de lever Vercel hors de la devotion des François; ce qu'ils firent aiſément, parce que la part Gibeline eſt plus forte dedans la ville, que la part Guelfe. De ladite revolte vint grand prejudice à noſtre armée, d'autant que la pluſpart de nos vivres venoient du Vercelois, & des environs de Turin; & ladite ville de Vercel (a) leur couppoit chemin, choſe qui donna grande eſperance aux ennemis de nous avoir à leur mercy par faute de vivres, meſme d'empeſcher, ſi bon leur ſembloit, noſtre retraite en France, & pour ceſt effect vindrent loger à Camelian. En ces entrefaictes nous advint un grand deſaſtre; car le Seigneur de Montejan (b), & le Seigneur de Boutieres, Lieutenant de la compagnie du Capitaine Bayard, firent une entrepriſe aſſez mal digerée; parce qu'ayant levé cent ou ſix vingts hommes d'ar-

(a) Verceil.

(b) René, Seigneur de Montejan, en Anjou.

mes les mieux à cheval, & choiſis ſur toute noſtre gendarmerie, joinct qu'il faut entendre que la pluſpart de ce qui demeura n'eſtoit monté que ſur courtaux; car leurs grands chevaux eſtoient morts de pauvreté; eſtans mal guidez, furent rencontrez des ennemis, jaçoit qu'ils fiſſent leur devoir de bien combattre; enfin furent deffaits, & furent pris priſonniers leſdits Seigneurs de Montejan & & de Boutieres (a), & toute la trouppe qui eſtoit avecques eux : ce fut un grand affoibliſſement pour noſtre armée ſur une arriere ſaiſon.

L'Amiral eſperant tousjours temporiſer, attendant le ſecours de Suiſſe, qu'il avoit envoyé querir, & quatre cens hommes d'armes de renfort que le Roy luy devoit envoyer, & ſix mille Griſons, leſquels par le Bergamaſque ſe devoient venir joindre à Laude avecques le Seigneur Federic de Bozzolo, pour de ceſte part aſſaillir le Duché de Milan, & les terres des Venitiens, & par ce moyen divertir les forces de l'ennemy, s'en alla loger à Novare. Mais le Seigneur Jean de Medicis, avecques quatre mille hommes de pied & trois cens chevaux, fut depeſché

(a) Par rapport au Seigneur de Boutières, voyez les Mémoires de Bayard, Chap. XXXVI.

par le vice-Roy, pour empeſcher le paſſage deſdits Griſons. Celuy-cy eſtant arrivé ſur la frontiere dudit Bergamaſque, & eſtant ſecouru des Venitiens, tourmenta leſdits Griſons, de ſorte (parce qu'ils n'avoient point de cavallerie) qu'ils furent contraints de ſe retirer en leur pays. Les Imperiaux hors de la crainte des Griſons, chercherent le moyen de lever hors de nos mains la ville de Biagras, d'autant que de ce coſté-là venoient les vivres à noſtre camp : à ceſte fin ils depeſcherent le Seigneur Jean, lequel d'arrivée força le pont qui eſtoit gardé par nos gens, puis eſtant arrivé devant la ville, ayant mis ſon artillerie en batterie, ſortirent de Milan cinq ou ſix mille citadins en bon équipage, pour renforcer l'armée dudit Seigneur Jean. Après avoir fait batterie de quatre ou cinq jours, ils donnerent un aſſaut, auquel ils furent repouſſez ; mais au ſecond la place fut forcée, & y fut trouvé un grand butin qui couſta cher aux Milanois, parce que toutes les maiſons de Milan où fut porté dudit butin, furent peſtiferées, de ſorte que la ville fut tant infectée, qu'on tenoit pour certain qu'il y mourut quarante ou cinquante mille hommes.

Le vice-Roy, pour achever de fermer tous

les paſſages à noſtre armée, & auſſi pour empeſcher les Suiſſes qui eſtoient deſcendus à Ivrée, de ſe joindre à l'Amiral, alla loger à Marian. Cependant la mortalité ſe meit en noſtre camp, & meſme parmy les Suiſſes, & autres indifferemment : entre autres le Mareſchal de Montmorency, qui avoit la conduite de l'avant-garde, tomba en ſi groſſe maladie, qu'il y avoit plus d'apparence de la mort que de la vie. L'Amiral conſiderant qu'il eſtoit plus honneſte de hazarder le reſte de ſon armée que de la laiſſer mourir de peſte, partit de Novare, prenant le chemin de Romagnan (a) en eſperance de ſe venir joindre avecques les Suiſſes, puis après retourner la teſte pour donner la bataille à ſon ennemy : au partir duquel lieu le Mareſchal de Montmorency fut contraint de ſe faire porter dedans une litiere, n'ayant la puiſſance de monter à cheval.

Le vice-Roy de Naples & le Duc d'Urbin eſtans advertis du deſlogement de noſtre armée, en toute diligence la ſuivirent, & après avoir marché ſix milles, delibererent

(a) Romagnano, ancien bourg d'Italie, au Duché de Milan, & dans le Novarrois ſur la Seſſia, joignant les frontières du Piemont, à dix-huit milles de Novare, & à quatorze de Verceil.

joindre avecques leurs compagnons nouveaux venus. L'Amiral voyant ce desordre, & voulant oster la cognoissance de ce desastre aux ennemis, avecques ce qu'il put assembler de gendarmerie, demeura sur la queuë pour soustenir le faix, où, à la premiere charge, il fut blessé d'une arcquebouzade au travers du bras, duquel coup, pour la grande douleur qu'il portoit, fut contraint de se retirer, laissant la charge du reste de l'armée & de la retraite au Comte de Saint-Pol, & au Capitaine Bayard. Cependant le vice-Roy desbenda mille ou douze cens chevaux legers, & sept ou huict cens arcbouziers Espagnols pour l'escarmouche, & amuser nostre armée pendant qu'il y arriveroit avecques la grosse troupe. Le Capitaine Bayard, & le Seigneur de Vandenesse estans demeurez sur la queuë, soustindrent l'effort de ceste charge; mais tous deux y demeurerent: le Seigneur de Vandenesse mourut sur le champ, & le Capitaine Bayard fut blessé d'une (a) arquebouzade au travers du corps, lequel persuadé de ses gens de se retirer, ne le voulut consentir, disant n'a-

(a) Par rapport à la camisade de Rebec & à la mort du Chevalier Bayard, nous renvoyons le Lecteur aux Mémoires de Bayard.

voir jamais tourné le derriere à l'ennemy. Après les avoir repouſſez, il ſe feit deſcendre par un ſien Maiſtre-d'hoſtel, lequel jamais ne l'abandonna, & ſe feit coucher au pied d'un arbre, le viſage devers l'ennemy : où le Duc de Bourbon, qui eſtoit à la pourſuite de noſtre camp, le vint trouver, & dit audit Bayard qu'*il avoit grand pitié de luy, le voyant en ceſt eſtat, pour avoir eſté ſi vertueux Chevalier.* Le Capitaine Bayard luy feit reſponſe : *Monſieur, il n'y a point de pitié en moy, car je meurs en homme de bien; mais j'ay pitié de vous, de vous veoir ſervir contre voſtre Prince, & voſtre patrie, & voſtre ſerment :* & peu après ledit Bayard rendit l'eſprit; & fut baillé ſauf-conduit à ſon Maiſtre-d'hoſtel (a) pour porter ſon corps en Dauphiné, dont il eſtoit natif.

Bayard eſtant mort, le Comte de Saint-Pol ſeul print la charge de la retraite, en laquelle ſe feit autant de bonnes choſes qu'il eſt poſſible pour ſi peu de gendarmerie qu'il y avoit, dont la pluſpart n'eſtoient que ſur courtaux, comme il eſt prédit (b) : entre autres, ſe feit une charge en laquelle fut tué

(a) Jacques Joffrey, Genti homme du quartier de Bourgoin, ou de Saint-Chef, en Dauphiné.

(b) Dit auparavant.

le Lieutenant de M. de Saincte-Meſme, nommé Bauvais le Brave, qui avoit eſté l'un des deux, leſquels à la priſe de Proſpere Colonne à Ville-Franche ſur le Pau, l'an mil cinq cens quinze, avoient empeſché de fermer la porte de la ville. Auſſi fut tué le cheval du Vidaſme de Chartres, & celuy du Seigneur d'Annebault, ſon Lieutenant; le Seigneur de Lorges, avecques ſi peu de gens de pied François qui luy eſtoient reſtez, arriva ſi à propos, que les ennemis furent contraints de ſe retirer à la trouppe. Ce fait, le Comte de S. Pol, après avoir paſſé la riviere avecques peu de perte, bailla l'artillerie entre les mains des Suiſſes, leſquels feirent leur retraite avecques icelle, par le val d'Oſte, & luy ſe retira par Turin juſques à Suzanne (a) : entre Suze & Briançon, il trouva le Duc Claude de Longueville avecques quatre cens hommes d'armes qui venoient à ſon ſecours, mais ce fut trop tard; car s'ils fuſſent arrivez quinze jours pluſtoſt, ils ſe fuſſent joints avecques les Suiſſes nouvellement venus, & leſdits Suiſſes euſſent combattu : conſideré qu'ils ne feirent excuſe de combattre, ſinon ſur ce qu'on leur avoit promis qu'ils trouveroient

(a) Sezanne.

les quatre cens hommes d'armes à leur deſcente à Ivrée. Autant en advint-il l'an mil cinq cens vingt deux, quand on envoya le ſecours de Gennes. Finablement nous envoyons du ſecours, mais mal-à-propos, quand l'occaſion eſt faillie, & ne laiſſons à y faire deſpence inutile : au moins je l'ay veu ſouvent advenir de mon temps.

Le vice-Roy de Naples voyant le Duché de Milan delivré de l'armée de France, fut d'avis que le Duc d'Urbin, avecques l'armée Venitienne, ſe retireroit; & en paſſant mettroit la ville de Laude, encore tenuë par le Seigneur Federic de Bozzolo, au nom du Roy, entre les mains du Duc Sforce; & que le Marquis de Peſquaire iroit, avecques une partie de l'armée, reduire Alexandrie entre les mains dudit Duc, pour lors encore gardée par le Seigneur de Buſſy d'Amboiſe, au nom du Roy. Les Seigneurs Federic & d'Amboiſe voyans entierement noſtre armée retirée, & nulle eſperance de ſecours, après avoir fait leur devoir, capitulerent qu'il leur ſeroit permis d'envoyer devers le Roy, & que ſi dedans quinze jours ils n'avoient reſponſe dudit Seigneur, ils remettroient les places entre les mains de l'Empereur. Ayans dedans ledit temps eu reſponſe du Roy,

qu'il n'avoit le moyen de les ſecourir, & qu'ils euſſent à faire la plus honnorable compoſition qu'il leur ſeroit poſſible ; ils s'en revindrent en France par compoſition faite, bagues ſauves & enſeignes deſployées, conduits à ſeureté juſques à Suze, remettans leſdites places ès mains des Deputez de l'Empereur.

En ce temps arriva mandement au vice-Roy, de la part de l'Empereur & du Roy d'Angleterre, par lequel luy eſtoit commandé, qu'ayant mis noſtre armée hors d'Italie, ſuivant la victoire, il euſt à faire l'entrepriſe ſur le Royaume de France ; car ils ſe promettoient de grandes choſes, par la faveur & intelligence que le Seigneur de Bourbon diſoit avoir en France. Pour ceſt effect, avoient eſté envoyez, de la part de l'Empereur, douze cens mille eſcus à Gennes, avecques autre groſſe ſomme de deniers que devoit le Roy d'Angleterre contribuer (22) tous les mois pour cette execution. Pour conduire l'armée, fut donné M. de Bourbon. Chef, le Marquis de Peſquaire en ſa compagnie, avecques quinze mille hommes de pied, deux mille chevaux, & dix-huict pieces d'artillerie. Le Duc de Bourbon, ſuivant ſon deſſein, ſe perſuadoit qu'eſtant

arrivé en ce Royaume, la pluſpart de la nobleſſe ſe retireroit à luy : de laquelle eſperance il fut fruſtré ; car le naturel du François eſt de n'abandonner jamais ſon Prince. Ayant receu ſon armée en main, il entreprint d'aller aſſaillir Marſeille (23), eſperant, parce qu'elle n'eſtoit remparée, & auſſi peu flanquée, aiſément la pouvoir conquerir ; auſſi qu'il la trouveroit deſpourveuë d'hommes & de munitions.

Le Roy adverty du chemin que prenoit M. de Bourbon, depeſcha le Seigneur Rence de Cere (a), homme fort expert au faict des armes ; & avecques luy le Seigneur de Brion, & environ deux cens hommes d'armes & trois mille hommes de pied, pour ſe mettre dedans Marſeille. Auquel lieu eſtans arrivez feirent telle diligence de remparer & faire plateformes, qu'en peu de jours, avecques l'ayde, tant des ſoldats, que des citadins (b) de laditte ville, ils la meirent en eſtat de faire recevoir honte à leurs ennemis, comme ils feirent ; car eſtans le Duc de Bourbon &

(a) De la Maiſon des Urſins.

(b) Il n'y eut pas juſqu'aux Dames les plus qualifiées qui n'y travaillaſſent. On appella *la tranchée des Dames* les contremines que l'on fit du côté de l'attaque, & auxquelles elles travaillèrent beaucoup.

le Marquis de Peſquaire arrivez devant la ville, furent ſi bien (24) recueillis, tant par eſcarmouches qu'à coups de canon, qu'ils cogneurent qu'elle n'eſtoit deſpourveuë de gens de bien. Le Roy pareillement adverty de l'arrivée de l'ennemy devant Marſeille, feit en toute diligence remettre ſon armée ſus, laquelle en l'année meſme avoit eſté ruinée; & desja avoit envoyé en Suiſſe faire levée de quatorze mille hommes, & ſix mille Lanſquenets; ſçavoir, trois mille ſoubs la charge de François, M. de Lorraine, & trois mille ſoubs la charge du Duc de Sowthfolk Roze-Blanche, duquel j'ay parlé en pluſieurs de ces Memoires, & dix mille, tant François qu'Italiens; leſquels mis enſemble avecques quatorze ou quinze cens hommes d'armes, il delibera d'aller combattre ſon ennemy devant Marſeille, lequel y avoit desjà tenu le ſiege ſix ſepmaines. Pour proceder à cette entrepriſe, le Roy envoya devant le Mareſchal de Chabannes, auquel il avoit baillé ſon avant-garde à mener, pour ſe ſaiſir de la ville d'Avignon, craignant que l'ennemy ne s'en inveſtiſt; ce que ledit Mareſchal executa : puis ſentant le Roy approcher, il marcha à Salon de Craux, à huict lieuës d'Avignon, & huict de Marſeille. Mais

le Seigneur de Bourbon ſe ſentant approché de ſi près, avecques telle puiſſance que celle du Roy, diligenta ſa retraite; feit embarquer ſa groſſe artillerie pour la mener à Gennes, & feit mettre par pieces la menue, pour la porter à dos de mulet, parce que les chemins de ſa retraite eſtoient preſque impoſſibles pour y conduire charroy. Le Mareſchal de Chabannes ſe mettant à la ſuite, envoya quatre ou cinq cens chevaux, leſquels arrivans ſur la queuë de l'ennemy, deſirent bon nombre d'hommes, & gaignerent un fort grand butin; car chacun pour ſe ſauver laiſſoit ſon bagage derriere, & les ſoldats n'ayans puiſſance de porter leurs armes, les laiſſoient par les chemins. Auſſi le Mareſchal de Montmorency, avecques bonne troupe, les ſuivit (25) juſques par de-là Toulon, ne leur donnant loiſir de reprendre leur haleine.

Le Roy ayant advertiſſement de leur retraite, delibera l'entrepriſe de Milan, encore que de pluſieurs (a) fuſt diverty, pour

(a) La Trémoille, l'Eſcun, d'Aubigny & Chabannes s'y oppoſoient; mais à ceux-ci, dit Belleforeſt p. 1438, réſiſtoient Gouffier, Seigneur de Bonnivet, Jean de la Barre, depuis Prévôt de Paris, le Seigneur de Brion, & le Seigneur de Saint-Marſault.

eſtre l'hyver desja prochain; car il eſtoit la my Octobre, mil cinq cens vingt-quatre: neantmoins voyant ſon armée preſte, & la retraite dudit de Bourbon, entreprint de luy couper chemin, ou d'arriver en Italie le premier. Pour ce faire, incontinent ſans autre ſejour, il dreſſa la teſte de ſon armée en Italie; ayant en ſa compagnie le Roy de Navarre, le Duc d'Alençon, le Comte de Sainct-Pol, le Duc d'Albanie, le Duc Claude de Longueville, le Mareſchal de Chabannes, le Mareſchal de Montmorency, le Mareſchal de Foix, le Grand-Maiſtre, Baſtard de Savoye, l'Amiral Bonnivet, du conſeil duquel il uſoit plus que de nul autre; Meſſire Louis, Seigneur de la Trimoüille, Michel Antoine, Marquis de Saluſſes, le Comte de Vaudemont, François, M. de Lorraine, ſon frere, qui eſtoit Colonnel de trois mille Lanſquenets, le Duc de Sowthfolk, Anglois, avecques pareille charge, le Seigneur Rence de Cere, Romain, Philippe Chabot, Seigneur de Brion, Galeas de S. Severin, Grand-Eſcuyer de France, le Capitaine Louis d'Aſt, & pluſieurs autres gros perſonnages qui ſeroient de trop longue deduction à nommer, laiſſant Madame Louiſe de Savoye ſa mere, Regente en France. En Picardie &

l'Iſle de France, il laiſſa le Duc de Vendoſme, ſon Lieutenant-General; en Champagne & Bourgongne, le Duc de Guiſe; en Normandie, Meſſire Louis de Brezé, Grand-Seneſchal de Normandie; en Guienne & Languedoc, le Seigneur de Lautrec; en Bretagne le Comte de Laval.

En ce temps (a) vindrent nouvelles au Roy, que la Royne Claude, ſa compagne & eſpouſe, eſtoit treſpaſſée au chaſteau de Blois, laiſſant du Roy & d'elle, trois fils & deux filles : le fils aiſné nommé François, filleuil du Pape Leon : le ſecond Henry, Duc d'Orleans, à preſent Roy, filleuil de Henry huictieſme de ce nom, Roy d'Angleterre : le 3e nommé Charles

(a) Probablement c'eſt à l'époque de ce voyage de François I, en Provence, qu'on doit placer l'anecdote ſuivante. Lorſque ce Monarque fit ſon entrée dans la petite ville de Manoſque, les clefs, dit on, lui furent préſentées par la fille d'Antoine de Voland, un des citoyens les plus diſtingués. Cette fille étoit d'une beauté rare. François I, brave & galant, exprima par le feu de ſes regards tout ce qu'il ſentoit pour elle. La jeune de Voland voit le danger, & ſa pudeur s'en effraye. Pour y remédier, elle s'imprégne le viſage de fumée de ſouffre; & ſes traits s'altérent pour toujours. Le Roi l'apprend : il comble de préſents cette malheureuſe victime. Peu de femmes auront le courage de l'imiter. L'admiration que manifeſta François I, fait l'éloge de ſa ſenſibilité.

Duc d'Angouleſme, filleuil de Mrs. des Ligues. Des filles, Madame Madeleine, depuis mariée au Roy d'Eſcoſſe : la ſeconde nommée Madame Marguerite, encore vivante, & de ceſte heure encore à marier. Le Roy ayant mis ordre aux choſes deſſuſdites, feit diligence de marcher & paſſer les montagnes, pour arriver au Duché de Milan, avant l'arrivée de l'armée Imperiale : auſſi le Duc de Bourbon, & le Marquis de Peſquaire faiſoient pareille diligence pour ce meſme effect. Le Vice-Roy de Naples, qui pendant que l'armée de l'Empereur eſtoit en Provence, avoit fait ſon ſejour à Aſt, ſentant noſtre Vantgarde que menoit le Mareſchal de Chabannes, approcher, ſe retira à Alexandrie, auquel lieu ayant laiſſé deux mille hommes de pied, penſant que le Roy, s'y deuſt amuſer, ſe retira à Pavie : mais le Roy, laiſſant toutes choſes derriere, marcha droit à Milan, ſans nulle part s'arreſter. De ce le Vice-Roy adverty, manda au Duc de Bourbon, & au Marquis de Peſquaire, qu'ils euſſent avec toute diligence à ſe venir joindre avecques luy à Pavie : ce qu'ils feirent, & arriva avecques eux, la cavallerie & l'infanterie Eſpagnolle, mais leurs Lanſquenets ne ſceurent faire ſi grande dilgence. Parquoy

après avoir ordonné le Seigneur de Leve, pour demeurer à Pavie, & avecques luy mille ou douze cens Eſpagnols, & ſix mille Lanſquenets, de ceux qui eſtoient retournez de Marſeille, en toute & extreme diligence, avecques le reſte de l'armée, s'en alla à Milan, craignant que le Roy y arrivaſt le premier. Auquel lieu il trouva les rempars & baſtions tous ruinez ; à raiſon dequoy il aſſembla tous les citadins, pour leur perſuader de prendre les armes, dont ils firent refus, voyant l'armée d'un ſi grand Roy près de leurs portes.

Le Roy cependant eſtoit arrivé à Vigeve, d'où il depeſcha le Marquis de Saluſſes, Michel Antoine, accompagné de deux cens hommes d'armes, & quatre mille hommes de pied, eſpérant qu'il arriveroit à Milan premier que l'armée Imperiale. Eſtant le Marquis par les chemins, il fut adverty que le Vice-Roy, eſtoit arrivé à Milan : mais pour cela ne laiſſa ſon entrepriſe, & donna droit à la porte Verceleze : & trouvant les Eſpagnols dedans le fauxbourg, de vive force les remiſt dedans la ville, lequel après l'avoir conquis il garda, encore que par pluſieurs fois les Eſpagnols fiſſent des ſaillies pour luy faire abandonner. Le Roy après avoir depeſché ledit Marquis,

envoya le Seigneur de la Trimoüille avecques bon nombre de gens de cheval & de pied pour le ſouſtenir : dequoy le Vice-Roy adverty, doutant d'eſtre là dedans enfermé, ſentant la volonté des citadins n'eſtre à ſa devotion, avant l'arrivée du Seigneur de la Trimoüille, il ſortit par la porte Romaine, & avec luy le Duc de Bourbon, & le Marquis de Peſquaire, & le reſte de leur armée prenans le chemin de Laude. Les Milanois, ſe voyans hors du danger des Imperiaux, ouvrirent la porte au Marquis de Saluſſes, lequel fut reçeu à grande joye : & pareillement le Seigneur de la Tremoüille, qui arriva peu après.

Le Roy adverty de la priſe de Milan, mit en deliberation ce qui eſtoit à faire. Pluſieurs furent d'avis qu'il devoit ſuivre ſon ennemy droit à Laude, laiſſant dedans Milan quelque nombre de gens pour la garde d'icelle : meſme qu'on devoit mander aux Seigneurs de la Trimoüille, & Marquis de Saluſſes, de gaigner le devant pendant que le Roy les ſuivroit, & de ne laiſſer prendre pied à l'ennemy. Autres furent d'avis d'aller aſſieger Pavie, remonſtrans qu'ayans deſlogé de Pavie les forces qui y eſtoient demeurées, aiſément le Roy pourroit conquerir le reſte du Duché

de Milan. Enfin, ceſte opinion fut ſuivie, & fut mandé au Seigneur de la Trimoüille, de demeurer dedans Milan, & au Marquis de Saluſſes, de ſe venir joindre avecques le Roy : lequel partant de Vigeve, alla à Biagres (a), & de là devant Pavie. Pluſieurs ont eſtimé, & il y a eu grande apparence par les choſes qui depuis ſont advenues, que qui euſt ſuivy la premiere opinion, qui eſtoit de pouſſer vivement après l'armée Imperiale, la victoire & la conqueſte du Duché de Milan, eſtoit noſtre : car leur armée s'en alloit en tel deſordre, que les ſoldats Imperiaux, pour le travail des chemins qu'ils avoient paſſé venans de Provence, jettoient leurs armes dedans les foſſez, n'ayans puiſſance de les porter. Parquoy l'ennemy n'eut eu le moyen de garder Laude, & eſtoit en hazard d'abandonner Cremone : car au paſſage de la riviere d'Adde, le Seigneur de la Trimoüille, & le Marquis de Saluſſes, uſans de diligence, les euſſent peu arreſter, attendans le reſte de noſtre armée : & par ce moyen ceux de Pavie, & d'Alexandrie, qui demeuroient derriere, euſſent eſté contraints de parler (b), par ce qu'il n'y avoit apparence qu'ils peuſ-

(a) Biagraſſa.

(b) De ſe rendre.

ſent eſtre ſecourus : mais Dieu ne voulut permettre de prendre meilleur conſeil.

Le Roy eſtant arrivé devant Pavie, le 27 ou 28 d'Octobre l'an mil cinq cens vingt-quatre, ordonna du logis de ſon armée : il logea le Mareſchal de Chabannes, avecques ſon avant-garde vers le chaſteau, du coſté de Teſin : luy ſe logea avecques la bataille à l'Abaye de S. Lansfranc, aſſez près de la ville, puis envoya le Mareſchal de Montmorency, avecques trois mille Lanſquenets, deux mille Italiens, mille Corſes, & deux cens hommes d'armes pour paſſer le Teſin, & ſe loger au fauxbourg Sainct Antoine, dedans une iſle. Pour gaigner ledit fauxbourg, le Seigneur de Montmorency fut contraint de battre une tour qui eſtoit ſur le pont; l'ayant gaignée, il la feit remparer, & garder : faiſant pendre ceux qu'il trouva dedans, pour avoir eſté ſi outrageux d'avoir voulu garder un tel pouillier (a) à l'encontre d'une armée Françoiſe. Le Roy ayant logé ſon armée en la maniere deſſuſdite, delibera de forcer la ville, à cauſe dequoy feit faire les approches, & mettre ſon artillerie en batterie; de laquelle ayant battu quelques journées, fut fait breche, mais non raiſonnable. Toutesfois fut ordonné

(a) Un tel Poullaillier.

de donner un aſſaut pour tenter l'opinion de ceux de dedans, auquel aſſaut nos gens ayans donné juſques au haut de la breche, penſerent la ville gaignée : mais autrement en advint, car ils trouverent par dedans de larges & profondes tranchées bien flancquées, (a) & les maiſons eſtans près deſdites tranchées percées bien à propos & pourveuës d'arquebouziers. Cela fut cauſe que nos gens après avoir long temps combattu ſur le haut de la breche, furent contraints d'eux retirer, parce qu'il n'y avoit ordre de paſſer outre. Audit combat moururent pluſieurs gens de bien, & entre autres, le Capitaine Hutin de Mailly, & le frere puiſné du Seigneur d'Auchy, tous deux de Picardie, & le Capitaine S. Julian, jeune homme Baſque, & beaucoup d'autres, deſquels je n'ay memoire. Ce fait, le Roy ordonna que la gendarmerie ſe mettroit à pied, pour par deux endroits,

(a) « Non-ſeulement (lit-on dans Paradin, Hiſt. de » notre tems, p. 117) les hommes travailloient aux » remparts & tranchées, ains auſſi les Dames, leſquelles » montrèrent en ce ſiège une grande vertû & honneſ- » teté; deſquelles eſtoit chef & guide la Signore, Com- » teſſe Ypolite Malaſpina, portant ſur ſes épaules la » terre aux remparts, & exhortant les autres d'ainſi » faire. »

donner

donner l'aſſaut, & devoit le Mareſchal de Foix, mener l'une des trouppes : leſquels eſtans en bataille, & tous à pied, ayans choiſy de toute la gendarmerie les plus diſpos, le Roy ayant entendu ceux qui avoient recogneu la breche, ordonna de differer l'aſſaut, & feit retirer la gendarmerie.

Quelque temps auparavant, le Duc Claude de Longue-ville, jeune Prince de grande volonté, eſtant dedans les tranchées, en ſortit pour recognoiſtre quelque choſe le long de la ville : mais ſi toſt qu'il fut deſcouvert, fut frappé d'un coup de mouſquet dedans l'eſpaule, venant de deſſus la muraille, duquel coup il mourut ſur le champ. Pluſieurs qui cherchoient de faire ſervice au Roy, mirent en avant un moyen de forcer la ville, qui eſtoit tel : le Teſin coule le long de la ville, duquel coſté les ennemis ſe fians à la force de la riviere, parce qu'elle n'eſt guéable, n'avoient fait aucun rempart : parquoy ils entreprindrent de divertir laditte riviere avec des toilles : mettant en avant, qu'eſtant divertie, & le cours aſſeché, & faiſans en ceſt endroit une ſoudaine & furieuſe batterie, la ville ſeroit aiſée à forcer, avant que l'ennemy euſt loiſir d'y pourvoir, choſe qui avoit apparence de raiſon : eſtoit chef d'icelle entrepriſe Jac-

ques de Silly, Bailly de Caen, Lieutenant de la Compagnie du Duc d'Alençon. Il meit gens en beſongne : mais après avoir beaucoup deſpenſé d'argent & de temps, tomba une pluye ſoudaine, dont la riviere augmenta, de ſorte qu'en une heure elle emporta ce qui avoit eſté fait en pluſieurs jours, & par ce moyen leur labeur fut inutile.

Eſtant le Roy devant Pavie, comme vous oyez, le Pape Clement voulant mettre en repos l'Italie, envoya devers le Vice-Roy de Naples qui eſtoit à Laude, pour trouver moyen d'accord, lequel n'eſtant aſſeuré du ſecours qu'avoit promis le Duc de Bourbon amener d'Allemagne, des deniers qu'il avoit recouverts ſur les bagues que M. de Savoye luy avoit preſté, accorda une treſve de cinq ans, pendant lequel temps devoit demourer entre les mains du Roy tout ce qui eſtoit deçà la riviere d'Adde, hors-mis Laude. Ces conditions furent refuſées par le Roy, à la perſuaſion (à ce qu'on diſoit) de l'Amiral Bonnivet, qui avoit la ſuperintendance des affaires du Roy, & à l'inſtigation du Seigneur de S. Marſault (a), qui eſtoit fort près de la perſonne du Roy, & bien ouy dudit Seigneur, encore qu'il ne fuſt en eſtime d'homme de

(a) S. Marſault fut pris à la bataille de Pavie.

guerre, mais bien entendant les praticques de la Cour.

Le Pape Clement, ſeptieme de ce nom, après avoir failly à la trefve cy deſſus mentionnée, perſuadé par le Comte de Carpy, Ambaſſadeur pour le Roy devers Sa Saincteté, laiſſa les anciennes haines qu'avoit porté le Pape Leon ſon couſin, contre le Roy, & feit alliance (26) avecques luy. Puis depeſcha le Seigneur Mathée (a) ſon Dattaire, pour confirmer ladite alliance, & perſuader le Roy de faire l'entrepriſe de Naples : l'eſtimant aiſée, pendant que l'armée Imperiale eſtoit empeſchée au Duché de Milan, & eſtant l'armée Françoiſe favoriſée de Sa Saincteté. Le Roy s'accorda à cette entrepriſe ; pour l'execution de laquelle il ordonna le Duc d'Albanie ſon Lieutenant Général, en ſa compagnie le Seigneur Rence de Cere, & ſix cens hommes d'armes, du nombre deſquels eſtoit le Baſtard de la Claiette, le Seigneur d'Eſguilly avec ſa Compagnie de Genſdarmes, & trois cens Chevaux legers, cent de M. d'Albanie, la Compagnie du Duc] de Longueville, conduite par le Seigneur de Loges ſon Lieutenant, dix mille hommes de pied, & quelque nombre de Chevaux legers, avec dix ou douze

(a) Mathei.

pieces d'artillerie, ce que ſembla à pluſieurs (27) n'eſtre raiſonnable que le Roy ſeparaſt ſon armée. Le Vice-Roy de Naples & le Marquis de Peſquaire, qui eſtoient à Laude (car Monſieur de Bourbon n'y eſtoit pour lors, vû qu'il eſtoit allé en Allemagne faire levée de douze mille Lanſquenets, des deniers (comme j'ay n'agueres dit) que le Duc de Savoye luy avoit preſtez, advertis du partement de mondit Seigneur d'Albanie, eſtimant ſeulement qu'il fut allé pour recevoir du Duc de Ferrare un nombre de poudres, de boullets, outils à pionniers, & autres munitions de guerre qu'il preſtoit au Roy, ils partirent de Laude avec leurs forces, & paſſerent le Pau, pour coupper chemin au Seigneur d'Albanie. Mais eſtans arrivez à Monticel (a) près de Cremone, du coſté de Plaiſance, deliberez de marcher à Fleuranſolles, leur furent amenez de l'armée de M. d'Albanie deux Chevaux legers qui avoient eſté ſurpris au fourrage, par leſquels ils furent aſſeurez que l'entrepriſe dudit Seigneur d'Albanie eſtoit pour le Royaume de Naples. Les choſes entendues, ils s'enfermerent à Monticel, ne ſe ſentans aſſez forts pour combattre noſtre armée, & la laiſſerent paſſer.

(a) Monticelli.

Le Vice-Roy de Naples ayant entendu l'entrepriſe du Duc d'Albanie, qui marchoit avec la faveur du Pape, ſentit le Royaume de Naples en hazard, parquoy reſolut d'y tourner la teſte pour y pourveoir, mais il en fut diſſuadé par le Marquis de Peſquaire : luy remonſtrant que s'il abandonnoit l'eſtat de Milan, le Roy aiſément viendroit à fin de ſon entrepriſe, & ſe mettroit à ſa queuë. A raiſon dequoy, ayant M. d'Albanie en teſte, & le Roy derriere, ſon entiere ruine eſtoit manifeſte : à ceſte cauſe il changea d'opinion (28). Peu après eſtans les forces Imperiales augmentées pour le ſecours qui leur eſtoit ſurvenu, & ayant le Vice-Roy la cognoiſſance de la ruine de l'armée du Roy, pour le long hyver qu'elle avoit enduré en campagne, & auſſi que le Roy avoit ſeparé ſon armée, (ſçavoir eſt ce qu'avoit mené M. d'Albanie, & quatre ou cinq mille hommes qu'avoit avec luy le Marquis de Saluſſes, qui eſtoit Lieutenant de Roy à Savonne, & aux environs, ſans autre grand nombre qu'avoit le Roy, tant à Milan qu'aux autres places, pour la ſeureté des vivres) delibererent qu'attendans l'arrivée des Lanſquenets qu'amenoit M. de Bourbon, ils ſe jetteroient en campagne. Après cette reſolution,

le Marquis de Peſquaire, avec une partie de l'armée, marcha droit à Caſſan, qui eſt ſur la riviere d'Adde, ville tenue par les François, mais mal fortifiée. Auquel lieu eſtant arrivé, après avoir mis ſon artillerie en batterie, les ſoldats ſe rendirent leurs bagues ſauves.

Le lendemain vindrent nouvelles au Vice-Roy, de la part d'Antoine de Leve, comme les Allemans eſtans dedans Pavie, menaſſoient qu'au cas qu'ils ne fuſſent payez, ils rendroient la ville entre les mains du Roy. Ces choſes entendues il chercha les moyens d'y pourveoir : car il n'eſtoit en leur puiſſance de recouvrer argent, & encore qu'ils en euſſent, ils n'avoient le moyen de le mettre dedans la ville en ſeureté. Sur la fin ils s'adviſerent d'un ſtratageme qui fut que deux hommes, auſquels ils avoient fidelité, porterent en noſtre camp ſur deux chevaux quatre barils de vin à vendre, dedans leſquels eſtoient trois mille eſcus, & allerent loger pour vendre leur vin le plus près de la ville qu'ils peurent, faiſans entendre, par un eſpion au Seigneur Antoine de Leve, l'eſtat de leur affaire : dequoy eſtant adverty, feit faire une faillie de l'autre coſté, & durant que l'eſcarmouche eſtoit bien attaquée, un des vilains rompit ſes barils, & print les trois mil eſcus, avec leſquels il ſe

ſauva dedans la ville. Antoine de Leve pour monſtrer aux Lanſquenets que ce n'eſtoit faute d'argent, ny de bonne volonté qu'ils ne fuſſent payez, mais par faute d'avoir moyen de mettre l'argent dedans la ville en ſeureté, feit aſſembler le Ban (a), & leur remonſtra le hazard où s'eſtoit mis le vilain pour apporter ceſt argent, & que tout le reſte de leur payement eſtoit au camp Imperial. Les Lanſquenets penſans que ce qu'il leur diſoit fut veritable, leverent tous les mains en ſigne de bonne volonté, declarans en general, que tant que le ſiege dureroit ils ſerviroient ſans argent Sa Majeſté Imperiale; moyennant qu'après le ſiege ils fuſſent ſatisfaits, ce qui leur fut promis.

Au commencement du mois de Mars audit an mil cinq cens vingt-quatre, Michel-Antoine Marquis de Saluſſes, lequel (comme j'ay dit) avoit eſté envoyé Lieutenant du Roy à Savonne : après avoir fait faire la monſtre de ſes gens de pied, en envoya deux mille en garniſon dedans Varas (b), petite ville mal fermée ſur le bord de la mer, mi-chemin de Savonne à Gennes; Dom Hugues de Moncade, Vice-Roy de Sicile, qui pour lors

(a) C'eſt-à-dire, le corps des Lanſquenets.

(b) Varaginé.

eſtoit Gouverneur de Genes, pour l'Empereur, adverty que leſdits gens de pied eſtoient dedans Varas, delibera de les aller deffaire : & à cet effect feit faire force à toutes les galeres de l'Empereur, pour du coſté de la mer, donner des canonades, dedans la porte dudit Varas, eſperant que les ſoldats par la debilité de la place, ne pouvans endurer la batterie, prendroient leur retraitte droit à Savonne, tout le long de la marine : ſur ceſte eſperance luy-meſme s'en alla mettre en embuſcade avecques quatre mille hommes de pied, entre Varas & Savonne, pour deffaire nos gens ſur leur-ditte retraite. Mais eſtans ſes galleres arrivées devant Varas, & ayans commencé leur batterie à la porte, ainſi qu'il leur eſtoit commandé, le Marquis de Saluſſes, qui eſtoit à Savonne, oyant la batterie, ſoudain trouvans deux galleres preſtes ſe meit dedans avecques ſi peu d'hommes qui ſe trouverent auprès de luy ; commandant au reſte des galeres, dont avoit la charge le Seigneur André Dorie, & aux autres gros vaiſſeaux, & meſme au Seigneur de la Fayette, qui pour lors eſtoit Amiral ſur l'armée de mer, qu'ils euſſent à le ſuivre. Approchant le Marquis, près de Varas, avecques ſes deux galleres, & les aſſiegez l'ayant deſcouvert prindrent

cueur, deſorte qu'en toute diligence ils ſe meirent à remparer leur porte ja toute ruinée. Le reſte de noſtre armée de mer approchant celle des Genevois (a), commença à les ſaluer de canonades : les Genevois ne ſe ſentans ſuffiſans pour ſouſtenir le combat, prindrent le large, & noſtre armée ſe meit à leur ſuitte. Dom Hugues de Montcade, ſe voyant abandonné de ſon armée de mer, & par conſequant hors d'eſperance d'executer ſon entrepriſe, commença à faire ſa retraitte droit à Gennes, le long de la marine (b) : dequoy le Marquis de Saluſſes adverty, feit mettre à terre le Seigneur de la Mailleraye, Gentil-homme de la chambre du Roy, nouvellement venu devers luy, de la part du Roy, & luy commanda de faire ſortir les ſoldats qui eſtoient dedans Varas, & les conduire à la ſuitte dudit Dom Hugues : & que luy avecques les galleres, iroit terre à terre à coup de canon pour les mettre en deſordre, car ils eſtoient contraints de ſuivre le long de la marine, à cauſe des montagnes.

Le Seigneur de la Mailleraye, ſuivant ce qui luy eſtoit commandé, feit telle diligence qu'il meit à vau de routte les quatre mille

(a) Genois.

(b) Le long de la mer.

hommes Imperiaux avecques l'ayde de galleres (comme j'ay dit). Montcade voyant ſes gens en déroute, print avecques lui les principaux de ſes Capitaines, auſquels il avoit fiance, & demeura ſur la queuë pour ſouſtenir l'effort : mais il fut chargé de telle furie, qu'il fut prins, & tous ceux qui eſtoient avecques luy. Puis après les avoir envoyez à Savonne en ſeure garde, nos gens ſuivirent leur victoire juſques à trois milles de Gennes, mettans au fil de l'eſpée tout ce qui s'en trouva devant eux.

Le Marquis de Saluſſes avecques l'armée de mer ſuivit les galleres juſques à Gennes, auquel lieu eſtant arrivé trouva l'Amirale de Gennes, à Rade, laquelle il aſſaillit à coups de canon : où aprés long combat, ladite Amirale ſe rendit, dedans laquelle fut trouvé grand nombre d'artillerie, & d'autres munitions, & richeſſes. Auſſi nos galleres pourſuivirent celles des ennemis, dont ils en prindrent deux. Ce fait, le Marquis avecques les priſonniers & butin, ſe retira à Savonne : s'il euſt eu armée pour aſſieger Gennes, auſſi bien par terre que par mer, veu l'eſtonnement qui s'eſtoit mis dedans la ville, pour avoir perdu leur chef avecques pluſieurs Capitaines, & ſoldats, elle eſtoit en grand hazard

d'eſtre perdue pour l'Empereur, & remiſe entre les mains du Roy.

Durant le temps que le Roy eſtoit devant Pavie, & que M. de Vendoſme eſtoit demeuré Lieutenant du Roy en Picardie, ſe faiſoit ordinairement la guerre, un jour à l'avantage de l'un, autresfois de l'autre : entre autres choſes un jour Meſſire Antoine de Crequy, Seigneur du Pontdormy, Lieutenant du Roy audit pays, en l'abſence de M. de Vendoſme, partant de Montreul feit une entrepriſe pour mettre vivres dedans Terouenne, & en ce faiſant, tenter la fortune s'il pourroit forcer le Neuf-foſſé. C'eſt une grande tranchée plaine d'eau qui ferme le val de Caſſel, depuis S. Omer juſques à Aire : & à chaque entrée qu'on arrive audit val le long de ladite tranchée, il y a des blocus de terre, que nous appellons boullevers, dedans leſquels ſe retiroient en ſeureté les ſoldats de la garde d'iceux, eſtans bien pourveus de groſſe & menue artillerie, pour garder leſdits paſſages & entrées dudit val, dedans lequel tous les biens & beſtial du pays ſont retirez. Le Seigneur du Pontdormy pour executer ſon entrepriſe manda au baillif de Saumer au Bos, Gentil-homme Boulenois ayant credit parmy les ſoldats, qu'il eut à

faire levée dans ledit pays de mille ou douze cens hommes de pied, & de ſe trouver le lendemain au village de Fouquemberghe ſur le ſoir: auquel jour le Seigneur du Pontdormy partant de Montreul, arriva environ deux heures devant ſoleil couché, ayant avecques luy la compagnie de M. de Vendoſme de cent hommes d'armes, conduitte par le Seigneur de Torſy ſon Lieutenant, & la ſienne de pareil nombre, & le Comte de Dammartin ayant ciquante hommes d'armes ſous ſa charge. Pendant que la Gendarmerie faiſoit repaiſtre les chevaux, il feit entrer dedans Terouenne les vivres qu'il avoit amené de Montreul, pour faire entendre à l'ennemy qu'il n'eſtoit venu pour autre occaſion que pour le ravitaillement: puis environ une heure de nuit, il partit dudit Fouquemberghe, pour l'execution de ſon entrepriſe: par les chemins le vindrent rencontrer les cinquante hommes d'armes de la compagnie du Seigneur du Freſnoy, Gouverneur de Terouenne, & environ deux cens hommes de pied de ladite garniſon, qui amenerent deux longues coulevrines pour forcer les paſſages. Eſtant le Seigneur du Pontdormy arrivé au Neuf-foſſé avant le jour, encore que leſdits blocus fuſſent pourveus

tant d'hommes que d'autres choſes neceſſaires pour la garde d'iceux, ſi eſt-ce que le paſſage fut forcé : & ſe feit au val (a) un butin ineſtimable de beſtial & autres biens.

On avoit deliberé de faire la retraitte à Fouquemberghe, toutesfois par-ce que ceux d'Aire, de Betune, & de Lillers, eſtant le Seigneur du Pontdormy retiré avec ſi groſſes forces, pouvoient coupper chemin à ceux de Terouenne, fut conclut de les accompagner juſques au lieu de ſeureté, avec la Gendarmerie, afin que l'artillerie amenée de Terouenne ne ſe perdiſt. Furent renvoyez les gens de pied & le butin le droit chemin de Fouquemberghe. Paſſans auprès d'Arques, qui eſt à demy lieuë de Saint Omer, la Cavallerie de Sainct Omer ſortit, ayant mis les gens de pied dedans des carrieres qui ſont aſſez près de l'Egliſe, pour ſouſtenir leurdite Cavallerie, de laquelle une partie ſe jetta à l'eſcarmouche, en eſperance de nous amuſer, pendant que ceux d'Aire & de Betune ſe pourroient venir joindre avec eux. L'eſcarmouche s'eſchauffa de ſorte qu'en fin les Bourguignons furent renverſez ſur leurs gens de pied. A cette charge le Sei-

(a) Dans la vallée.

gneur de Licques (a), Lieutenant du Duc d'Aſcot, qui ce jour là avoit eſpouſé la ſœur du Seigneur de Fouquerolles (de laquelle le Seigneur d'Eſtrée, guidon de Mgr. de Vendoſme, avoit eſté ſerviteur) eſtant demeuré ſur la queuë pour ſouſtenir ſes hommes, fut chargé par le Seigneur d'Eſtrée, & par le Seigneur de Rum, & fut pris priſonnier : tellement que ce jour là il ne coucha point avecques ſon eſpouſée.

Le Seigneur du Pontdormy craignant que les ennemis n'attendiſſent que ceux d'Aire, de Betune, & Lillers ſe vinſſent joindre avec eux, pour empeſcher ſa retraitte & celle de ceux de Terouenne, vint luy-meſme retirer l'eſcarmouche : eſtant arrivé près de Terouenne, au lieu où ſe devoit ſeparer ladite garniſon d'avecques luy, l'alarme vint du coſté d'Aire, où il fut envoyé quelque Cavallerie pour entendre ce que c'eſtoit : la jeuneſſe ſans commandement y alla à la file, en eſpoir un chacun de rompre ſa lance, ainſi qu'eſt la couſtume le plus ſouvent des jeunes Gentil-hommes de France, de porter

(a) L'Abbé Lambert a ſupprimé cette anecdote du Seigneur de Liques. Il paroît qu'en général il aimoit peu les anecdotes. Ce n'eſt pourtant pas la partie la moins piquante de ce qu'on appelle *Mémoires*.

peu d'obeiſſance à ceux qui leur commandent. Toute ceſte trouppe ſans chef eſtant arrivée près un village nommé Roud (a), environ mi-chemin de Terouenne à Aire, rencontra la garniſon dudit Aire & Betune, laquelle venoit en eſperance avec l'ayde de ceux de la garniſon de S. Omer, de pouvoir empeſcher noſtre retraitte : ceux des garniſons d'Aire & Betune pouvoient eſtre le nombre de huict à neuf cens Eſpagnols naturels, & de cinq à ſix cens hommes de pied Wallons, & trois cens chevaux de leurs ordonnances. L'eſcarmouche ſe dreſſa par noſtre jeuneſſe contre leur Cavallerie, de ſorte que les plus vieils & les plus ſages des noſtres furent contraints de ſuivre la jeuneſſe pour la conduire: le Seigneur du Pontdormy adverty de ladite eſcarmouche, cognoiſſant que d'eſtre là arreſté il n'auroit moyen de ſe retirer à Fouquemberghe, ains ſeroit contraint de loger à Terouenne, ce qui ne ſe pouvoit faire ſans manger les vivres qui eſtoient dedans, envoya le Comte de Dammartin pour retirer l'eſcarmouche. Mais y eſtant arrivé il la trouva ſi meſlée, qu'il eſtoit impoſſible de la retirer ſans mettre en hazard tous ceux qui y eſtoient, car le

(a) Rond.

Seigneur du Pontdormy avecques la groſſe trouppe eſtoit lieuë & demie en arriere : parquoy ſe retirans ſans avoir perſonne pour les ſouſtenir, ſans aucune difficulté ils euſſent eſté deffaits. Le Comte de Dammartin ayant bien conſideré tant la contenance de nos ennemis que de ceux de noſtre part, s'arreſta ſur un haut lieu : & de tous ceux qui venoient à la file des noſtres, en feit une maſſe pour ſouſtenir l'eſcarmouche, ſi d'aventure nos gens eſtoient renverſez. Il manda au Seigneur du Pontdormy qu'il eſtoit d'avis qu'il marchaſt en diligence ; autrement il ne voyoit apparence que tout ce qu'il y avoit d'hommes ne fut perdu : car les gens de pied des ennemis approchoient fort, marchans en bon ordre pour ſouſtenir la Cavalerie.

Le Seigneur du Pontdormy ayant eu ceſt advertiſſement, ne voulut perdre ce qui eſtoit là : parquoy feit marcher les enſeignes droit au lieu où eſtoit le Comte de Dammartin, pour diligemment le ſecourir, ayant en ſa compagnie le nombre de deux cens hommes d'armes. Cependant le Comte de Dammartin avoit amaſſé de toutes bandes environ deux cens chevaux, & ne bougea d'où il eſtoit, mais voyant le Seigneur du Pontdormy

Pontdormy approché ſi près de luy qu'il en pouvoit eſtre ſouſtenu, il chargea les ennemis à toutes brides, & renverſa leurs gens de cheval ſur leurs gens de pied Eſpagnols: & y entrant peſle-meſle, les rompit, à la faveur de la groſſe trouppe qui arriva au point de la charge. Fut tué à ladite deffaitte le nombre de douze vingts Eſpagnols, & pris de cinq à ſix cens. Leur Cavalerie, durant le combat des gens de pied, ſe ſauva de viteſſe : vray eſt (a) que quelques uns des noſtres les pourchaſſerent de ſi près, qu'aucuns entrerent peſle-meſle dedans les barrieres d'Aire, qu'on leur ferma au dos, & entre autres y fut pris des noſtres le Seigneur d'Eſtanaie, qui depuis fut guidon de M. de Vendoſme. Le Seigneur du Pontdormy, après ceſte deffaitte, ſe retira à Terouenne avecques les priſonniers, qui pouvoient eſtre le nombre de huict ou neuf cens : & par ce qu'il y avoit trop grande ſubjection de les garder, furent tous renvoyez le lendemain pour leur ſoulde de cent ſols pour mois, retenant ſeulement leurs Capitaines pour reſpondans : le

(a) Encore une anecdote qui a déplu à l'Abbé Lambert : elle peint cependant bien cette ardeur impétueuſe & indiſciplinable qu'on a tant de fois reprochée à notre jeune Nobleſſe.

Seigneur d'Eſtrée requis par la Dame dont il avoit eſté ſerviteur, luy envoya le Seigneur de Licques ſon mary.

Quelque temps après, & environ quinze jours devant la bataille de Pavie, les ſoldats de la garniſon de Hedin, eſtans allez à la guerre, l'un d'eux appellé le Baſtard fut pris priſonnier des ennemis & mené à Betune : lequel fut par le Seigneur de Fiennes, Gouverneur de Flandres, pratiqué pour luy livrer le chaſteau de Hedin, lequel Baſtard luy dit en avoir bien le moyen; mais qu'il eſtoit beſoin de le renvoyer ſur ſa foy, faignant d'aller pourchaſſer ſa rançon, afin de praticquer un ſien compagnon & fidelle amy qui avoit les clefs du chaſteau, choſe qui luy fut accordée. Eſtant arrivé à Hedin, il feit entendre au Seigneur du Pontdormy les praticques que faiſoit le Seigneur de Fiennes par ſon moyen, & que ſon intention eſtoit de luy livrer entre les mains le Seigneur de Fiennes, le Duc d'Aſcot, & la plus part des grands Seigneurs de par-de-là, avecques la garniſon d'Aire & de Betune. Le moyen qu'il meit en avant, eſtoit que le Seigneur du Pontdormy luy adreſſaſt un homme fidelle qui eut la garde des clefs du chaſteau dudit Hedin, & qu'il feroit entendre à l'en-

nemy qu'il avoit praticqué cet homme : & meſme ameneroit un des leurs dedans le parc, avecques lequel portier & luy pourroient communiquer, pour donner à l'ennemy plus grande ſeureté de ſon fait ; qu'au jour aſſigné qu'il ameneroit la trouppe, il viendroit avecques celuy, lequel premierement il auroit amené pour communiquer de rechef avecques ledit portier, avecques lequel il auroit un ſignal, auquel iceluy portier reſpondroit à leur arrivée : bref les choſes furent arreſtées, tant d'une part que d'autre. Le jour préfix, le Seigneur du Pontdormy ſe trouva dans le chaſteau, accompagné de deux cens hommes d'armes, environ jour couché : & à ce que le bagage ne fut cauſe de deſcouvrir l'entrepriſe, chacun homme d'armes y arriva l'armet en teſte, & la lance au poing, ſans page & ſans varlet. Le Seigneur du Pontdormy avoit ordonné au Seigneur de Sercu, Gouverneur de Hedin, de faire faire à la porte du parc, ſous une grande voute qui eſtoit à l'entrée où l'ennemy devoit arriver, deux ou trois herſes couliſſes ; afin que ſi de fortune l'ennemy entroit en ſi grand nombre dedans, qu'il fut pour forcer le chaſteau, on laiſſaſt tomber leſdites herſes pour la ſeureté de la place ; mais à l'arri-

vée du Seigneur du Pontdormy les herſes n'eſtoient achevées, dont il advint grand inconvenient, ainſi que ſera dit cy après. Au devant de la porte il y avoit un petit ravelin de pierre, par lequel devoient paſſer les ennemis, qui fut tout pavé de fricaſſées & feux artificiels couverts de paille, où ceux de deſſus la porte devoient jetter feu, lors qu'il leur ſeroit commandé : & devoit le Seigneur du Pontdormy, quand il verroit l'ennemy en deſordre, monter à cheval pour luy coupper le chemin de ſa retraitte.

Les choſes ainſi ordonnées, l'ennemy conduit par le Baſtard environ minuict (a) arriva à une lieuë près de Hedin : auquel lieu vindrent deux eſpies devers M. de Fiennes, l'advertir comme le Seigneur du Pontdormy à jour couché eſtoit arrivé dans le chaſteau de Hedin, avecques grand nombre de gendarmerie. Le Seigneur de Fiennes penſant eſtre trahy, voulut faire mettre en pieces le Baſtard ; mais de grande aſſeurance il luy dit que ſes eſpies eſtoient fauſſes, & à ce qu'il cogneuſt la verité, qu'ils le feiſſent lier de cordes, & qu'ils luy baillaſſent deux ou trois hommes avecques la dague au poing,

(a) Le récit de cet évènement intéreſſant, eſt défiguré & mutilé dans l'édition de l'Abbé Lambert.

qui le menaſſent ſur les bords du foſſé, & avecques eux celuy meſme qui par cy-devant avoit eſté en ſa compagnie parler au portier, lequel entendroit bien le ſignal qu'il avoit avecques luy. Ainſi fut-il ordonné, & fut le Baſtard lié, luy baillant trois ou quatre des plus diſpos ſoldats pour qu'ils euſſent à le tenir, chacun la courte dague au poing, & le tuer s'il faiſoit faute ; lequel les mena ſur le bord dudit foſſé, & y eſtant arrivé ſiffla : celuy qui eſtoit ſur la porte luy reſpondit ; alors le Baſtard luy demanda *s'il eſtoit temps* ; l'autre dit : *Ouy*, *& que toutes choſes eſtoient preparées*, parquoy ils le remenerent à la trouppe : après ce rapport les Bourguignons entrerent en plus grande aſſeurance que jamais, ſuivant laquelle ils marcherent à la conduite du Baſtard tousjours lié comme deſſus. Entrans dedans le parc, ils trouverent d'autres eſpies qui les aſſeurerent qu'ils eſtoient trahis ; mais le Baſtard les perſuada de ſorte qu'à nul d'eux ils ne voulurent adjouſter foy, & conclurent de parachever leur entrepriſe. Eſtant arrivez dedans le ravelin, & entrez un nombre d'hommes dedans la porte, le Seigneur du Pontdormy qui eſtoit deſſus icelle pour commander, voyant que les herſes pour eſtre mal

achevées ne pouvoient tomber, commença à crier à ceux qui eſtoient au deſſous de luy, *qu'ils euſſent à jetter le feu*, craignant qu'il entraſt ſi grand nombre qu'il fut forcé là dedans : mais la fortune fut telle, que celuy de deſſoubs luy, jettant le feu mal à propos, Pontdormy ayant la bouche ouverte pour parler, luy entra le feu par la bouche, qui luy bruſla les entrailles. Si eſt-ce que ſoudain il commanda que le Seigneur de Canaples ſon nepveu montaſt à cheval pour executer leur entrepriſe, mais il ſe trouva qu'il avoit le viſage tout bruſlé, ſans apparence de forme de viſage, n'ayant moyen de monter à cheval : parquoy l'execution demeura. Telle fut l'iſſue de ladite entrepriſe : du Pontdormy (29) mourut deux jours après. A ſa mort le Roy perdit un bon & affectionné ſerviteur, & grand homme de guerre : il mourut des Bourguignons, environ quatre-vingts ou cent de ceux qui eſtoient entrez au ravelin, leſquels furent bruſlez. Le Baſtard entra le premier dedans le chaſteau, qui ſauva la vie à ceux qui le tenoient lié, & les feit ſes priſonniers. Les Bourguignons s'en allerent en effroy, penſans touſjours eſtre ſuivis, ne ſçachans rien de l'inconvenient advenu au Seigneur du Pontdormy : tellement qu'une grande part (a)

(a) Partie.

ſe perdit parmy les bois ſur leur retraitte. Il y a apparence que ſans l'inconvenient du Seigneur du Pontdormy, ils eſtoient tous deffaits, (car la nuit n'a point de honte) & en hazard qu'il euſt entré peſle-meſle ou dedans Betune, ou dedans Aire, eſtans les ennemis en tel effroy: eux meſmes depuis me l'ont confeſſé.

En ce temps mourut dedans Pavie le Capitaine general des Lanſquenets, ſoupçonné d'avoir eſté empoiſonné: ayant doute Antoine de Leve qu'il eut intelligence avecques le Roy, dont jamais ne fut cogneu autre choſe. Au meſme temps, eſtant l'armée Imperiale renforcée & jointe enſemble, le Vice-Roy de Naples, delibera d'aller ſecourir Pavie: mais parce que le payement luy eſtoit failly, & qu'il avoit grand doute que les ſoldats ne fiſſent difficulté de marcher, fut conclu entre tous les Chefs, que le Marquis de Peſquaire, appelleroit en concion (a) les Eſpagnols, deſquels il eſtoit General, pour trouver moyen de leur perſuader de marcher au combat, ce qu'il feit: leur remonſtrant les victoires que par cy devant ils avoient obtenues ſoubs ſa conduitte, & que ceſte ſeule victoire ſeroit la remuneration de tous leurs labeurs: car prenans un Roy de France avec-

(a) C'eſt-à-dire, aſſembleroit.

ques les Princes de ſon ſang, & la principale nobleſſe de ſon Royaume, ce ſeroit tout d'un coup acquerir honneur & chevance. Il leur remonſtra pareillement que la victoire eſtoit apparente pour eux, eſtant l'armée du Roy ruinée, pour le long temps qu'elle avoit campé, & ſeparée en divers lieux, comme à Naples, Savonne & Milan : concluant par là, qu'il ne reſtoit qu'à l'entreprendre, que la victoire ne fut ſeure. Les Eſpagnols tant pour la creance qu'ils avoient au Marquis, que pour le grand butin qu'il leur promettoit, luy offrirent de vivre ou de mourir avec luy, & de le ſuivre en tous lieux, & dangers qu'il les voudroit conduire, & ſans argent, moyennant qu'ils euſſent vivres, dont ils ſe peuſſent ſubſtanter. Les Allemans eſtans advertis de la reſponſe des Eſpagnols, la feirent ſemblable, diſans : *qu'ils n'eſtoient moins gens de guerre que la nation Eſpagnolle* : leſquelles choſes entendues, le Vice-Roy, le Duc de Bourbon, & le Marquis de Peſquaire, conclurent d'executer leur entrepriſe chaudement ; pendant que leurs hommes eſtoient en bonne volonté.

Le Roy adverty de la déliberation de ſon ennemy, ſçachant que ſur le chemin de Laude à Pavie, il y avoit un chaſteau nommé

Caſtel Sainct-Ange, duquel Dom Petre de Gonzague, frere du Seigneur Federic de Bozzolo, avoit la charge de par le Roy : & craignant que l'ennemy ne ſurprint ladite place, qui eſtoit d'importance ; pour rompre les vivres de l'ennemy, s'il venoit devant Pavie, y envoya le Mareſchal de Chabannes, & ledit Federic de Bozzolo, pour la viſiter, & la pourveoir de ce qu'elle avoit beſoing. Ce qu'ils feirent ; s'en retournans au camp, laiſſerent audit chaſteau huict cens hommes de pied Italiens, & deux cens chevaux ſoubs la charge dudit Dom Petre. Nos ennemis ayans uny toutes leurs forces, partirent de Laude, & s'en vindrent loger à Marignan, pour tenter ſi nos gens qui eſtoient à Milan, la voudroient abandonner, & pour ſe venir joindre à noſtre armée : mais cognoiſſans que le Seigneur de la Trimoüille, n'en avoit aucune volonté, ils changerent de deſſein, & tournerent la teſte droit à Caſtel Sainct-Ange, pour mettre en liberté le grand chemin de Laude à Pavie, & plus aiſement faire ſuivre leurs vivres. Eſtans arrivez au lieu de Sainct Ange, ils feirent en diligence leurs approches, & meirent leurs pieces en batterie ; puis ayans fait breche, donnerent un aſſaut, auquel ils furent repouſſez : mais enfin nos

gens voyans la diligence que faiſoient leurs ennemis, s'eſtonnerent, & ſe rendirent à la diſcretion du Vice-Roy, lequel retint les Capitaines priſonniers, & licentia les ſoldats ſans armes, leur faiſant faire ſerment de ne porter d'un mois armes contre l'Empereur.

Le Roy adverty de la priſe du Caſtel Sainct Ange ſe tint pour aſſeuré d'avoir la bataille: à raiſon de quoy il manda le Seigneur de la Trimoüille, qui eſtoit à Milan, avecques les forces qu'il avoit, laiſſant dedans la ville le Seigneur Theodore Trivulce, & le Seigneur de Chandiou, Capitaine de la Juſtice, avecques quelque nombre d'hommes pour la garde des tranchées du chaſteau: & de toutes parts, raſſembla ſes forces, horſmis le Marquis de Saluſſes, (que j'ay dit cy devant eſtre du coſté de Gennes,) & quelques gens qui eſtoient dans les chaſteaux pour tenir les chemins ſeurs. Peu de temps auparavant, le Roy avoit retiré à ſon ſervice Jean de Medicis, ayant ſoubs ſa charge trois mille hommes de pied, & trois cens chevaux legers: ce Seigneur Jean venant au ſervice du Roy, avoit praticqué pour le ſervice dudit Seigneur pluſieurs Capitaines Italiens, & entre autres le Comte Guy de Rangon (a), homme de

(a) Rangone.

grande reputation parmy les gens de guerre, & ſon frere le Comte Franciſque de Rangon. Vous avez bien entendu par cy devant comme un Seigneur Palvoiſin (a), avoit eu la teſte couppée à Milan, dès l'an mil cinq cens vingt & un : toutes fois ledit Seigneur Jean reconcilia avecques le Roy, Jean Ludovic Palvoiſin ſon frere, homme qui avoit le moyen de luy faire ſervice. Le Roy pour empeſcher ſes ennemis de mettre vivres dedans Pavie, vint loger en une vallée ſur un petit ruiſſeau nommé la Vermicule (b), par lequel eſtoit beſoing que l'ennemi paſſaſt pour ſecourir les aſſiegez. Outre cela il manda querir mille Italiens, nouvellement venus de Marſeille, à Savonne, leſquels paſſans par Alexandrie, las, & travaillez du long chemin, furent ſurpris de la garniſon dudit lieu d'Alexandrie, & furent deffaits.

Environ ce temps, Jean Jacques de Medicis, autrement dit le *Medequin* (c) Milanois

(a) Pallavicini.

(b) Vernacula.

(c) Jean-Jacques Medequin, ou Medici, étoit Milanois, & fils d'un Commis à la Douane. S'étant diſtingué par ſes talents, & ſon frère ayant été Pape ſous le nom de Pie IV, Coſme I, par politique, le reconnut pour un Médicis.

Caſtelan (a) de Muz, qui eſt un chaſteau ſur le lac de Come, ſur les confins des Griſons, eſtant au ſervice du Seigneur Sforce, ſçachant qu'il y avoit ſix mille Griſons nouvellement venus au ſervice du Roy, devant Pavie, voulut chercher moyen de divertir leſdits Griſons, & les faire retourner en leur pays. Eſtant adverty qu'il y avoit un chaſteau de l'obeiſſance deſdits Griſons, nommé Chiavenne, ſur l'autre coſté du lac (dont le Capitaine ne ſe doutant de rien, pour eſtre en paix, s'en alloit tous les jours promener ſans compagnie aſſez loing de ſa place,) il trouva moyen de ſe jetter en embuſcade au lieu ou il avoit accouſtumé de ſe promener : il arriva ſi à propos, que le Caſtelan (b) ſorty à l'accouſtumée, tomba en ladite embuſcade, parquoy il fut pris & mené ſoudain devant la place; auquel lieu eſtant arrivé, Medequin, tenant l'eſpée nue, appella la femme du Caſtelan, l'aſſeurant, *qu'où elle faudroit de luy ouvrir la porte du chaſteau, il couperoit la teſte à ſon mary :* la femme craignant de le perdre, ouvrit la porte à Medequin, & ſoudain trois mille hommes qu'il avoit embuſquez près de là, ſe vindrent joindre avecques luy, de ſorte qu'ils ſe

(a) Caſtellan de Muſſo.
(b) Chaſtelain.

ſaiſirent de la place : puis l'ayant pourveuë comme elle meritoit, ſe retira à Muz. Les Griſons advertis de ceſte perte, entrerent en telle crainte, penſans qu'il y euſt autres praticques ſur leurs places, qu'ils manderent aux ſix mille Griſons de leur nation, qui eſtoient au ſervice du Roy, devant Pavie, qu'ils euſſent à ſe retirer pour la conſervation de leur patrie : ceux cy après ledit mandement, quelques remonſtrances qu'on leur ſceuſt faire, & meſme la honte qui leur eſtoit miſe en avant, d'abandonner un Prince preſt à combattre, ayans pris ſa ſoulde, & fait le ſerment, ce nonobſtant ils s'en allerent cinq jours devant la bataille (30). Ce fut telle défaveur pour le Roy, que vous pouvez eſtimer, veu meſmement que le camp de l'ennemy n'eſtoit logé qu'à demy mille de nous : neantmoins pour leſdites défaveurs, jamais le Roy ne voulut changer d'opinion. Quelques uns luy perſuadoient de ſe retirer à Milan, attendant que l'armée Imperiale ſe conſommeroit par faute de payement, *car faillant la paye, les vivres faillent* : mais eſtant Prince magnanime, ou Dieu l'ayant ainſi ordonné, ne voulut onc tourner la teſte ailleurs que devers l'ennemy.

Le Roy avoit auſſi depeſché le Palvoiſin,

duquel n'aguéres avons parlé, avecques argent pour lever bon nombre de gens de cheval, & de pied, & aller ſurprendre Cremone, qui n'eſtoit gardée que de cinq ou ſix cens hommes de pied : & par après enlever les vivres au camp Imperial qui approchoit de Pavie. Jean Ludovic Palvoiſin ayant mis enſemble deux mille hommes de pied, & quatre cens chevaux, attendant autres trois ou quatre mille hommes de pied, qui luy venoient de renfort, alla loger à Cazal Majour (a). Le Duc Sforce qui eſtoit dedans Cremone, craignant que le Comte Guy de Rangon, ſe vint joindre avecques Palvoiſin, delibera avant que leurs forces feuſſent unies, de le ſurprendre, & pour ceſt effect leva un taillon (b) dedans Cremone, dont il aſſembla juſques au nombre de deux mille hommes de pied, & quelque cavalerie, deſquels il donna la charge au Seigneur Alexandre Bentivolle, (c) lequel incontinent print ſon chemin droit à Cazal Majour. Palvoiſin s'eſtimant ſuffiſant pour le combattre en campagne, comme malaviſé, abandonna ſon fort, dont mal luy print; car ſi y fuſt demouré, le lendemain le Comte Franciſque de Rangon, frere du Comte Guy, le venoit ſecourir. Palvoiſin

(a) Major. (b) Un impôt. (c) Bentivoglio.

eſtant ſorty en campagne, marcha droit à ſes ennemis, & d'abordée miſt à vau de route toute la cavalerie du Duc de Milan : mais arrivant le Comte Alexandre Bentivolle, avecques les gens de pied, fut tellement combattu tant d'une part que d'autre, que Palvoiſin fut porté par terre, & prins priſonnier, & tous ſes gens mis à vau de route, choſe qui donna grande défaveur aux affaires du Roy.

Ceux de Pavie voyans le logis du Seigneur Jean de Medicis mal gardé, firent une ſaillie ſur luy, leſquels trouvans ſon guet un peu foible, le forcerent, & taillerent en pieces grand nombre de ſes ſoldats, devant qu'ils euſſent le loiſir de prendre les armes. Le Seigneur Jean, mal-content d'avoir eu ceſte baſtonnade, ſe voulut venger, parquoy dreſſa une amorſe à ceux de la ville, leſquels ſortirent, penſans faire comme l'autre coup ; mais ils furent deceus, car le Seigneur Jean ayant mis double embuſcade, l'une dedans des foſſez près de la ville, l'autre aſſez loing, les Eſpagnols ſuivans ceux qui premiers les avoient attaquez, ayans la cognoiſſance de l'embuſcade qui eſtoit un peu loing, ſe meirent à faire leur retraite ; mais celle qui eſtoit près de la ville leur coupa chemin, tel-

lement que leſdits Eſpagnols ſe trouverent entre deux trouppes ſi bien fermez, que tout ce qui eſtoit ſorty fut mis au fil de l'eſpée. A cette action fut bleſſé le Seigneur Jean d'une arquebouzade au talon, dont il fut contraint de ſe faire porter hors du camp, qui fut une perte pour nous; car c'eſtoit un grand homme de guerre. Ses ſoldats eſtans ſans Chef, s'esbanderent, de ſorte qu'ils devindrent à rien : finablement, tant les Griſons que ceſte trouppe affoiblirent noſtre armée de huict mille hommes. Au meſme temps le Seigneur Albert, Comte de Carpy, Ambaſſadeur pour le Roy à Rome, luy manda par pluſieurs fois de la part du Pape, que ſurtout il euſt à ſe donner de garde de hazarder la bataille; car il eſtoit aſſeuré que, temporiſant quinze jours, les Imperiaux ſeroient en telle neceſſité par faute de payement, que leur armée s'en iroit en fumée, ayans perdu tout le moyen d'avoir deniers, ne tenans plus la ville de Milan, & eſtant l'armée de M. d'Albanie la plus forte au Royaume de Naples; qui eſtoient les deux moyens deſquels l'Empereur s'eſtoit aydé par cy-devant pour avoir deniers; mais le Roy, comme (31) predeſtiné en la volonté de Dieu d'avoir mauvaiſe fortune, demoura tousjours

tousjours en ſa premiere opinion, de ne ſe vouloir retirer de devant ſon ennemy.

Or eſt-il que ce n'eſtoit la deliberation du vice-Roy de Naples, ny du Duc de Bourbon de donner la bataille au Roy, ſi l'occaſion ne s'y preſentoit à leur avantage, mais ſeulement eſſayer de gaigner le logis (a) de Mirabel pour retirer leurs hommes qui eſtoient dedans la ville, & ſe rafreſchir de nouvelles gens : toutesfois cela ne ſe pouvoit faire ſans paſſer à la teſte de noſtre camp. Parce que le Roy eſtoit campé en lieu fort, ils ſe preparerent à deux effects, ſçavoir, ſi on les vouloit empeſcher de paſſer, & ſi le Roy ſortoit de ſon fort à ceſte fin, le combattre, ſinon paſſeroient outre. Or eſtoient venus les Imperiaux loger hors du parc, du coſté de devers la Chartrouſe, à la portée du canon de noſtre camp; auquel lieu peu de jours après, ils commencerent la nuict à ſapper la muraille du parc, de ſorte que deux heures devant le jour, feſte de Sainct-Matthias, mil cinq cens vingt-cinq, ils firent renverſer quarante ou cinquante toiſes de ladite muraille, laquelle eſtant tombée, firent paſſer devers noſtre camp par ladite breche, deux ou trois mille arquebouziers Eſpagnols,

(a) Le Parc de Mirabel.

accompagnez de quelques chevaux-legers, ayant chacun une chemiſe blanche ſur leurs armes pour ſe recognoiſtre, parce que le jour encore n'eſtoit clair. Puis ſuivit leſdits arquebouziers un bataillon de quatre mille, tant Lanſquenets qu'Eſpagnols des vieilles bandes meſlez enſemble, après lequel marchoient trois bataillons, l'un d'Eſpagnols, & deux de Lanſquenets, avecques deux groſſes troupes de gendarmerie ſur les aiſles: tous leſquels prindrent le chemin de Mirabel, laiſſans l'armée du Roy à leur main gauche, ne voulans l'aſſaillir, parce qu'il eſtoit logé en lieu trop avantageux.

Je vous ay dit cy-deſſus qu'il falloit que nos ennemis paſſaſſent à la teſte de noſtre armée: parquoy le Seigneur Jacques Galliot, Seigneur d'Aſſié, Seneſchal d'Armignac, Grand-Maiſtre de l'artillerie de France, avoit logé ſon artillerie en lieu ſi avantageux pour nous, qu'au paſſage de leur armée, ils eſtoient contraints de courir à la file pour gaigner un vallon, afin de s'y mettre à couvert de ladite artillerie; car coup à coup elle faiſoit des breches dedans leurs bataillons, de ſorte que n'euſſiez veu que bras & teſtes voler. Cela fut cauſe que le Roy les voyant à la file, ſe perſuada que l'ennemy eſtoit en

effroy ; avecques un rapport qui luy fut fait, que la compagnie du Duc d'Alençon & du Seigneur de Brion avoient deffait quelque nombre d'Eſpagnols qui vouloient paſſer à noſtre main droite, & qu'ils avoient gaigné quatre ou cinq pieces de menue artillerie : ces choſes miſes enſemble, furent cauſe que le Roy abandonna ſon avantage pour aller chercher ſes ennemis, tellement qu'il couvrit ſon artillerie, & luy oſta le moyen de joüer ſon jeu.

Les Imperiaux ſe voyans hors du danger de noſtre artillerie, & le Roy qui les venoit chercher ; la teſte qu'ils avoient dreſſée vers Mirabel, la retournerent vers le Roy, ayans esbandé (a) deux ou trois mille arquebouziers parmy leur gendarmerie. Le Roy ayant en ſa main dextre le bataillon de ſes Suiſſes, qui eſtoit ſa principale force, marcha droit au Marquis de S. Ange, qui menoit la premiere troupe de leur gendarmerie ; laquelle il rompit, & y fut tué ledit (b) Marquis de S. Ange ; mais les Suiſſes qui quant & quant devoient attaquer un bataillon de Lanſquenets Imperiaux, lequel faiſoit eſpaule à leur

(a) Diſtribué.

(b) L'Ab. Lambert fait dire à du Bellay, que François I tua de ſa main le Marquis de S. Ange ; quoique le fait ſoit vrai, il n'eſt point conſigné dans le texte de du Bellay.

gendarmerie, au lieu de venir au combat, ſe retirerent par le chemin de Milan pour ſe ſauver. Nos Lanſquenets qui ne pouvoient eſtre plus de quatre ou cinq mille, deſquels avoit la charge François, M. de Lorraine, frere du Duc de Lorraine, & le Duc de Sowthfolk Roze-Blanche, marcherent la teſte baiſſée droit au gros bataillon Imperial, qui venoit charger le Roy; mais eſtant peu de nombre (comme j'ay dit), ils furent enveloppez de deux gros bataillons d'Allemans, & en bien combatant furent deffaits. Si les Suiſſes euſſent fait le ſemblable, la victoire eſtoit douteuſe; & moururent audit combat François, M. de Lorraine, & le Duc de Sowthfolk, & leurs ſoldats n'en eurent pas moins. Le Roy ayant deffait la premiere troupe qu'il avoit trouvée, eſtans les Lanſquenets deffaits, & les Suiſſes retirez, tout le faix de la bataille tomba ſur luy : de ſorte qu'enfin ſon cheval luy fut tué entre les jambes, & luy bleſſé en une jambe; & de ceux qui eſtoient près de luy, furent tuez l'Amiral de Bonnivet, le Seigneur Louis de la Trimoüille, aagé de 65 (a) ans, le Seigneur

(a) Il y a ici une erreur, ſi la Trémoille étoit né en 1460, comme l'ont dit l'Auteur de ſes Mémoires, & les Lexicographes qui parlent de ce Seigneur. D'après la

Galeas de S. Severin, Grand-Eſcuyer de France, le Seigneur de S. Severin, premier Maiſtre-d'hoſtel du Roy, le Seigneur de Meraphin, auſſi ſon premier Eſcuyer d'eſcuyerie; & furent pris le Mareſchal de Foix, & le Baſtard de Savoye, Grand-Maiſtre de France, leſquels depuis moururent des bleſſeures qu'ils y receurent. Le Comte de S. Pol y fut pris près du Roy, eſtant bleſſé, tant au viſage qu'ailleurs, ſi qu'on en eſtimoit pluſtoſt la mort que la vie : toutesfois il fut guery dedans Pavie, où il fut mené. Le Mareſchal de Chabannes, avecques l'avantgarde dont il avoit la charge, combattoit de l'autre part, lequel n'eut meilleure fortune que les autres; car eſtant noſtre armée tant ruinée que plus ne pouvoit, n'y eut ordre qu'il peuſt ſouſtenir le faix de ſon coſté, parquoy tomba ſoubs iceluy, & fut tué ſur le lieu, & la pluſpart de ceux qui eſtoient avecques luy eurent pareille fin. Le Mareſchal de Montmorency, qui le jour précedant avoit eſté envoyé avecques cent hommes d'armes, & mille hommes de pied François, qui eſtoient (ce me ſemble) ſoubs la charge du Seigneur de Buſſy d'Amboiſe, &

date de ſa naiſſance, il avoit 65 ans. La plûpart de nos Hiſtoriens ont coj ié du Bellay par rapport à ſon âge.

deux mille Suiſſes à S. Lazare pour garder un paſſage; auquel lieu eſtant arrivé, il eſtoit demouré en armes juſques au point du jour, qu'il ouyt l'artillerie tirer, ſe retira pour ſe venir joindre avecques le Roy; mais ce fut trop tard, meſme il fut empeſché de ce faire, car il fut enveloppé, deffait & pris avant qu'il s'y peuſt joindre, auſſi desja la ruine tomboit ſur nous.

Revenons où j'ay laiſſé le Roy à pied; eſtant par terre, il fut de tous coſtez aſſailly & preſſé de pluſieurs de bailler ſa foy; ce qu'il ne vouloit faire, & tousjours, tant qu'halaine luy dura, ſe deffendit, encore qu'il cogneuſt qu'il ne pouvoit reſiſter à la volonté de Dieu; mais il craignoit pour les querelles que desja il voyoit entre les Imperiaux, pour le butin, qu'eſtant rendu, par deſpit l'un de l'autre, ils le tuaſſent. A l'inſtant y arriva le Seigneur de Pomperant, duquel j'ay parlé, qui s'en eſtoit allé avecques M. de Bourbon, pour avoir tué le Seigneur de Chiſſé à Amboiſe, lequel ſoudain ſe meit à pied auprès du Roy, l'eſpée au poing, & feit retirer chacun d'auprès de ſa perſonne, (32) juſques à ce que le vice-Roy de Naples arriva, auquel le Roy bailla ſa foy. Le Duc d'Alençon, qui avoit la conduite de l'arriere-

garde (a), voyant l'armée deffaite, le Roy pris, & n'y avoir eſperance de reſſource, par le conſeil de ceux qui eſtoient près de luy, avecques ſi peu qu'il avoit de reſte (33), ſe retira par deſſus le pont qu'avions fait ſur le Teſin. Le Seigneur Theodore Trivulce, & le Seigneur de Chandiou, qui eſtoient dedans Milan, advertis de la ruine de noſtre armée, ſe retirerent en France avecques leurs gens.

En ladite bataille moururent & furent pris pluſieurs gens de bien, & entre les morts le Mareſchal de Chabannes (b), Meſſire Louis, Seigneur de la Trimouille, Guillaume Gouffier, Seigneur de Bonnivet, Amiral de France : le Baſtard de Savoye, Grand-Maiſtre

(a) On raconte que François I, traverſant le champ de bataille, on lui fit remarquer que tous ſes Gardes-Suiſſes s'étoient fait tuer dans leur rang. » Si tous mes » ſoldats, dit ce Prince attendri, avoient fait leur » devoir comme ces braves gens, les Eſpagnols ſe- » roient mes priſonniers, & je ne ſerois pas le leur.

(b) Jacques de Chabannes, Seigneur de la Palice, s'étoit rendu priſonnier. Buzarto, que les Eſpagnols nomment encore aujourd'hui *le Cruel*, l'aſſaſſina. On verra dans les Mémoires de Brantôme les particularités de ſa mort. Jacques de Chabannes avoit ſervi ſous Charles VIII, Louis XII, & François I. Il ſe livra peu de batailles, il y eut peu de ſièges importants, pendant cet eſpace de tems, où il ne ſe ſoit diſtingué.

de France, mourut priſonnier, le Mareſchal de Foix, Galeas de S. Severin, Grand-Eſcuyer, François, M. de Lorraine, le Duc de Sowthfolk, le Comte de Tonnerre, le Seigneur de Chaumont, fils du feu Grand-Maiſtre Charles d'Amboiſe, le Seigneur Buſſy d'Amboiſe, le Baron de Buzancez, le Seigneur de Beaupreau, & un ſi grand nombre d'autres, que j'ennuirois le Lecteur de les nommer. Des priſonniers, le Roy Henry de Navarre, le Comte de S. Pol, Louis, M. de Nevers, le Seigneur de Fleuranges, fils de Meſſire Robert de la Marck, le Mareſchal de Montmorency, le Seigneur de Brion, le Seigneur de Lorges, le Seigneur de la Rochepot, le Seigneur de Montejan, le Seigneur d'Annebault, le Seigneur de la Roche-du-Maine, le Seigneur de la Mailleraye, le Seigneur de Montpeſat, le Seigneur de Boiſy, le Seigneur de Curton, & le Seigneur de Langey, avecques ſi grand nombre d'autres, que les nommer ſuffiroit pour emplir mon livre. Des ennemis eſtans victorieux, je ne m'amuſeray à les nommer; car qui a la victoire, n'eſtime avoir rien perdu; je le laiſſe à la diſcrétion des Lecteurs.

Fin du ſecond Livre.

OBSERVATIONS
SUR LES MÉMOIRES
DU PREMIER LIVRE
DE MESSIRE
MARTIN DU BELLAY,
SEIGNEUR
DE LANGEY.

(1) UNE Ordonnance de François I porte que les longues guerres qu'il eut à ſoutenir le forcerent à ſe ſervir de ces ſortes de troupes; « par leſdites longues guerres, dit-il, » ſe ſont levés quelques avanturiers, gens » vagabonds, oiſeux, perdus, méchans, » flagilleux, abandonnés à tous vices, lar- » rons, meurtriers, violateurs de femmes » & de filles, blaſphemateurs & renieurs » de Dieu. Ces aventuriers, raconte Bran- » tome, portoient des chemiſes longues & » grandes, qui leurs duroient vêtues plus » de deux ou trois mois ſans changer; mon- » trans leurs poitrines velues, pelues & » toutes decouvertes, & la plupart mon- » troient la chair de la cuiſſe, voire des » feſſes; d'autres plus propres ayoient du

» taffetas en ſi grande quantité, qu'ils les » doubloient & appelloient chauſſes bouf- » fantes : mais il falloit que la plupart mon- » traſſent la jambe nue une ou deux, & » portoient leurs bas déchauſſés pendans à la » ceinture. » (N. D. L.)

(2) Nous avons préſumé que le Lecteur trouveroit ici avec plaiſir quelques éclairciſſemens ſur l'ancienne milice Françoiſe, ſoit Infanterie, ſoit Cavalerie, depuis le règne de François I juſqu'à celui de Henri III. Les Mémoires que nous publierons ſucceſſivement, contiennent un grand nombre d'opérations militaires, qui ſeroient dénueés d'intérêt ſans cette eſpèce de notice. On entendra parler ſans ceſſe, & ſous différentes dénominations *de compagnies d'ordonnance*, *d'hommes d'armes*, *d'archers*, *de couſtilliers de cavalerie légere*, *d'argoulets*, & enfin *d'infanterie étrangere ou nationale*. Pour donner une idée juſte de ces troupes, de leurs armes, de leur maniere de combattre, de la quantité de guerriers dont chacun de ces corps étoit compoſé ; nous avons cru devoir réunir dans une obſervation tout ce qui eſt propre à les faire connoître. L'Hiſtoire de la milice Françoiſe par le Pere Daniel nous

a fourni d'excellens matériaux pour ce travail.

De la Cavalerie.

Sous le règne de François I on ne connoiſſoit encore gueres d'autre cavalerie en France que les compagnies d'ordonnance. Ces compagnies avoient été créées en 1425, ſous Charles VII. Chacune étoit de 100 lances ou hommes d'armes. Chaque homme d'armes avoit avec lui 5 perſonnes; pour faire une *lance fournie*, (comme on parloit alors) l'homme d'armes devoit avoir avec lui 3 archers & un coutillier, c'eſt-à-dire, un Ecuyer, ainſi appellé d'un couteau ou eſpèce de bayonnette qu'il portoit au côté comme nos fuſilliers d'aujourd'hui, & enfin un page ou valet; ainſi chaque compagnie étoit compoſée de 600 hommes à cheval. Il y en avoit 15 en tout qui faiſoient un corps de 9000 chevaux, ſans y comprendre quantité de volontaires qui regardoient comme une grace d'être aggrégés à cette gendarmerie. Ils y ſervoient à leurs dépens dans l'eſpérance d'obtenir une place de gendarme. Le nombre de ces volontaires & de ceux qui s'attachoient au Capitaine & aux autres Officiers fut ſi grand dans la ſuite, qu'une com-

pagnie de 100 hommes d'armes compoſoit quelquefois le nombre de 1200 chevaux.

On voit par les ordonnances de Louis XII, François I & Henri II, qu'outre le Capitaine il y avoit pour chaque compagnie, un Lieutenant, un Guidon & un Enſeigne, charges qui, dès leur établiſſement & dans la ſuite, furent toujours confiées à des Gentilshommes qui s'étoient ſignalés par leurs belles actions, ou à des perſonnes de la premiere qualité. Chaque gendarme avoit quatre chevaux, un pour un valet, un autre pour porter ſon bagage, un cheval de bataille qu'il laiſſoit dans le lieu de ſa garniſon avec ſon harnois, quand il en ſortoit avec congé pour vaquer à ſes affaires domeſtiques, & un courtaut ou bidet pour faire ſes voyages.

Les Gendarmes (a) devoient être tous Gentils-hommes, & ils l'étoient encore ſous

(a) Entre les hommes d'armes, dit un de nos anciens Hiſtoriens, il y en avoit de deux ſortes; la premiere eſt ce qu'on appelloit hommes d'armes des ordonnances; les autres, ſimplement appellés hommes d'armes, compoſés de Gentilshommes & autres, n'étoient pas toujours ſur pied. Ils étoient compoſés du Ban & arrière-Ban, dont le ſervice duroit trois mois dedans, & quarante jours hors du Royaume. Ce fut Henry II qui voulut par une Ordonnance du 9 Février 1547, que

Louis XII. Les choſes reſtèrent à-peu-près ſur le même pied juſqu'au commencement du règne de François I, comme Montluc lui-même le témoigne dans ſes commentaires, en diſant qu'il fit ſa premiere campagne dans la compagnie du Maréchal de Foix, *ce qu'on eſtimoit beaucoup*, dit-il, *dans ce tems-là*; mais ſur la fin de ce règne, il paroît que tous les Gendarmes n'étoient plus Gentils-hommes. Henri III par ſon Ordonnance de 1575 ordonna *que tout archer ſeroit de noble race.*

Par l'Ordonnance de François I du 28 Juin 1526, il paroît qu'il y eut augmentation dans la gendarmerie, elle exige huit hommes pour une lance fournie; celle de Henri II

le ſervice du Ban & arrière-Ban ſe fît toujours à cheval; au lieu qu'auparavant, une partie de ceux qui y étoient tenus ſervoient à pied. Les Compagnies devoient être compoſées d'hommes d'armes & d'Archers; ſçavoir, cinquante hommes d'armes & cent Archers par chacune, excepté celle du Capitaine général qui doubloit. L'homme d'armes, dont les armes deffenſives étoient autres & plus fortes que celles de l'Archer, portoit une lance: l'Archer avoit un épieu, & le piſtolet à l'arçon de la ſelle, au lieu d'arcs & de flêches qu'il portoit anciennement. [Hiſt. des Troubles de France, &c. depuis l'an 1562, par Jean Le Fiere, fol. 65, édition de Baſle 1572.]

de 1549 s'énonce de la même manière ; il y eſt dit : *Chacune lance de nos ordonnances ſera fournie de huit chevaux, d'un homme d'armes & de deux archers ſuivant les anciennes Ordonnances.* Au reſte il y a apparence qu'il n'y avoit plus, ſous Henri II, de diſtinctions de coutilliers, pages & valets, & que les cinq autres cavaliers qui faiſoient la lance fournie avec l'homme d'armes & les deux archers, étoient cinq chevaux légers. Tout cela varia beaucoup ſous les différens règnes.

Ce page ou valet dont il eſt parlé dans les anciennes Ordonnances, n'étoit pas un domeſtique de Gendarme, ce nom de *valet* doit s'entendre ici ſelon l'ancien uſage; c'étoient des jeunes gens de condition, ou vivant noblement, qui ſelon l'Ordonnance de Louis XII de 1498, devoient avoir au moins 15 ans, & au moins 17 par celle de François I, en 1526. Ces pages ou valets étoient comme les cadets que nous avons vus dans ces derniers tems au régiment des Gardes. Lorſqu'ils avoient l'âge, ils étoient promûs à une place d'Archer ou de Gendarme.

On demandera de quelle manière combattoient dans la gendarmerie ces archers, ces pages, ces valets & ces coutilliers; il n'eſt

pas vraiſemblable qu'ils combattiſſent dans les rangs des Gendarmes, étant beaucoup plus foiblement armés qu'eux, puiſque par une Ordonnance de François I, en 1530, ils n'étoient qu'en équipage de chevaux légers; avec une telle armure ils n'auroient pu ſoutenir l'effort des Gendarmes ennemis; de plus leurs chevaux n'étoient point des chevaux de Gendarmes, c'eſt-à-dire, des chevaux de bataille. Ils auroient été culbutés par des chevaux beaucoup plus forts & plus grands. Il eſt donc à croire qu'ils n'étoient point mêlés dans un combat avec les Gendarmes; mais qu'ils ſervoient à deux uſages, le premier à eſcarmoucher avant le combat, le deuxieme à pourſuivre la gendarmerie ennemie lorſqu'elle avoit été rompue, & à empêcher le ralliement; à cet égard ils avoient un grand avantage ſur les Gendarmes rompus que la peſanteur de leurs armes empêchoit de ſe remuer ſi aiſément. Les archers, les coutilliers, les pages & les valets, marchoient donc dans une bataille ou derriere les rangs des Gendarmes de leur compagnie, ou plutôt ſur leurs flancs pour combattre à leur manière, ſuivant l'ordre qu'ils en recevoient du Capitaine de la compagnie.

Les compagnies d'hommes d'armes fixées à 15 par Charles VII, furent multipliées par la ſuite, ſoit par la création de nouvelles compagnies, ſoit en ſéparant une compagnie en deux ou trois parties, à chacune deſquelles on donnoit un Capitaine; on voit par l'Ordonnance de Louis XII, en 1498, qu'il y avoit des compagnies de 100 hommes d'armes, de 50, de 40, 30 & 25. La raiſon de cette multiplication étoit fondée ſur l'emploi de Capitaines, emploi ſi conſidérable qu'il n'y avoit ni Prince, ni grand Seigneur qui ne ſe tint honoré d'en être pourvu.

Charles IX fit une Ordonnance par laquelle il fut ſtatué que toutes les compagnies d'ordonnance ſeroient au moins de 50 hommes d'armes; mais cela ne dura pas. Il s'en falloit beaucoup alors que cette milice eût la réputation qu'elle avoit eue ſous ſes prédéceſſeurs, & même ſous François I & Louis XII, comme l'a remarqué La Noue dans ſes *Diſcours politiques & militaires*. M. de Montgommery obſerve à ce ſujet qu'il y avoit peine de la vie pour un Gendarme qui avoit fui, ou s'étoit rendu ayant le bras droit entier & ſon cheval en vie.

De la Cavalerie légère.

Sous le règne de Louis XII, il n'y avoit encore

encore de corps reglé en fait de cavalerie Françoiſe, que la ſeule gendarmerie ; du moins il eſt probable que ce fut lui qui, le premier, forma quelques compagnies reglées de cavalerie légère Françoiſe, mais en petit nombre : on peut le préſumer d'après Montluc qui dit d'un M. de Fontrailles, qu'il étoit ſous ce règne, Général de 1200 chevaux légers, dont la plûpart étoient Albanois. Avant ce tems la cavalerie légère n'étoit compoſée que de la réunion des valets, ou d'autres gens de la ſuite des Gentils-hommes & Seigneurs auxquels on donnoit des Chefs ou Capitaines pour une bataille, pour une campagne, pour des marches, & enfin d'arbalêtriers Gênois. Nous croyons que ceux-ci avoient des Capitaines de leur nation ; on y joignoit quelques cavaliers envoyés par les Communes des villes : auſſi cette cavalerie légère n'étoit gueres eſtimée ; c'étoit la gendarmerie qui faiſoit toute la force de l'armée, tant par la bonté des armes que par la force des chevaux qui étoient des *deſtriers*, *dextrarii*, c'eſt-à-dire des chevaux de bataille. Une ancienne chronique dit que 100 Gendarmes ſuffiſoient pour battre 1000 autres cavaliers non armés, c'eſt-à-dire, armés à la légère. La cavalerie légère ne

ſervoit gueres qu'à deux uſages, le premier à achever la déroute de la gendarmerie, lorſqu'elle avoit été rompue par la gendarmerie Françoiſe; car en ce tems-là la cavalerie légère enveloppoit les Gendarmes diſperſés en ſe ſéparant par pelotons; pluſieurs cavaliers attaquoient un Gendarme à coups de maſſue & de haches d'armes, le renverſoient de ſon cheval, le prenoient ou le tuoient. Le ſecond uſage auquel on l'employoit étoit à pourſuivre l'infanterie après la défaite de l'armée ennemie, à achever de la tailler en pièces, & à faire des priſonniers; car la gendarmerie victorieuſe ne pouvoient pas pourſuivre les ennemis à cauſe de la peſanteur de ſes armes défenſives & de celle même des chevaux qui étoient couverts de fer ou de gros cuir. On ſe ſervoit encore de cette cavalerie pour battre l'eſtrade, pour aller en parti, & pour eſcorter les convois particuliers; car quand l'armée marchoit, c'étoit la gendarmerie qui eſcortoit les vivres, les bagages & l'artillerie.

François I ſuivit le projet de Louis XII, & eut un corps de cavalerie légère; il y en avoit un dans ſon armée en 1523; mais il en augmenta le nombre dans la ſuite, car en 1543, on voit M. de Briſſac à la tête de

1500 chevaux légers, dans l'armée des Pays-Bas, parmi leſquels il y avoit auſſi des *Eſtradiots* ou Albanois ſous le Capitaine Bedeigne Ecoſſois ; on donnoit le nom en France & en Italie d'*Eſtradiots* ou *Stradiots* à la cavalerie Albanoiſe.

Ce ne fut que ſous Henri II que la cavalerie légère devint nombreuſe dans les armées ; ce Prince dans ſon expédition d'Allemagne, en 1552, avoit 3000 mille hommes de cavalerie légère, dont toutes les compagnies étoient commandées par les plus grands Seigneurs ; ce qu'on ne voit point ſous ſes prédéceſſeurs : nous ne parlons point de celle qu'il laiſſa dans les places frontières de France. Elle commença à être mieux policée que jamais ; en effet, c'eſt ſous ſon règne que l'on voit des Ordonnances qui la concernent ; on y regle ſa ſolde, le nombre des ſoldats dont les compagnies ſont compoſées : on y diſtingue les vieilles & les nouvelles compagnies ; ce qui fait entendre qu'il y en avoit déjà eu quelques-unes inſtituées ſous François I. Ces chevaux légers par rapport à la ſolde ſont mis ſur le pied des archers des compagnies d'ordonnance ; cela varia dans la ſuite. Il y eut d'abord ſous ce règne des compagnies de 200, de 100 hommes, de

50; en 1553, celles de 200 furent réduites à 160, de 100 à 80, de 50 à 40.

On voit dans cette Ordonnance de 1553 que dès lors il y avoit un Colonel & un Meſtre de Camp de la cavalerie légère.

C'eſt donc Henri II qui donna le premier une forme à cette milice, qui avec le tems eſt devenue nombreuſe dans les armées de France, tandis qu'au contraire la gendarmerie a diminué. La cavalerie légère ſe multiplia encore plus en France ſous le règne de Henri IV. Les guerres civiles avoient tellement épuiſé le Royaume de grands chevaux, que l'on commença à abandonner la lance, qui étoit l'arme ordinaire du Gendarme, dont on ne pouvoit gueres ſe ſervir qu'avec des chevaux de bataille & qu'avec un grand exercice d'académie, de joutes & de tournois : la jeune Nobleſſe n'avoit plus alors le tems ni le moyen de s'exercer.

Des Argoulets.

Les Argoulets étoient une eſpèce de cavalerie légère, armée comme les chevaux légers, l'épée large au côté; à gauche une maſſue pendue à l'arçon, à droite une arquebuſe de deux pieds & demi dans un étui de cuir bouilli. Leur cotte ou ſoubreveſte d'armes

étoit courte & ſans manches ; au lieu des avant bras & gantelets des chevaux légers, ils avoient des manches, & des gands de maille, & en tête une eſpèce de ſalade qui ne les empêchoit point de mettre en joue l'arquebuſe. Au reſte, c'étoient de mauvaiſes troupes, combattant à la débandade, & ne ſervant que pour la découverte, ou pour harceler les ennemis dans une retraite.

De l'Infanterie Françoiſe ſous les mêmes règnes.

Louis XI avoit pris 6000 Suiſſes à ſon ſervice; il avoit outre cela 10000 hommes d'infanterie Françoiſe, qui, avec la gendarmerie, compoſoient les forces du Royaume. Charles VIII ſon ſucceſſeur & Louis XII prirent beaucoup plus de Suiſſes à leur ſolde; ils avoient en outre les Lanſquenets, qui étoient de l'infanterie Allemande.

François I donna juſqu'à 5000 mille hommes de pied à commander à un ſeul Capitaine (le Comte de St. Paul); au tems de la bataille de Pavie en 1525, l'infanterie Françoiſe étoit diviſée par bandes de 1000 & de 2000; mais après ſon retour de Madrid en 1527, il ſtatua qu'une enſeigne ou bande de gens de pied des nations Fran-

çoiſe ou Italienne ne ſeroient plus à l'avenir que de 300 ou 400 hommes au plus, & que chaque homme auroit par mois ſix livres tournois de ſolde ; Montluc parle de ce changement après le combat de S. Jean de Luz.

Depuis, François I forma le deſſein de mettre ſur pied une nombreuſe infanterie Françoiſe, & d'y établir une exacte diſcipline pour être toujours prête à réſiſter à deux puiſſans ennemis, Charles-Quint, & Henri VIII Roy d'Angleterre. Ce Prince donna aux corps qui devoient compoſer ſon infanterie le nom de Légion, à l'exemple des Romains, & les fit plus nombreuſes que les plus fortes Légions Romaines, à cela près qu'il n'y joignit point de cavalerie ; il inſtitua donc 7 Légions de 6000 hommes chacune, qui étant complettes auroient formé 42000 hommes.

L'une devoit être levée en Normandie, la 2e en Bretagne, la 3e en Picardie, la 4e en Languedoc, la 5e en Guienne, la 6e en Bourgogne, Champagne & Nivernois, la 7e en Dauphiné, Provence, Lionnois & Auvergne. Les ſoldats devoient être armés, les uns d'arquebuſes, les autres de piques, d'autres de halebardes, les Arquebuſiers devoient être en tout au nombre de 12000.

Les Capitaines, Lieutenants, Enſeignes & autres Officiers ſubalternes devoient être, ainſi que les ſoldats, du pays où la Légion ſe levoit. Il y avoit ſix Capitaines à chaque Légion ; dont l'un étoit le Capitaine qui commandoit toute la Légion, le Roy ſe réſervant cependant la liberté de nommer un Colonel, différent des ſix Capitaines qui commandoient la légion.

Chaque Capitaine avoit ſous lui deux Lieutenans, qui commandoient chacun 500 hommes, ou bien l'un les Arquebuziers, l'autre les Picquiers, ou les Halbardiers.

Au deſſous des deux Lieutenants étoient deux Enſeignes, & pour commander chaque centaine d'hommes, il y avoit un Centenier; ainſi il y avoit ſoixante Centeniers dans chaque Légion.

Chaque bande de 100 hommes avoit 40 caps d'eſcouade, quatre Fouriers, ſix Sergens, quatre Tabourins & deux Fifres.

Le Roi ſe reſerva la nomination des Colonels & des Capitaines, mais il leur laiſſa celle des Lieutenans & autres Officiers ſubalternes. Les Capitaines étoient des perſonnes de qualité. *Voyez la Noue, XV Diſcours.*

Si un ſoldat ſe diſtinguoit par quelque belle

action, ſon Colonel ou ſon Capitaine devoit lui donner un anneau d'or, que le ſoldat avoit droit de porter au doigt ; s'il montoit de grades en grades, & devenoit Lieutenant, il étoit annobli. L'ordonnance de l'anneau d'or ne ſe trouve pas avoir été communément miſe en uſage ; cependant il s'en rencontre un exemple deux ans après. Un légionaire, dit du Bellay, Liv. V, de ſes Mémoires, ayant paſſé la riviere à la nage pour aller querir un bateau de l'autre côté, malgré les arquebuzades des ennemis, dont il ne fut point atteint, M. l'Amiral lui fit donner, en préſence de tous, un anneau d'or, ſuivant l'Ordonnance du Roi.

Au reſte, cette Milice, qui rendit la France indépendante des étrangers, ne fut pas longtemps complette, ou plûtot ne le fut jamais. On revint à l'ancien uſage des bandes de 300 & de 400, qui étoient toutes des compagnies ſéparées ſous un Capitaine.

Henri II voulant rétablir les Légions, donna une Ordonnance datée de Fontainebleau, le 22 Mars 1567, qui s'explique ainſi :

« Le Roi ayant connu combien il lui eſt » néceſſaire pour la ſureté, conſervation & » défenſe de ce Royaume, de dreſſer & met» tre ſus une force de gens de pied, & par les

» provinces d'icelui en forme de Légions, » pour d'icelles forces ſe ſervir & aider, » &c. &c.

» Premierement ledit Seigneur veut & » entend dreſſer 7 Légions de gens de pied, » en chacune desquelles y aura 6000 hom- » mes, qui ſe mettront ſus dès cette heure, » aux Pays & Provinces de ſon Royaume » cy deſſous déclarés.

I. » C'eſt à ſçavoir au Païs & Duché de » Normandie, une Légion.

II. » Au Pays & Duché de Bretaigne, une » autre Légion.

III. » Au Pays de Picardie & de l'Iſle » de France, une autre.

IV. » Es Pays de Dauphiné, Provence, » Lionois & Auvergne, une autre.

V. » Au Pays de Languedoc, une autre.

VI. » Au pays & Duché de Bourgogne, » Comté de Champagne & de Nivernois, » une autre.

VII. » Au Pays & Duché de Guienne, » une autre.

» Ces 7 Légions faiſant enſemble le nom- » bre de 42000 hommes.

» Veut & entend que tous les Capitaines » deſdites Légions, Lieutenans, Enſeignes, » Caporaux, chefs de bande, Sergens de

» bataille& autres Officiers deſdites Légions, » ſoient tous du Pays où ſera levée ladite » Légion.

» En chacune Légion, il y aura XV En- » ſeignes ſous XIII Capitaines particuliers, » & deux ſous le Colonel de ladite Légion, » à raiſon de 400 hommes par chacune En- » ſeigne & en chaque Légion, un Sergent » major ».

On voit ici la différence des Légions de François I, d'avec celles de Henri II. Les premieres étoient bien auſſi de 6000 hommes, comme celles de Henry II, & avoient un Colonel; mais il n'y avoit que ſix Capitaines, qui commandoient chacun 1000 hommes, deux Lieutenants, qui en commandoient chacun 500, 10 Centeniers qui en commandoient chacun 100, &c. Celles de Henri II avoient XV Capitaines, y compris les deux qui commandoient les deux compagnies colonelles de chaque Légion. Il y avoit ſous chaque Capitaine, un Lieutenant, un Enſeigne, deux Sergens, huit Caporaux, &c. Cela reſſemble fort à nos Régimens actuels, excepté qu'ils étoient alors de 6000 hommes. Mais ces Légions furent bientôt réduites à moitié, & au-deſſous pour le nombre des ſoldats.

Il faut remarquer au ſujet de l'Ordonnance

ci-deſſus, que la Légion de Bretagne ne fut point levée ; celle de Languedoc ne le fut que ſous François II ; & il eſt à croire, ſelon *la Popeliniere*, qu'elle n'en fit qu'une avec la Légion de Dauphiné, Provence, Lionnois, & Auvergne ; car il dit expreſſément que François de Beaumont, Baron des Adrets, fut Colonel des légionnaires de Dauphiné, Provence & Languedoc : celle de Guienne fut levée ſous (a) Henri II : celles de Picardie, Champagne & Normandie furent levées ; il en eſt fait mention dans l'extraordinaire des guerres du vivant de Henri II, & de ſes ſucceſſeurs ; on les voit complettes de XV compagnies, ſuivant leur inſtitution.

La Légion de Guienne s'étant diſſipée dans les guerres civiles, Charles IX voulut la rétablir en 1565, & en donna la commiſſion de Colonel à M. de Tillardet, de Saint Orens, datée de cette même année ; mais elle ne fut rétablie qu'en 1567, non pas ſous le nom de Légion, mais ſous celui de Régiment. Il n'étoit point compoſé de XV bandes ou compagnies ſur le pied de l'Ordonnance pour les Légions ; ce Régiment fut de XXV Enſeignes, qui faiſoient en tout le nombre de 4880 hommes, où il y avoit deux Colonelles

(a) Voyez Montluc, Liv. II.

auxquelles il paroît qu'il fut bientôt après réduit. M. de Saint Orens porta toujours le titre de Colonel. Celle de Provence, de Dauphiné, &c., ſe diſſippa auſſi en 1562, lorſque le Baron des Adrets, qui en étoit Colonel ſe mit à la tête des Religionnaires de ce Païs là; elle fut remiſe ſur pied en 1567, ſous le nom de Régiment de Dauphiné, où il y avoit deux Colonelles, comme dans une Légion; elle ſubſiſtoit en 1568.

La Légion de Normandie fut ſupprimée ou ſe diſſipa en 1593.

Les Légions de Picardie & de Champagne, éprouverent pluſieurs changemens & réformes, étant dans certaines années réduites au deux Colonelles, & remiſes ſur pied en d'autres tems.

En 1562, il exiſtoit une Légion de Languedoc, dont Louis d'Amboiſe, Comte d'Aubigeoux, étoit Colonel; on avoit ſéparé dès lors les légionnaires du Languedoc de ceux de la Légion du Baron des Adrets qui faiſoit un corps à part. Ces deux Légions n'étoient alors que de 8 compagnies, en comprenant les deux Colonelles. La Légion de Languedoc, étoit encore ſur pied, en 1568. Celle du Lionnois & du Beaujolois, en 1569, & avoit pour Colonel le Sieur de Saint Marcel.

De toutes ces Légions créées par l'Ordonnance de Henri II, en 1558, il n'y eut que celles de Picardie, Champagne & Languedoc, qui ſubſiſterent 10 ou 12 ans; tout cela ſe prouve par les régiſtres de l'extraordinaire des guerres de ce tems.

Au reſte, comme ces corps auxquels on donna le nom de Légions, étoient tous ſemblables à ceux que l'on nomma depuis Régimens; c'eſt-à-dire, que les uns & les autres étoient des corps compoſés de compagnies qui avoient chacune leur Capitaine & leurs Officiers ſubalternes ſous un Colonel; que d'ailleurs après la levée des Légions, on forma auſſitôt des Régimens ſur le même modèle; on peut regarder l'inſtitution des Légions ſous Henri II, comme l'époque de celle des Régimens. La diverſité du nom ne change point la nature des choſes; on peut ajouter que le nom même de Régiment fut donné aux Légions par l'uſage de l'armée dès le tems même de leur inſtitution: peut-être même y eût il d'autres corps de Régimens formés avec les Légions; à ce ſujet le Pere Daniel cite Montluc, Liv. IV, qui, au ſiége de Thionville, en 1558, deux mois après l'Ordonnance des Légions, donne déja à divers corps d'Infanterie le nom de Ré-

giment. Or, il ſemble que ces Régimens ne pouvoient être que des Légions, ou d'autres corps formés en même tems que les Légions; par conſéquent on donnoit déja aux Légions, le nom de Régimens, ou il y eut dès lors d'autres Régimens, outre les Légions.

Le Pere Daniel ajoute cependant à la ſuite de cette obſervation tirée de Montluc, qu'elle n'eſt pas auſſi concluante qu'elle le paroît d'abord, puiſque le même Montluc, au ſujet de la bataille de Cerizoles, en 1544, tems où il n'exiſtoit certainement point de Régiment, donne le nom de Régiment à pluſieurs bandes réunies en un corps ſous les ordres d'un Meſtre de Camp dans une armée; quoique ces bandes hors de-là ne fiſſent pas un corps tel que ceux que nous appellons du nom de Régiment, qui même hors de l'armée eſt toujous compoſé des mêmes compagnies. Les Légions de Henri II, étant au nom près, de véritables Régimens, ſur le modèle deſquels ſe formerent d'autres corps auxquels on donna ce nom; on peut conclure que ce Prince fut l'inſtituteur des Régimens: le fait ſemble confirmé, puiſqu'on trouve dans l'extraordinaire des guerres de 1558, un Régiment qui n'étoit point Légion. Il y eſt parlé de dix Enſeignes françoiſes ar-

rivées d'Italie dont le Sieur de la Molle étoit Colonel.

(3) Dès 1510, Jules II avoit prononcé l'anathême contre Alphonſe Duc de Ferrare, allié de la France, & contre ſes adhérans. Cette même année on convoqua à Tours par ordre du Roi une Aſſemblée générale des Prélats du Royaume, où l'on décida : « Quand » il ne s'agit ni de la Religion, ni des Do- » maines de l'Egliſe, le Pape ne peut faire » la guerre aux autres Princes hors des terres » du Saint Siége. Un Prince attaqué par le » Pape peut non ſeulement repouſſer la force » par la force, mais encore s'emparer des » terres du Saint Siége, non toutes fois dans » l'intention de les retenir, mais pour ôter » à ſon ennemi les moyens de lui nuire ; » un Prince injuſtement opprimé par le Pape » peut ſe retirer de ſon obéiſſance, non pas » abſolument, mais pour la défenſe de ſes » droits temporels ; dans le cas de cette » ſouſtraction, il doit s'en tenir à la Prag- » matique-ſanction, faicte conformément au » Concile de Bâle ; un Souverain peut def- » fendre ſon Allié par les armes. Si le Pape, » ſans obſerver l'ordre du droit, procede par » voye de fait, & lance quelque excom-

» munication contre un Prince qui lui ré-
» ſiſte, cette excommunication eſt nulle ».
On ne s'en tint pas là. Comme Jules II ſe montroit toujours plus obſtiné à allumer le feu de la guerre, l'Empereur & le Roi le firent citer par les Cardinaux de leur parti, au Concile général qu'ils convoquerent à Piſe, le premier jour de Septembre 1511. Ce Concile fut transféré l'année ſuivante à Milan, & delà à Lyon. Le Pape pour parer le coup, convoqua lui même un Concile à Rome, & excommunia tous ceux qui adhéroient à celui de Piſe. (N. D. L.)

(4) Cette prétendue curatelle, dont Philippe, ſelon du Bellay, chargea Louis XII, eſt démentie par les monuments du tems, & ſurtout par la lettre de Philippe qui exiſte encore. Louis XII n'influa pas plus ſur l'éducation de l'Archiduc Charles. On a conſervé les lettres par leſquelles Maximilien confie ce ſoin à Guillaume de Crouy, Seigneur de Chievres. Le Monarque François ſe contenta de protéger ſon jeune vaſſal, & de prendre avec les Flamands toutes les meſures propres à empêcher Maximilien de tourner contre lui les forces des Pays-Bas. Il nous a ſemblé d'autant plus important de relever dans

dans du Bellay ce fait inexact, que l'Abbé Lambert n'en a rien dit, & que la plupart des modernes l'ont copié.

(5) Nous invitons le Lecteur curieux d'approfondir les réſultats de cette Ligue de Cambray, à lire l'ouvrage (a) de l'Abbé du Bos, qu'on a déjà cité. Outre le mérite du ſtile, cet ouvrage renferme d'excellentes vues.

(6) Les Plénipotentiaires pour la concluſion de ce traité, furent Marguerite d'Autriche, Gouvernante des Pays-Bas, & le Cardinal d'Amboiſe. Le principal article de ce traité, portoit que l'Empereur donneroit une nouvelle inveſtiture du Duché de Milan au Roi, tant pour lui que pour ſes deſcendans mâles, & à leur défaut, pour Madame Claude de France ſa fille & pour ſon epoux; au cas que cette Princeſſe mourut, l'inveſtiture devoit être pour ſa ſœur & les deſcendans de ſa ſœur ou autres filles que le Roy pourroit avoir. L'Empereur renonçoit aux clauſes du traité

(a) Hiſtoire de la Ligue de Cambray, faite l'an 1508 contre la République de Veniſe. Paris, Chaubert, 1729, 2 vol. in-12, quatrième édition. Celle-ci eſt préférable aux autres, relativement à une Diſſertation préliminaire, où l'Abbé Dubos explique tout ce qui concerne la Tactique à l'époque du ſeizième ſiècle.

qui avoit eſté fait autrefois pour le mariage de cette Princeſſe avec Charles Prince d'Eſpagne, & le Roi lui donnoit pour l'inveſtiture cent mille écus d'or, lorſqu'il la recevroit par ſes députés : tout cela fut exécuté. (N. D. L.)

(7) L'Abbé Lambert dans ſon édition de du Bellay Tome I, p. 20, dit que les Suiſſes députèrent auprès des Ligues Griſes, pour en obtenir du ſecours. Le texte de du Bellay, comme on le voit, ne parle point des *Ligues Griſes*, mais des *Ligues* en général. Or c'étoit ſous ce dernier nom qu'on déſignoit la confédération Helvétique. D'ailleurs l'hiſtoire atteſte que les Cantons inſtruits de la poſition, où ſe trouvoient leurs troupes à Novarre, s'aſſemblèrent tumultueuſement, & firent marcher ſur le champ dix mille hommes.

(8) En comparant le récit de Martin du Bellay, avec celui de Fleuranges, on voit que l'auteur des Mémoires de la Trémoille, s'eſt vainement efforcé de diſculper ſon Héros. Il eſt prouvé que pluſieurs fautes eſſentielles commiſes par ce Général lui firent perdre la bataille. La mauvaiſe poſition de ſon armée devoit ſeule le faire battre. Belleforeſt (a) ra-

(a) Hiſtoire générale de France, Tome II, p. 1399.

conte avec les mêmes circonſtances la défaite de l'armée Françoiſe à Novarre, & exprime ainſi la perte que nous éprouvâmes.

« Et fuſt faicte cette grande perte, où » moururent Louis Seigneur de Pierre Buf- » fiere, iſſu de la maiſon & famille de Chaſ- » teauneuf en Limoſin. Les Seigneurs de » Floranges, & de Jamets, enfants de Ro- » bert de la Marche, furent laiſſés pour » morts par les Suiſſes, ce que ſceu par leur » pere entra en dépit de l'ennemy, & en ra- » porta ſur le col de ſon cheval ſon fils aiſné » de Floranges, & celuy du puiſné ſur celuy » d'un homme d'armes de ſa compagnie, » & ſe retira avec ſon pitoyable fardeau, » voulſiſt ou non cette troupe furieuſe.

(9) Suivant l'uſage de ces tems là, Prégent ſignifie Pierre Jean.

Ce Pierre Jean le Bidoulx étoit un Gentilhomme Gaſcon qui ſous le régne de Louis XII ſe ſignala ſur mer. La Méditerranée avoit été déjà le théâtre de ſes exploits. Les guerres en Italie, & l'alliance qu'on fit avec les Rois d'Ecoſſe pour occuper les Anglois dans leur Iſle, avoient contraint la Cour de France d'avoir une marine. Dès 1501, Pierre

Jean le Bidoulx eſt nommé parmi les principaux Officiers, chargés d'aller de concert avec les forces maritimes de pluſieurs autres puiſſances Européenes, humilier les Turcs dans l'Archipel. La *Royne Anne*, dit Jean d'Auton (a), *voulant que la groſſe Carraque nommée la Cordeliere fuſt du voyage.* Philippe de Raveſtin commandoit l'armement François. On remarquoit dans cette eſcadre la grande nef appellé la *Charante.* « Elle eſtoit armée » de douze cens hommes de guerre, ſans les » aydes, de deux cens pieces d'artillerie, » deſquels y en avoit quatorze à roues, ti- » rans groſſes pierres de fonte, & boulets » ſerpentins, avitaillée pour neuf mois, & » avoit voyle tant à gré, que en mer n'eſ- » toient pyrates ni eſcumeurs qui devant elle » tinſſent vent.

Les Capitaines des vaiſſeaux François étoient un Gentilhomme Breton, Meſſire Jean de Porcon, Seigneur de Beaumont, commandant la *Charante;* Meſſire Jacques Guibé qui montoit la *Cordeliere;* un Marquis de Bade, le petit Porcon, Jean d'Auzis, & Emar de Veſe Seigneur de Montjou.

Beaucoup de Seigneurs & de Gentilshommes François s'embarquerent ſur cette flotte.

(a) Hiſt. de Louis XII, année 1501, p. 154 & ſuiv.

D'Auton nous a conſervé leurs noms. C'étoient Jean Stuart, Duc d'Albanie, Louis de Bourbon, Comte de Rouſſillon, Jacques de Coligny, Seigneur de Chaſtillon, René d'Anjou, Seigneur de Mezieres, Jacques Galiot, Seneſchal d'Armagnac, Meſſire Jean de Tinteville, Meſſire Jean de Lavedan, Jean de Saints, Eſchanſon du Roy, Jean Chapperon, Aymon de Vivonne, Jean de Mouy, Gilbert des Serpents, Seigneur de Cytain, Philebert de Damas, Seigneur de St. Amour, au Duché de Bourgogne, Gilbert de Chaſteauvert, le Sr de Cérance, Louis de Chaſtelbayart, Guillaume Cadore, de Boisboiſſel, Guyon Bertrand, François de l'Eſpinay, Hervé de Maleſtroit, Jean Grimaud, Seigneur de Procex, François du Quellenec, le Vicomte de Rhodez, Anthoine de Conflans, & autres.

Cet armement dévaſta l'Iſle de Métélin, & fit beaucoup de mal aux Turcs. Mais la méſintelligence éclata bientôt entre les différentes nations qui le compoſoient, elle nuiſit au ſuccés de l'entrepriſe. Une partie de la nobleſſe Françoiſe y périt. Pluſieurs vaiſſeaux firent naufrage, entre autres celui qu'on nommoit *la Lomelline*, ſur lequel étoit monté Philippe de Raveſtin. Ce vaiſſeau ſe-

briſa contre l'Iſle de Cythere. Tous ces Seigneurs & Gentilshommmes *furent contraints d'implorer la pitié d'Inſulaires agreſtes & groſſiers ; ſans amys, ſans congnoiſſance, ſans ſecours, ſans argent, tout nuds, & en chemiſe, ils furent par l'eſpace de 21 jours entiers quérant leur pain, comme pauvres mendiants.* Un Patron Venitien (Pierre Calbo) en avertit des batiments Genois, qui vinrent recueillir ces infortunés. Croiroit-on qu'à Veniſe on voulut pendre ce Patron généreux à qui ils devoient la vie ? Ce fait inoui eſt atteſté par Jean d'Auton (a). Pierre Jean le Bidoulx ſe diſtingua dans cette expédition par ſa valeur, & par l'habileté de ſes manœuvres. Si on eût ſuivi ſes conſeils, on ſe ſeroit épargné bien des malheurs. Les Vénitiens luy offrirent le commandement de vingt galeres, & des appointements conſidérables. Le Bidoulx refuſa, diſant, *qu'il étoit au Roy, & que jamais, tant que ſon ſervice luy ſeroit à gré, n'auroit la foy à autre maiſtre.* Ce refus faillit luy couter la vie ; & ſans ſon adreſſe il auroit ſuccombé aux embuches qu'on luy tendit.

(10) Ces expreſſions de du Bellay, *devant*

(a) Hiſt. de Louis XII, année 1501, p. 316.

qu'ils euſſent le loiſir de monter ſur leurs grands chevaux, ſont expliquées par le récit de Belleforeſt, Hiſt. de France, Tome II, p. 1500. « La » pluſpart, dit-il, ſe déſarmans, pour ra- » freſchir & boire, & par conſéquent n'ob- » ſervans la diſcipline militaire..... Les » Anglois & Lanſquenets trouvans nos hom- » mes d'armes à demy armés & ſur leurs » courteaults, faiſant mener leurs grands » chevaux en leſſe, leur donnerent deſſus » ſi ſoudainement, que les noſtres n'ayans » moyen de ſe couvrir n'eurent le cœur de » ſe défendre.

Nos gensdarmes à l'inſtar des Chevaliers, ne montoient ſur leurs chevaux de bataille qu'à l'inſtant ou il falloit combattre. La tradition, en rappellant cet uſage, a conſervé dans notre langue le mot populaire *monter ſur ſes grands chevaux*, lorſqu'on parle d'un homme qui ſe met en colere.

(11) Du Bellay a ſans doute voulu dire que ce fut à la ſollicitation de Leon X, ſucceſſeur de Jules II, que les Suiſſes entreprirent d'envahir la Bourgogne, car cette invaſion ne ſe fit que pluſieurs mois après. Jules mourut le 21 (a) Février de l'année 1513.

(a) Et non pas le 22, comme on le lit dans l'édition de l'Abbé Lambert.

Sa paſſion dominante fut celle des armes ; à beaucoup de courage, il joignoit les ruſes de la politique. Les mêmes Ligues qu'il avoit fait conclure, il trouvoit aiſément le moyen de les rompre, dès que ſon intérêt particulier le demandoit. Pluſieurs Auteurs ont écrit qu'il jetta un jour dans le Tibre les clefs de Saint Pierre ; mais ce fait eſt il vrai ou faux ? c'eſt ce qui ne peut être bien prouvé. Quoi qu'il en ſoit, voici une Epigramme qui fut faite ſur ce ſujet, & que l'on attribue à un nommé Ducheri d'Aigneperſe en Auvergne.

In Gallum, ut fama eſt, bellum geſturus acerbum,
Armatam educit Jullius urbe manum
Accinctus gladio, claves in Tibridis amnem
Projicit ; & ſervus talia verba facit :
Quum Petri nihil efficiant ad prælia claves,
Auxilio Pauli forſitan enſis erit.

Voici le ſens de cette Epigramme.

Jules, dit-on, voulant faire aux François la guerre à outrance, ſort de Rome l'épée à la main, le Pontife jette dans le Tibre les clefs de S. Pierre en s'écriant : « Puiſque ces » clefs ne ſervent à rien pour combattre, » l'epée de St. Paul ſera peut être plus utile.

(12) La France ſe trouvoit alors dans un

grand embarras, par la tréve conclue à Malines le 5 Avril 1513, entre Marguerite d'Autriche, au nom de l'Empereur Maximilien, ſon pere, & les Ambaſſadeurs d'Angleterre. Ce traité, qui devoit être ratifié par le Pape, l'Empereur & le Roi d'Arragon, portoit en ſubſtance, que trente jours après la ſignature des articles, chacun des confédérés déclareroit la guerre au Roi de France, & la lui feroit dans deux mois hors de l'Italie; ſçavoir, le Pape en Provence, ou en Dauphiné; l'Empereur en Bourgogne; le Roi d'Arragon en Bearn, ou en Guienne, ou en Languedoc; le Roi d'Angleterre en Guienne, en Normandie, ou en Picardie : l'Empereur devoit renoncer au Concile de Piſe, ce qui avoit déjà été exécuté depuis trois mois : le Pape promettoit de publier des cenſures contre tous les oppoſans à cette ligue. Pour ſubvenir aux frais de la guerre, le Roi d'Angleterre devoit faire compter cent mille écus d'or en trois termes : mais ce traité n'eut pas lieu. Léon X refuſa de le ratifier; Ferdinand, Roi d'Arragon, déſavoua ſon Ambaſſadeur qui l'avoit confirmé à Londres, & l'Empereur ſe contenta de tirer de l'argent d'Angleterre, ſans ſonger à remplir ſes engagemens. (N. D. L.)

(13) L'article des quatre cens mille écus promis aux Suiſſes, ne fut pas ce qui offenſa le plus le Roi; ils exigèrent, & il leur fut accordé que le Roi renonceroit à ſes prétentions ſur le Duché de Milan, ſur le territoire de Gènes, & ſur le Comté d'Aſt, & qu'il les tranſporteroit à Maximilien Sforce; qu'il payeroit au Duc Ulric de Wirtemberg huit mille écus, & deux mille au Grand-Maître de l'artillerie; que l'article qui concernoit le Duché de Bourgogne ſeroit remis à la déciſion des Juriſconſultes; & enfin que le Roy procureroit la diſſolution du Concile de Piſe. Comme ce Concile avoit été convoqué contre Jules II, Louis ſe laiſſa aiſément porter à y renoncer, & à reconnoître celui de Latran. (N. D. L.)

(14) Ce fut le 9 Janvier 1514, que mourut la Reine Anne, après huit jours de maladie, à l'âge de trente-ſix ans (a). Le Roi, dont elle étoit tendrement chérie, fut inconſolable de ſa mort. (N. D. L.)

(a) Selon le Préſident Hénault, elle avoit trente-huit ans, lorqu'elle mourut. Lobineau dans ſon Hiſt. de Bretagne, Tome I, p. 727, date ſa naiſſance du 25 Janvier 1477 : ainſi le calcul eſt facile à faire, ſi la date eſt exacte.

Nota. « Le corps de cette Princeſſe, re-
» marque un de nos (a) Hiſtoriens, fut porté
» à St. Denis, & là enterré avec grande
» pompe, mais avec plus de regret, tous
» les ſujets du Roy la plourans, à cauſe des
» vertus & grâces qui eſtoient en elle. On
» dit que depuis ſon dernier enfantement,
» elle, accouchant de Madame Renée, ne
» ſe porta onc bien. Ains fut toujours mala-
» dive, de ſorte que l'on eſtimoit que cela
» procédoit de la faute des matrones &
» ſages-femmes, qui l'avoient gaſtée en re-
» cevant l'enfant. Elle étoit fort pitoyable
» aux pauvres & calamiteux, aymoit les
» gens de ſçavoir & de bon eſprit, & n'a-
» voit qu'un ſeul vice, qui eſtoit d'être vin-
» dicative & colère.

(15) Comme la Princeſſe Marie avoit été fiancée ſolemnellement avec Charles d'Autriche, il ſembloit que l'on auroit dû demander au Pape une diſpenſe pour ce mariage; on crut cette formalité inutile. La jeune Princeſſe ſe contenta de déclarer en préſence d'un Notaire & de quelques témoins, qu'elle avoit été forcée de donner ſa foi au Prince de Caſtille, & que ce Prince

(a) Belleforeſt, Hiſt. de France, Tome II, p. 1401.

ayant promis de l'épouſer par Procureur, & lui-même en perſonne, dès qu'il auroit atteint ſa quatorziéme année, avoit manqué à ſa parole. Par le traité entre les deux Rois, on convint que leur alliance dureroit un an après la mort de l'un d'eux. (N. D. L.)

(16) Louis XII avoit pour deviſe un Porc-Epic avec ces mots : *Cominus & Eminus* (a). Cela ſignifioit que ſes armes étoient autant à craindre, lorſqu'il faiſoit la guerre par ſes Généraux, que lorſqu'il la faiſoit en perſonne. L'on attribue ſa mort (b) à la trop grande paſſion qu'il eut pour ſa nouvelle épouſe, l'une des plus belles Princeſſes de l'Europe, qu'il laiſſa veuve après deux mois & demi de mariage. Sa valeur, ſa prudence, ſa modération, ſon affabilité, ſa douceur, ſa probité, ſon application aux affaires, l'étendue de ſon eſprit, le rendirent un des Princes les plus accomplis. Jamais la juſtice ne fut mieux adminiſtrée, jamais la diſcipline militaire ne fut plus exactement obſervée

(a) Le ſens de cet emblême eſt juſte, ſi, comme on le prétend, le Porc-Epic a la faculté de lancer au loin ſes fuſeaux, ou flêches.

(b) Nous renvoyons ſur ce fait aux Mémoires de Bayard & de Fleuranges.

que ſous ſon regne. Il chercha moins à aggrandir ſes Etats, qu'à rendre ſes (a) peuples heureux. Il diminua les impôts de moitié, & ne les recréa jamais. On trouve dans Ferron quantité de bons mots qui prouvent la vivacité de l'imagination de ce Prince. Voici la réponſe qu'il fit aux Ambaſſadeurs de Veniſe, au moment où il alloit leur déclarer la guerre. Le Sénateur, chef de l'Ambaſſade, s'étant fort étendu dans ſa harangue ſur la ſageſſe de la République : *J'oppoſerai*, leur dit le Prince, *un ſi grand nombre de ſous à vos ſages, que toute leur ſageſſe ſera incapable de leur réſiſter.* (N. D. L.)

Nous ajouterons deux reparties de ce Monarque, qui caractériſent ſon amour de l'ordre & du bien public. On louoit en ſa préſence les talents oratoires de deux Avocats ; « Oui, répliqua-t-il, ce ſont d'habiles » gens : je ſuis ſeulement fâché qu'ils faſſent » comme les mauvais Cordonniers, qui al» longent le cuir avec les dents »... On le

(a) Si on veut ſe convaincre que cet éloge de Louis XII n'eſt point exagéré, on peut lire l'*Hiſtoire ſingulière* de ce Roi, par Claude de Seyſſel, in-12, imprimé à Paris chez Corrozet 1558, on la trouve également à la ſuite de l'édition de l'Hiſt. de Louis XII, par S. Gelais, qu'a publiée Godefroy.

queſtionnoit un jour ſur l'objet dont l'aſpect lui répugnoit le plus ; *c'eſt*, dit-il, *la rencontre d'un Procureur chargé de ſes ſacs.*

(17) François Ier., ſurnommé le Pere des Lettres, Comte d'Angoulême, & Duc de Valois, né à Coignac le 12 Septembre 1494, parvint à la Couronne le 1er. Janvier 1515, à l'âge de 21 ans. Il deſcendoit du Roi Charles V, par Louis de France, Duc d'Orléans, ſecond fils de ce Prince, & frere de Charles VI. Il eut pour pere Charles, Comte d'Augoulême, couſin-germain du Roi Louis XII. Sa deviſe (a) étoit une Salamandre dans

(a) Il faut lire ſur la deviſe de François I une diſſertation intéreſſante de M. Gaillard, Tome IV, p. 383, de ſon Hiſt. de ce Monarque. On y verra les opinions des différents Auteurs. Suivant Mezeray, Gouffier de Boiſy, Gouverneur de François I, la lui fit prendre. Si l'on en croit Paradin, cette deviſe avoit été celle du Comte d'Angoulême, pere du jeune Roi, qui la conſerva en Italien :

NUDRISCO IL BUONO, E SPENGO IL REO.

L'opinion de Paradin s'accorderoit aſſez bien avec celle de Guichenon, Hiſtoire Généalog. de la Royale Maiſon de Savoye, Tome I, p. 605. Ce dernier prétend que cette deviſe avoit été apportée par Louiſe de Savoye, voulant annoncer par là qu'*elle maintenoit les gens de bien en ruinant les méchans.*

le feu, avec ces paroles, *Nutriſco & Extinguo.* C'étoit, dit l'Auteur de l'Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire de France, une inſtruction qui lui avoit été donnée dans ſa jeuneſſe, & non pas une alluſion à ſes conquêtes & à ſes galanteries, puiſque la premiere médaille de cette deviſe eſt de 1504. (N. D. L.)

(18) L'ancienneté & l'illuſtration de la Maiſon de Montmorency ſont trop connues pour qu'on s'y arrête. Il ſuffit de dire d'après M. de Thou (a), qu'en 1595 le célèbre Avocat Arnaud, faiſant l'éloge de Henry de Montmorency, dont on préſentoit les Lettres de Connétable au Parlement, rapporta que Mathieu II de Montmorency avoit pris ſur l'ennemi ſeize étendards à la bataille de Bovines. Philippe Auguſte, ajouta l'Orateur, voulut que cette Maiſon portât déſormais dans ſes armoiries ſeize aiglons, au lieu de quatre qui y figuroient auparavant.

(19) Philippe Chabot, Seigneur de Brion, étoit fils puiſné de Jacques Chabot, Seigneur de Jarnac & de Brion, & de Magde-

(a) Voyez la traduction de ſon Hiſtoire, Liv. 112, Tome XII, p. 369.

leine de Luxembourg-Fiennes. Il devint Amiral de France après la mort de Bonnivet, & mourut le 1er. Juin 1543. Nous renvoyons à ſa vie qu'on lira dans les Mémoires de Brantôme, & dans ceux de Caſtelnau, T. 2. p. 613 & 617. Nous invitons le Lecteur à conſulter ſon Oraiſon funèbre par le Dominicain Pierre Doré. Il verra ce qu'étoit l'éloquence de la chaire à cette époque. La pièce ſingulière dont nous parlons, ſe trouve dans un traité fort rare, intitulé : *De la Déploration de la vie humaine*, Paris. 1556. in-12.

(20) Outre ces anciennes alliances, le Roi en fit encore une nouvelle avec les Génois. Octavien Fregoſe, Doge de Gènes, allarmé (a) des grands préparatifs de guerre qui ſe faiſoient en France, jugea que ſon intérêt particulier exigeoit qu'il traitât avec cette Couronne ; il s'adreſſa ſecrettement au Connétable de Bourbon, & convint des articles ſuivants : que Gènes rentreroit en l'obéiſſance du Roy ; qu'il quitteroit le titre de Doge, & ſe contenteroit de celui de

(a) Les négociations du Pape avec la Cour de France, déterminèrent Frégoſe à ſonger à ſa ſûreté perſonnelle. Il craignit d'être ſacrifié.

Gouverneur

Gouverneur perpétuel au nom du Roi; qu'il auroit une compagnie de cent hommes d'armes; qu'il ſeroit fait Chevalier de l'Ordre de Sa Majeſté; que la citadelle qui avoit été raſée ne ſeroit point rétablie; que les Génois ſeroient conſervés dans tous leurs privilèges; & que ſi Octavien Fregoſe étoit chaſſé de Gènes, le Roi, pour le dédommager, lui donneroit une ville en Provence. (N. D. L.)

(21) Il étoit important pour Charles d'Autriche de vivre en bonne intelligence avec la France. Le Seigneur de Chievres, ſon Gouverneur, lui fit comprendre que les Flamans ne vouloient point de guerre avec cette Couronne, parce qu'elle entraîneroit la ruine de leur commerce; que ſi le Roi d'Arragon, ſon ayeul, qui ne pouvoit vivre longtems, venoit à mourir, il ne pourroit aller en Eſpagne ni par mer ni par terre; & qu'il étoit cependant à craindre que cette ſucceſſion ne lui échappât, à cauſe de la faction qui s'étoit déclarée pour Ferdinand ſon cadet: car les Eſpagnols ſembloient diſpoſés à préférer un Roi qui demeureroit chez eux, à un Prince né pour avoir d'autres Etats, & prétendant à l'Empire. Dans le

traité qui fut conclu, on convint que l'Archiduc épouſeroit Renée de France, ſœur de la Reine; qu'on lui donneroit pour dot ſix cens mille écus, & le Duché de Berri, à condition qu'elle renonceroit à toutes ſucceſſions directes ou collatérales; que le Roi fourniroit à l'Archiduc des vaiſſeaux pour paſſer en Eſpagne; que de ſon côté Charles n'empêcheroit pas le Roi de conquérir le Milanès, & qu'il reſtitueroit le Royaume de Navarre, dès qu'il auroit recueilli la ſucceſſion de Ferdinand, ſon ayeul. (N. D. L.)

(22) Parmi ces huit Capitaines, il en eſt deux dont nous croyons devoir rétablir les noms. *Onatilen*, que l'Abbé Lambert appelle, on ne ſçait pourquoi, *Anatilen*, étoit, du moins nous le préſumons, Philippe de la Tour, Sieur de Vatillen. Dans le ſecond on reconnoît aiſément Pierre de Theis, Sieur d'Hercule. Sortis l'un (a) & l'autre de la meilleure nobleſſe du Dauphiné, ils ſe ſignalerent par leur bravoure à la bataille de Marignan.

(23) René, Bâtard de Savoye, & depuis légitimé, Comte de Villars, de Tende, de

(a) Voyez le Supplément à l'Hiſt. de Bayard, par le Préſident Expilly.

Sommerive, & de Beaufort, Seigneur d'Aſpremont, de Gordans, de Saint-Julien, de Virien le Grand, & de Verruë, Grand-Maître de France, & Gouverneur de Provence, a été la tige des Comtes & Marquis de Villars. Il étoit fils de Philippe, Duc de Savoye, & de Bonne de Romagnan, Dame Piémontoiſe, maîtreſſe de ce Prince, fille du Seigneur de Romagnan, & d'une fille de la Maiſon de Valpergue. *Guicheron, Hiſt. de la Maiſon de Savoye.* T. 1. p. 607. (N. D. L.)

(24) La plupart de nos Hiſtoriens ont négligé de rapporter un fait qui peint d'une maniere particuliere François Ier, dans cette circonſtance. On ſçait que ce Prince, après le premier combat, dormit deux heures ſur l'affût d'un canon.

« Environ une heure devant jour, dit » l'Auteur (a) que nous copions, le (b) » Maiſtre de l'artillerie appella un Gentil- » homme de la Chambre dudict Sieur, bien

(a) Hiſt. du recouvrement du Duché de Milan en 1515, par François I, Roi de France, à la ſuite de l'Hiſt. de Louis XII, par S. Gelais, p. 426.

(b) Galiot de Genouillac.

» prochain & familier de luy, qui eſt du
» pays de Poictou, nommé Boiſrené, auquel
» il dict, *il eſt temps que le Roy s'eſveille :*
» *car le jour approche fort.* Alors ledict Boiſ-
» rené alla eſveiller le Roy, qui ſe leva in-
» continent, & prinſt ſon armet, monta à
» cheval, & alla veoir tous les ordres de la
» bataille. Puis après avoir commandé à
» chacun ce qu'il devoit faire, il alla avec
» petite bande, le plus près qu'il peut du
» lieu où s'eſtoient retirez leſdits Suiſſes
» pour le ſoir; leſquels il veid tout à loiſir
» autour d'un grand feu, où ils ſe chauf-
» foient, diſant : *Les voilà les compaignons !*
» Et conſidérant, limita, & veid bien à ſon
» ayſe tout le chemin & l'endroit par où ils
» pouvoient venir à lui courrir ſus; à quoy
» ne faillirent le jour venu. Puis s'en re-
» tourna ledit Sieur au Maiſtre de ſadite
» artillerie, auquel il feit affuſter toute la-
» dite artillerie ſur la venue & endroit deſ-
» dits Suiſſes, ainſi qu'il avoit comprins.

« Et ne tarda gueres après que le jour
» n'apparuſt. Lors l'on ouyt trois cors, com-
» me cors de vachers, qui commencerent à
» ſonner loing les uns des autres; & alors
» les Lanſquenets & leurs Capitaines dirent
» au Roy que c'eſtoit un ſigne pour venir à

» la bataille; & appellerent ces cors là *le* » *ſort du bois* ».

(25) Voyez ſur ces Arbalétriers à cheval, l'Obſervation n°. 2.

(26) Ce mot de *Legat* ſignifieroit-t-il ici ce que l'on entendoit par *Miles Legalis*, *Chevalier ès Loix ?* Selon du Cange (a), ces Chevaliers ès Loix combattoient pour la Patrie, quand l'occaſion s'en préſentoit. Au ſurplus, ce n'eſt de notre part qu'une ſimple conjecture : nous ſçavons que les Seigneurs de Maugeron, ou Maugiron appartenoient à une famille fort ancienne du Dauphiné. Mais pourquoi celui-ci eſt-il appellé par du Bellay le *Legat Maugeron* ? L'Abbé Lambert, pour éluder la difficulté, le nomme ſimplement Maugiron.

(27) L'Hiſtorien du Connétable de Bourbon nous a conſervé ſur cet évènement une anecdote qui prouve que, même au milieu du carnage, les Suiſſes n'étoient point indifférents pour le vin de Bourgogne. « Il y euſt, » dit-il (b), une partie deſdits Suiſſes qui ſe

(a) Tome IV de ſon Gloſſaire, p. 751.

(b) Hiſt. du Connétable de Bourbon, par Marillac, p. 170. *Des Deſſeins & Profeſſions Nobles*, &c. par Antoine de Laval.

» retirerent au logis de mondit Sieur de » Bourbon, où ils beurent une charrettée » de vin de Beaune qu'il faiſoit conduire » après luy. Mais les Avanturiers les pour- » ſuivirent de ſi près, qu'ils brûlerent les » portes dudit logis, & entrerent dans ice- » luy ; leſquels Suiſſes eulx ſe voyans ainſi » pourſuivis, monterent les uns ès greniers » de la maiſon, & en un colombier, les au- » tres deſcendirent aux caves, où leſdits » Avanturiers les brûlerent ».

(28) Le Lecteur ſera ſans doute charmé de trouver ici la Lettre écrite par le Roi à la Régente ſa mere, ſur la fameuſe bataille de Marignan. Cette Lettre, copiée ſur l'original par Antoine Laval (a), étoit conçue en ces termes.

MADAME,

« Afin que vous ſoyez bien informée du » fait de notre bataille, je vous aviſe que » hier à heure d'une heure après midy, notre » guet qui étoit ſur les portes de Milan, » nous avertit comme les Suiſſes ſe jettoient

(a) Cette Lettre ſe trouve dans l'Ouvrage d'Antoine Laval, intitulé : *Deſſeins & Profeſſions Nobles*. Paris, 1613, in-4°.

» hors de la ville pour nous venir combattre;
» laquelle choſe entendue, jettâmes nos
» Lanſquenets en ordre; c'eſt à ſçavoir en
» trois troupes, les deux de neuf mille
» hommes, & la tierce d'environ quatre
» mille hommes, que l'on appelle les Enfans
» perdus de Pierre de Navarre, ſur le côté
» des avenues avec les gens de pied de
» France & Aventuriers; & parce que
» l'avenue par où venoient leſdits Suiſſes,
» étoit un peu ſerrée, & ne fut ſi bien
» poſſible de mettre nos Gendarmes de
» l'avant-garde, comme ce étoit en plain
» pays, qui nous cuida mettre en grand
» déſordre : & de ma bataille, j'étois à un
» trait d'arc en deux troupes de ma Gendar-
» merie, & à mon dos mon frere d'Alençon,
» avec le demeurant de ſon arriere-garde,
» & notre artillerie ſur les avenues. Et au
» regard des Suiſſes, ils étoient en trois
» troupes; la premiere de dix mille hommes,
» la ſeconde de huit mille hommes, & la
» tierce de dix mille hommes : vous aſſurant
» qu'ils venoient pour châtier un Prince,
» s'il n'eut été bien accompagné; car d'en-
» trée de table qu'ils ſentirent notre artillerie
» tirer, ils prindrent le pays couvert; ainſi
» que le Soleil ſe commençoit à coucher,

» de ſorte que nous ne leur fimes pas grand
» mal pour l'heure de notre artillerie : &
» vous aſſure qu'il n'eſt pas poſſible de venir
» en plus grande fureur, ni plus ardemment :
» ils trouverent les gens de cheval de l'avant-
» garde par le côté ; & combien que leſdits
» hommes d'armes chargeaſſent bien & gail-
» lardement le Connétable, le Mareſchal de
» Chabannes, Ymbercourt, Telligny, Pont
» de Remy, & autres qui étoient là, ſi
» furent-ils reboutés ſur leurs gens de pied,
» de ſorte avec grande pouſſiere que l'on
» ne ſe pouvoit voir, auſſi bien que la nuit
» venoit ; il y eut quelque peu de déſordre ;
» mais Dieu me fit la grace de venir ſur le
» côté de ceux qui les chaſſoient un peu
» chaudement, me ſembla bon de les char-
» ger, & le furent de ſorte, & vous promets,
» Madame, ſi bien accompagné, & quelques
» gentils galans qu'ils ſoient, que deux cens
» hommes d'armes que nous étions, en dé-
» fimes bien quatre mille Suiſſes, & les
» repouſſames aſſés rudement ; leur faiſant
» jetter leurs piques, & crier *France*. La-
» quelle choſe donna haleine à nos gens de
» la plupart de notre bande, & ceux qui
» me purent ſuivre, allames trouver une
» autre bande de huit mille hommes : la-

» quelle à l'approcher cuidions qui fuſſent
» Lanſquenets ; car la nuit étoit déja bien
» noire. Toutesfois quand ce vint à crier
» *France*, je vous aſſure qu'ils nous jetterent
» cinq à ſix cens piques au nez, nous mon-
» trant qu'ils n'étoient point nos amis. Non-
» obſtant cela, ſi furent-ils chargés & remis
» au-dedans de leurs tentes, en telle ſorte,
» qu'ils laiſſerent de ſuivre les Lanſquenets,
» & nous voyant la nuit noire, & n'eut été
» la Lune qui aidoit, nous euſſions bien été
» empechés à connoitre l'un l'autre ; & m'en
» allai jetter dans l'artillerie, & là ralier
» cinq ou ſix mille Lanſquenets, & quel-
» ques trois cens hommes d'armes, de telle
» ſorte que je tins ferme à la groſſe bande
» des Suiſſes. Et cependant mon frere le
» Connétable ralia tous les piétons François,
» & quelque nombre de Gendarmerie, &
» leur fit une charge ſi rude, qu'il en tailla
» cinq ou ſix mille en piéces, & jetta cette
» bande dehors : & nous par l'autre côté
» leur fimes jetter une volée d'artillerie à
» l'autre bande, & quant & quant les char-
» geames de ſorte que les emportames, leur
» fimes paſſer un gué qu'ils avoient paſſé
» ſur nous. Cela fait, raliames tous nos
» gens, & retournames à l'artillerie ; & mon

» frere le Connétable ſur l'autre coin du
» camp, car les Suiſſes ſe logerent bien
» près de nous, ſi près que j'euſſe bien tiré
» un étent, & n'y avoit qu'un foſſé entre
» deux; toute la nuit demeurames le cul
» ſur la ſelle, la lance au point, l'armet à
» la tête, & nos Lanſquenets en ordre pour
» combattre; & pour ce que j'étois le plus
» près de nos ennemis, m'a fallu faire le
» guet, de ſorte qu'ils ne nous ont point
» ſurpris au matin : & faut que vous enten-
» diez que le combat du ſoir dura depuis
» les trois heures après midy, juſques entre
» onze & douze heures que la Lune nous
» faillit; & y eut fait une trentaine de belles
» charges. La nuit nous départit, & mimes
» la paille pour recommencer au matin, &
» croyés, Madame, que nous avons été vingt-
» huit heures à cheval, l'armet à la tête,
» ſans boire ni manger. Au matin, une
» heure avant jour prins place autre que la
» nôtre, laquelle ſembla bonne aux Capi-
» taines des Lanſquenets, & l'ai mandé à
» mon frere le Connétable pour ſoi tenir
» par l'autre avenue, & pareillement l'ai
» mandé à mon frere d'Alençon, qui au ſoir
» n'étoient pu venir, & dès le point du jour
» que pûmes voir, me jettai hors du fort

» avec les deux Gentils-hommes qui m'é-
» toient demeurés du reſte du combat, & ai
» envoyé quérir le Grand-Maître, qui ſe
» vint joindre avec moi, avec environ cent
» hommes d'armes; & cela fait, Meſſieurs
» les Suiſſes ſe ſont jettés en leurs ordres,
» & délivrés d'eſſayer encore la fortune du
» combat : & comme ils marchoient hors de
» leur logis, leur fis dreſſer une douzaine
» de coups de canon qui prindrent au pié,
» de ſorte que le grand trot retournerent en
» leur logis, ſe mirent en deux bandes, &
» pource que leur logis étoit fort, & que
» ne les pouvions chaſſer, ils me laiſſerent
» à mon nez huit mille hommes, & toute
» leur artillerie : & les autres deux bandes,
» les envoyerent aux deux coins du camp;
» l'une à mon frere le Connétable, & l'autre
» à mon frere d'Alençon. La premiere fut
» au Connétable, qui fut vertueuſement
» reculée par les Aventuriers François de
» Petre de Navarre. Ils furent repouſſés &
» taillés outre grand nombre des leurs, &
» ſe rallierent cinq ou ſix mille, leſquels
» cinq ou ſix mille Aventuriers les defirent,
» avec l'aide du Connétable qui ſe mêla
» parmi eux, avec quelque nombre de ſa
» Gendarmerie. L'autre bande qui vint à

» mon frere fut très-bien recueillie, & à
» cette heure-là arriva Barthelemi Delvian
» avec la bande des Vénitiens, gens de
» cheval qui tous enſemble les taillerent en
» piéces, & moi étois vis-à-vis les Lanſ-
» quenets de la groſſe troupe qui bombar-
» dions l'un & l'autre, & étoit à qui ſe dé-
» logeroit, & avons tenu bute huit heures
» à toute l'artillerie des Suiſſes, que je vous
» aſſure qu'elle a fait baiſſer beaucoup de
» têtes.

» A la fin de cette groſſe bande, qui
» étoit vis-à-vis de moi, envoyerent cinq
» mille hommes, leſquels renverſerent quel-
» que peu de nos Gendarmes, qui chaſ-
» ſoient ceux que mon frere d'Alençon avoit
» rompus, leſquels vindrent juſques aux
» Lanſquenets, qui furent ſi bien recueillis
» de coups de hache, butes, de lances & de
» canon, qu'il n'en réchappa la queuë d'un,
» car tout le camp vint à la huée ſur ceux-
» là, & ſe rallierent ſur eux; & cela fimes
» ſemblant de marcher aux autres, leſquels
» ſe mirent en déſordre, & laiſſerent leur
» artillerie, & s'enfuirent à Milan; & de
» vingt-huit mille hommes qui étoient venus
» là, n'en réchappa que trois mille, qu'ils
» ne fuſſent tous morts ou pris; & des nô-

» tres, j'ai fait faire revue, & n'en trouve
» à dire, qu'environ 4000. Le tout je prend
» tant d'un côté que d'autre à trente mille
» hommes. La bataille a été longue, & dura
» depuis hier les trois heures après midi,
» juſques aujourd'hui deux heures, ſans
» ſçavoir qui l'avoit perdue ou gagnée, ſans
» ceſſer de combattre, ou de tirer l'artillerie
» jour & nuit; & vous aſſure, Madame, que
» j'ai vu les Lanſquenets meſurer la pique
» aux Suiſſes, la lance aux Gendarmes; &
» ne dira-t-on plus que les Gendarmes ſont
» liévres armés; car ſans point de faute, ce
» ſont eux qui ont fait l'exécution, & ne
» penſerois point mentir que par cinq cens,
» & par cinq cens, il n'ait été fait trente
» belles charges avant que la bataille fût
» gagnée. Et tout bien debattu, depuis deux
» mille ans en ça, n'a point été vue une ſi
» fiere, ni ſi cruelle bataille, ainſi que di-
» ſent ceux de Ravennes, que ce ne fut au
» prix qu'un tiercelet. Madame, le Sénéchal
» d'Armagnac avec ſon artillerie, oſe bien
» dire qu'il a été cauſe en partie du gain de
» la bataille; car jamais homme n'en ſervit
» mieux. Et Dieu merci tout fait bonne
» chere, je commencerai par moi & par
» mon frere le Connétable, par Monſieur

» de Vendôme, par Monſieur de Saint-Pol,
» Monſieur de Guiſe, le Maréchal de Cha-
» bannes, le Grand-Maître, Monſieur de
» Longueville. (a) Il n'eſt mort de gens de
» renom, qu'Ymbercourt, & Buſſy qui eſt
» à l'extrêmité, & eſt grand dommage de ces
» deux perſonnages. Il eſt mort quelques
» Gentils-hommes de ma Maiſon, que vous
» ſçaurez bien ſans que vous le récrive. Le
» Prince Talmont eſt fort bleſſé, & vous
» veux encore aſſurer que mon frere le Con-
» nétable, & Monſieur de Saint-Pol ont auſſi
» bien rompu bois, que Gentils-hommes de
» la compagnie, quels qu'ils ſoient, & de
» ce j'en parle comme celui qui l'a vu; car
» ils ne s'épargnoient non plus que ſangliers
» échauffés. Au demeurant, Madame, faites
» bien remercier Dieu, par tout le Royau-
» me, de la victoire qu'il lui a plû nous
» donner. Madame, vous vous mocquerez
» de Monſieur de Lautrec (b), de l'Ecu &
» de Michau, qui ne ſe ſont point trouvés
» à la bataille, & ſe ſont amuſés à l'appoin-
» tement des Suiſſes, qui ſe ſont moqués

(a) Les Morts n'étoient pas encore bien connus.

(b) Il étoit allé à Buffalora, porter aux Suiſſes l'argent qui leur avoit été promis, & il ſe retira à Galeras pour ſe mettre en ſûreté.

» d'eux; nous faiſons ici grand doute du » Comte de Sanxerre, pour ce que ne le » trouvant point ».

» Madame, je ſupplie le Créateur vous » donner très-bonne vie & longue. Ecrit au » camp de Ste Brigide, le vendredi quatorzié- » me jour de Septembre 1515 & au deſſous. ».

Votre très-humble & obéiſſant fils, FRANÇOIS.

(N. D. L.)

(29) L'Abbé Lambert a inſeré à la ſuite de ſon édition de du Bellay, pluſieurs pieces juſtificatives, que nous placerons ſoit en entier, ſoit par extrait dans nos obſervations. Par là l'Ordre Chronologique ne ſera point interrompu. La premiere eſt intitulée : *L'Ordonnance faite à l'entrée du Roy très-Chrétien &c. dedans ſa ville de Milan.* La ſeconde a pour titre : *Forme du traicté & appointement fait entre le Roy Françoys I, & Maximilian Sforce.* Ces deux pièces tirées du cabinet de feu M. Secouſſe, ne ſe trouvent ni dans le Cérémonial François de Godefroy, ni dans le corps diplomatique de Dumont. Nous en avons extrait ce qui nous a paru curieux & important.

Par le traicté ſigné le 14 Octobre 1515,

il fut ſtipulé que Maximilien Sforce renonceroit au Duché de Milan, qu'il reconnoîtroit l'autenticité des droits de François I, qu'il lui feroit remettre les Châteaux & fortereſſes que ſes gens tenoient encore, ainſi que tout le mobilier qui lui appartenoient. François I, de ſon côté, s'obligea de laiſſer ſortir ſans trouble, du Milanés, les Ambaſſadeurs de l'Empereur, du Roi d'Eſpagne & autres; d'obtenir du Pape pour Maximilien, un chapeau de Cardinal, des bénéfices valant trente ſix mille écus de rente, en attendant de lui payer annuellement cette ſomme, & de luy donner en outre, dans l'eſpace de deux ans, quatre vingt mille écus comptant, dont Maximilien diſpoſeroit à ſa volonté. On remarquera que François I dans cet acte, donna la banque de Lyon pour ſa caution. Le ſurplus du traité contient une amniſtie générale en faveur des Milanois, des penſions pour pluſieurs parents de Sforce, des préſents & des dignités pour Jerome Morone, pour Maufred de Carratz & autres ſerviteurs du Duc.

Deux jours après la ſignature de ce traité le Roi fit ſon entrée à Milan. A cette entrée « eſtoit le Roy ſous le poiſſe que ceulx » de la ville portoient; & eſtoit habillé le dit

» dit Seigneur d'un Syon de veloux bleu, » semé de fleurs de lys, & la barde de son » cheval semblable, & une tocque de ve- » loux noir, sans aucuns arnoys, & ne se » bougeoit de dessous ledit poisle, en fai- » sant bonne mine & chiere d'ung très hault » Prince.

» Après lequel Seigneur, marchoient M. » d'Alençon, M. de Savoye, & tous les au- » tres Princes avecques plusieurs Marquis & » Gentilshommes dudit pays, fort bien ac- » coustrés, & après, les Mignons de la » Chambre du Roy, aux couleurs noyr, blanc » & tanné.

» Si alloient après, M. le Grant Seneschal, » & M. de Saint Vallier avec les Gentils- » hommes de la maison du Roy... Fina- » blement alloient & marcherent Messei- » gneurs de la Palice, de Bayard, de The- » ligny & autres...

» Et vinst ledit Seigneur descendre au » Dosme; lors l'artillerie commença à tirer... » Il n'y avoit homme qui ne plouraſt de » joye, quant aux François.....

» Au regard des Dames, les feneſtres & » bouticques de Milan, en étoient plaines, » & bien fort *gorrieres*; & croyez qu'elles

» ayment mieux les François que Maximi-
» lien, ni ſa compaignie ».

(30) On arreſta en outre que le Roi prendroit ſous ſa protection l'Etat Eccleſiaſtique, & de Florence; qu'il aſſigneroit une Penſion à Julien & à Laurent de Medicis; qu'il donneroit à celui-ci une compagnie de cinquante lances; qu'il ſeroit défendu aux Milanois de ſe ſervir d'autre ſel que de celui des ſalines de Cervia; que le Roi ne pourroit prendre la protection des Feudataires de l'Egliſe, ſans le conſentement du Pape; que ſa Sainteté ne prétendoit point, par ce traité, révoquer ceux qu'elle avoit faits avec les autres Princes, & en particulier avec les Suiſſes, ſinon dans les articles incompatibles avec ceux du préſent traité: Et enfin, que le Pape rappelleroit les troupes, qui ſervoient ſous l'autorité du Saint Siége, à la défenſe de Veronne. Le Pape promit auſſi de reſtituer Modene & Reggio, au Duc de Ferrare, à condition que le Duc rendroit au Saint Siége quarante mille Ducats qui avoient été donnés à l'Empereur, pour mettre le Pape en poſſeſſion de la premiere de ces deux Places. (N. D. L.).

(31) Un décret porté dans la vingt hui-

tiéme Seſſion du Concile de Bâle, défendoit de prendre à la Cour de Rome, & partout ailleurs, aucune choſe pour les élections, confirmations d'icelles, préſentations, collations, proviſions, inſtallations, inveſtitures de toutes ſortes de bénéfices; ainſi que pour les Ordres ſacrés, bénédiction & envoi de Pallium, ſoit à raiſon des Bulles, du ſceau, des premiers fruits des dépôts, ſoit ſous prétexte qu'il y eut coûtume, Privilège, ou Statut au contraire : ceux qui y contrevenoient, ſoit en donnant, ſoit en recevant, encouroient les peines des ſimoniaques. Ce fut conformément à ce décret du Concile de Bâle, qu'en 1438, fut dreſſée par l'Egliſe Gallicane aſſemblée à Bourges, la Pragmatique-Sanction, qui ordonnoit la convocation d'un Concile général tous les dix ans, qui établiſſoit l'autorité du Concile au-deſſus du Pape, qui aboliſſoit les annates, les réſerves, les expectatives, qui rétabliſſoit la liberté entiere des élections, ſans que le Pape pût s'attribuer les nominations des bénéfices. Pie II, en 1461, obtint de Louis XI, l'abolition de la Pragmatique; mais la déclaration du Roi ne fut pas miſe en exécution. Paul II, en 1467, revint à la charge; Louis XI ſe laiſſa encore gagner; ſa décla-

ration ne fut pas exécutée. Charles VIII & Louis XII, firent exactement obſerver la Pragmatique. Jules II, dans le Concile de Latran, lança les foudres de l'Egliſe contre ceux qui la ſoutiendroient. Enfin à la Pragmatique fut ſubſtitué le Concordat (a), qui contenoit deux points principaux : le premier en faveur du Roy, auquel le Pape accordoit la nomination des bénéfices de ſon Royaume. On en exceptoit les Monaſtères & les Evêchés qui pourroient avoir quelque privilége particulier du Saint Siége, pour ſe maintenir dans le droit d'élection. Le ſecond point étoit à l'avantage du Pape, en ce qu'on lui accordoit les annates ou les revenus d'une année de ces bénéfices à meſure que le Roi y nommoit. Le Concordat fut reçu dans l'onziéme Seſſion du Concile de Latran, & la Pragmatique fut ſupprimée. Le Clergé de France, les Univerſités & les Parlemens du Royaume réclamerent. A la fin, on obeit. (N. D. L.).

(32) Wolſey, premier Miniſtre de Henri VIII, piqué de ce que François I lui avoit

(a) Cette Note de l'Abbé Lambert ne doit pas diſpenſer de lire tout ce qui concerne le Concordat dans le Tome V de l'Hiſt. de François I, par M. Gaillard.

refuſé l'Evêché de Tournai, ſe vengea de ce refus, en engageant ſon Maiſtre à lui ſuſciter des affaires au delà des Alpes. En conſéquence Henri envoya Pacé auprès de l'Empereur, pour le preſſer de paſſer en Italie; afin de l'y engager, on lui promit que l'Angleterre ſoudoyeroit ſes troupes. (N. D. L.).

(33) Ce traité de Noyon (a) que Charles promettoit de faire ratifier par l'Empereur Maximilien ſon ayeul, fut ſuivi deux mois après d'une Ligue conclue à Londres le 29 d'Octobre entre ces deux Princes & Henri VIII. Elle portoit que l'Empereur, le Roi d'Angleterre, & l'Archiduc Roi d'Eſpagne, ſe ſecourroient mutuellement contre quiconque attaqueroit l'un des trois. Le nombre des troupes que chacun devoit fournir étoit réglé. Tous ceux qui voudroient entrer dans cette Ligue y devoient être admis; l'Empereur ſe dégouta bientôt d'une alliance qui ne lui produiſoit point d'argent. Il accepta & ratifia le traité de Noyon, conclut une trêve avec les Vénitiens, & conſentit que les

(a) Le Traité de Noyon ſe fit en 1516, auſſi bien que le Traité de Fribourg avec les Suiſſes. Cette obſervation eſt néceſſaire pour éclaircir la Note de l'Abbé Lambert.

cinq Cantons qui avoient refuſé de s'allier avec la France, entraſſent dans le traité que les huit autres avoient fait avec cette Couronne. Deux mois après la concluſion du traité de Noyon, François I fit à Fribourg, avec les treize Cantons, les Ligues griſes, & tous ceux qui ſont unis au corps Helvétique, un traité auquel on donna le nom de Traité de Paix Perpetuelle. (N. D. L.).

(34) Du Bellai ne parle point d'une ſuſpenſion d'armes qui fut arrêtée cette année entre tous les Princes Chrétiens. Selim faiſoit de prodigieux Magaſins de munitions de guerre & de bouche, & l'on ne doutoit pas qu'il n'eût le deſſein de ſe jetter ſur l'Italie. Le Pape propoſa une Croiſade, & envoya des Légats à tous les Princes de l'Europe. Le Roi de France offrit de marcher à la tête de quarante mille hommes de pied, de trois mille hommes d'armes, & de ſix mille hommes de Cavalerie légère; mais les autres Souverains ne firent aucun offre, & convinrent ſeulement d'une trève. (N. D. L.).

(35) Ce Prince mourut le 12 Janvier 1519. Sa conduite dans les affaires fit dire à Jules II, *que les Cardinaux & les Electeurs s'étoient trom-*

pés dans leur choix. Que les derniers, au lieu de donner l'Empire à Jules, l'avoient accordé à Maximilien; & que les Cardinaux, au lieu de faire Maximilien Pape, avoient élevé Jules à cette dignité.

Peut-être Maximilien convenoit-il lui même de cette mépriſe; du moins eſt il vrai que quelques années avant ſa mort, il témoigna une forte envie d'être Pape. On connoit la Lettre qu'il écrivit ſur ce ſujet à ſa fille Marguerite, Gouvernante des Pays-Bas. En voici les articles eſſentiels...

« Très-chere & très-amée fille, je entendu » l'avis que vous m'avez donné par Guillain » Pingun, notre garde-robbe uyées, dont » nous avons encore penſé deſſus, & ne » trouvons point pour nulle réſun bon, que » nous nous devons franchement marier, mais » avons plus avant mis notre déliberation & » volonté de jamais plus hanter faem nue; » & envoyons demain M. de Gurec, Eve- » que à Rome devant le Pape, pour trou- » ver fachon que nous puyſſun accorder avec » ly de nous prendre pour ung coadjuteur, » afin qu'après ſa mort pourrons eſtre aſſeuré » de avoer le Papat, & devenir Preſtre; & » après eſtre Saint, & que yl vous ſera » de néceſſité, que après ma mort vous ſe-

» rez contraint de me adorer, dont je me
» trouverai bien glorifioes... Je commence
» a pratiquer les Cardinaux dont II C, ou
» III C mille ducas me feront un grand
» ſervice, avec la partialité qui eſt déja
» entre eos... Je vous prie, tenez cette ma-
» tiere en ſecret; auſſi bien en briefs jours,
» je crains que y faut que tout le monde le
» ſache, car bien mal eſt il poſſible de pra-
» tiquer ung tel ſi grand matere ſecrettement,
» pour laquelle il faut avoer de tant de gens,
» & de argent ſuccurs, pratique, & à Dieu
» fuet de la main de votre bon pere *Ma-*
» *ximilianus* futur *Pape*, le XVIII jour de
» Septembre. (N. D. L.),

(36) La reſtitution de cette ville fut ménagée par Villeroi, qui étoit arrivé à Londres deux mois avant ſes collégues. Il fut aſſez heureux pour mettre Wolſey dans les intérêts de la France. Ce Miniſtre qui avoit tout pouvoir ſur l'eſprit de ſon Maître, lui repréſenta qu'il convenoit de tirer du Roi de France une ſomme d'argent, en lui rendant Tournai; que cette place qui ſe trouvoit à une trop grande diſtance de Calais, ſeroit priſe infailliblement à la premiere rupture qu'il y auroit entre les deux Couronnes;

que par-là le Roi ſe feroit un puiſſant allié du Roi de France, & que leur union les rendroit arbitres de l'Europe ; le Traité fut ſigné. Immédiatement après la ſignature, les Ambaſſadeurs du Roi remirent au Miniſtre Anglois des Lettres Patentes de leur Maître, par leſquelles il s'engageoit à lui payer une penſion annuelle de douze mille livres tournois, pour le dédommager de la perte de l'Evêché de Tournai. (N. D. L.)

(37) On appella cette entrevue *le camp d'or.* Le Roi d'Angleterre avoit fait faire à Londres une maiſon de bois de charpente ſur le modèle de celle des marchands, ou de la Bourſe de Calais. Cette maiſon dont toutes les parties furent bientôt raſſemblées, étoit compoſée de quatre corps de logis aſſez vaſtes, elle étoit couverte de toiles peintes, & ornée en dedans des plus riches tapiſſeries d'Angleterre. Le Roi de France avoit fait élever une tente de ſoixante pieds en quarré, couverte de drap d'or, dont les cordages étoient de fil d'or & de ſoye bleue. Elle étoit tapiſſée en dedans de velours bleu, ſemé de fleurs de Lys d'or en broderie, on l'avoit flanquée de quatre pavillons de même parure. Mais il s'éleva un ſi furieux ouragan

que la tente fut renverſée, il fallut préparer un autre lieu où le Roi reçut Henri VIII. (N. D. L.)

(38) L'Auteur de la nouvelle Hiſtoire d'Allemagne, dit après Rapin de Thoyras, que l'Empereur tâcha de diſſuader Henri, de l'entrevue qu'il devoit avoir avec le Roi de France, & que ce fut là le principal motif qui l'engagea à débarquer en Angleterre; mais que Henri lui fit comprendre qu'il ne pouvoit avec honneur ſe dédire, & qu'il lui promit ſeulement de n'entrer dans aucun engagement qui lui fût préjudiciable: mais du Pleys, du Tillet, Mezerai, du Bellay, le Maréchal de Fleuranges, l'Auteur des Annales de France, & quantité d'autres Ecrivains conviennent tous (a) que l'entre-

(a) Nous devons prévenir le Lecteur, que tous les Hiſtoriens ne s'accordent pas, comme le dit l'Abbé Lambert, ſur l'entrevue de Charles-Quint avec Henri VIII. Selon le Préſident Hénault, & la nouvelle Hiſtoire de France, par M. l'Abbé Garnier, Charles-Quint arriva en Angleterre avant que Henri paſsât en France. Il fit tous ſes efforts pour rompre le voyage projetté: mais il échoua. D'un autre côté, M. Gaillard dans ſon Hiſtoire de François I, adopte l'opinion de du Bellay: mais tous ſe réuniſſent ſur un point eſſentiel; c'eſt que l'entrevue du camp d'Ardres eut

vue de François I & de Henri, précéda le débarquement de Charles à Douvres. Il eſt vray que le voyage de l'Empereur en Angleterre, avoit été réſolu dès le mois de Mars, du moins entre l'Empereur & le Cardinal de Wolſey, ainſi qu'on le voit par des lettres datées de Compoſtelle, écrites par Charles au Miniſtre de Henri. Mais les grandes affaires qui retenoient l'Empereur en Eſpagne ne lui permirent pas de s'aboucher ſitôt avec Henri. Voulant gagner Wolſey, il lui promit d'employer tout ſon crédit pour l'élever au ſouverain Pontificat après la mort de Leon X. (N. D. L.)

(39) L'établiſſement du Luthéraniſme, ſon Hiſtoire, & les révolutions qu'il produiſit, ſe trouvent dans un foule d'ouvrages auxquels nous renvoyons. Le meilleur guide que l'on puiſſe ſuivre dans cette matière eſt l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de M. de Fleury. Si on veut entendre les deux partis, l'Hiſtoire Eccléſiaſtique traduite de l'Allemand de M. Mosheim, 6 vol. in-8°, offre un repertoire curieux, & digne d'être conſulté.

lieu en 1520, & non pas en 1519, comme on le lit dans le texte de du Bellay, & dans l'édition de l'Abbé Lambert.

(40) Il s'en falloit bien que Leon X fût disposé à favoriser l'Election de Charles ; tous les Ecrivains conviennent que son avis étoit qu'on ne choisît ni l'Empereur, ni le Roi de France ; il auroit voulu que l'Election eût pu se faire en faveur de Laurent de Medicis ; mais comme il ne pouvoit gueres se flatter de cette espérance, il souhaitoit que les Electeurs se déterminassent pour quelqu'un d'entr'eux ; c'étoit-là son véritable intérêt. Charles étant en possession du Royaume de Naples, & François I du Duché de Milan, l'Election de l'un de ces deux Monarques ne pouvoit que troubler un jour le repos de l'Italie ; aussi fit-il tous ses efforts pour persuader aux Electeurs de prendre ce parti ; mais il n'osoit pourtant agir qu'en secret, de peur de se faire des ennemis des deux prétendans, en se déclarant ouvertement contre eux. (N. D. L.)

(41) Ces négociations auroient eu le succès que le Roi s'en promettoit, si le Cardinal de Wolsey n'eût été entièrement dévoué aux intérêts de l'Empereur, qui lui avoit promis de le faire Pape ; c'étoit aux dépens de François I, que cet ambitieux Ministre vouloit acheter la première dignité

de l'Egliſe. Sous prétexte de travailler plus efficacement à la réconciliation des deux Monarques, il alla trouver l'Empereur à Bruges ; ce fut là qu'il conclut le 24 Novembre de l'année 1521, au nom du Roi ſon Maître, une Ligue avec le Pape & l'Empereur contre le Roi de France. Par ce Traité le Pape s'engageoit à lancer tous les foudres de l'Egliſe contre François I ; Henri devoit l'attaquer avec une armée de quarante mille hommes ; l'Empereur & Henri s'obligeoient à rompre tous les engagemens pris avec lui ; Henri promettoit encore de donner en mariage à l'Empereur la Princeſſe Marie qui avoit été mariée au Dauphin. Les Princes contractans s'engageoient à garder un inviolable ſecret juſqu'au tems de l'exécution des articles dont ils convenoient. C'eſt ainſi, comme le remarque l'Hiſtorien Anglois, que Henri ſe laiſſoit perſuader par ſon Miniſtre d'accabler le Roi de France ſon allié qui ne lui avoit fait aucun tort. (N. D. L.)

(42) « Tel eſt, remarque un Moderne (a), » le caractère des exploits de Bayard ; tou- » jours incroyables, la fable n'auroit oſé les » imaginer : mais l'Hiſtoire impérieuſe, dont

(a) Hiſt. de François I, par M. Gaillard, Tome I, p. 490.

» ils ſont le plus bel ornement, oblige de » les croire. »

(43) Ce fut là un des premiers ſujets de mécontentement qui l'indiſposèrent contre François I. Le Monarque voulant donner des marques d'une confiance honorable au Duc d'Alençon ſon beau-frère, ne ſongea pas qu'il commettoit une injuſtice envers le Connétable de Bourbon. Nos Hiſtoriens en général n'ont pas fait aſſez d'attention à cet événement. Peut-être fut-il une des cauſes de la haîne qui s'alluma de plus en plus entre Louiſe de Savoye & le Connétable. Le Duc d'Alençon étoit le gendre de cette Princeſſe. Un tel paſſe-droit dut être un affront ſanglant aux yeux d'un homme fier & ſenſible tel que Charles de Bourbon.

(44) Il eſt poſſible, dit l'Auteur de la nouvelle Hiſtoire d'Angleterre, que ces propoſitions ayent été faites à François I, & qu'il en ait été la dupe. Il ignoroit les ſecrets engagemens du Roi d'Angleterre & de ſon Miniſtre avec l'Empereur; mais pluſieurs raiſons ſemblent prouver que le Traité que nous venons de rapporter n'a jamais ſubſiſté. Premierement, le Recueil des actes publics ne fait aucune mention de

ce prétendu Traité, quoiqu'on y en trouve un autre de moindre importance, conclu dans le même tems. Secondement, on ne trouve dans le même Recueil aucun envoi d'Ambaſſadeurs de la part du Roi d'Angleterre, ni au Roi de France, ni à l'Empereur, dans le tems qui devoit avoir précédé ce Traité. Troiſièmement, il n'eſt pas vraiſemblable que l'Empereur eût voulu retirer ſes troupes du Milanès, c'eſt-à-dire, rendre Milan à la France, & perdre l'eſpérance d'acquérir Tournai, qui étoit déjà aux abois, pour le ſimple avantage de voir François I ſe retirer dans ſon Royaume. Ajoutons à ces conſidérations, que, vû les égards que l'Empereur & le Roi de France avoient pour le Miniſtre Anglois, il n'y a aucune apparence qu'ils euſſent voulu conclure un Traité ſans ſa participation & par le miniſtère d'autres Ambaſſadeurs, pendant qu'il étoit à Calais pour y faire l'office de Médiateur. On trouve dans le Recueil des actes publics, que lorſque Wolſey fut deſtiné par ſon Maître à pacifier les différends que l'Empereur avoit avec le Roi de France, il étoit muni de diverſes commiſſions pour en faire l'uſage qu'il jugeroit à propos. Par la première, Henri lui donnoit le titre de ſon Lieutenant-

Général, pour regler en qualité de Médiateur les différends des deux Monarques. Une ſeconde lui donnoit pouvoir de traiter & de conclure avec François I, un renouvellement d'alliance; mais il eſt probable qu'on vouloit par-là faire voir aux Ambaſſadeurs de France l'impartialité de Henri, & le deſſein prétendu qu'il avoit de s'unir avec celui des deux Princes ennemis, qui ſe trouveroit être injuſtement attaqué. Par la troiſième commiſſion, Wolſey avoit pouvoir de conclure une ligue entre l'Angleterre & l'Empereur, le Pape & le Roi de France, ou tel autre Potentat que ce pût être. Ainſi, ſans que Henri eût encore pu examiner de quel côté le tort ſe trouvoit, il laiſſoit à Wolſey la liberté de l'engager dans le parti qu'il jugeroit à propos. Mais il y a, ajoute l'Hiſtorien Anglois, beaucoup d'apparence que la réſolution de ce Prince étoit déjà priſe, & que le Congrès de Calais n'étoit deſtiné qu'à prouver, qu'il ſe détermineroit après une exacte information; le but étoit de faire tomber le blâme de la rupture ſur le Roi de France. Toutes les démarches du Cardinal Médiateur démontrèrent que ſon deſſein n'étoit pas de procurer la paix entre les deux Monarques ennemis; mais ſeulement de fournir

fournir au Roi ſon Maître un pretexte de ſe déclarer pour l'Empereur. (N. D. L.)

(45) Il n'eſt point parlé dans les Mémoires de du Bellay, des manifeſtes qui furent publiés durant le cours de cette année 1521, par l'Empereur & le Roi de France, & où ces deux Princes expoſoient les raiſons qu'ils avoient de prendre les armes. Charles V, dans ſon manifeſte rappelloit les ſujets de plaintes qu'il prétendoit avoir contre le Roi ; il ſe plaignoit de ce que l'on avoit renvoyé Marguerite d'Autriche, ſix ans après la concluſion du mariage de cette Princeſſe avec Charles VIII, & de ce que ce Prince s'étoit marié avec Anne de Bretagne que Maximilien étoit prêt d'épouſer. Il ſe plaignoit enſuite de ce que François I avoit épouſé Claude de France qui lui étoit deſtinée, & de ce que Louis XI avoit enlevé le Duché de Bourgogne à la Princeſſe Marie ſon ayeule. Le reſte du Mémoire étoit employé à détruire les droits de la France ſur le Duché de Milan. On y ſoutenoit que Valentine Viſconti n'avoit pu porter ce Fief dans la Maiſon d'Orléans, parce que Wenceſlas, alors Empereur, n'avoit point approuvé la clauſe de l'inveſtiture inſérée dans ce con-

trat; & que celle qui avoit été accordée à Louis XII, étoit nulle, parce qu'elle n'avoit été accordée à ce Prince, qu'à condition que Claude de France épouſeroit Charles, petit-fils de Maximilien..... François I ne manqua pas d'oppoſer à l'Empereur d'autres griefs : le premier concernoit les deux promeſſes auxquelles ce Prince s'étoit engagé par le Traité de Noyon. Il s'agiſſoit de reſtituer la Navarre à Henri d'Albret, & d'une penſion de cent mille écus pour laquelle le Roi de France avoit renoncé à ſes prétentions ſur le Royaume de Naples. Juſqu'alors Charles n'avoit fait aucune avance pour s'acquitter de ſa parole. Il avoit laiſſé paſſer le tems deſtiné à s'en dégager, & n'avoit jamais daigné répondre aux remontrances qu'on lui avoit faites ſur ces articles : l'autre plainte du Roi de France étoit fondée ſur le refus que Charles V faiſoit de lui rendre hommage lige des Comtés de Flandres & d'Artois, ſous prétexte que cette ſoumiſſion dérogeroit à ſa dignité de Chef de l'Empire. (N. D. L.)

(46) Ce Traité portoit encore, que les habitans du Milanès ne pourroient ſe fournir de ſel qu'à Cervia, ville de l'Etat Eccléſ-

ſiaſtique; que l'Empereur aideroit au Pape à ſe rendre maître de Ferrare; que la ſomme que Charles donnoit à Léon pour le Royaume de Naples ſeroit augmentée; que l'Empereur protegeroit la Maiſon de Médicis; qu'il accorderoit au Cardinal de Médicis une penſion de dix mille ducats ſur l'Archevêché de Tolède, & enfin qu'Alexandre de Médicis, bâtard de Laurent, auroit dans le Royaume de Naples un Etat de dix mille ducats de revenu annuel. (N. D. L.)

(47) L'Abbé Lambert, au lieu du mot *chariots*, emploie celui de caroſſes. Mais l'uſage des caroſſes étoit reſervé à cette époque aux têtes couronnées. On n'en connoiſſoit alors qu'un en France, celui du Roi & de la Reine, ſous le règne de François I; & aſſeurément les Dames de Milan n'en avoient pas.

(48) Une *eſpèce de feu* (*a guiſa d'un fuoco*), raconte Guichardin (a), tomba » tout à coup ſur des barils de poudre à » canon qu'on avoit tirés du château de » Milan, pour les conduire à différentes » villes : ce fut le jour de la fête de St.

(a) Tome II, p. 534.

» Pierre après le coucher du ſoleil, & dans
» un tems où le ciel n'étoit couvert d'aucun
» nuage. La poudre s'enflammant avec furie
» fit ſauter de deſſus la porte du château
» une belle tour de marbre, où étoit l'hor-
» loge de la ville. Les murs, les chambres,
» & les maiſons contiguës à cette tour s'é-
» croulèrent en même tems : le bruit de
» la poudre & des ruines qu'elle cauſoit,
» augmenté par de violents coups de ton-
» nere ébranla toute la ville de Milan. On
» voyoit voler çà & là des maſſes énormes,
» & des éclats de pierres qui tuèrent plu-
» ſieurs perſonnes. Il y en eut auſſi un grand
» nombre d'enſevelies ſous les ruines. On
» ſe promenoit dans la place pour y pren-
» dre le frais, lorſque cet accident arriva».

Fin des Obſervations du premier Livre.

OBSERVATIONS
SUR LES MÉMOIRES
DU SECOND LIVRE
DE MESSIRE
MARTIN DU BELLAY,
SEIGNEUR
DE LANGEY.

(1) Les Cantons ne voulant pas que vingt mille Suiſſes d'une part & autant de l'autre, fuſſent tous les jours ſur le point de s'égorger les uns les autres, leur envoyerent ordre de quitter les deux armées & de retourner dans leur Pays. Le Cardinal de Sion prévenu de cet ordre, trouva le moyen d'arrêter & de corrompre le courrier qui le portoit à l'armée des confédérés. On le publia dans l'armée de France; l'artificieux Cardinal ne s'en tint pas là; il vint à bout d'arrêter les Suiſſes de l'armée des Alliés, malgré les ordres des Cantons, & il parla ſi fortement à ceux de l'armée Françoiſe, qui ſe retiroient, qu'il les engagea preſques tous à le ſuivre. (N. D. L.).

(2) Il mourut le deux Décembre 1521.

On accuſa George Maleſpine ſon Camerier de l'avoir empoiſonné ; ſur le ſoupçon qu'on en eut, il fut mis en priſon ; mais ſon innocence (a) ayant été reconnue, le Cardinal de Médicis, neveu du feu Pape, le fit relâcher. Guichardin ne dit point que ſon innocence ait été reconnue. Il attribue la liberté, qu'on lui rendit, à des bruits vagues qui impliquoient la Cour de France dans cet empoiſonnement prétendu. (N. D. L.).

(3) Il étoit né à Utrecht, l'an 1459, de Florent Boyens, qui gagnoit ſa vie à faire des Barques ; il fut élevé gratuitement dans un Collége de Louvain, où il fit ſes études, & où il reçut le bonnet de Docteur le 21 Juin 1491. En 1507, il devint Précepteur de l'Archiduc Charles, âgé alors de ſept ans. Il fut envoyé Ambaſſadeur en Eſpagne auprès du Roi Ferdinand, & parvint à la dignité de Cardinal en 1517. Lorſque Charles V paſſa en Allemagne pour s'y faire Couronner Empereur, il laiſſa Adrien en Eſpagne, avec la qualité de Régent du Royaume.

(a) Liſez ſon Hiſtoire, Tome II, p. 569. Nous obſerverons que cette aſſertion de Guichardin n'eſt appuyée ſur aucun acte autentique : on y reconnoît ſa haine contre les François.

Après la mort de Léon X, Charles fit jouer les reſſorts de la plus adroite politique pour qu'on élût Adrien. Jules, Cardinal de Médicis, avoit un grand nombre de voix pour lui : mais la faction de l'Empereur & quelques Cardinaux que Wolſey avoit mis dans ſes intérêts, s'oppoſoient ouvertement à l'élection de Jules. Cette intrigue fut ménagée avec tant de ſecret, que les Cardinaux du parti de l'Empereur, ſans rien faire connoître de leur deſſein, ſe contenterent de rompre les meſures du Cardinal de Médicis, en attendant l'occaſion de faire réuſſir leur faction. Cependant, Wolſey ſe donnoit de grands mouvemens, & fondoit ſes eſpérances ſur les promeſſes de l'Empereur. Charles ſçut diſſimuler avec tant d'art, & fut ſi bien ſervi dans le Conclave, que perſonne ne put le pénétrer; Adrien fut donc élu. Paul Jove dit que cette élection ayant été publiée, le peuple Romain en fut ſi indigné que lorſqu'un grand nombre de Cardinaux paſſoit ſur le Pont Saint-Ange, au ſortir du Conclave, on les chargea de malédictions. On ajoute que le Cardinal de Gonzague, qui étoit de la troupe, ſe tournant vers le peuple, le remercia de ce qu'il ſe contentoit de punir, par des injures, une action

qui méritoit qu'on leur jettât des pierres. (N. D. L.).

(4) Henri ſe plaignoit encore de ce que François I avoit renvoyé en Ecoſſe le Duc d'Albanie, qui commençoit à y exciter de grands mouvemens contre la Reine Douairiere, ſœur de ce Prince, & enfin de ce que le Roi de France avoit diſcontinué le payement des ſommes qu'il lui devoit. Cette déclaration de guerre avoit été précédée d'un traité, que Charles, qui étoit paſſé d'Allemagne en Angleterre, avant de retourner en Eſpagne, avoit conclu avec Henri. Ce traité portoit, que ces deux Princes ſe croyant libres de tous engagemens avec la France, avoient réſolu de contracter une étroite alliance, & de la ſceller par le mariage de l'Empereur avec la Princeſſe Marie, fille de Henri, ſous les conditions ſuivantes: que l'Empereur épouſeroit la Princeſſe, dès qu'elle auroit atteint ſa douziéme année; que ſa dot ſeroit de quatre cent mille écus, ſurquoi l'on rabattroit ce que l'Empereur Maximilien avoit emprunté du Roi d'Angleterre; qu'en cas que le mariage ne s'accomplit pas par la faute de l'Empereur, il ſe ſoumettoit à payer quatre cens mille écus à Henri, qui de ſon

côté contractoit la même obligation. A l'égard de l'Empereur, les principaux articles de la Ligue etoient : qu'avant la fin du mois de Mai 1524, il entreroit en France du côté de l'Eſpagne, & le Roi d'Angleterre en Picardie, chacun avec une armée de quarante mille hommes de pied, & de dix mille chevaux ; que s'il ſe faiſoit des conquêtes en France, elles ſeroient livrées à celui des deux Alliés qui y auroit des prétentions ; que ſi le Roi d'Angleterre avoit deſſein de ſubjuguer l'Ecoſſe ou de réduire l'Irlande, & ſi l'Empereur vouloit recouvrer le Duché de Gueldre ou la Friſe, les deux Monarques Alliés ſeroient obligés de s'aſſiſter réciproquement ; que le Pape ſeroit invité à acceder à ce traité ; que les Vénitiens y ſeroient auſſi admis, pouvu qu'ils renonçaſſent à l'alliance qu'ils avoient avec la France ; & enfin que les deux Monarques feroient tous leurs efforts pour engager les Suiſſes à quitter le parti de la France. Le même jour que le traité fut ſigné, l'Empereur ſigna auſſi des Lettres Patentes par leſquelles il s'engageoit à payer à Henri tout ce que François I lui devoit, en cas qu'à l'occaſion de cette Ligue, François refuſât de continuer les payemens auxquels il étoit obligé. L'Empereur pour

reconnoître les bons offices que lui avoit rendus Wolsey, promit de lui payer la Pension de douze mille livres que le Roi de France lui faisoit pour l'Evêché de Tournai ; quelques jours auparavant, il s'étoit engagé à lui payer une Pension de deux mille cinq cens Ducats, à prendre sur les revenus des premiers Evêchés qui viendroient à vaquer en Espagne. (N. D. L.).

(5) On verra dans les Mémoires de Brantome que ce fut Prospér Colonne lui même qui pointa le canon contre son neveu, sans le connoître.

(6) Paul Jove dit, que l'Officier qui conduisoit ce secours ayant rencontré un corps de garde de François, parla italien à l'Officier de garde, qu'il fut pris pour un Capitaine Vénitien, qui alloit au quartier des troupes de la République ; qu'etant arrivé au quartier des Vénitiens, il parla françois à celui qui vint au *qui vive*, dit qu'il alloit par ordre du Général occuper un poste qu'il marqua, & qu'enfin il arriva ainsi jusques fort près de la place, n'ayant été reconnu que lorsque ses troupes se débanderent pour se jetter dans les fossés. (N. D. L.).

(7) L'Abbé Lambert dans ſon édition de du Bellay, a ajoûté qu'avec Albert de la Pierre périrent vingt deux Capitaines Suiſſes; mais le texte de du Bellay ne le dit point: néanmoins le fait eſt vrai; il eſt atteſté par les autres Hiſtoriens & ſurtout par Guichardin (a). Ce dernier nous apprend encore que le Marquis de Peſcaire & les Eſpagnols preſſerent vivement Proſper Colonne de pourſuivre les François; mais ce prudent Général s'etant aſſuré que l'ennemi ne fuioit pas, que ſeulement il ſe retiroit en bon ordre, n'y voulut pas conſentir. « Demain, » leur dit-il, vous ſerez pleinement con- » vaincus de la grandeur de votre avantage. » Notre ennemi ne ſent pas encore toute la » profondeur de la plaie que nous venons » de lui faire; mais dès que l'action de la » chaleur, qui l'anime encore, ſera ralentie, » vous le verrez ouvrir les yeux ſur ſa ſitua- » tion, perdre courage, repaſſer les monts, & » nous livrer par ſa retraite une victoire qui » nous coûteroit aujourd'hui beaucoup de » ſang & de péril. »

Les événemens juſtifièrent la ſageſſe & la circonſpection de Proſper Colonne.

(a) Tome II, p. 595.

(8) Le mot de *Villains* ſe trouvant fréquemment dans les Mémoires de du Bellay, & dans ceux de ſes contemporains, nous l'avons cru ſuſceptible de quelques obſervations. D'abord on appella *Villains* ceux qui habitant les villes s'adonnoient au négoce, ou à quelque profeſſion lucrative (a). Car on diſtinguoit par une dénomination particuliere les gens de la campagne. Enſuite on confondit ſous ce nom tous les roturiers. La Nobleſſe eut ſoin d'entretenir cette opinion, qui flattoit ſon amour propre, & ſembloit former un mur de ſéparation entre elle & cette autre claſſe de citoyens. De-là s'eſt introduit dans notre langue l'adjectif *vilain*, qui ſert à exprimer une action baſſe, déshonorante: on ne ſuppoſoit pas qu'un Gentilhomme pût en commettre de cette eſpèce. Le mot eſt reſté, & l'étimologie a été oubliée. Il a fallu pluſieurs ſiècles pour que l'expreſſion générique de citoyen, devint une dénomination qu'on appliqua indiſtinctement à tous ceux qui vivent ſous le même Monarque, & ſous les mêmes loix.

(9) Nous ne diſcuterons point ce qui con-

(a) Liſez Du Cange aux mots *Villa* & *Villani*, Tome VI, p. 1597 & 1599.

cerne le procès de Semblançay ; nous remarquerons ſeulement qu'il exiſte pluſieurs opinions (a) ſur cet événement. La prétendue quittance du Commis *Gentil*, qui depuis devint Préſident du Parlement de Paris, & fut pendu en 1538, paroît une fable accréditée par Brantome. Le vû de la quittance de Semblançay, & le ſilence des contemporains la démentent. On ne peut ſe diſſimuler que Semblançay fut la victime de la haine que la Ducheſſe d'Angoulême portoit à Lautrec, à cauſe de la Ducheſſe de Chaſteau-Briant, ſa ſœur. D'ailleurs, il s'étoit, dit-on, permis des propos plus qu'indiſcrets, & ce ſont là de ces outrages que les femmes ne pardonnent pas.

Lautrec, faute d'argent, fut chaſſé du Milanès. Ce Général rejetta les cauſes de ſa diſgrace ſur le Surintendant des Finances. Celui-ci, pour ſe laver, inculpa Louiſe de Savoye, & ne put prouver ce qu'il avançoit. La Princeſſe indignée perdit le Miniſtre qui la compromettoit. Le malheureux Semblançay, âgé de ſoixante & deux ans, & ayant

(a) Nous invitons à lire la diſcuſſion très-bien faite de ces diverſes opinions dans les Diſſertations qui ſont à la ſuite de l'Hiſtoire de François I, par M. Gaillard, Tome IV, p. 489.

toujours joui de l'eſtime publique, fut traîné au gibet. François I, le préſumant coupable, oublia qu'il l'avoit nommé *ſon pere*. Auſſi, raconte Brantome, quelque tems après, la jeune Ducheſſe d'Uzés s'en ſouvint. François I l'appelloit *ſa fille*. Elle ſe mit à pleurer. Le Roi lui en demanda le motif. *Sire*, lui répondit-elle, *après le traitement que vous avez fait à votre pere, que ne doit pas craindre votre fille?*

François I ſourit, mais la Ducheſſe d'Angoulême, qui étoit préſente, ne ſourit pas.

(10) Le Roi pouvoit laiſſer cette Province dégarnie de troupes, parce que l'Empereur, en conſidération du Corps Helvétique, avoit conſenti au Traité de neutralité que Marguerite d'Autriche & François I avoient négocié au ſujet du Duché & du Comté de Bourgogne; ainſi il avoit été arrêté que l'Empereur ne porteroit point la guerre dans la Bourgogne & la Champagne, & que le Roi de France n'attaqueroit point la Franche-Comté, dont Marguerite d'Autriche étoit en poſſeſſion. (N. D. L.)

(11) Ces deux Compagnies, dit l'Auteur d'un Livre (a) qui traite de leur origine, fu-

(a) Cet Ouvrage eſt intitulé : *Origine des deux Compagnies de Gentilshommes ordinaires de la Maiſon du Roi,*

rent inſtituées en différens tems. Louis XI étant à Puyſeaux le 4e Septembre 1474, *mit ſus pour la garde de ſon Corps une Compagnie de cent lances, fournies ſelon ſa grande Ordonnance, chacune d'un homme d'armes & de deux Archers.* La ſeconde Compagnie fut inſtituée par le Roi Charles VIII au mois de Janvier 1497; & au mois de Juillet ſuivant (a), Louis XII confirma cette inſtitution. Cette ſeconde Compagnie fut d'abord appellée la Compagnie des Gentilshommes extraordinaires, par oppoſition avec la premiere, qu'on appelloit la Compagnie des Gentilshommes ordinaires: cette maniere de parler dura juſqu'en 1570, qu'on les appella l'une & l'autre la Compagnie des Gentilshommes ordinaires. Dans les commencemens il n'y avoit que des Gentilshommes dont la Nobleſſe fût bien prouvée, qui fuſſent reçus dans ces Compagnies: chacun de ces Gentilshommes avoit deux Archers, qu'il entretenoit, montoit & armoit à ſes dépens ſur ſa ſolde de vingt écus par mois; d'où on les ap-

ordonnés pour la garde du corps du Roi. Paris (Hacqueville) 1614, 1683, in-8°.

(a) Si Louis XII confirma l'inſtitution de cette ſeconde Compagnie, ce fut en Juillet 1498, puiſqu'il ne monta ſur le trône que cette année là.

pelloit les *Gentilshommes aux vingt écus.* Lorſque ces Compagnies alloient à l'armée, un grand nombr de Nobles ſe rangeoit en volontaires ſous leurs drapeaux. C'eſt ce que nous apprend le Maréchal de Fleuranges dans ſes Mémoires. (N. D. L.)

(12) Les Vénitiens, malgré les preſſantes ſollicitations des Ambaſſadeurs de l'Empereur & du Roi d'Angleterre, n'avoient pu encore ſe déterminer à ſe détacher de la France. André Gritti ne ceſſoit de leur repréſenter tout ce qu'ils avoient à craindre de l'exceſſive puiſſance de l'Empereur, qui n'avoit rétabli François Sforce que dans le deſſein de l'en chaſſer; & que dès qu'il ſeroit une fois maître du Milanès, il ne manqueroit pas de faire valoir les prétentions de la Maiſon d'Autriche, ſur l'Etat de Terre-ferme de la République. George Cornaro, dévoué au parti de Charles, repréſentoit d'un autre côté que la République étoit particuliérement intéreſſée à maintenir François Sforce dans la poſſeſſion du Milanès, & à empêcher que l'Empereur & le Roi de France ne s'en emparaſſent; que les François ne poſſédoient plus en Italie que le château de Crémone; qu'ils étoient attaqués de toutes parts; qu'il étoit

étoit fort incertain, ſi le Roi pourroit faire paſſer une nouvelle armée en Italie ; que s'il ne le faiſoit pas, & que la République ne ſe détachât pas de l'alliance de la France, on verroit toutes les forces de l'Empire, d'Eſpagne, du Pape & de pluſieurs autres Princes, fondre ſur les Etats de la Seigneurie. Mais ce qui décida les Vénitiens ſur le parti qu'ils avoient à prendre, fut que Caraccioli, Ambaſſadeur de l'Empereur, & Pacé, Miniſtre d'Angleterre leur déclarerent que ſi dans trois jours on ne leur donnoit pas une réponſe poſitive, ils ſortiroient de Veniſe ; d'ailleurs, Badouer, Ambaſſadeur de la République à la Cour de France, manda que le Roi n'étoit pas en état d'envoyer une armée en Italie. Le traité entre l'Empereur & la République fut conclu le 28 Juin. On dit que François I ayant eu avis de cette formidable Ligue formée contre lui, dit à un Gentilhomme Eſpagnol, à qui il venoit de rendre la liberté : « Tous les Princes conſpirent contre moi ; » mais j'ai dequoi leur répondre à tous : je » ne m'embarraſſe gueres de l'Empereur, » parce qu'il n'a point d'argent ; ni du Roi » d'Angleterre, parce que ma Province de » Picardie eſt bien fortifiée ; ni des Flamans,

» parce que ce ſont de mauvaiſes Troupes : » pour l'Italie, je m'en charge moi-même ; » j'irai à Milan, je le prendrai, & je ne laiſſe- » rai pas à mes ennemis un pouce de terre de » ce qu'ils m'ont enlevé ». Le P. Daniel cite la 788e Lettre de Pierre d'Anglerie ; & dans cette Lettre, il ne ſe trouve pas un ſeul mot du diſcours qu'il rapporte. (N. D. L.)

(13) Voici en peu de mots, le ſujet du grand procès (a) que la haîne de la Régente fit intenter au Connétable. Louis II du nom, Duc de Bourbon & d'Auvergne, Comte de Clermont & de Forêt, qui mourut en 1410, avoit ordonné que ſa ſucceſſion reviendroit à ſes enfans mâles & à leurs deſcendans en droite ligne ; que les filles ne

(a) Les plus fameux Avocats de ce tems-là furent chargés de l'affaire. Bouchard & Monthelon plaidoient pour Anne de France & pour le Connétable. Poyet étoit l'Avocat de la Ducheſſe d'Angoulême, & Lizet, Avocat Général, parloit au nom du Roi. Si on veut voir une analyſe de leurs plaidoyers, on la trouve dans l'Hiſtoire du Connétable de Bourbon, par Marillac. Liſez, p. 279, *Les Deſſeins & Profeſſions Nobles & publiques*, par Antoine de Laval, Capitaine du Château de Moulins, in-4°.

pourroient hériter; & que ſi ſa deſcendance maſculine venoit à manquer, ſes biens ſeroient réunis à la Couronne. Jean II, ſon fils, confirma cette même diſpoſition : Pierre ſon frère & Anne de France, ſon épouſe, tranſigèrent conformément à ce reglement avec Gilbert de Bourbon, père de Charles. Pierre n'ayant qu'une ſeule fille, ſavoir Suzanne de Bourbon, obtint de Louis XII, des Lettres, par leſquelles ce Prince renonçoit à ſes droits, & conſentoit que Suzanne recueillît la ſucceſſion de ſon père. Pierre étant mort en 1503, Charles de Bourbon, Comte de Montpenſier, comme le plus proche parent, prétendit ſuccéder au préjudice de Suzanne, qui fut fiancée au Duc d'Alençon; mais Louis XII pour terminer ce grand différend, voulut qu'elle épouſât le Connétable. Il fut convenu que les deux époux ſe feroient une donation mutuelle de tous leurs biens, qui devoient demeurer au ſurvivant, en cas qu'ils ne laiſſaſſent point d'enfans. Suzanne étant morte en 1521, ſans poſtérité, il eſt évident que la ſucceſſion des biens de la Maiſon de Bourbon, ne pouvoit être conteſtée au Connétable. Cependant, Louiſe de Savoie, mère du Roi, ennemie mortelle de ce Prince, fit, à la

ſollicitation du Chancelier du Prat, intenter une action contre lui, pour la réunion du Duché de Bourbon à la Couronne, & elle demanda pour elle les Seigneuries non reverſibles. Le droit du Roi étoit fondé ſur la diſpoſition teſtamentaire de Louis II, Duc de Bourbon, nonobſtant la rénonciation de Louis XII, qui ne pouvoit préjudicier aux droits de la Couronne; & celui de Louiſe ſur ce qu'elle étoit plus proche parente de Pierre que le Connétable, étant fille d'une ſœur de Pierre, & Charles étant fils d'un couſin germain du même Prince. La haîne (a) de la Régente venoit de ce que le Con-

(a) Il paroît que Marillac dans ſon Hiſtoire du Connétable de Bourbon, eſt un de ceux qui a le plus contribué à accréditer la paſſion de la Ducheſſe d'Angoulême pour le Connétable. Voici ſes propres expreſſions, p. 281 :

« Le Connétable feit des reſponces rudes à ceux qui » luy parloient de faire une ſeconde tranſaction, ſem- » blable à celle qu'il feit avec feue Madame Suzanne. » On dit encore parmi nous les mêmes mots, dont il » uſoit, qui ſont un peu trop crus & piquants pour » être redits. Il eſt aiſé à croire que ce Prince, dé- » goûté de femme, la ſienne morte, ayant été peu belle, » & celle qui ſe préſentoit, vieille, diſoit :

» Che non è ſoma da portar piu grave,
» Come aver donna, quando à noia s'have.

nétable, pour qui elle s'étoit épriſe d'un violent amour, avoit refuſé de l'épouſer, & le Chancelier ne pouvoit oublier le refus que le Connétable avoit fait de lui vendre quelques terres en Auvergne. (N. D. L.)

(14) On verra dans les Mémoires de Brantome pluſieurs anecdotes relatives à la fuite du Connétable. Suivant cet Ecrivain, François I lui ayant fait redemander l'épée de Connétable & ſon Ordre, il répondit : « Quant à l'épée, il me l'ôta à Valenciennes, » lorſqu'il donna à mener à M. d'Alençon » l'avant-garde qui m'appartenoit. Quant à » l'Ordre, je l'ai laiſſé derriere mon chevet » à Chantelles (a)..... »

Nos Hiſtoriens, & entre autres M. l'Abbé (b) Garnier, ayant bien développé tout ce qui concerne la procédure faite contre le Connétable de Bourbon après ſon évaſion, & contre ceux des partiſans de ce Prince qu'on arrêta, nous n'entrerons pas à cet égard dans de grands détails ; mais nous croyons devoir compte au Lecteur de quel-

(a) Et non pas Chantilly, comme on le lit dans une note de l'édition de du Bellay, par l'Abbé Lambert.

(b) Tome XXIV de la nouvelle Hiſt. de France.

ques faits extraits des monuments du tems. Le recueil de ces (a) procédures eſt une de ces ſources où conformément à notre plan nous avons le droit de puiſer. Nous paſſons les dépoſitions de Jacques d'Argenges (b), & de Jacques de Matignon, Sieur de Thorigny. Tout ce qu'elles énoncent, ſe réduit à faire préſumer qu'on deſiroit par leur canal fomenter des troubles en Normandie. Occupons-nous de la dépoſition de Jean de Poictiers, Sieur de St. Vallier : elle offre des traits intéreſſants. St. Vallier parent du Connétable étoit ſon ami. Ce Prince le fit jurer ſur la Croix de ne jamais rien revéler de ce qu'il entendroit. Alors il lui communiqua ſes projets, & les promeſſes de l'Empereur. Il voulut même que St. Vallier fût preſent à un entretien qu'il eut avec Beaurain, Agent de Charles-Quint. Après cette conférence & pluſieurs autres, St. Vallier ſe trouvant ſeul avec le Connétable, lui dit (b) :

(a) Recueil de divers Mémoires & Lettres ſervans à l'Hiſtoire de noſtre tems. A Paris, chez Pierre Chevalier 1623, in-4°. Voyez depuis la page 20 juſqu'à la page 66.

(b) Nos Hiſtoriens l'appellent d'Argouges : mais il eſt nommé d'*Argenges* dans le recueil que nous citons.

(c) Extrait des dépoſitions du Sieur de S. Vallier.

« Monſieur, ne vous fiez-vous pas bien en » moi? Ne me tenez-vous pas pour vo- » tre humble ſerviteur? Auquel ledit Con- » nétable dit, Couſin, je te promets que » je me fie tant en toy, & t'affirme que, » ſi mon frere eſtoit en vie, je ne le ſçau- » rois plus aymer que je t'ayme; dont le » dépoſant le remercia, en luy diſant, Mon- » ſieur, vous me diſiez hyer beaucoup de » choſes èſquelles j'ay penſé & reſvé toute » cette nuict, tellement que je n'ay ſceu » dormir, & voudrois que Dieu me fiſt la » grace de vous ſçavoir bien dire ce que je » veulx dire ſelon Dieu, raiſon & conſcien- » ce. Monſieur, vous me dictes hyer, & je » vois que par cette alliance qu'on vous » préſente, vous devez eſtre cauſe que l'Em- » pereur, le Roy d'Angleterre, Allemans, » Eſpagnols & Anglois entreront en France. » Penſez & conſiderez le gros mal, & in- » convénient qui s'enſuivra, tant en effuſion » du ſang humain, que deſtruction de villes, » bonnes Maiſons, Egliſes, forcement de » femmes & autres maux qui viennent de » la guerre. Et conſiderez que vous eſtes » ſorty de la Maiſon de France, & l'un des » principaux Princes qui ſoyent aujourd'hui » en France, & tant aymé & eſtimé de tout

» le monde, que chacun ſe réjouit de vous » veoir. Et ſi vous venez à eſtre occaſion de » la ruyne & perdition de ce Royaume, vous » ſerez la plus mauldite perſonne que jamais » homme fuſt; & les malédictions, que l'on » vous donnera dureront (a) mille ans après » voſtre mort. Davantage, conſiderez-vous » point la grande trahiſon que vous faictes, » qu'après que le Roy ſera party de ce » Royaume, & qu'il aura tourné le dos pour » aller en Italie, & vous aura laiſſé en France, » ſe confiant de vous, vous luy irez donner » à dos, & le deſtruire & ſon Royaume? Je » vous prye, pour l'honneur de Dieu, de » conſidérer tout cecy, & ſi vous n'avez » eſgard au Roy, ny à Madame ſa mere, » au moins ayez eſgard à la Royne & à Meſ- » ſieurs ſes enfans, & ne veuillez eſtre cauſe » de la perdition & deſtruction de ce Royau- » me... Alors le Conneſtable luy diſt: Couſin, » que veux-tu que je faſſe? Le Roy, & Mada- » me me tiennent tant de tort, & me veulent

(a) Lors de l'invaſion du Connétable en Provence, la ville d'Aix s'étant mal défendue, ſes habitans furent nommés *Bourbonnois* par ceux de Marſeille. Le petit peuple de cette dernière ville n'a pas encore oublié le ſobriquet.

» deſtruire : ils ont prins la plus grande partie
» de ce que j'ay, & me veulent faire mourir.
» A quoy ledit dépoſant diſt : Monſieur,
» je vous prie vouloir laiſſer toutes ces meſ-
» chantes entrepriſes, & vous recommandez
» à Dieu, & faictes tant, que vous parliez
» au Roy franchement, & vous verrez ce
» qu'il vous dira. Lors ledit Conneſtable
» ſe mit fort à plorer, & feit plorer ledit
» dépoſant, & luy dit : Couſin, je te
» promets ma foy que je ne le feray point,
» & te croiray : je te prie que ſelon le ſer-
» ment que tu m'as fait, tout cecy tu veuilles
» tenir ſecret, & qu'il n'en ſoit jamais nou-
» velles... A l'heure luy dit ledit dépoſant
» qu'il n'en diroit jamais rien, & cuidoit
» ledit dépoſant du tout avoir deſtourné le
» Conneſtable de l'entrepriſe deſſuſdicte ; &
» croit ledit dépoſant que le Conneſtable
» pour cette heure-là n'avoit plus autre vou-
» loir que de demeurer en la bonne grace
» du Roy, & bon François. Et dit le dépo-
» ſant au Conneſtable : Monſieur, ne par-
» lons plus de cecy, allons jouer, & s'en
» allerent jouer *au Flux*, ledit Conneſtable,
» ledit dépoſant, l'Eveſque d'Autun & le
» Sieur de Chaman. Le lendemain le dé-
» poſant dit au Conneſtable, eſtant ſur une

» mule : Monſieur, vous me tiendrez ce que
» m'avez promis, & il vous enſouviendra; &
» je vous promets ma foy que je vous tiendrai
» ce que je vous ay promis. Ledit Conneſtable
» le regarda, & lui dit : oui Couſin, je
» te promets ma foy que je te le tiendray,
» auſſy me tiendras ce que tu m'as pro-
» mis. Et dès-lors le dépoſant luy dit
» adieu, piqua ſon courtault, & s'en alla;
» & ledit Conneſtable luy dit : Adieu, puiſ-
» que tu t'en vas...»

On ſait que St. Vallier fut condamné à perdre la tête. La fameuſe Diane de Poictiers ſa fille, épouſe du Seigneur de Brezé, Comte de Maulevrier & Sénéchal de Normandie, obtint ſa grace. Elle prouva que les Rois réſiſtent difficilement aux ſollicitations d'une beauté en pleurs. On a prétendu que Diane acheta cette grace aux dépens de ſon honneur. Il paroît que s'étant apperçue de l'impreſſion de ſes charmes ſur le cœur de François I, elle en profita pour ſatisfaire ſon ambition. La ſolitude, dans laquelle ſon mari la forçoit de vivre, ne s'accommodoit point avec ſes goûts. Bientôt devenue veuve, elle uſa de ſa liberté; mais tant que ſon epoux vécut, elle ne joua aucun rôle à la Cour.

(15) Voici comment Belleforeſt, pag. 1431 raconte cet événement : « en place du » Seigneur du Lude on meit le Seigneur du » Franget Gaſcon, & fort renommé au faict » militaire, qui eſtoit domeſtique du Maré- » chal de Chaſtillon ; & à iceluy du Franget » fut adjoint le jeune Pierre de Navarre, » fils de celuy qui fut priſonnier du tems » du Roy Ferdinand. La Cueva ſachant les » neceſſités de Fontarabie eſtoit toujours au- » près, & ſollicitoit le petit Navarrois à » la lui livrer, ce qu'il euſt fait, ſans ce » que le Seigneur du Franget n'y vouloit » onc entendre..... Enfin Franget conſentit » à compoſer & rendre la ville, vie & ba- » gues ſauves, en cela ſe monſtrant ſur ſa » vieilleſſe failly de cœur..... Le Seigneur » de Lautrec fut ſi irrité qu'il s'en falluſt » bien peu qu'il ne fit trancher la tête à » Franget pour la faulte commiſe. Ce néan- » moins falluſt-il que Franget ſe juſtifiât de- » vant le Roy ; & quelque ſupport qu'il » euſt, ſi fuſt-il déſapointé de toutes ſes » charges, & renvoyé comme infâme dans » ſa maiſon..... »

Dans les Mémoires de Montluc nous détaillerons la manière dont on procéda à la punition de Franget.

(16) L'inſtitution des francs archers eſt due à Charles VII. Il voulut que chaque Paroiſſe de ſon Royaume, fournît un homme pour aller en campagne avec l'arc & les fleches, dès qu'il ſeroit commandé; il les affranchit preſque de tous ſubſides. (N. D. L.)

(17) la France étoit encore déſolée par la licence des troupes, qui ſous le prétexte qu'elles n'étoient point payées, ravageoient le plat pays, & exerçoient par-tout les plus affreux brigandages. Une troupe de ces ſcélérats, qui s'étoient répandus dans la Guienne, ſe faiſoit appeller les mille Diables, d'où eſt venu le proverbe, *méchant comme les mille Diables*; mais ayant été ſurpris dans un village de Périgord, où ils s'étoient livrés aux plus horribles excès, ils furent taillés en piéces par les payſans. (N. D. L.)

(18) On a reproché à du Bellay le peu de clarté qu'il a mis dans ſon récit lorſqu'il parle de l'arrivée du Seigneur de Brion à Paris, du diſcours de ce Seigneur aux habitans de cette ville, & de la réponſe du Préſident Baillet. Si la choſe s'étoit paſſée, comme du Bellay ſemble l'énoncer, Brion auroit bien mal rempli ſa commiſſion, dont l'objet

étoit de raſſurer les Pariſiens, en annonçant l'arrivée inſtante du Duc de Vendoſme avec des troupes. Sans ce motif, à quoi ſervoit ſon voyage ſi précipité? mais en ſuppoſant que Brion ſe ſoit exprimé, comme il le devoit, alors la réponſe du Préſident Baillet devient ridicule. Au ſurplus le récit de Belleforeſt (a) n'eſt pas plus clair... « A Paris, » dit-il, alla le Seigneur de Brion (depuis » Admiral) pour conforter les Pariſiens, au- » quel bien qu'on feit bon viſage pour eſtre » venu de la part du Roy leur Seigneur Sou- » verain, ſi eſt-ce que le bonhomme Baillet » Préſident en la Cour, qui avoit eſté dès » le tems du Roy Louis unzieſme, dit fran- » chement : Que lorſque ſon bon maiſtre » Louis unzieme voulut aſſurer ſa ville de » Paris contre Charles de Bourgogne, il n'y » envoia point un homme en poſte, ains » plutoſt le Mareſchal Rouault avec quatre » cens lances, & que la vaillance ni preu- » d'hommie du ſeul Seigneur de Brion, ne » ſuffiſoit pas pour aſſeurer une ville telle » que Paris.....

La conformité qui règne entre ces Hiſtoriens ſemble autoriſer à conjecturer que Brion

(a) Hiſtoire de France, par Belleforeſt, Tome I, p. 1435.

par étourderie, ou par jactance n'exprima d'abord qu'une partie de ſa miſſion, & qu'il ne parla qu'après coup de l'arrivée du Duc de Vendôme.

(19) Fabrice & Proſper Colonne, gagnés par les bienfaits de Charles VIII, ſervirent avec diſtinction dans l'expédition de Naples. On leur donna à l'un & à l'autre une compagnie de cent hommes d'armes; & ils furent les premiers à ſe révolter contre la France. Avant que Proſper Colonne fût pris à Villefranche, il ſe vantoit que bientôt les François tomberoient dans ſes filets; il les regardoit d'avance comme des oiſeaux renfermés dans une cage. *Queſti Franceſi*, diſoit il ſouvent, *ſon miei come gli pipioni nella gabia;* mais il fut pris dans ſa cage; & cette cage fut la ville où il s'étoit retiré. (N. D. L.).

(20) C'étoit Jules de Médicis qui prit le nom de Clement VII. Adrien mourut le 14 Septembre 1523. C'étoit un bon Eccléſiaſtique, mais il n'avoit aucune des qualités néceſſaires pour gouverner. Il faiſoit ſi peu de cas des mets recherchés des Romains, qu'il préféroit au meilleur poiſſon la Merluche de ſon Pays. Paul Jove dit qu'il n'avoit pas

plus de goût à l'égard des viandes que de jugement pour l'adminiſtration des affaires. Tous les Savans de ſon tems avoient compté ſur lui à ſon avénement au Pontificat, parce qu'il devoit aux lettres ſon avancement; ils furent fort étonnés, voyant ſa mauvaiſe volonté par rapport à ceux qui cultivoient la belle litterature : il les appelloit *Tarentianos* (a), il croyoit les ridiculiſer en leur donnant ce ſurnom. (N. D. L.)

(21) Les finances étoient épuiſées, & il fallut pour amaſſer de l'argent avoir recours à toutes ſortes de moyens. L'on enleva du tombeau de ſaint Martin la grille d'argent donnée par Louis XI, & qui peſoit plus de ſix mille ſept cent ſoixante & ſeize marcs; elle fut portée à la monnoye & on en fit des *teſtons*. (N. D. L.)

(22) Les Vénitiens refuſèrent de concourir à cette entrepriſe; ils alleguèrent pour motifs que la ligue où ils étoient entrés, n'avoit pour objet que la défenſe du Milanès. Les Florentins, les Luquois & les Siennois diſcontinuèrent auſſi de contribuer aux frais de la guerre; & le nouveau Pape

(a) C'eſt-à-dire, imitateurs du ſtyle de Térence.

Clement VII, déclara que ſa qualité de Père commun l'obligeoit d'obſerver une exacte neutralité. Ainſi tous les frais tombèrent ſur l'Empereur & le Roi d'Angleterre. Ce fut inutilement que l'on repréſenta à Charles que n'ayant point d'argent, & n'étant pas trop ſûr de ſes alliés, il ſeroit plus à propos de conclure une trève par l'entremiſe du Pape, que de s'embarquer dans une guerre pleine de périls & de difficultés; ſa réſolution étoit priſe, & il l'exécuta. Le Connétable fut chargé d'entrer en France avec une partie de l'armée d'Italie. Henri s'obligea de lui faire compter cent mille ducats pour le premier mois, dès que ſes troupes ſeroient au-delà des monts. On convint que ce Prince pourroit à ſon choix fournir cette contribution chaque mois, ou paſſer en France avec une nombreuſe armée pour y faire la guerre depuis le premier Juillet juſqu'à la fin de Décembre; que dans ce cas, la Flandres lui fourniroit trois mille chevaux, & dix mille hommes de pied, avec toute l'artillerie & les munitions néceſſaires; que ſi la guerre étoit heureuſe, le Duc de Bourbon ſeroit rétabli dans ſes biens & (a)

(a) Les différents Hiſtoriens que nous avons conſultés, ne parlent point de cette clauſe qui aſſuroit le mis

mis en poſſeſſion de la Provence, dont il ſe prétendoit héritier, en vertu d'une ceſſion faite, depuis la mort de Charles VIII, par le Duc de Lorraine à la Ducheſſe Anne de Bourbon, mère de Suzanne, dont le Connétable étoit veuf; qu'il regneroit ſur cette province en qualité de Roi; qu'avant toutes choſes, il reconnoîtroit le Roi d'Angleterre pour Roi de France, & lui feroit en cette qualité foi & hommage, ſans quoi le traité ſeroit nul; qu'il ne pourroit entrer en négociation avec François I, que de l'aveu de Charles & de Henri; que dans le même tems le premier entreroit en France du côté d'Eſpagne. Mais Charles n'ayant pu tirer de l'argent de ſes Etats de Caſtille, ne remplit pas ſes engagements, & la guerre dont l'Angleterre étoit menacée par l'Ecoſſe, empêcha Henri d'armer contre la France. (N. D. L.)

(23) Ce n'étoit pas le deſſein du Connétable de faire le ſiège de Marſeille. Il auroit voulu qu'il lui eût été permis de marcher droit à Lyon, à cauſe du voiſinage de ſes

Royaume de Provence au Connétable de Bourbon. Il eſt bon de remarquer que les deux obſervations qui ſuivent, contrediſent la clauſe en queſtion.

domaines de Forez, de Beaujolois, de Bourbonnois, & d'Auvergne; il eſperoit que tous ſes vaſſaux prendroient les armes en ſa faveur. Mais Charles-Quint, qui ne conſultoit que ſes intérêts, avoit d'autres vues: il voulut que l'on fît le ſiège de Marſeille, parce que, maître de cette place, il auroit pu faire paſſer d'Eſpagne en France autant de troupes qu'il auroit ſouhaité. (N. D. L.)

(64) Il s'en falloit beaucoup qu'il ſe fût attendu à la vigoureuſe réſiſtance qu'on lui oppoſa; il avoit dit avant le ſiège, que trois coups de canon étonneroient ſi fort les bons Bourgeois de Marſeille, qu'ils viendroient la corde au col lui apporter les clefs de leur ville; cela donna occaſion au Marquis de Peſcaire de le railler aſſez plaiſamment. Un boulet de canon ayant tué deux Gentilshommes qui étoient dans ſa tente, & un Prêtre qui y diſoit la Meſſe, le Duc de Bourbon accourut au bruit, & demanda ce que c'étoit: « Ce ſont, Mon» ſieur, reprit le Marquis, les Conſuls de Mar» ſeille qui nous en apportent les clefs. » Une autre fois, on vint rapporter au Marquis qu'il y avoit entre la brêche & le rempart du retranchement un foſſé profond plein d'artifice, & défendu par un grand nombre d'Ar-

quebuſiers, & de Piquiers; ce Général fut auſſi-tôt trouver le Connétable, qui étoit avec les principaux Officiers; & après avoir rapporté ce qu'il venoit d'apprendre, il ajouta, ſans daigner adreſſer la parole au Duc: « Vous » voyez, Meſſieurs, que les gens de Marſeille tiennent toute prête une table bien » couverte, afin de recevoir comme il faut » ceux qui voudront les viſiter. Si vous avez » envie d'aller ſouper en Paradis, courez-y, » à la bonne heure; pour moi, je n'ai pas » envie d'y aller ſitôt. Croyez-moi, retournons en Italie; nous avons laiſſé ce pays » fort dépourvu de ſoldats, & l'on pourroit » bien y prévenir notre retour. » (N. D. L.)

(25) Leur armée, lorſqu'elle vint en Provence, étoit de cinq cens lances, huit cens chevaux-légers, quatre mille homme d'infanterie Eſpagnole, trois mille Italiens, & cinq mille Allemans. Ces troupes devoient être jointes par trois mille hommes d'armes de l'armée d'Italie, & par cinq mille Lanſquenets. Mais elles ne reçurent pas ce dernier ſecours, faute d'argent: le vice-Roi ſe trouvant hors d'état de lever de nouvelle Infanterie, pour faire tête au Marquis de Saluces, qui s'étoit poſté ſur la montagne avec mille hommes de

pied, fut contraint de garder ces trois cens lances pour la ſûreté du pays. D'ailleurs l'armée navale de l'Empereur, ſur laquelle il comptoit beaucoup, ſe trouva fort inférieure à la flotte de France, qui, ſortant du port de Marſeille, s'étoit rendue à Ville-Franche. Le vice-Amiral la Fayette, & André Doria, qui la commandoient, pourſuivirent la flotte Eſpagnole, coulèrent à fond trois galères; & ils en auroient pris pluſieurs autres, ſi le Marquis de Peſcaire ne les eût fait promptement remorquer à Nice. Il en tira les équipages, & les fit brûler lui-même. Les François prirent encore deux vaiſſeaux, dans l'un deſquels étoit le Prince d'Orange. (N. D. L.)

(26) Selon Guichardin, il ne fut pas queſtion dans ce traité, du Royaume de Naples. Le Pape promit ſeulement, tant pour lui qu'au nom des Florentins, de ne donner aucun ſecours, direct ni indirect, aux ennemis de la France; le Roi prit ſous ſa protection l'Etat Eccléſiaſtique, & la République de Florence. Ce traité contenoit une clauſe particulière, par laquelle François Ier. s'engageoit à maintenir l'autorité de la maiſon de Médicis à Florence. On convint que

le traité demeureroit ſecret tant qu'il plairoit au Pape : les Impériaux n'en eurent alors aucune connoiſſance (N. D. L.)

(27) Le Roi ayant fait communiquer ſon projet au Pape, par le Comte de Carpi, ſon Ambaſſadeur à la Cour de Rome, & l'ayant fait prier de permettre qu'on fît des levées d'Infanterie dans l'Etat Eccléſiaſtique, & que les troupes Françoiſes puſſent y paſſer librement, Clément fit prier le Roi de différer au moins ſon entrepriſe ; pour l'en détourner, on lui repréſenta que cette expédition bleſſoit les véritables intérêts de la France ; que ſi le deſir de rentrer dans le Milanès avoit ſuſcité tant d'ennemis au Roi, le projet de la conquête de Naples en augmenteroit encore le nombre ; qu'infailliblement les Vénitiens prendroient le parti de l'Empereur, & lui fourniroient plus de troupes qu'ils n'y étoient obligés par la Ligue ; que ſi malheureuſement les affaires de la France tournoient mal en Lombardie, la réputation de ſes armes tomberoit dès-lors dans le Royaume de Naples ; que les malheurs qu'il éprouveroit dans ce Royaume, ou dans le Milanès, lui feroient perdre l'un

ou l'autre de ces Etats, ou peut-être tous les deux. Mais ces ſages remontrances furent inutiles. (N. D. L.)

(28) Les remontrances du Marquis de Peſcaire, déterminèrent le parti que les Impériaux prirent dans cette occaſion; il repréſenta que les troupes que l'on envoyoit contre Naples étoient trop foibles, & ne pourroient s'y rendre aſſez promptement; que la réſiſtance de pluſieurs places fortes, & l'oppoſition des puiſſances dont la ſûreté dépendoit de la conſervation de ce Royaume, feroient durer cette guerre pluſieurs mois; que dans cet intervalle, on viendroit à bout de terminer la guerre dans le Milanès; que ſi le ſuccès favoriſoit l'Empereur en Lombardie, il n'auroit dès-lors plus rien à craindre pour le Royaume de Naples, ſuppoſé même qu'il n'y poſſédât qu'une ſeule tour; qu'en tenant ferme en Lombardie, ils ſeroient peut-être aſſez heureux pour triompher dans le Milanès & à Naples; au lieu qu'en quittant cette Province, la perte de ce Duché n'étoit pas douteuſe, tandis que le ſalut de ce Royaume ſeroit fort incertain. (N. D. L.)

(29) Pont-Dormy avoit ordonné que l'on plaçât une herſe au-deſſus de la porte pour la faire tomber, quand une partie des ennemis ſeroit entrée dans le Parc. Il s'étoit mis, en les attendant, au-deſſus de la porte, auprès de la herſe. Ils approchèrent vers la fin de la nuit; le *Bâtard* étoit au premier rang, lié entre quatre ſoldats, qui menaçoient de le poignarder, ſi le coup manquoit par ſa trahiſon. Il donna un coup de ſifflet, auquel on répondit. Il demanda *s'il étoit tems*, on lui dit *qu'oui;* alors les ſoldats entrerent avec lui à la file, par la porte qu'ils trouvèrent ouverte. Pontdormy ne voulant pas qu'il en paſsât un plus grand nombre, commanda qu'on laiſſât tomber la herſe; mais la herſe ne ferma point le paſſage : ſoudain il ordonna qu'on mît le feu aux poudres du ravelin; & dans le moment il éprouva le funeſte accident dont parle du Bellay. (N. D. L.)

(30) Dans le même tems, le Chevalier de Caſal ſe rendit au camp des Impériaux, de la part du Roi d'Angleterre, pour les encourager. Ce Prince, jaloux de la proſpérité du Roi, & piqué d'ailleurs de la priſe de

quelques vaiſſeaux Anglois ſur les côtes d'Ecoſſe, menaçoit de porter la guerre en France, & vouloit ſoutenir l'armée de l'Empereur en Italie.

(31) La Trémoille, la Palice, Thomas de Foix, & pluſieurs autres des principaux Officiers étoient d'avis qu'on levât le ſiège de Pavie, & qu'on ſe retranchât à la Chartreuſe, ou à Biraſco, qui étoient deux poſtes avantageux; parce qu'en prenant ce parti, on étoit aſſuré de remporter la victoire ſans péril. Ils fondoient leur avis ſur le défaut d'argent, qui, mettant les ennemis hors d'état de conſerver longtems leurs troupes en corps d'armée, les forceroit à ſe diſſiper, ou du moins à ſe renfermer dans les places. Ils ajoutoient que ſi les Allemans de la garniſon de Pavie, auxquels on devoit la paye de pluſieurs mois, ne ſe mutinoient pas, ce n'étoit que dans l'eſpérance d'être bientôt ſoldés; que comme il ſeroit impoſſible de les ſatisfaire, il arriveroit infailliblement qu'ils exciteroient quelque violente ſédition; que l'unique reſſource des ennemis, étoit donc d'en venir promptement aux mains. (N. D. L.)

(32)

(32) Il eſt dit dans une lettre de Jean de Tournon, écrite au Vicomte de Turenne, que le Roi ſe défendit à pied, preſque ſeul au milieu d'un tas de morts, tant François, qu'ennemis ; qu'il tua ſept hommes de ſa main, cinq avant d'être renverſé de ſon cheval, & deux après s'être relevé. (N. D. L.)

(33) Pierre Martir d'Anglerie, qui étoit du Conſeil d'Eſpagne, & quelques autres Auteurs après lui, prétendent qu'il y eut vingt-cinq mille François tués, & qu'il s'en noya cinq mille dans le Teſin ; mais à peine l'armée Françoiſe montoit-elle à ce nombre. Guichardin écrit que les Impériaux ne perdirent qu'environ ſept cens hommes, & qu'il y eut plus de huit mille François tués dans le combat, ou noyés dans le Teſin.

Parmi les morts, on comptoit Frontenai, de la Maiſon de Rohan, François de Duras, Hector de Bourbon, Vicomte de Lavedan, Antoine de Saint-Gelais, Pierre le Voyer de Paulmi, dont le pere étoit auſſi à cette bataille, Joſſerand Villemor, Adam Ravenel, Aubigni, Louis d'Arſet. Aux priſonniers de marque, dont parle du Bellay, il faut ajouter Bonneval, Jean de Montferrat, Barbeſieux,

François de Bourbon, le Prince de Talmont, François, frere du Marquis de Saluces, le Comte de Villars, de Rieux, de Congi, de la Tour Landri, de Vaſſé, Villardin, Barbon, de Longueval. Jérôme Léandre, Evêque de Brindes, & Légat du Pape, fut pris, mais renvoyé ſur le champ par le Vice-Roi. (N. D. L.)

Fin des Obſerv. du ſecond Livre des Mémoires de du Bellay, & du dix-ſeptième Volume.

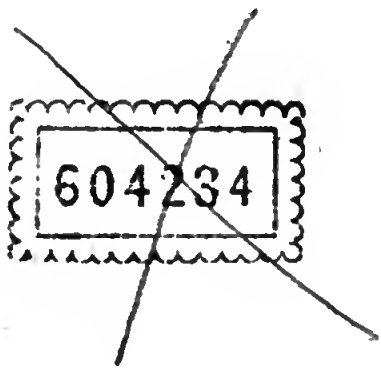
604234

5190235